

Sécurité globale

N° 14, nouvelle série [N° 40 de la série originale]

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge KEBABTCHIEFF, Editions ESKA, Paris

CONCEPTION ET RÉALISATION

NOUVELLE SÉRIE

Charles-Louis FAVILLIER et Xavier RAUFER

COMITÉ DE RÉDACTION

Alain BAUER, Professeur de criminologie au CNAM
Hervé BOULLANGER, Magistrat à la Cour des Comptes
Eric DANON, Directeur général adjoint des Affaires politiques et de sécurité, MAE
Julien DUFOUR, Commissaire de Police, criminologue
François FARCY, Directeur judiciaire, Police fédérale belge
Charles-Louis FAVILLIER, Criminologue, analyste en intelligence économique et stratégique
Michel GANDILHON, Expert ès stupéfiants et toxicomanies
Jean-François GAYRAUD, Commissaire divisionnaire de la Police nationale
Sylvain GOUGUENHEIM, Professeur des Universités, historien
Abdelfettah KABBSI, Capitaine de Police, Renseignement territorial
Arnaud KALIKA, Expert et analyste du monde russe et ex-soviétique, Asie centrale, etc.
Philippe LAVAUT, ANSSI
Doron LEVY, Criminologue, consultant, expert
Stéphane QUÉRÉ, Ecrivain, expert, dirige le *Bulletin hebdomadaire d'informations criminelles*
Mickaël ROUDAUT, Administrateur à la direction générale pour les affaires intérieures de la Commission européenne
Jacques de SAINT-VICTOR, Professeur des Universités, CNAM
Lauriane SICK, Experte, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme auprès d'une institution financière, master en criminologie
Christian VALLAR, Doyen de la Faculté de Droit et de Sciences politiques de Nice
Camille VERLEUW, Expert de l'islam radical, notamment chi'ite
Gen. Marc WATIN-AUGOUARD, Directeur du Centre de recherches de l'Ecole des officiers de la Gendarmerie nationale

Sécurité globale

Editions ESKA

12, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris

Tél. : 01 42 86 55 65 - Fax : 01 42 60 45 35

Site : www.eska.fr

RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

Le comité de rédaction de la revue est ouvert à toute proposition d'article.

Les auteurs sont priés de respecter les lignes directrices suivantes quand ils préparent leurs tapuscrits :

- ✓ Les articles ne doivent pas dépasser 40 000 signes (notes et espaces comprises).
- ✓ Les articles doivent être inédits. Si justifié par un intérêt éditorial précis, la rédaction accepte néanmoins les versions longues et étayées d'articles préalablement parus.
- ✓ Deux résumés, l'un en français, d'une dizaine de lignes maximum et un autre, en anglais, de la même importance, doivent être fournis avec le manuscrit, accompagnés de la qualité et la liste des dernières publications de l'auteur.
- ✓ Une bibliographie sommaire peut éventuellement être jointe aux articles.
- ✓ Les auteurs feront parvenir leur article par Internet à l'adresse suivante : agpaedit@wanadoo.fr en format MS Word (.doc ou .rtf) ; Times New Roman 11 justifié, interlignes simples.
- ✓ Les auteurs doivent joindre dans un fichier séparé portant mention de l'ensemble de leurs contacts : courriel, adresse postale et le cas échéant numéro de téléphone.
- ✓ L'article doit être présenté de la manière suivante : titre en Times 14, suivi, à chaque fois à la ligne, du prénom et du nom de l'auteur, de sa qualité (notice biographique), du résumé français/anglais et du corps du texte.
- ✓ Les auteurs sont invités à structurer leurs analyses par intertitres afin de faciliter la lecture.
- ✓ Lors de la remise de l'article à la rédaction les fichiers Word doivent être titrés de la façon suivante : NOM (de l'auteur en majuscules) – titre (de l'article en minuscules).
- ✓ Tous les tableaux, graphiques, diagrammes et cartes doivent porter un titre et être numérotés en conséquence et sourcés s'ils ne constituent une œuvre originale. Toutes les figures doivent être transmises séparément en fichiers jpeg ou pdf d'une résolution suffisante (idéal 300 dpi) et leurs emplacements doivent être clairement indiqués dans le texte.
- ✓ Réduire au minimum le nombre de notes, et les placer en notes de fin selon le système de référencement Word.
- ✓ Tous les textes qui ne correspondraient pas aux critères linguistiques standards et aux exigences de rigueur critique seront renvoyés aux auteurs pour adaptation.
- ✓ Une attention particulière devra être portée à la ponctuation : guillemets français, majuscules accentuées (État, À partir de, Égypte, etc.) et à un usage modéré des majuscules conformément aux règles typographiques.

Référence : Collectif, *Lexique des règles typographiques en usage à l'imprimerie nationale*, Imprimerie Nationale, Paris, 2002.

Les articles signés expriment la seule opinion de l'auteur et ne sauraient engager la responsabilité de la revue.

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays.

La loi du 11 mars 1957, n'autorisant aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que des copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustrations, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'art. 40).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage sans autorisation de l'éditeur ou du Centre Français de Copyright, 6 bis, rue Gabriel Laumain, 75010 PARIS.

Sécurité Globale | N°14, nouvelle série | N°40, série originale
Revue trimestrielle | © Editions ESKA

ISSN : 1959-6782 • ISBN : 978-2-7472-2800-8 • CPPAP : 0921 T 90246

Imprimé en France

Sommaire

N°14

Champ géopolitique

Boris JARLOY – *L'ordre et la horde. L'Asie centrale : confins ou pivot ?* 7

Champ criminologique

François FARCY – *Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge* 31

Xavier RAUFER – *Orientations criminologiques : Décèlement précoce :
pour un enseignement stratégique* 51

Xavier RAUFER – *Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !* 69

Œuvres et travaux

Myriam QUÉMÉNER – *Le droit face à la disruption numérique* 87

Alexis DEPRAU – *La prolifération NRBC non étatique* 89

Alexis DEPRAU – *Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection
du patrimoine de la nation* 97

Rubriques & Chroniques

Xavier RAUFER & Stéphane QUÉRÉ – *Faits & Idées* 117

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement, 3^e de couverture





Champ géopolitique





L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

*Boris Jarloy*¹

Route de la soie, Empire des steppes, voire Gog et Magog dans l'Islam, l'Asie centrale génère des images toujours évocatrices. Sir Halford Mackinder y ajoute les notions de « pivot géographique de l'histoire » et de *heartland*. Dans ses « vastes généralisations » géographiques et historiques, Mackinder situe la fin de l'« époque colombienne », époque de la révélation du globe et de son occupation européenocentree, aux alentours de 1900². Pour l'Europe comme pour l'Asie centrale, on trouve le signe du basculement d'une époque à l'autre dans les événements de l'année 1885. Carl Schmitt identifie la Conférence du Congo à Berlin en 1885 comme dernière prise de terres conjointe de l'Europe, précédant la dissolution du *Jus Publicum Europaeum*³. La même année, l'expansion militaire russe vers le sud s'achève dans l'oasis de Panjdeh, signifiant, par l'étatisation, la fin de la relation nomades / sédentaires en Asie centrale. C'est de cette limite,

ligne formant aujourd'hui la frontière turkméno-afghane, dont il sera question ici.

Plus d'un siècle après, alors que la Russie perd peu à peu son influence sur cette frontière, s'amorce une dynamique inquiétante. En Afghanistan, l'année 2015 marque le retrait officiel de l'OTAN, menaçant le régime en place. Au Turkménistan, la crise des hydrocarbures entraîne une crise économique, fragilisant le contrat social autoritariste. Le danger semble alors mésestimé : en janvier 2015, lorsque Daech lance sa branche afghane, la « Province du Khorassan », le Turkménistan entame les festivités de « l'année de la Neutralité »⁴. La situation connaît ensuite une détérioration rapide. Fin 2017, la Croix Rouge, victime d'attaques répétées, se retire du nord afghan bordant la frontière turkmène⁵. C'est la première fois, en 30 ans de présence sur le terrain, qu'une telle mesure n'est pas envisagée à court terme⁶. L'ONG évoque

Boris Jarloy

une « zone grise », devenue d'ailleurs l'un des principaux pôles de production d'opium. Précisément dans cette zone, Daech réussit sa première implantation territoriale dans le pays, hors des montagnes de Nangarhar.

La frontière turkméno-afghane, fenêtre en face de la Ligne Durand, reste méconnue et négligée. C'était déjà le cas au XIX^e siècle, alors que sa création représentait le sommet des tensions dans ce que l'on a appelé le Grand Jeu. Les réflexions suivantes, traversées par les concepts de Carl Schmitt, s'étendront aux questions de succession géopolitique et d'héritage institutionnel, aux rôles des États-Unis et de la Chine, à la place de la Russie et à l'importance du passé nomade.

8

Une nouvelle zone grise

Que se passe-t-il véritablement sur cette frontière ? Peu d'informations en parviennent. Côté turkmène, elles sont simplement tues. Côté afghan, la situation sécuritaire rend dangereuse leur recueil, y compris pour des correspondants locaux. Les sources ouvertes dont nous disposons, bien que sujettes à caution, dessinent néanmoins une tendance.

Dès 2014, on rapporte des meurtres de gardes-frontières turkmènes près du fleuve Murghab, dans la province de Badghis⁷. Les Taliban s'emparent du district de Khamyab (province de Jawjzan) au bord de l'Amou-Daria⁸ : c'est la première fois depuis 2001

que le mouvement contrôle un district frontalier du Turkménistan. En 2017, ils affirment tenir plus de 70 % de la zone⁹. A partir de 2015, est évoquée à intervalles réguliers, surtout en Russie, la présence de milliers de combattants de Daech dans le nord, prêts à fondre sur l'Asie centrale¹⁰. Mais ce n'est vraiment qu'en octobre 2017 que l'on constate la création d'une poche territoriale de Daech, dans les districts de Darzab et Qush-Tepa (province de Jawjzan)¹¹.

Même explosion au niveau de la production d'opium dans la zone, qui en était encore pratiquement exempte en 2014. En 2016, Badghis devient la seconde province productrice, derrière Helmand mais dépassant Kandahar et Nangarhar¹². En 2017, année record (qui distance de 46 % le précédent de 2014), les chiffres masquent quelque peu cette réalité, par le jeu des divisions administratives : régions (6), provinces (34) et districts (environ 400). Les districts voisins de Murghab et Gormach (accolés à la frontière turkmène) forment le cœur de la production d'opium dans la province de Badghis, atteignant des niveaux que l'on retrouve seulement en certains points de la province de Helmand. Mais en 2017, Gormach est transféré de la province de Badghis à celle de Faryab, passant du même coup de la région Ouest à la région Nord, donnant l'apparence d'un problème plus dilué sur le territoire¹³. En définitive, aujourd'hui, 1/5 de l'opium afghan (90 % de la production mondiale) provient de la frontière avec le Turkménistan, ce qui n'était pas du tout le cas il y a encore trois ans.

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

Dans ce contexte, le Turkménistan nie tout problème de sécurité et adopte une attitude ambiguë vis-à-vis des autorités afghanes (elles-mêmes empêtrées dans des luttes intestines). Par exemple, en 2015, le Vice-président afghan Rashid Dostum mène une contre-offensive contre les Taliban dans le district de Khamyab. 80 d'entre eux se réfugient sur une île de l'Amou-Daria. Les forces turkmènes, après plusieurs jours sans attaquer les djihadistes ni laisser la partie afghane mener l'assaut, finissent par leur donner du pain et les renvoyer sur l'autre rive, mettant en avant leur neutralité¹⁴. En 2017, c'est Ismail Khan, autre homme fort de la zone frontalière et ancien seigneur de la guerre d'Herat, qui accuse le Turkménistan de livrer des armes et de soigner les Taliban¹⁵. Hors de la sphère sécuritaire, en janvier 2018, les autorités turkmènes coupent durant plusieurs jours leur approvisionnement en électricité suite au refus du gouvernement afghan de doubler les prix d'achat¹⁶.

Les contacts du Turkménistan avec la population frontalière souffrent d'une ambivalence similaire, alors que cette région abrite la minorité turkmène d'Afghanistan (entre 500 000 et un million de personnes selon les estimations), sur les rives des fleuves. Ces derniers pourtant, considérant le président turkmène comme « leur président », protègent la frontière, se constituant en milices face aux groupes insurgés. En retour, ils ne reçoivent aucun soutien notable exceptée une aide humanitaire discrète¹⁷. Encerclés par les Taliban en 2015,

les habitants du village de Marchak (province de Badghis) se réfugient dans les îles du Murghab. Sans nourriture pendant plusieurs jours, les gardes-frontières turkmènes, de l'autre côté du fleuve, refusent de leur porter secours¹⁸. Autre exemple, le long de l'Amou-Daria, le lit du fleuve se déplace vers le sud et la frontière avec lui. Il emporte champs et logements du village de Qarqin (province de Jawzjan), poussant les habitants au désert et transformant leurs seules terres arables en îlots. Le Turkménistan y installe des clôtures et interdit l'accès à ces terres, seule ressource des habitants, pour lesquelles ils continuent de payer des taxes¹⁹.

Qui est l'ennemi ?

Pour l'Asie centrale, le risque djihadiste venait essentiellement du Mouvement Islamique d'Ouzbékistan (MIO), fondé dans la vallée de Ferghana durant les années 1990 puis basé en Afghanistan. Avec l'intervention américaine de 2001, le groupe, militairement affaibli et sujet à des scissions, est repoussé dans les zones tribales pakistanaises. Depuis 2010, il faisait son retour dans le nord afghan, auprès de ses alliés Taliban²⁰. Mais en 2015, ce sont les Taliban qui liquident le MIO, pour avoir rallié Daech suite à l'annonce de la mort du Mollah Omar²¹. Toutefois, si les appellations disparaissent, l'idéologie et les combattants subsistent.

Les Taliban quant à eux n'ont jamais paru faire office d'ennemis pour le gouverne-

Boris Jarloy

ment d'Achgabat, avec lequel ils entretenaient des relations diplomatiques. Le Turkménistan est d'ailleurs le premier pays à signer un accord commercial avec le régime Taliban en 1999, en vue de la réalisation du gazoduc TAPI (Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde)²². Près de 20 ans plus tard, ce futur projet est toujours mis en avant dans les déclarations du mouvement pour illustrer sa politique de bon voisinage²³. De fait, la tendance au nationalisme afghan toujours plus marquée des Taliban (surtout dans le nord non pach-toune) semble en faire des interlocuteurs par défaut des acteurs étatiques régionaux, et ce malgré leur tradition d'accueil de djihadistes étrangers²⁴.

10

Daech en Afghanistan présente deux profils. Dans la province de Nangarhar, à la frontière avec le Pakistan, ce sont d'anciens Taliban pakistanais (« Tehrik-e-Taliban », TTP) réfugiés en Afghanistan qui fondent la « Province du Khorassan ». L'annonce de leur passage sous le drapeau de Daech en janvier 2015 peut s'expliquer par des raisons conjoncturelles. Fin 2014, la détérioration de leurs relations avec les Taliban afghans et la coopération sécuritaire dans la région entre l'Afghanistan et le Pakistan remettent en cause leur présence. De fait, le ralliement au califat leur procure une certaine tranquillité jusqu'à l'été 2015 : attentisme des forces afghanes voyant un moyen d'affaiblir les Taliban et approches diplomatiques (infructueuses) du Mollah Mansour auprès d'Abu Bakr Al-Baghdadi²⁵. Par la suite, plusieurs fois décapités, ils

montrent leur capacité de résilience, notamment dans les fameuses grottes de Tora Bora, face à l'armée Afghane, aux Taliban et aux frappes américaines²⁶.

Au nord, on assiste longtemps à des tentatives stoppées net par la répression des Taliban. Comme dans le cas du MIO, il s'agit le plus souvent de groupes d'ethnies centrasiatiques, anonymes ou d'ex-Taliban, se revendiquant du califat pour des motivations d'opportunité ou simplement de survie (le « Daesh branding »²⁷). Fin 2017, les conditions sécuritaires sont assez détériorées pour tenir durablement un territoire et y imposer sa loi : spoliations, fermetures d'écoles, conduisant à la fuite des populations. Un groupe proclamant son affiliation à Daech a donc pris le contrôle des districts de Darzab et Qush-Tepa, mais le leader n'est autre qu'un ancien commandant Taliban local, ouzbek ethnique²⁸ (abattu par un drone et remplacé en avril 2018²⁹). Dans ses rangs, sans doute quelques centaines de combattants, figurent également d'anciens membres du MIO³⁰.

Daech et les Taliban émanent d'un socle djihadiste commun, où le terrorisme n'est qu'un mode d'action parmi d'autres. Ils s'inscrivent plus généralement dans une perspective de guerre révolutionnaire, menée au nom de l'Islam. Là où le combattant régulier du *jus in bello* bénéficie d'une « décriminalisation de l'homicide »³¹, le soldat de Dieu de la guerre sainte est assassin au nom de la foi, libéré du commandement « tu ne tueras point »³². En face d'autres

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

musulmans, voire d'autres djihadistes, il a simplement recours à l'excommunication de l'ennemi (doctrine du takfir, développée par le Frère musulman Sayyed Qutb³³). Car il ne faut pas s'y tromper, Daech et les Taliban sont réellement ennemis.

Pour comprendre le fondement de leur opposition, le plus simple est de recourir aux catégories de la théorie du partisan proposée par Carl Schmitt. Leur différence découle de l'enracinement : l'engagement des Taliban est tellurique, lié au sol, à une délimitation du sol. Leur dernier traité de 2017 pour la conduite du djihad précise que celui-ci prendra fin après la restauration d'un système islamique en Afghanistan³⁴. (L'appel au djihad du MIO était de même nature concernant l'Ouzbékistan.³⁵) Daech en revanche nie toute limite territoriale et se trouve intrinsèquement dans une optique conquérante, inspirée par l'« Appel à la résistance islamique globale » d'Abou Moussab al-Suri (2004)³⁶. Historiquement, le combat délimité des Taliban les rapproche de la figure de Mao (comme l'a également remarqué Gérard Chaliand³⁷) quand Daech pousse la logique à l'extrême, donnant au parti (le califat) valeur d'absolu au sein d'une révolution globale, cette fois dans la suite de Lénine³⁸.

Face à des adversaires partisans, les catégories de la guerre interétatique s'épuisent dans une impasse stratégique : pratiquer la guerre institutionnalisée des échecs contre un joueur de go sans front. La précipitation de l'intervention de 2001 en Af-

ghanistan donne l'image du fort face à la tentation irrésistible de rosser l'avorton. Or, si l'avorton est assez faible pour être défait à coup sûr en terrain conventionnel, il est assez intelligent pour ne pas rester sur le front où on le cherche. Plus que d'intelligence d'ailleurs, il est question pour le faible d'un impératif de survie, l'obligeant à se cacher dans les intervalles : civil / soldat, temps de paix / temps de guerre, défaite militaire / victoire symbolique³⁹. Pour Clausewitz, pas totalement dépassé par les nouvelles conflictualités, le désarmement est l'objectif des opérations de guerre, en vue de la fin politique⁴⁰. En rendant, par la clandestinité, les opérations armées conventionnelles plus ou moins inopérantes à court terme, intenables économiquement et politiquement dans la durée, c'est bien ce principe que les Taliban ont mis en œuvre après 2001.

Phénomène récent s'inscrivant dans une logique identique et la prolongeant, le partisan hybride (ou « gangsterroriste ») : à la fois combattant et trafiquant. Cette mutation doit être comprise comme une nouvelle réponse, au contre-terrorisme et à la contre-guerilla. Elle forme « des entités toujours plus informelles, évanescentes, atomisées ou impalpables »⁴¹ poussée par un enjeu de survie. En Afghanistan, où l'arrivée des Taliban a accompagné le transfert de la production d'opium depuis le Pakistan, ce facteur doit être prioritairement pris en compte. Cependant, quand débute l'intervention américaine de 2001, la production est redescendue à un niveau proche de

Boris Jarloy

zéro et ne semble pas faire partie de la situation à « traiter ». L'arrêt momentané de la production (pas du trafic) avait pourtant une motivation mercantile : faire remonter le cours de l'héroïne. Et c'est ainsi que l'on a vu en 2006 un camp allemand de l'OTAN installé au beau milieu d'un champ de pavot à Kunduz⁴².

Le partisan hybride se place dans l'intervalle criminalité / sécurité, de même que le partisan classique est longtemps resté extérieur au champ de la stratégie, étant tout simplement hors-la-loi⁴³. L'efficacité de son évolution s'explique par la dialectique hégélienne de la transmutation du quantitatif en qualitatif : un seul acte terroriste constitue en soi un problème de sécurité, mais il faut un volume incontrôlable d'actes criminels pour les considérer comme relevant d'un problème de sécurité. Exemple de cette difficulté récurrente de perception, en 1999, deux ans avant que la leçon ne soit oubliée, des chancelleries occidentales affirmaient devant l'ampleur du trafic de drogue en Afghanistan mettre cette menace sur le même plan que le terrorisme⁴⁴.

A son tour, une réponse au partisan hybride doit viser à réduire l'incertitude qu'il crée et l'obscurité dans laquelle il agit. Il se fonde dans les réseaux criminels et l'intervalle transfrontalier. En cela, il est une figure du « sans-frontiérisme » appliqué au pied de la lettre⁴⁵, de la même manière que Régis Debray considère qu'au fond Al-Qaida est aussi une ONG⁴⁶. Une partie de la solution à ce nouveau problème pourrait

alors être conceptuelle. David Cumin⁴⁷ propose un complément théorique pour comprendre la mondialisation marchande : ajouter aux figures étatiques définies par Raymond Aron, « le diplomate et le soldat », la ruse et la force, une troisième, celle du douanier. L'ajout de cette dimension semble aussi bien répondre à la problématique de la mondialisation criminelle et au besoin de cerner l'hybridation. Elle pourrait faire tomber la ligne opium / sécurité sur laquelle se joue en partie le chaos afghan.

Pourquoi le Turkménistan ?

Sur le plan géographique, la frontière turkmène avec l'Afghanistan (804 km)⁴⁸ est la seule en Asie centrale qui ne présente presque aucun obstacle naturel. La courte frontière ouzbèke (144 km) est entièrement formée par l'Amou-Daria, fleuve large au débit important. Au Tadjikistan, la frontière (1 357 km) est marquée par l'Amou-Daria et le massif du Pamir. De plus, des sites turkmènes hautement stratégiques se trouvent à proximité immédiate de la frontière : ses deux plus importants gisements gaziers (Dauletabad et Galkynysh) et le canal du Karakoum, qui alimente en eau toute la capitale. En termes de densité démographique, on constate un fort déséquilibre : les 5 provinces afghanes frontalières sont plus peuplées que l'ensemble du territoire turkmène (environ 5 millions d'habitants)⁴⁹.

Sur le plan économique, le Turkménistan, dépendant de ses exportations gazières, vit

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

une double crise : une crise globale des prix et une crise locale des débouchés. La baisse du prix des hydrocarbures impacte le Turkménistan en 2015, l'obligeant à dévaluer sa monnaie nationale⁵⁰. Suit la crise des débouchés, dans ce pays enclavé : fin des ventes à Gazprom en 2016⁵¹ (longtemps importateur unique), fin des ventes à l'Iran en 2017⁵², laissant la Chine comme seul client. Le volume des importations chinoises, dont une partie vient rembourser ses investissements, est insuffisant dans le modèle économique turkmène. Un nouveau gazoduc chinois en construction devrait considérablement augmenter les importations, mais ne sera pas en service avant 2020⁵³. Quant aux projets déjà anciens de gazoducs Transcaspien vers l'Azerbaïdjan et TAPI, ils restent pour le moment virtuels, malgré les effets d'annonces.

La seule solution à court terme, hors d'une remontée soudaine des prix, serait une exportation vers l'Europe, via le réseau existant de gazoducs russes. Sur place, la situation économique semble avoir déjà atteint un seuil critique, on rapporte régulièrement des cas de pénuries alimentaires ou de banques retenant les liquidités⁵⁴. L'événement le plus significatif est sans doute l'annonce, en juin 2017, de la fin de la gratuité de l'eau, de l'électricité, du gaz et du sel pour la population, pourtant en vigueur depuis 1993 et programmée jusqu'en 2030. Ces privilèges, en quelque sorte, justifiaient l'acceptation d'un régime autoritaire à l'excès. Officiellement, la mesure est expliquée par « le haut niveau de vie atteint par les

turkmènes » et la nécessité « d'évoluer vers une économie de marché »⁵⁵.

Militairement, le Turkménistan est un cas à part en Asie centrale. A sa création en 1992, l'armée turkmène est placée sous commandement conjoint avec la Russie, à l'exception des forces aériennes, forces spéciales et gardes-frontières, sous seul commandement russe. L'autonomie et le rôle turkmène y étaient très limités, avec un décalage ethnique criant : 90 % de turkmènes chez les soldats, 90 % de slaves chez les officiers. De fait, un service turkmène des gardes-frontières n'existe en propre qu'après 1999 et le départ des russes⁵⁶.

Du point de vue des forces armées, l'Ouzbékistan semble mieux en mesure de résister à un éventuel déplacement du conflit que le Tadjikistan ou le Turkménistan, avec une démographie équivalente à l'Afghanistan et une relative supériorité militaire⁵⁷. Une nuance de taille existe cependant entre le Tadjikistan et le Turkménistan. Dans le cadre de l'OTSC (Organisation du Traité de Sécurité Collective), le Tadjikistan bénéficie de la présence de la 201^e division motorisée des gardes-frontières de la Fédération de Russie. Les turkmènes, eux, ne figurent dans aucune alliance militaire.

Politiquement, le Turkménistan a choisi d'adopter un statut de neutralité permanente, reconnu par les Nations unies en 1995⁵⁸. Initialement, le statut allait de pair avec le retrait de la CEI. L'objectif était de se préserver de l'influence de la Russie om-

Boris Jarloy

14

niprésente dans l'appareil militaire et les exportations gazières. La neutralité n'empêchait donc pas d'autre part de devenir l'un des « membres fondateurs » du Partenariat Pour la Paix de l'OTAN (PPP)⁵⁹. Le statut, constitutionnalisé en 2016⁶⁰, devient surtout un outil de communication politique, jusqu'à faire adopter en 2017 par l'AGNU le 12 décembre comme « Journée internationale de la neutralité »⁶¹. A comparer avec l'emblématique neutralité permanente suisse, deux différences sautent aux yeux : en 1815 la neutralité acceptée par la Suisse est d'abord décidée par les puissances environnantes en contrepartie de l'inviolabilité de son territoire⁶². En prenant en compte le critère schmittien du politique, à savoir la désignation de l'ami et de l'ennemi⁶³, la signification de la diplomatie turkmène apparaît donc comme un simple refus du politique et un abandon unilatéral de souveraineté.

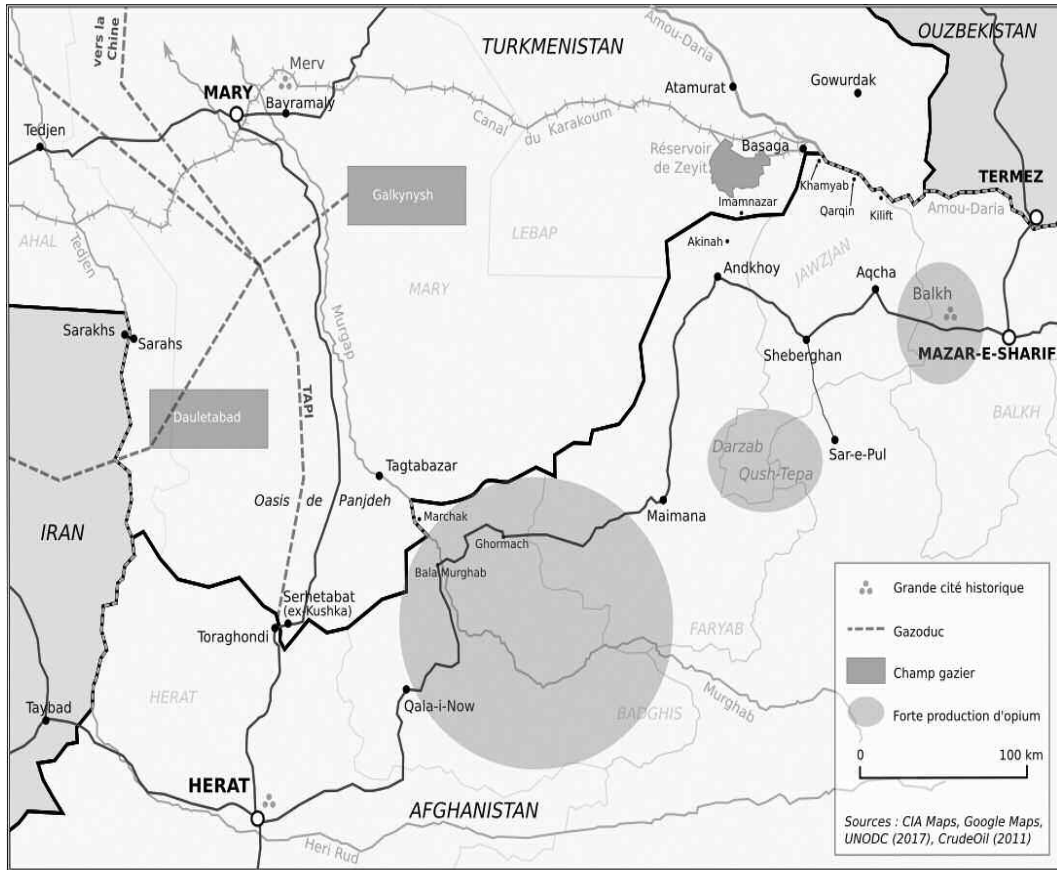
Tout comme le Turkménistan a décrété lui-même sa neutralité en politique extérieure, en politique intérieure il a décrété lui-même son âge d'or⁶⁴. Dans les deux cas, l'utilisation du terme tranche avec son acception habituelle. Dans les deux cas, il y a négation de l'hostilité, à l'extérieur des frontières et à l'intérieur des frontières. La neutralité peut très bien se traduire par l'inaction. Mais un âge d'or décidé, masquant antagonismes et problèmes, se traduit inévitablement par un contrôle total de la communication et des populations. L'anachronisme d'un âge d'or contemporain crée l'oxymore d'un état de siège (état

d'exception) permanent. Comment ensuite pour un État assumer la sortie de l'âge d'or ? La neutralité plonge dans l'incertitude face à une possible agression. L'âge d'or empêche les mesures qui dévoileraient la crise en cours.

Aujourd'hui, le risque d'un retour massif de combattants depuis la Syrie⁶⁵ n'est pas avéré. L'hypothèse d'une prise de contrôle du gaz turkmène par des djihadistes est quant à elle fantaisiste⁶⁶ (on ne reproduit pas le système de contrebande de carburant irakien avec des gazoducs). L'enclave de Daech implique aussi son encerclement et son enfermement, lui laissant la seule arme des attentats. Demain, on peut voir son expansion comme son éradication. Daech reste un phénomène minoritaire dans la conflictualité afghane. L'évaluation de la menace qu'il représente doit intégrer deux variables plus décisives et moins visibles : le rôle déstabilisateur du trafic d'opium et la détresse des populations.

De même, côté turkmène, il faut mesurer de quelle manière la fragilité structurelle est exacerbée par les l'étouffement politique et la tension économique. Les analyses sur la question sont souvent polarisées d'une façon trop visible : position radicalement alarmiste de tendance pro-russe ou position contre-alarmiste de tendance atlantiste. Chacune demande à être nuancée, prenant en compte le fait que la hausse continue des menaces côté afghan et des vulnérabilités côté turkmène fait peser un risque sécuritaire réel sur la frontière⁶⁷. Pour ce

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale



Iran, Afghanistan, Turkmenistan... : frontières et forces en Asie centrale.

risque, les solutions ne semblent pas se trouver au niveau bilatéral.

La succession géopolitique du Grand Jeu

Comment en est-on arrivé là ? Pour l'envisager, il est nécessaire de prendre en compte l'environnement régional et utile de revenir aux circonstances de la création de l'Afghanistan dans ses frontières actuelles, lors du Grand Jeu. Se référer au Grand Jeu

ou à un « nouveau Grand Jeu » au sujet de l'Asie centrale est devenu un lieu commun, souvent intempestif. Pour éventuellement comparer la période contemporaine à cet épisode du XIX^e siècle, il faut garder à l'esprit deux aspects fondamentaux : il était question d'une rivalité impériale russo-britannique et cette rivalité englobait l'Asie centrale autant que l'Asie du Sud.

En réalité, si la conquête russe de l'Asie centrale a généré une si grande tension,

Boris Jarloy

c'est uniquement par crainte de voir le Tsar ravir l'Inde et ses ressources à la couronne britannique. Plus qu'un « pivot » au sens d'un centre névralgique ou d'une clé de voûte, l'Asie centrale a valeur de lieu de passage obligé. Un « vestibule géographique de l'histoire », desservant les espaces alentours, témoin de toutes les entrées et sorties et que les nomades ont souvent pénétré avec fracas.

Jusqu'à la prise de Boukhara par exemple, les conquêtes russes n'étaient pas particulièrement mal vues par les Britanniques, qui saluaient l'œuvre civilisatrice visant à abolir l'esclavage et à « contrôler le fanatisme mahométan »⁶⁸. En revanche, lorsque les Russes défont les Turkmènes et prennent Merv en 1884, cela déclenche à Londres une certaine « *nervousness* », selon l'expression d'époque⁶⁹. Merv est en effet la dernière étape avant Herat, considérée comme la clé de l'Inde, traditionnellement envahie par le nord-ouest (à l'exception de la conquête par voie maritime des Britanniques⁷⁰). En 1885, les Russes s'avancent de nouveau en direction d'Herat et battent les Afghans dans l'oasis de Panjdeh.

Les deux empires sont alors au seuil d'une guerre, dont les crédits sont déjà votés. Finalement, déjouant tous les pronostics, la Russie arrête son avancée à ce qui fonde l'actuelle frontière turkméno-afghane, qui demeurera son point le plus méridional. L'épisode fige du même coup les limites de l'Afghanistan⁷¹, comme État-tampon entre

les deux empires⁷², espace neutre donc « retranché du théâtre de la guerre »⁷³.

A partir de cet acte fondateur, la succession du Grand Jeu apparaît comme une géopolitique des empires. Chez Carl Schmitt, il est question de l'empire comme d'une « puissance qui retient » (ou *kat-echon*)⁷⁴, conception fort appropriée pour appréhender la succession géopolitique du Grand Jeu : dislocation des empires entraînant instabilité et conflits.

1885 – Empires russe et britannique se font face autour de l'État-tampon afghan, après la dernière prise des terres qui forme l'actuelle frontière turkmène.

1917 – L'Empire Russe s'effondre, mais est remplacé de l'intérieur par l'URSS, sans remise en cause des frontières. (La *reconquista* bolchevique s'effectue dans les limites du territoire tsariste.)

1947 – Partition de l'Empire Britannique des Indes. Immédiatement naît le premier conflit international indo-pakistanaïse autour du Cachemire, qui dure depuis 70 ans. Parallèlement à la succession territoriale, s'opère un transfert de puissance : le *translatio imperii* de la Grande Bretagne vers les États-Unis, du Grand Jeu vers la Guerre Froide.

1971 – Sécession du Bangladesh, nouveau traumatisme pour la légitimité du Pakistan en tant qu'État des musulmans de l'ancien empire.

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

1979 – Les tensions débordent sur l'Afghanistan. La neutralité de l'État-tampon est violée par le régime communiste afghan, les « combattants de la liberté » moudjahidin et l'intervention soviétique. Le conflit est alimenté par la Ligne Durand, un jadis-tampon, devenant capitale mondiale du djihad.

1991 – Chute de l'URSS et fin des empires dans la région. Brzezinski décrit avec justesse la nouvelle Asie centrale comme les « Balkans eurasiens »⁷⁵. L'Afghanistan des Taliban joue pour l'islamisme en Asie centrale le rôle de sanctuaire que la Ligne Durand joue pour l'Afghanistan : guerre civile tadjike (1992-1997), frappes du MIO (1999-2001).

2001 – L'intervention américaine en Afghanistan marque le retour d'une puissance impériale, placée cette fois dans l'État-tampon. Les États-Unis ont pour l'Asie centrale la fonction de « puissance qui retient », contraignant les djihadistes locaux à l'exil.

2015 – Retrait de l'OTAN, émergence de Daech et retour des « Balkans eurasiens », mis sous cloche pendant 14 ans.

L'empire a un effet pacificateur à l'intérieur de son enveloppe et dissuasif sur les puissances voisines de plus petite taille. Une approche géopolitique par la démographie offre une vision concordante du déplacement progressif des troubles vers le nord-ouest. A prendre le parcours du projet de gazoduc TAPI, on peut faire deux consta-

tations : 1) De pays en pays, on progresse à chaque fois dans un rapport de 1 à 6 en termes de population (Turkménistan 5M d'habitants, Afghanistan 30M, Pakistan 180M et Inde 1,2Md) 2) A chaque fois, pour le pays le moins peuplé, le principal problème sécuritaire se trouve au sud-est, à sa frontière avec un pays plus peuplé, pour lequel le problème est moins prioritaire. Le mécanisme se résume bien dans une formule lapidaire du président Zia au sujet de l'Afghanistan : « laissez bouillir »⁷⁶.

Nouvelles routes de la soie, le XIX^e siècle à travers les âges

Après le départ des États-Unis, la Chine deviendra-t-elle la nouvelle « puissance qui retient » dans la région ? La rivalité russo-britannique du Grand Jeu a laissé place à la rivalité sino-américaine contemporaine, toujours dans la configuration terre / mer d'une puissance tellurique et d'une puissance maritime. Les deux grands projets d'investissements chinois, le China Pakistan Economic Corridor (CPEC) et surtout la partie terrestre du Belt and Road Initiative (BRI, ou « nouvelles routes de la soie », lancé par Xi Jinping en 2013), entourent l'Afghanistan. Ce sont des paris économiques auxquels s'ajoute un risque sécuritaire, faisant de la stabilité de l'Afghanistan une question majeure pour la politique extérieure chinoise (classée 2^e enjeu dans le livre blanc chinois de 2017 sur la coopération en matière de sécurité en Asie-Pacifique⁷⁷).

Boris Jarloy

18

En 2015, pour la première fois les IDE (investissements directs à l'étranger) chinois dépassent les IDE en Chine⁷⁸. Dans cette dynamique économique, le passage du Turkménistan dans la sphère d'influence chinoise depuis 2016 marque une rupture géopolitique, après plus d'un siècle de domination russe. Sur la longue durée, c'est également une rupture depuis la bataille de Talas en 751, où les conquérants arabes ont repoussé les armées chinoises hors d'Asie centrale. Il est question de domination économique plutôt que militaire car l'économie est l'outil de puissance légitime depuis la criminalisation de la guerre d'agression au XX^e siècle. Mais paradoxalement, la guerre économique peut aboutir à la paix des armes.

Le projet BRI (dont l'unité de mesure habituelle est le nombre de « Plan Marshall ») est à l'évidence un acte de guerre économique, qui vise par ce biais la domination politique. Tous les experts insistent sur l'importance fondamentale de la perception chinoise du siècle d'humiliation subi jusqu'à 1949 : accords inégaux, Guerres de l'Opium. Or les Guerres de l'Opium constituent un rare exemple d'opération militaire conduite pour un motif économique avoué⁷⁹. Le projet BRI est en miroir une opération économique avec un but politique inavoué. Le calendrier affiché, faire de la Chine la première puissance mondiale avant 2050, dessine également en miroir le siècle du « grand renouveau »⁸⁰ lavant le siècle du déshonneur.

Ce dispositif s'inscrit parfaitement dans la culture stratégique chinoise, fondée sur un principe d'économie et de nature plus féminine que masculine. « Le fin du fin, écrivait Sun Tzu, est de soumettre l'ennemi sans croiser le fer »⁸¹. Dans la logique du Tao, où le non-être est supérieur à l'être, la théorie de la non-guerre domine celle de la guerre. Plusieurs voies dans la pensée stratégique chinoise mènent à la victoire avant l'éclatement du conflit : la victoire par la parole de l'école des diplomates, victoire par la vertu de l'école des confucéens...⁸² Aux échecs, le potentiel est exposé et l'on détruit son adversaire. Dans le jeu de go chinois, le potentiel n'est pas exposé et l'on n'empêche pas la construction de l'autre, on la limite et on l'utilise sur son terrain, dans un mouvement des bords vers le centre.

D'où une conception différente du sens même donné à la notion de stratégie : la stratégie chinoise « en fonction » et floue (comme l'est le détail du projet BRI) ne se situe pas sur le même plan que la stratégie occidentale « a priori » et planifiée⁸³. « La faite ultime de la stratégie, toujours selon Sun Tzu, est l'absence de forme : la manœuvre est visible mais il est impossible de remonter au processus »⁸⁴. On trouve des traces de ces préceptes dans les éléments de langage chinois autour du projet BRI⁸⁵ : un projet « gagnant-gagnant », « ouvert à tous les pays », en « synergie » et « complémentarité », « de nature économique sans arrière-pensée géopolitique », qui n'est pas une « stratégie » mais une « initiative » proposée au monde. Ce dernier terme, symbo-

lisant l'altérité avec la notion occidentale de stratégie, a d'ailleurs été intégré au nom du projet avec l'abandon de l'ancienne appellation OBOR, « One Belt, One Road ».

Le Grand Jeu était impérial, bilatéral et l'Asie centrale n'y avait une place majeure qu'en tant que voie d'accès terrestre aux rentables Indes, avec un risque de basculement du rapport de force russo-britannique. Ainsi, s'il fallait identifier un équivalent contemporain du Grand Jeu, il se trouverait certainement dans ces nouvelles routes de la soie, autre expression forgée dans l'Europe colonisatrice du XIX^e siècle⁸⁶. États-Unis et Chine ont remplacé Grande Bretagne et Russie. Par-delà l'Asie centrale, les Indes Britanniques convoitées ont été remplacées par l'Europe, « vassale » des États-Unis (selon la terminologie de Brzezinski⁸⁷), idée qui résonne jusque dans les think tank chinois : « Qui tient l'Europe, tient le monde. »⁸⁸ Quels qu'en soient les développements, pourrait naître de cette rivalité de puissance terre / mer entre la Chine et les États-Unis un nouvel équilibre mondial via l'économie⁸⁹, un nouveau *nomos* de la Terre.

Nomos et nomades

Comment comprendre les enjeux de cette frontière ? La géopolitique, définie par Yves Lacoste, concerne « toute rivalité de pouvoir sur un territoire »⁹⁰. Le concept de *nomos* chez Carl Schmitt définit l'ordre spatial fondamental issu d'une prise de terres, événement constitutif et « première

mesure qui contient en elle toutes les mesures ultérieures »⁹¹. Géopolitique et *nomos* se complètent : ordre et pouvoir sur un territoire⁹². Dans son raisonnement géopolitique, Brzezinski répète au sujet des « Balkans d'Eurasie » qu'il s'agit d'une zone de pouvoir vacant⁹³. Mais l'ordre spatial fondamental n'y est pas aboli pour autant. La revue de géopolitique Outre Terre se posait en 2017 la question « A qui est l'Asie centrale ? »⁹⁴. Le concept de *nomos* permet de se poser la question « Où est l'Asie centrale ? ». En Asie centrale, l'ordre spatial fondamental est lié à la prise de terre de 1885, les mutations territoriales survenues ensuite ne l'ont pas remis en cause. La fin de l'Empire Russe et les Révolutions de 1917 en ont simplement modifié la nature, de l'intérieur. 1991 n'a pas non plus fait éclater cet ordre mais l'a segmenté : on parle de la « dislocation » de l'URSS, pas de sa « dissolution », et si l'on évoque une « implosion » de l'URSS, ce ne peut être qu'à l'intérieur de son enveloppe.

Cet aspect juridique, où l'on distingue « le droit de l'État et le droit antérieur à l'État »⁹⁵, est particulièrement parlant en ce qui concerne le Turkménistan. Le pays a connu l'importation des notions de frontière linéaire et d'État-nation en même temps que l'adoption du mode de vie sédentaire. Parler de l'indépendance du Turkménistan revêt donc quelque chose d'artificiel. Avant la conquête russe, on évoquait plutôt une « périphérie turkmène »⁹⁶, à la différence d'autres ex-républiques soviétiques au passé sédentaire et

Boris Jarloy

citadin. En somme, il y a eu invention de la frontière turkméno-afghane en 1885 puis invention de l'État turkmène en 1991, fondé sur un peuple, une terre et un héritage administratif. Si les institutions donnent à voir les images qui ont présidé à leur conception⁹⁷, l'axiome se vérifie au Turkménistan, même si l'héritage institutionnel soviétique est rejeté par le gouvernement⁹⁸. Il est vrai aussi pour la Russie, qui a commémoré le centenaire des Révolutions de 1917 sans le célébrer.

Turkménistan et Russie s'inscrivent dans un *nomos* commun d'origine soviétique. Comme le décrit très bien Anne de Tinguy, l'héritage soviétique « imprègne les mentalités, les identités, le territoire, les systèmes politiques, les analyses internationales » et, citant Svetlana Alexievitch, « les Homo Sovieticus sont toujours là »⁹⁹. Ce *nomos* est à rapprocher du concept russe d'« étranger proche » (ou de ses variantes « sphère d'intérêts vitaux », « relations particulières »¹⁰⁰), confronté aujourd'hui au concept d'« ennemi proche » des djihadistes internationalistes en Afghanistan. Ces derniers visent la remise en cause de « l'édifice tout entier de l'ordre politique et social »¹⁰¹. Mais toute prise de terres sur le territoire turkmène menacerait de faire éclater l'ordre spatial post-soviétique, remettant en cause le fondement institutionnel de l'ensemble. De là, il est possible de former l'hypothèse qu'une telle prise de terres entraînerait inmanquablement l'intervention de la Russie, perçue comme une nécessité vitale, qu'elle soit sollicitée ou non.

Avec cette approche, l'amplification constante de la menace par la Russie pourrait être interprétée comme le moyen d'obtenir consentement à une intervention qu'elle ferait de toute façon, afin d'agir en conformité avec le droit international. Il ne s'agit pas de pure spéculation, un ancien dirigeant de l'OTSC (Organisation du Traité de Sécurité Collective) aurait déjà laissé entendre que l'organisation pourrait défendre le Turkménistan contre son gré, bravant son statut de neutralité¹⁰². Le *nomos* vient compléter une explication géopolitique fondée sur le désir russe de maintenir une influence et sur son inquiétude sécuritaire réelle. L'approche géopolitique, même si elle est ici pertinente, semble seule limitée pour illustrer le caractère d'« intérêt vital » : les deux pays ne sont pas directement frontaliers (l'Iran a par exemple 1 000 km de frontières avec le Turkménistan), ni membre d'une organisation intergouvernementale commune, ni engagés dans une coopération militaire bilatérale et plus dans une relation de dépendance économique directe.

Le *nomos* n'est pas qu'une réalité symbolique ou métaphysique. Michel Foucher parlait de la frontière occidentale de l'URSS, pas seulement matérialisée sur les cartes mais visible depuis l'avion, par la forme des champs : petites exploitations familiales d'un côté, grandes exploitations collectives de l'autre¹⁰³. Ce qui est visible n'est pas la ligne en soi, mais le contraste entre deux ordres territoriaux. On en trouve une illustration parfaite dans les images aé-

riennes de Marchak, sur la frontière turkméno-afghane (évoqué plus haut pour ses problèmes de sécurité) : un village en plein désert, éloigné de tout et divisé seulement par un fleuve, qui marque le changement brutal d'un ordre à l'autre¹⁰⁴.

Nomades et djihad

Pour Carl Schmitt le *nomos* est foncièrement sédentaire, il est unité d'ordre et de localisation. A l'inverse, chez Deleuze et Guattari, le *nomos* est l'espace lisse du nomade, pendant de l'espace strié du sédentaire¹⁰⁵, il est ordre de déplacement¹⁰⁶. L'origine du mot « *nomos* » est à la fois « partager » et « faire paître »¹⁰⁷. Le sédentaire est défini par son espace tandis que le nomade définit l'espace par rapport à lui¹⁰⁸. Si « les nomades n'ont pas d'histoire » et « n'ont qu'une géographie »¹⁰⁹, peut-être cela explique-t-il le fait qu'ils soient si peu pris en compte dans l'histoire.

Ordre sédentaire ou esprit nomade sont donc deux approches inconciliables du « sens qui habite la terre »¹¹⁰. Gérard Chaliand rappelle à ce propos que l'antagonisme fondamental dans la longue durée est bien celui qui oppose nomades et sédentaires, avec l'Asie centrale comme foyer perturbateur, plus que les antagonismes terre / mer ou chrétienté / Islam¹¹¹. Souvent oubliée, cette dualité a structuré la géopolitique du continent eurasiatique durant deux millénaires, du V^e siècle avant notre ère jusqu'au XV^e siècle¹¹². En Asie centrale, l'essor de la route de la soie empruntée par

Marco Polo est due à la *Pax Mongolica*. En Europe, les invasions d'Attila précèdent directement l'avènement de Clovis et la fondation de la France.

L'importance historique du fait nomade se retrouve notamment dans le développement du principe de guerre sainte, dont l'Afghanistan est depuis 40 ans le terrain : la première croisade est provoquée par les nomades Seldjoukides, persécutant les pèlerins suite à la prise de Jérusalem. Cette première croisade renouvelle et renforce dans le dogme sunnite le concept du djihad, endormi depuis la période de l'Islam conquérant, qui déclenche à son tour la deuxième croisade¹¹³. Ibn Taymiyya, initiateur du courant salafiste, écrit dans le contexte historique des invasions mongoles, qu'il vise dans ses écrits et dont il a lui-même été victime (sa famille fuit la Turquie pour Damas)¹¹⁴.

Cette idée de guerre sainte a toujours été très présente chez les nomades turkmènes. Elle irrigue leur farouche résistance à la conquête russe au XIX^e siècle. Elle se ravive en 1918 lorsque commence la révolte des Basmatchis, contre-révolution où djihad se mêlait avec identité tribale et qui avait deux principaux centres : la vallée de Fergana (d'où émergera plus tard le MIO) et les turkmènes. Les campagnes des Basmatchis turkmènes durent jusqu'en 1927, date de leur exil en Afghanistan. Cinquante ans plus tard, l'Union soviétique envoie sa 40^e armée (la composante centrasiatique) en Afghanistan. Contrairement aux attentes,

Boris Jarloy

de nombreux jeunes gens reviennent admiratifs de leurs adversaires, louant le courage des moudjahidin et les comparant aux combattants basmatchis. C'est là très exactement l'histoire du MIO et la base de son appel au djihad¹¹⁵.

Dans l'histoire des turkmènes, le concept de djihad a été largement brassé d'éléments tribaux et instrumentalisé pour justifier pillages et violences. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'a eu qu'une valeur superficielle. Au contraire, on le retrouve jusque dans les racines profondes de leur culture. L'épopée sur laquelle repose la tradition turkmène¹¹⁶, *Dede Korkut* (partagée avec les Turcs et Azéris, peuples « oghuz » dont sont issus les Seldjoukides), date de la période conquérante de l'Islam. Elle « baigne » dans la célébration de la foi musulmane et de son expansion armée, retraçant les exploits des clans descendants d'un ancêtre mythique, Oghuz Khan (figure toujours actuelle, son nom a été donné au nouvel aéroport international d'Achgabat, inauguré en 2016). Avec un zèle des convertis récents, les récits de l'épopée *Dede Korkut* relatent de façon récurrente les luttes héroïques au nom de « la foi musulmane la plus pure » contre « les mécréants à la religion pourrie »¹¹⁷.

Voilà un écho culturel évident à la propagande de Daech, qui appelle à la lutte en ces termes, faisant explicitement référence à la période fondatrice de l'Islam. On trouve par ailleurs une grande proximité, en plus de la justification religieuse, entre le parti-

san hybride et les anciens nomades turkmènes, décrits au XIX^e siècle comme des « brigands héréditaires »¹¹⁸ : le criminel fugitif est proche du loup, « bête sans repos » et animal tutélaire des turco-mongols¹¹⁹. Mais dans le domaine de la prédation, les mafias, sédentaires et hiérarchisées, n'ont pas, elles, l'extériorité d'une société nomade. Elles sont intégrées, et parfois même au PIB, il s'agit une prédation internalisée.

L'utilisation des attributs nomadiques par le partisan hybride se justifie au fond dans le contexte de son opposition à l'État, instance de nature bureaucratique, compartimentée et spécialisée. Un policier reste un policier, un soldat un soldat, comme un cavalier aux échecs demeure un cavalier. L'hybride tend à l'absence de propriétés intrinsèques du nomade, comme un pion de go¹²⁰. On entrevoit ainsi une racine possible de l'aveuglement étatique face à l'hybridation.

Mais ces similitudes ne sont pas le seul point d'accroche, à l'affirmation d'authenticité religieuse de Daech s'ajoute une rhétorique eschatologique¹²¹. Le statut de la « Province du Khorassan » y revêt une importance particulière, qui est tirée de la littérature islamique. Il s'appuie sur un hadith attribué au prophète Mahomet prédisant qu'à l'approche de la fin des temps, la victoire arrivera des étendards noirs venus du Khorassan¹²². Les étendards sont les drapeaux noirs de Daech, le Khorassan est historiquement une région englobant l'Afghanistan et une partie de l'Asie centrale, donnant une place centrale, bénie, à

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

ce théâtre. Le Khorassan mythique (littéralement l'orient, le « soleil levant ») est pareillement très présent dans l'épopée *Dede Korkut*¹²³. Plus récent, le poète Magtymguly (1724-1807), véritable père fondateur de la culture turkmène moderne, fait dans son œuvre de nombreuses références à l'Antéchrist et au Jugement dernier¹²⁴. L'Asie centrale en général a souvent été associée dans l'imaginaire islamique aux figures de Gog et Magog, annonciateurs de l'apocalypse, contre lesquels Alexandre aurait érigé un mur de fer et d'airain¹²⁵.

Ces images ne sont pas, loin de là, exclusives à l'orient mystique. Attila était surnommé « le fléau de Dieu ». Le *kat-echon* impérial de Carl Schmitt est aussi une puissance qui retient la fin du monde et la venue de l'Antéchrist¹²⁶. Enfin, les mêmes Gog et Magog bibliques auraient été invoqués par George W. Bush auprès de Jacques Chirac pour justifier l'invasion de l'Irak¹²⁷. Sur le terrain afghan, dans tous les cas, la référence eschatologique au « Khorassan » s'avère être l'un des thèmes de recrutement les plus efficaces de Daech, lui offrant un précieux outil de valorisation identitaire¹²⁸.

Il y aurait là des facteurs pouvant rendre les turkmènes d'Afghanistan plus sensibles que d'autres au discours révolutionnaire de Daech. Selon les estimations, ils représentent l'équivalent de 10 à 20 % de la population totale du Turkménistan voisin, ce qui est considérable. Sur la zone frontalière, ils sont largement majoritaires¹²⁹. De plus, les turkmènes d'Afghanistan sont descendants

directs des Basmatchis qui ont combattu l'Armée Rouge et menaient des razzias en Iran jusqu'à 1925¹³⁰. Romantisme apocalyptique et références à l'histoire culturelle la plus intime, le facteur identitaire, même avec un ancrage profond, n'est cependant pas suffisant. Suivant les avis des spécialistes français, la matrice de la radicalisation est politique, pas idéologique (François Burgat) et l'on assiste moins à une radicalisation de l'Islam qu'à une islamisation de la radicalité (Olivier Roy). Là encore, les turkmènes d'Afghanistan ne manquent malheureusement pas de raisons politiques de se radicaliser : délaissés par le gouvernement afghan, ignorés par les autorités turkmènes auxquelles ils se sentent rattachés, devant seuls s'organiser en milices pour se défendre, devant parfois vendre leurs maisons pour acheter des armes¹³¹.

A plusieurs reprises déjà, les turkmènes d'Afghanistan ont fait entendre des menaces de représailles à l'endroit du Turkménistan¹³² et le désespoir pourrait les pousser vers la tendance messianique¹³³ aujourd'hui sur le devant de la scène. Dans une moindre mesure, les turkmènes du Turkménistan, qui subissent une crise économique et une pression politique croissante, pourraient finir par perdre leur patience proverbiale. Les mouvements de protestation, encore impensables il y a peu, sont toujours plus fréquents dans un contexte de pénuries alimentaires¹³⁴. Proportionnellement, les turkmènes seraient de loin les plus nombreux en Asie centrale à être partis combattre en Syrie¹³⁵. Si la situation locale

Boris Jarloy

continuait à s'aggraver, l'âge d'or du Turkménistan post-soviétique pourrait à l'avenir rencontrer la concurrence de l'âge d'or du califat¹³⁶. « Celui que l'on a dépouillé de tout droit va puiser son droit dans l'hostilité » et c'est alors le fondement de l'État, la relation protection / obéissance, qui s'écroule¹³⁷.

Notes

¹ «Boris Jarloy» est le nom de guerre d'un expert et acteur du terrain de l'Asie centrale.

² LACOSTE Yves, « Le pivot géographique de l'histoire » : une lecture critique », *Hérodote* 2012/3 (n° 146-147), p. 139-158, <https://www.cairn.info/revue-herodote-2012-3-page-139.htm>

³ SCHMITT Carl, *Le nomos de la Terre* (1950), Presses Universitaires de France, 2001, pp. 213-237

⁴ DZARDANOVA Svetlana, « Turkmenistan: Positive About Being Positively Neutral », *The Pulls of Central Asia*, 31/03/2015, https://pulsofcentralasia.org/2015/03/31/turkmenistan-positive-about-being-positively-neutral-by-svetlana-dzardanova/#_ednref1

⁵ Les provinces afghanes frontalières du Turkménistan sont, d'ouest en est : Herat, Badghis, Faryab, Jawzjan et Balkh, soit l'espace compris entre les villes d'Herat et Mazar-e-Sharif.

⁶ CLARK Kate, « Working in a 'Grey Zone': ICRC forced to scale back its work in Afghanistan », *Afghan Analyst Network*, 10/10/2017, <https://www.afghanistan-analysts.org/working-in-a-grey-zone-icrc-forced-to-scale-back-its-work-in-afghanistan/>

⁷ PANNIER Bruce, « More Turkmen Troops Killed Along Afghan Border », *RFE/RL*, 27/05/2014, <https://www.rferl.org/a/qishloqovozi-turkmen-troops-killed-afghan-border/25400833.html>

⁸ PANNIER Bruce, « Taliban Takes District On Turkmen Border », *RFE/RL*, 11/12/2014, <https://www.rferl.org/a/talibanturkmenistan-afghanistan-border/26737893.html>

⁹ ROGGIO Bill, « Afghan Taliban lists 'Percent of Country under the control of Mujahideen' », *Long War Journal*, 28/03/2017, <http://www.longwarjournal.org/archives/2017/03/afghan-taliban-lists-percent-of-country-under-the-control-of-mujahideen.php>

¹⁰ KUCERA Joshua, « Afghanistan: No, Militants Aren't Massing At Central Asia's Borders », *Eurasianet*, 21/01/2015, <http://www.eurasianet.org/node/71711>

¹¹ SIDDIQUE Abubakar, « Afghan Official: IS Ascendant After Defeating Taliban In Northern Province », *RFE/RL*, 06/11/2017, <https://gandhara.rferl.org/a/afghanistan-islamic-state-taliban-jawzjan-fighting/28838192.html>

¹² UNODC, *Afghanistan opium survey 2016*, octobre 2016, <https://www.unodc.org/documents/press/releases/AfghanistanOpiumSurvey2016.pdf>

¹³ UNODC, *Afghanistan opium survey 2017*, novembre 2017, https://www.unodc.org/documents/crop-monitoring/Afghanistan/Afghan_opium_survey_2017_cult_prod_web.pdf

¹⁴ «Turkmenistan's Afghan Policy Revealed», *RFE/RL*, 27/10/2015, <https://www.rferl.org/a/qishloqovozi-turkmenistan-afghanistantaliban-border/27330020.html>

¹⁵ PANNIER Bruce, « Majlis Podcast: Spring Brings Violence, Confusion To Northern Afghanistan », *RFE/RL*, 09/04/2017, <https://www.rferl.org/a/majlis-podcast-northern-afghanistan-central-asia-violence-confusion/28419321.html>

¹⁶ KOHI Qutbuddin, « Turkmenistan extends power export to Afghanistan for a month », *Pahjwok Afghan News*, 02/01/2018, <https://www.pahjwok.com/en/2018/01/02/turkmenistan-extends-power-export-afghanistan-month>

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

- ¹⁷ HORAK Slavomir, « L'Afghanistan du point de vue turkmène », in *Outre-Terre* n°48, janvier 2017, pp. 171-184
- ¹⁸ « 'The Land Is Hard, The Sky Is Far': Afghan Turkmen In Dire Straits », RFE/RL, 24/04/2015, <https://www.rferl.org/a/afghanistanconflict-minority-turkmen/26972509.html>
- ¹⁹ PANNIER Bruce, « My Mistreated Ally: Tensions On The Afghan-Turkmen Border », RFE/RL, 23/03/2014, <https://www.rferl.org/a/afghanistan-turkmenistan-border-amu-darya-river/25306711.html>
- ²⁰ BALCI Bayram, CHAUDET Didier, « Jihadism in Central Asia : A Credible Threat After the Western Withdrawal From Afghanistan? », Carnegie Endowment for International Peace, août 2014, <http://carnegieendowment.org/2014/08/13/jihadism-incentral-asia-credible-threat-after-western-withdrawal-from-afghanistan-pub-56381>
- ²¹ ZENN Jacob, « The IMU is extinct: what next for Central Asia's jihadis? », The CACI Analyst, 03/05/2016, <https://www.cacianalyst.org/publications/analytical-articles/item/13357-the-imu-is-extinct-what-new-for-central-asiasjihadis?.html>
- ²² JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, *Turkménistan*, CNRS Éditions, 2010, p. 189
- ²³ « Afghan Taliban offer security for copper, gas projects », Reuters, 29/11/2016, <http://news.trust.org/item/20161129114126-ywz68/?source=reTheWire>
- ²⁴ Pour un état des lieux, voir CHAUDET Didier, « Afghanistan 2018, le chaos et les Taliban », The Conversation, 13/02/2018, <https://theconversation.com/afghanistan-2018-le-chaos-et-les-taliban-91462>
- ²⁵ OSMAN Borhan, « The Islamic State in 'Khorasan': How it began and where it stands now in Nangarhar », AAN, 26/07/2016, <https://www.afghanistan-analysts.org/the-islamic-state-in-khorasan-how-it-began-and-where-it-stands-now-in-nangarhar/>
- ²⁶ OSMAN Borhan, « Another ISKP leader "dead": Where is the group headed after losing so many amirs? », AAN, 23/07/2017, <https://www.afghanistan-analysts.org/another-iskp-leader-dead-where-is-the-group-headed-after-losing-so-many-amirs/>
- ²⁷ ALI Obaid, « Non-Pashtun Taleban of the North (4): A case study from Jawzjan », AAN, 18/09/2017, <https://www.afghanistan-analysts.org/non-pashtun-taleban-of-the-north-4-a-case-study-from-jawzjan/>
- ²⁸ ALI Obaid, « Qari Hekmat's Island: A Daesh enclave in Jawzjan? », AAN, 11/11/2017, <https://www.afghanistan-analysts.org/qari-hekmats-island-a-daesh-enclave-in-jawzjan/>
- ²⁹ ALI Obaid, « Still under the IS's Black Flag: Qari Hekmat's ISKP island in Jawzjan after his death by drone », AAN, 15/05/2018, <https://www.afghanistan-analysts.org/still-under-the-iss-black-flag-qari-hekmats-iskp-island-in-jawzjan-after-his-death-by-drone/>
- ³⁰ SARWAR Mustafa, RAHMANYAR Alem, MOQIM NAHIB Mohammad « Civilians Recount IS Atrocities In Northern Enclave », RFE/RL, 28/12/2017, <https://gandhara.rferl.org/a/afghanistan-is-atrocities/28943556.html>
- ³¹ Formule empruntée à Grégoire Chamayou.
- ³² GUIDERE Mathieu, *La guerre des islamismes*, Gallimard, 2017, p. 9
- ³³ *Ibid.*, p. 79
- ³⁴ OSMAN Borhan, « Taleban leader Hebatullah's new treatise on jihad », AAN, 15/07/2017, <https://www.afghanistan-analysts.org/aan-qa-taleban-leader-hebatullahs-new-treatise-on-jihad/>
- ³⁵ RASHID Ahmed, *Asie Centrale, champ de guerres, Cinq républiques face à l'islam radical*, Autrement Frontières, 2002, pp. 217-219 (texte intégral de l'appel reproduit en annexe)
- ³⁶ GUIDERE Mathieu, *La guerre des islamismes*, op. cit., p. 77
- ³⁷ CHALIAND Gérard, *Terrorisme et politique*, CNRS Éditions, 2017, p. 10

³⁸ SCHMITT Carl, *La notion de politique* (1932), *Théorie du partisan* (1963), Flammarion, 1992, pp. 302-303

³⁹ PIERRE Hervé (col.), « L'adéquation entre moyens et modes d'action. L'ennemi aujourd'hui, vers quel équilibre des forces », colloque « Les espaces de batailles contemporains : Faire la guerre sans front », à l'Université Jean Moulin Lyon 3, 01/03/2017, https://youtu.be/Ug3i764_bAU

⁴⁰ CLAUSEWITZ (von) Carl, *De la guerre* (1832), Chapitre I^{er}, 2. « Définition »

⁴¹ RAUFER Xavier, *Géopolitique de la mondialisation criminelle : La face obscure de la mondialisation*, PUF, 2013, p. 91

⁴² RASHID Ahmed, *Le retour des talibans*, Editions Delavilla, 2009, p. 273

⁴³ SCHMITT Carl, *La notion de politique* (1932), *Théorie du partisan* (1963), *op. cit.*, p. 212

⁴⁴ RASHID Ahmed, *L'ombre des taliban*, Autrement Frontières, 2001, p. 162

⁴⁵ Le label « Sans Frontières », gage de respectabilité, doit s'entendre comme l'allégorie d'une vocation universelle et non comme synonyme du cri « A bas les frontières ! ». Voir la conférence de Rony BRAUMAN au Festival de Géopolitique de Grenoble 2015, « L'idée du 'sans frontière' est-elle encore possible ? », <https://youtu.be/MovDNpRoxTE>

⁴⁶ DEBRAY Régis, « Éloge des frontières », conférence donnée le 03/12/2010, <https://youtu.be/fMZbyOfMNcg>

⁴⁷ Maître de conférences (HDR) à la Faculté de Droit de l'Université Jean Moulin Lyon 3

⁴⁸ données issues du CIA World Factbook, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/af.html>

⁴⁹ «Estimated Setled Population by Civil Division, Urban, Rural, Nomadic and Sex 2017-2018 », Central Statistic Organization, République Islamique d'Afghanistan, <http://cso.gov.af/en/page/demography-and-socile-statistics/demograph-statistics/3897111>

⁵⁰ RICKLETON Chris, «Turkmenistan: Rumors Reign as Economic Crisis Grows», Eurasianet, 01/02/2015, <http://www.eurasianet.org/node/71861>

⁵¹ «Turkmenistan: Russia Suspends Gas Supplies», Eurasianet, 04/01/2016, <http://www.eurasianet.org/node/76676>

⁵² PANNIER Bruce, «Turkmen Cutoff Of Iran Leaves Dwindling Gas Options For Ashgabat», RFE/RL, 02/01/2017, <https://www.rferl.org/a/turkmenistan-iran-gas-dispute-dwindling-options/28209476.html>

⁵³ SANDS Gary, « China Striving to Boost Energy Imports from Turkmenistan », Eurasianet, 24/11/2017, <https://eurasianet.org/s/china-striving-to-boost-energy-imports-from-turkmenistan>

⁵⁴ « Taking the Temperature of Turkmenistan's Economic Meltdown », Eurasianet, 08/01/2018, <https://eurasianet.org/s/taking-the-temperature-of-turkmenistans-economic-meltdown>

⁵⁵ «Turkmenistan: President Calls Time on Welfare Benefits», Eurasianet, 07/06/2017, <http://www.eurasianet.org/node/83901>

⁵⁶ JEANGENE VILMER Jean-Baptiste, *Turkménistan*, *op. cit.*, pp. 207-209

⁵⁷ *2017 Firepower Index*, <http://www.globalfirepower.com>

⁵⁸ Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies A/RES/50/80 du 12 décembre 1995, <http://www.un.org/documents/ga/res/50/a50r080.htm>

⁵⁹ «L'OTAN et le Turkménistan procèdent à des consultations sur la sécurité régionale et le renforcement de la coopération», OTAN, 01/12/2014, http://www.nato.int/cps/en/natohq/news_114660.htm?selectedLocale=fr

⁶⁰ *Constitution du Turkménistan*, nouvelle rédaction du 14 septembre 2016 (version russe), <http://turkmenistan.gov.tm/?id=11808>

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

- ⁶¹ Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies A/RES/71/275 du 02/02/2017, http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/275
- ⁶² *Déclaration des Puissances portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse et de l'inviolabilité de son territoire du 20 novembre 1815*, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ch1815n.htm>
- ⁶³ SCHMITT Carl, *La notion de politique* (1932), *Théorie du partisan* (1963), *op. cit.*, p. 64
- ⁶⁴ *Altyn Asyr* en turkmène, nom très répandu pour toutes sortes de structures (supermarché, chaîne de télévision, club de football) et mention omniprésente, par exemple chez l'agence nationale de presse <http://turkmenistan.gov.tm>
- ⁶⁵ CHAUDET Didier, « 2016 : le jihadisme centrasiatique au miroir du « jihad » syrien », in *Outre-Terre* n°48, janvier 2017, pp. 150-169
- ⁶⁶ PERRIN Francis, « L'EI a du gaz mais ne peut pas l'exploiter seul : qui osera y aller ? », *Atlantico*, 06/07/2015, <http://www.atlantico.fr/decryptage/ei-gaz-mais-ne-peut-pas-exploiter-seul-qui-osera-aller-francis-perrin-2225533.html>
- ⁶⁷ Entrouvrant par exemple la possibilité d'utiliser « l'arme des migrants » vers la Russie à partir de l'Asie centrale (même si la démographie et la géographie du Turkménistan s'y prêtent peu), voir les interviews de combattants : « ISIL: Target Russia - Featured Documentary », *Al Jazeera*, 27/05/2017, <https://youtu.be/3HDytLHGpY>
- ⁶⁸ GORSHENINA Svetlana, *Asie Centrale. L'invention des frontières et l'héritage russo-soviétique*, CNRS Editions, 2012, p. 145
- ⁶⁹ PIATIGORSKY Jacques, SAPIR Jacques (dir.), *Le Grand Jeu. XIX^e siècle, les enjeux géopolitiques de l'Asie Centrale*, Autrement, 2009, p. 143
- ⁷⁰ CHALIAND Gérard, RAGEAU Jean-Pierre, *Géopolitique des empires, des pharaons à l'imperium américain*, Arthaud, 2010, p. 82
- ⁷¹ *Délimitation afghane. Négociations entre la Russie et la Grande-Bretagne 1872-1885*, Editions du ministère russe des Affaires étrangères, 1886
- ⁷² Proposition britannique au lieu d'une frontière commune, conditionnée par l'échec des guerres anglo-afghanes.
- ⁷³ SCHMITT Carl, *Le nomos de la Terre* (1950), *op. cit.*, p. 248
- ⁷⁴ *Ibid.*, p. 63
- ⁷⁵ BRZEZINSKI Zbigniew, *Le Grand échiquier*, Hachette Littératures, 1997, p. 163
- ⁷⁶ SIDOS Philippe (col.), « La guerre soviétique en Afghanistan comme élément de rupture stratégique », in *La Rupture stratégique, Etudes de l'IRSEM* n°48, février 2017, pp. 195-206
- ⁷⁷ Cité par EKMAN Alice, « Les nouveaux vecteurs de la politique étrangère chinoise : la Chine, soft power ou hard danger? », colloque « La Chine et l'Union européenne : une relation win-win ? » à l'Université Jean Moulin Lyon 3, 09/03/2017, <https://youtu.be/vBfFeE0wgBM>
- ⁷⁸ DEMURGER Sylvie, « Investissements chinois en Europe, tendances et évolutions récentes: Opportunités ou nouvelle dépendance? » intervention lors du même colloque le 09/03/2017, <https://youtu.be/3g0tljef-r4>
- ⁷⁹ HARBULOT Christian, « La pédagogie indispensable sur la guerre économique », *Portal de l'IE*, 08/06/2017, <https://portail-ie.fr/short/1612/lapedagogie-indispensable-sur-la-guerre-economique>
- ⁸⁰ Autre concept clé de la politique extérieure chinoise que rejoint le BRI, EKMAN Alice, NICOLAS Françoise, SEAMAN John et al., « Three Years of China's New Silk Roads: From Words to (Re)action? », *Etudes de l'Ifri*, février 2007, https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ekman_et_al_china_new_silk_roads_2017.pdf
- ⁸¹ SUN Tzu, *L'art de la guerre*, Fayard/Pluriel, 2015, p. 59

Boris Jarloy

⁸² *Ibid.*, pp. 28-29 et 37-40, présentation de Jean Lévi

⁸³ FAYARD Pierre, « La culture stratégique chinoise », conférence à l'ILERI le 07/10/2015, <https://youtu.be/FzycT9BbUIE>

⁸⁴ SUN Tzu, *L'art de la guerre*, *op. cit.*, p. 68

⁸⁵ Recueillis notamment lors du « Forum de Paris – Les nouvelles routes de la soie » du 29/11/2017, organisé par l'IRIS et l'Ambassade de Chine en France

⁸⁶ Comme l'Europe et la Russie du XIX^e siècle d'ailleurs, la Chine est en partie motivée par la recherche de débouchés pour sa production intérieure.

⁸⁷ BRZEZINSKI Zbigniew, *Le Grand échiquier*, *op. cit.*, p. 47, annonçant la carte de la « domination géopolitique » p. 48

⁸⁸ Élément soufflé par Michel Foucher lors de la présentation du rapport « Russie 2017 », le 08/11/2017 à l'IRIS

⁸⁹ Au dernier Forum de Davos, on ne disait pas autre chose : MUGGAH Robert, TIBERGHIE Yves, « The future global order will be managed by China and the US - get used to it », World Economic Forum, 12/02/2018, <https://www.weforum.org/agenda/2018/02/the-future-global-order-will-be-managed-by-china-and-the-us-get-used-to-it/>

⁹⁰ LACOSTE Yves, « La géographie, la géopolitique et le raisonnement géographique », *Hérodote* 2012/3 n° 146-147, p. 14-44, <http://www.cairn.info/revue-herodote-2012-3-page-14.htm>

⁹¹ SCHMITT Carl, *Le nomos de la Terre* (1950), *op. cit.*, pp. 50 et 70

⁹² Les deux pensées ont également le point commun du tabou nazi.

⁹³ BRZEZINSKI Zbigniew, *Le Grand échiquier*, *op. cit.*, pp. 163 et 164

⁹⁴ KORINMAN Michel (dir.), *Chaosland : du Moyen-Orient à l'Asie (du centre) ?*, *Outre-Terre* n°48, janvier 2017, p. 185

⁹⁵ Maurice Hauriou, cité par SCHMITT Carl, *Le nomos de la Terre* (1950), *op. cit.*, p. 86 (note)

⁹⁶ GORSHENINA Svetlana, *Asie Centrale. L'invention des frontières et l'héritage russo-soviétique*, *op. cit.*, p. 137

⁹⁷ Le juriste Alain SUPLOT ouvre sur ces mots l'introduction de *La Gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France (2012-2014)*, Fayard, 2015

⁹⁸ On peut d'ailleurs voir dans l'âge d'or turkmène une forme chimiquement pure du *nomos* soviétique, passé après 1917 de l'internationalisme de Lénine au nationalisme stalinien.

⁹⁹ TINGUY (de) Anne (dir.), « Regards sur l'Eurasie - L'année politique 2016 », *Etudes du CERI* n° 228-229, février 2017, <http://spire.sciencespo.fr/hdl:/2441/4117hbqvgu9s7bpu4hed07pr71/resources/etude-228-229.pdf>

¹⁰⁰ FACON Isabelle, « La Russie : leviers et instruments d'intégration régionale », intervention lors de la demi-journée d'étude « L'Eurasie en 2017 : le jeu des puissances » du 28/11/2017

¹⁰¹ SCHMITT Carl, *La notion de politique* (1932), *Théorie du partisan* (1963), *op. cit.*, p. 259

¹⁰² CAGNAT René, GAUZERE David, « Nouvelle donne en Asie centrale : l'Etat islamique face à l'Amou-Daria », *Diploweb*, 05/07/2017, <https://www.diploweb.com/Nouvelle-donne-en-Asie-centrale-l-Etat-islamique-face-a-l-Amou-Daria.html>

¹⁰³ FOUCHER Michel, *Fronts et frontières, Un tour du monde géopolitique*, Fayard, 1991, p. 51

¹⁰⁴ Visible en effectuant la recherche « Murchagh, Afghanistan » sur la version satellitaire de Google Maps, <https://goo.gl/maps/mFNXXpx1KZn>

¹⁰⁵ DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix, « 1227 – Traité de nomadologie : la machine de guerre », in *Capitalisme et Schizophrénie 2, Mille plateaux*, Editions de minuit, pp. 434-527

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 485

L'ordre et la horde – Confins ou pivot ? L'Asie centrale

- ¹⁰⁷ SCHMITT Carl, *Le nomos de la Terre* (1950), op. cit., p. 74
- ¹⁰⁸ Présentation d'Altan Gokalp, BAZIN Louis, GOKALP Altan (traduction), *Le Livre de Dede Korkut, Récit de la Geste oghuz*, Gallimard, 1998, p. 36
- ¹⁰⁹ DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix, « 1227 – Traité de nomadologie : la machine de guerre », op. cit., p. 490
- ¹¹⁰ SCHMITT Carl, *Le nomos de la Terre* (1950), op. cit., p. 46, (préface de l'auteur) « Nous cherchons le sens qui habite la terre. C'est le pari de ce livre et l'impératif suprême qui préside à notre travail. »
- ¹¹¹ CHALIAND Gérard, *Anthologie mondiale de la stratégie, des origines au nucléaire*, Robert Lafont, 1990, p. XIX
- ¹¹² CHALIAND Gérard, *Les empires nomades, de la Mongolie au Danube*, Perrin, 2006, p. 13
- ¹¹³ GUIDERE Mathieu, *La guerre des islamismes*, Gallimard, 2017, p. 53
- ¹¹⁴ *Ibid.*, pp. 58-61
- ¹¹⁵ RASHID Ahmed, *Asie Centrale, champ de guerres, Cinq républiques face à l'islam radical*, Autrement Frontières, 2002, pp. 124-134
- ¹¹⁶ KURBANOVA Djamilia, « The Singing Traditions of Turkmen Epic Poetry », in *The Oral Epic. Performance and music*, VWB, 2000, pp. 115-128
- ¹¹⁷ BAZIN Louis, GOKALP Altan (traduction), *Le Livre de Dede Korkut, Récit de la Geste oghuz*, op. cit., p. 41
- ¹¹⁸ RECLUS Ellysée, *Nouvelle géographie universelle, La Terre et les hommes*, Tome VI, *L'Asie Russe*, Librairie Hachette et Cie, 1881, p. 438
- ¹¹⁹ CHALIAND Gérard, *Les empires nomades, de la Mongolie au Danube*, op. cit., p. 34
- ¹²⁰ DELEUZE Gilles, GUATTARI Félix, « 1227 – Traité de nomadologie : la machine de guerre », op. cit., p. 436
- ¹²¹ FILIU Jean-Pierre, « Daech et les démons de l'Apocalypse », *Le Monde des Religions*, 02/02/2016, http://www.lemondedesreligions.fr/savoir/daech-et-les-demons-de-l-apocalypse-02-02-2016-5253_110.php
- ¹²² DEL VALLE Alexandre, RIGOULET-ROZE David, « Le hadith de Mahomet qui permet de comprendre la mécanique précise de la stratégie de l'Etat islamique (et ses prochaines étapes) », *Atlantico*, 21/02/2015, <http://www.atlantico.fr/decryptage/hadithmahomet-qui-permet-comprendre-mecanique-precise-strategie-etat-islamique-et-prochaines-etapes-david-rigoulet-roze-2010049.html#VDW8A7g7pdeB1r4x.99>
- ¹²³ BAZIN Louis, GOKALP Altan (traduction), *Le Livre de Dede Korkut, Récit de la Geste oghuz*, op. cit., p. 45
- ¹²⁴ MAGTYMGULY PIRAGY, *Poèmes turkmènes, traduits par Louis Bazin et Pertev Boravav*, Jean Picolec, 2014, pp. 21, 89, 93
- ¹²⁵ MIQUEL André, *La géographie humaine du monde musulman jusqu'au milieu du 11e siècle*, Tome 2, Volume 2, *Géographie arabe et représentation du monde : la terre et l'étranger*, Editions de l'EHESS, 2013, p. 120
- ¹²⁶ SCHMITT Carl, *Le nomos de la Terre*, op. cit., p. 64. C'est aussi ce nom qu'a choisi l'eurasiste Alexandre Douguine pour son think tank <http://katehon.com/fr>
- ¹²⁷ MANDONNET Eric, « Chirac, Bush et l'apocalypse », *L'Express*, 26/02/2009, https://www.lexpress.fr/actualite/politique/chirac-bush-et-l-apocalypse_746203.html
- ¹²⁸ OSMAN Borhan, « ISKP's Battle for Minds: What are its main messages and who do they attract? », *AAN*, 12/12/2016, <https://www.afghanistan-analysts.org/iskps-battle-for-minds-what-are-their-main-messages-and-who-do-they-attract/>
- ¹²⁹ Les autorités soviétiques estimaient que les 9/10 des turkmènes de la région frontalière sur l'Amou-

Boris Jarloy

Daria avaient émigré en Afghanistan entre 1917 et 1925, GORSHENINA Svetlana, *Asie Centrale. L'invention des frontières et l'héritage russo-soviétique*, op. cit., p. 273

¹³⁰ HOURCADE Bernard, *Géopolitique de l'Iran, Les défis d'une renaissance*, Armand Colin, 2016, p. 224

¹³¹ PANNIER Bruce, « In Northwestern Afghanistan, 'We Sold Our Property...To Buy Weapons' », RFE/RL, 20/05/2017, <https://www.rferl.org/a/qishloq-ovozi-northwestern-afghanistan-locals-form-militias/28499450.html>

¹³² PANNIER Bruce, « My Mistreated Ally: Tensions On The Afghan-Turkmen Border », RFE/RL, 23/03/2014, <https://www.rferl.org/a/afghanistan-turkmenistan-border-amu-darya-river/25306711.html>

¹³³ GOURDIN Patrice, *Manuel de géopolitique, 23 - Le messianisme*, Diploweb, 2016, <https://www.diploweb.com/23-Le-messianisme.html>

¹³⁴ NAJIBULLAH Farangis, « Flour Power: Turkmenistan Mulling 'Surplus Confiscation' Amid Shortage » RFE/RL, 13/02/2018, <https://www.rferl.org/a/turkmenistan-flour-shortage-confiscation-surplus-bread/29037664.html>

¹³⁵ S'il ne sont pas confondus sur place avec la minorité turkmène locale, ils représenteraient l'équivalent de 1/14 000 habitants. Au Tadjikistan l'estimation est de 1/40 000, au Kirghizstan 1/56 000, en Ouzbékistan 1/58 000 et au Kazakhstan 1/72 000 . «The Return of Foreign Fighters to Central Asia: Implications for U.S. Counterterrorism Policy », Institute for National Strategic Studies, Strategic Perspectives, No. 21, octobre 2016, pp. 9 et 15 <https://www.hsdl.org/?view&did=796690>

¹³⁶ « Les jihadistes sont les enfants des dictatures, pas des révolutions » citation de Kamel Daoud, placée en exergue de l'ouvrage de Jean-Pierre FILIU, *Généraux, gangsters et jihadistes, Histoire de la contre-révolution arabe*, La Découverte, 2018

¹³⁷ SCHMITT Carl, *La notion de politique* (1932), *Théorie du partisan* (1963), op. cit., p. 300



Champ criminologique





Recherche judiciaire – projets européens, expérience belge

*François Farcy*¹

Introduction

La recherche judiciaire est certainement une des activités les plus importantes de la police aujourd'hui.

La complexité de notre monde moderne de plus en plus (sur-)judiciarisé, l'internationalisation de la criminalité et les contingences humaines et logistiques de nos services de police rendent le management d'un pilier essentiel de cette fonction régaliennne indispensable.

Au niveau européen, la multiplicité des organisations policières et la diversité des systèmes judiciaires nécessitent à terme une approche, sinon unique, à tout le moins intégrée du management de la recherche judiciaire. La Belgique n'échappe pas à cette nécessité et développe une approche singulière qui mériterait d'être analysée puis confrontée à d'autres systèmes.

Le développement d'un management de la recherche judiciaire en Belgique peut s'inscrire dans la continuité du développement

de l'approche proactive de la recherche policière et judiciaire initiée dans les années 70 par certains pionniers avec plus ou moins de succès.

L'idée était alors de quitter l'approche purement réactive de l'enquête en appliquant à des matières criminelles qui s'y prêtaient particulièrement bien, comme la lutte contre le trafic de drogues², des méthodes d'anticipation et de travail sur l'information préalable permettant d'orienter plus efficacement les enquêtes, d'optimiser les moyens et du temps pour démanteler des filières. Se sont alors développés, l'approche proactive³, les opérations « undercover » et le recours systématique à des informateurs/indicateurs, matières aujourd'hui intégrées, dans la législation sur les méthodes particulières de recherche⁴.

Aux Etats-Unis c'est le concept d'Intelligence Led Policing (ILP) qui s'est développé, traduit bien plus tard en Belgique par l'approche de la fonction de police guidée par l'information.

François Farcy

L'approche ILP dépasse d'ailleurs le simple processus de recueil et de traitement de l'information, il intègre, dans la notion anglo-saxonne d'« Intelligence », le résultat de l'analyse de celle-ci. C'est notamment dans ce cadre que l'engagement d'analystes criminels s'est développé fortement dans les services de police à travers le monde depuis une trentaine d'années⁵.

Cet « embryon » de management de la recherche judiciaire a jeté les bases d'un fonctionnement policier qui refuse désormais de subir les événements et d'être noyé dans un travail réactif face à une criminalité organisée transnationale et un terrorisme grandissants.

34

Certes, tout « bon flic » a toujours travaillé sur l'information policière et avec des sources humaines (méthode « Huggy les bons tuyaux »⁶) mais cette fois le système policier commence à systématiser et structurer l'approche en se dotant d'outils légaux et structurels.

Conséquence de cette approche, la nécessité de fixer des priorités dans les dossiers et d'y attribuer les moyens d'enquête adéquats est apparue. Les services de police ont dû apprendre à gérer la recherche judiciaire autrement que par le simple traitement successif et chronologique des dossiers entrants et sortants.

Au niveau de la justice, cette démarche a mis beaucoup plus de temps à percoler car, de par sa fonction même et pour respecter

les principes de la procédure pénale, celle-ci doit être saisie et doit exercer l'action publique dès qu'elle a connaissance de faits pénaux ou qu'elle est saisie d'une plainte. La loi ne permet pas a priori de laisser des infractions de côté ou de faire des priorités impliquant de facto l'abandon ou le report de la procédure. Certes, les parquets ont un droit de dépôt⁷, mais qui peut être contourné par certaines obligations d'enquêter ou de poursuivre notamment en cas de constitution de partie civile...

De plus, on peut globalement écrire que l'administration de la justice a longtemps fonctionné sur dossier avec, *a priori*, un traitement des affaires indépendante l'une de l'autre, consacrant ainsi le principe de la « saisine in rem ».

Dans le courant des années 90, cependant, l'augmentation de la criminalité organisée, son caractère de plus en plus international, menant à la complexification des affaires pénales et des procédures, a fait évoluer la législation et bousculé le fonctionnement des parquets et tribunaux. La législation s'est adaptée à cette situation en renforçant son dispositif répressif. De nouvelles notions sont apparues notamment lors du vote de la loi sur les organisations criminelles en 1999⁸ et la ratification des accords de Palerme concernant la criminalité organisée transnationale⁹. Ces textes ont consacré notamment des infractions qu'on pourrait qualifier d'« immatérielles » dès lors que la simple appartenance à une organisation criminelle est devenue punissa-

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

ble en soi. La saisine « in rem » a donc partiellement changé de nature puisqu'il ne s'agit plus uniquement d'enquêter sur des infractions matérielles mais sur des structures et des organisations, dont il faut certes démonter le caractère criminel mais dont tous les auteurs ne doivent pas nécessairement avoir commis une infraction matérielle autre que d'y appartenir. A noter que les juristes objectent, à juste titre, que la saisine « in rem » renvoie toujours à des faits et à un dossier factuel même si l'infraction est « immatérielle ».

Il n'en demeure pas moins que beaucoup de magistrats ont eu longtemps, et ont encore pour certains, du mal à appréhender ces dossiers d'organisations criminelles qui se multiplient et qui, contrairement à l'association de malfaiteurs qui peut être purement de fait, impliquent la mise en lumière d'éléments constitutifs plus complexes et plus difficiles à prouver ou démontrer.

Depuis une vingtaine d'années, la compétence pour les procureurs du Roi de fixer une politique criminelle et pour le collègue des Procureurs Généraux d'édicter des circulaires fixant des priorités et donnant des directives sur la manière de mener les enquêtes judiciaires s'est aussi fortement développée, face à l'augmentation de la charge de travail des Parquets et à la limitation des moyens.

Tout cela a aujourd'hui un impact important sur l'administration de la justice qui

doit s'adapter. La récente réorganisation de la Justice^{10,11} impose à présents aux chefs de corps (procureurs et présidents de tribunaux) de développer une gestion plus autonome de leurs moyens et dès lors, aussi, un certain management des enquêtes.

Dans le cadre de et dans la continuité de ces évolutions importantes, la police judiciaire fédérale (PJF) a lancé, il y a quelques années, l'idée de développer un management de la recherche judiciaire.

Partant d'une volonté légitime, voire indispensable, de mieux appréhender le travail judiciaire et de mieux gérer les capacités limitées tant en moyens financiers qu'en personnel, cette notion assez large méritait d'être définie et surtout développée.

L'objectif du présent article est d'étudier ce qui a été réalisé jusqu'à présent, ce qui n'a pas encore été développé et surtout les obstacles parfois cruciaux dans le cadre actuel du fonctionnement de l'appareil judiciaire et policier.

Entre mythe, peut-être même utopie, et réalités, la mise en œuvre d'un vrai management de la recherche judiciaire est-il une réussite, une voie à poursuivre ou un leurre permettant a posteriori de justifier notre incapacité à maîtriser les phénomènes criminels. Enfin, l'exemple de la Belgique est-il transposable à l'étranger ?

Mais commençons par définir succinctement les concepts...

François Farcy

Concepts et définitions

Trois concepts composant le management de la recherche et correspondant globalement aux trois niveaux classiques d'appréhension du management (stratégique, tactique et opérationnel), ont été décrits et développés au fil du temps. Voici en quelques mots, une définition de ces trois concepts qui seront étudiés plus avant dans la suite du document.

Le management de la recherche au niveau stratégique

Ce concept peut prêter à confusion car il recouvre le terme générique de l'approche et le concept de management de la recherche judiciaire au niveau stratégique. Ce concept regroupe en fait le management visant la mise en œuvre d'une politique criminelle au niveau national ou d'un parquet mais aussi le management de l'information ou management ILP (Intelligence Led policing) qui en découle.

Le management stratégique de la recherche est une démarche méthodologique permettant donc, en Belgique, de concrétiser la politique criminelle et sécuritaire du gouvernement.

Celle-ci se base sur une image de la criminalité ou, idéalement, un diagnostic de sécurité complet intégrant l'analyse des phénomènes criminels, des entités criminelles (auteurs, groupes d'auteurs, milieu criminel, associations et organisations cri-

minelles) et les territoires criminels¹² et se décline notamment par l'exécution de la Note Cadre de Sécurité Intégrale (NCSI), élaborée par le gouvernement fédéral avec l'apport des entités fédérées, dont découlent le Plan National de Sécurité (PNS) de la police intégrée, des plans d'arrondissement (police - justice) et les Plans Zonaux de Sécurité (PZS) dans chaque zone de police.

L'Europe s'est également dotée d'un plan de sécurité à travers un cycle de politique (« policy cycle ») sur quatre ans fixant les priorités de l'Union Européenne (UE) en matière de lutte contre la criminalité grave et organisée¹³. Ce policy cycle est développé sur base de la publication d'une analyse de la menace criminelle appelée SOCTA¹⁴.

Au niveau des services policiers et surtout des PJF dans les arrondissements, le PNS fait l'objet de plans d'actions qui sont développés par priorité, au maximum en concertation avec la politique criminelle du ministère public.

Le management de la recherche orienté vers la gestion des enquêtes (niveau tactique)

Il consiste à développer et mettre en œuvre un suivi des enquêtes permettant de gérer au mieux les capacités engagées, de fixer des priorités en concordance avec les plans d'actions et la politique criminelle des autorités judiciaires et d'assurer un monitoring du travail d'enquête au niveau d'un

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

service d'enquête (d'une police locale ou d'une PJJ) ou d'un parquet.

Le management des enquêtes donne également une certaine garantie de transparence dans l'engagement des moyens et permet de rendre compte (accountability) tant en interne que vis-à-vis des autorités judiciaires et politiques.

Le management de la recherche orienté vers l'enquête (niveau opérationnel)

Il consiste à développer et mettre en œuvre des méthodes professionnelles et pertinentes de travail et de suivi de l'enquête permettant d'optimiser la pertinence, l'efficacité et l'efficience des enquêtes menées.

Ce niveau vise les enquêteurs et magistrats dans la gestion d'un dossier particulier.

Management de la recherche : ce qui fonctionne

Depuis les premiers développements du management de la recherche, on peut dire que deux grandes réalisations sont à mettre à l'actif du management de la recherche judiciaire :

L'implémentation de l'approche et la conscientisation des acteurs

La définition des concepts et le développement du management de l'enquête et des enquêtes se sont faits de manière progres-

sive, dans certaines unités confrontées à une importante surcharge de dossiers. Divers outils ont vu le jour et petit à petit toutes les PJJ ont intégré le management de la recherche dans leur fonctionnement de manière plus ou moins développée.

C'est fin 2012 que la Direction Générale Judiciaire (DGJ) a fait formellement de ce Management de la Recherche (ReM) une de ses priorités.

Un service permanent au sein de la Direction Générale (DGJ/PO) a été mis en place pour en assurer l'implémentation, la coordination et le contrôle. Des officiers responsables (OME) ont été désignés dans chaque PJJ et une note-cadre a été finalisée le 7 avril 2015¹⁵. Dès lors une implémentation uniforme s'imposait, permettant ainsi une coordination et un suivi au niveau national à travers les outils dont nous traiterons ci-après.

Parallèlement le management de la recherche, surtout dans ses aspects de management de l'enquête et management des enquêtes, a percolé vers la justice, de plus en plus de directeurs judiciaires mettant en place une coordination et un suivi des enquêtes avec leur procureur du Roi voire avec certains juges d'instruction.

En effet, afin d'assurer un meilleur suivi et une meilleure gestion des dossiers en coordination avec la police judiciaire, les Procureurs du Roi des nouveaux arrondissements ont, pour beaucoup, inscrit la ges-

François Farcy

tion des enquêtes dans leur lettre de mission au début de leur mandat en avril 2014¹⁶. Les objectifs repris visent notamment à prioriser les dossiers importants et à lutter contre l'arriéré judiciaire en réduisant la durée des enquêtes¹⁷.

L'approche a également été soutenue au niveau de la politique de l'Intérieur et de la Justice avec l'insertion du management de la recherche dans les objectifs stratégiques fonctionnels du PNS dès 2012-2015.

Depuis 2014, sous l'égide de la Commission Permanente de la Police Locale, consciente aussi de l'importance du management de la recherche, un groupe de travail a étudié l'intérêt du recours aux outils du management de l'enquête. Actuellement de plus en plus de zones de police locale implémentent des processus et des outils de gestion des enquêtes.

Le Collège des Procureurs Généraux considère aussi le management de la recherche comme une approche indispensable à la gestion du travail judiciaire, cadrant avec le contenu de sa politique en la matière¹⁸. Les Procureurs Généraux d'Anvers et de Liège ont mis en avant les avantages de cette approche depuis plusieurs années. Des conférences-débats sur le sujet ont même été organisées sur le sujet par l'Association Syndicale des Magistrats belges en 2013 et 2014 en présence de différents acteurs de la justice (magistrats du parquet, juges d'instruction, avocats et policiers).

On peut donc écrire qu'une évolution majeure dans la gestion de la recherche et des enquêtes a vu le jour depuis quelques années :

Au sein de la police, le management de la recherche fait à présent partie du mode de fonctionnement de toutes les PJJ et les processus du management de et des enquêtes sont opérationnels.

Chaque enquêteur intègre ces processus lorsqu'il développe, avec et sous la direction du magistrat, sa stratégie d'enquête et se conforme à des directives internes formelles¹⁹ pour le « montage²⁰ » de ses dossiers.

Ainsi chaque dossier doit-il idéalement contenir l'enregistrement du dossier, une structure claire, des fiches de renseignements sur les diverses entités (personnes physique ou morales impliquées...), un plan d'enquête, un suivi permanent des étapes et de l'exécution des devoirs d'enquête, l'alimentation obligatoire des banques de données, l'administration des pièces, la clôture et le débriefing).

Ce management de l'enquête permet, en accord avec le magistrat titulaire d'un dossier, d'en optimiser la stratégie en réalisant une analyse de toutes les possibilités d'enquête et de faire des choix efficaces intégrés dans un plan d'enquête. Les directives mises en œuvre dans les PJJ sont à cet égard évolutives afin d'assurer un processus d'amélioration permanente. récem-

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

ment, l'approche systématique des volets patrimoniaux, virtuels et scientifiques des enquêtes a été intégrée dans les options des plans d'enquête. Il s'agit clairement d'une plus-value permettant de mieux rentabiliser le travail des enquêteurs dès l'ouverture d'un dossier en concertation avec le magistrat. A titre d'exemple, le choix fait par le magistrat avec son chef d'enquête, d'investiguer dans le monde virtuel des suspects et de réaliser une enquête patrimoniale en sus de l'enquête « classique » permet d'engager les capacités et les moyens nécessaires dès le départ et de réduire les délais de traitement.

Au niveau des chefs de service des divisions d'enquête et de la direction, le management des enquêtes se fait à présent au jour le jour par un monitoring des dossiers en cours, des coordinations périodiques ou, selon les nécessités, pour fixer des priorités, débloquer ou clôturer des dossiers en accord ou à la demande des magistrats. Ces coordinations permettent également de décider de l'attribution de moyens supplémentaires.

Dans la plupart des arrondissements ces coordinations ou réunions de suivi sont également organisées avec le Parquet voire avec certains juges d'instruction²¹.

Le management des enquêtes permet également d'élaborer les comptes-rendus (accountability) et de tenir les indicateurs et statistiques (nombre de dossiers traités,

délais, capacité engagée en heures, arrestations, saisies...).

Le management de la recherche au niveau stratégique fait à présent partie du quotidien de la police et de la justice à travers les multiples décisions, plans, circulaires et plans d'actions définis soit par l'autorité politique (NCSI), judiciaire (Circulaires de Procureurs Généraux et politique criminelle des procureurs du Roi) ou policière (PNS, lettres de mission des mandataires, plans d'actions des PJJ). Ce management se concrétise aussi par l'existence, au niveau national, d'une plate-forme de concertation entre la police intégrée et les autorités judiciaires, dénommée "la plate-forme de concertation Justipol"²², de la Concertation de Recherche d'Arrondissement (CRA)²³ entre le procureur du Roi et les chefs de Corps de la police locale et de la police fédérale où, notamment, les priorités du ressort sont discutées et formalisées. Des coordinations systématiques entre les directeurs judiciaires et le ministère public ont également vu le jour pour réaliser un monitoring régulier des enquêtes. Parfois, ce management stratégique de la recherche devient malheureusement trop complexe, irréaliste²⁴ et parfois contradictoire.

En ce qui concerne le management de l'information (ILP), celui-ci est bien ancré dans la recherche judiciaire mais pas toujours efficace et efficient parce qu'il n'est pas encore suffisamment lié aux priorités stratégiques définies ou suffisamment orienté vers l'appui à l'enquête.

François Farcy

Concrètement, l'orientation de l'effort de recherche d'information n'est pas toujours intégrée au management de et des enquêtes. Ce management court alors le risque de vivre pour lui-même à côté du travail d'enquête qui doit être la finalité essentielle d'une PJF.

En conclusion de ce point, la mise en œuvre du management de la recherche est aujourd'hui une réalité. C'est devenu un processus de base d'une PJF inscrit dans un état d'esprit visant l'efficacité, l'efficience et la transparence (rendre compte) du travail judiciaire. Son implémentation à différents niveaux et son intégration par d'autres autorités ou partenaires (justice, police locale, avocats...) constituent un lien important entre les acteurs de la chaîne pénale, obligeant ainsi chacun à penser aussi en fonction de l'autre et de ses contingences.

Malheureusement, on verra que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des engagements consentis...

La mise en œuvre d'outils de travail informatique

Le développement d'outils informatiques est sans doute ce qui rend actuellement le management de la recherche le plus visible, ce qui ne veut pas dire qu'il s'agisse de l'essentiel, car un outil ne peut jamais, même s'il est performant, être une fin en soi mais une aide à la gestion, à l'action et au suivi. Dans le cas présent les outils développés,

intégrés aux processus de management de la recherche judiciaire constituent un véritable soutien quotidien pour la direction et les collaborateurs.

Le management de l'enquête judiciaire bénéficie au sein du pilier judiciaire de la police fédérale, depuis plusieurs années, d'une application standard (GES) très complète qui permet, au départ du logiciel de rédaction des procès-verbaux et des rapports d'information (application FEEDIS), de créer ce qu'on appelle un dossier virtuel de l'enquête ou farde électronique de dossier.

Cette application permet également de faire les liens entre les entités d'un dossier et d'assurer, avec le logiciel de rédaction (FEEDIS), l'alimentation obligatoire de la banque de données policière nationale (BNG).

L'enquêteur et ses responsables peuvent, avec ses outils, bénéficier d'un dossier complet, incluant toutes les pièces et documents virtualisés, des aides à la rédaction et une fonction recherche bien utile dans des dossiers de plus en plus complexes et volumineux.

Parallèlement, sous l'égide de la Commission Permanente de la Police Locale (CPPL), un groupe de travail a étudié, depuis 2014, l'intérêt d'implémenter dans les zones de police locale les outils du management de l'enquête développés par la police fédérale. Plusieurs zones de police locale utilisent à présent l'outil de gestion de l'enquête (GES)

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

et de plus en plus envisagent d'y recourir (58 zones sur 192 au 1^{er} novembre 2017).

En ce qui concerne le management des enquêtes, l'informatique a également apporté sa plus-value.

Après une phase de développement erratique d'applications diverses dans plusieurs services, la police judiciaire fédérale d'Anvers a développé un outil visant à gérer les enquêtes et assurer un suivi du travail de recherche qui permettait d'intégrer et de récupérer les données des logiciels existants. Cette application, appelée « Itinera » s'est finalement imposée comme l'outil standard au sein de la police fédérale belge.

Concrètement cet outil « Itinera » permet, en partant des applications informatiques pour la gestion de l'enquête judiciaire (GES) et pour la gestion des prestations du personnel (GALOP), de récupérer les données et d'assurer un suivi et un monitoring des enquêtes.

Récemment, le partenariat développé avec la Justice a permis de créer une connexion entre « Itinera » et les applications des parquets et tribunaux (REA/TPI...).

L'informatique de la Justice étant en pleine mutation, la concrétisation de cet échange automatisé d'informations reste à améliorer. Il permet cependant par des flux journaliers de compléter les tableaux de suivi des enquêtes dans l'application « Itinera » en y incluant les informations des Parquets

quant au statut des dossiers (à l'information, à l'instruction, classement sans suite, fixation à l'audience...).

« Itinera » est donc devenue incontournable au sein de la police fédérale. L'application intègre à présent des connexions vers la Justice et devrait également poursuivre son développement dans les zones de police locale.

Au-delà, l'application continue à être développée comme outil de gestion plus globale et stratégique des activités notamment en matière de management de la recherche et de suivi du PNS à travers un volet appelé « policy tool ».

Management de la recherche : les limitations et ce qui est à améliorer

Malgré le chemin parcouru et les investissements importants consentis pour mettre en œuvre le management de la recherche judiciaire, peut-on dire aujourd'hui que cela fonctionne et surtout que les résultats sont au rendez-vous, que l'approche a un impact sur le fonctionnement global de la justice et du travail judiciaire ?

Indubitablement oui MAIS les écueils et certaines impossibilités rendent le concept lui-même imparfait, limité et certains objectifs parfois utopistes.

Ce caractère utopiste quant aux résultats est en fait de nature « congénitale » dès lors

François Farcy

qu'une série de caractéristiques de base de la justice et du management sont a priori opposés et antinomiques.

La justice relève du pouvoir judiciaire, indépendant et constitué des principes de droit universel²⁵ et de service public²⁶ alors que le management de la recherche est grandement inspiré de principes du management privé induisant une obligation de résultats et, surtout, en ces temps de restrictions des moyens, une budgétisation permanente de nos activités avec l'idée permanente de « faire plus avec moins ».

En termes de management, la recherche d'efficacité et d'efficience dans le domaine judiciaire est donc certainement une bonne démarche mais elle a ses limites dès lors que, pour un service régalien, il y a, avant tout, une obligation de moyens à l'égard de la population pour garantir sa sécurité. En d'autres termes, si l'objectif du management de la recherche devait être la rentabilité, il faut malheureusement bien admettre que « la Justice ne sera jamais économiquement rentable ».

L'autre limitation de principe est propre aux autorités judiciaires qui sont les « donneurs d'ordre » et donc le partenaire incontournable de la police dans la chaîne pénale. Cette limitation à la mise en œuvre d'un management de la recherche judiciaire relève d'un débat doctrinaire quant à l'indépendance du ministère public et donc du pouvoir judiciaire face à une « intrusion grandissante » de normes émanant du pou-

voir exécutif et orientant de plus en plus fortement l'action publique.

Cette question était déjà posée par Adrien Masset en 1997 lors de la création du Collège des Procureurs Généraux²⁷.

Très récemment, l'indépendance du ministère public est à nouveau remise en questionnement avec le projet du Ministre de la Justice de supprimer les juges d'instruction pour en faire des juges de l'enquête. Dans sa Mercuriale de rentrée de l'année judiciaire ce 1^{er} septembre 2017, le Procureur Général de Mons, Ignacio de la Serna analyse très justement la question de cette indépendance du ministère public, renvoyant au débat existant quant au statut « hybride » de celui-ci, entre pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire.

On notera que, depuis 1998, l'article 151 de la Constitution consacre l'indépendance du ministère public avec deux exceptions : le droit pour le Ministre de la Justice de donner des directives de politique criminelle et son droit d'injonction positive²⁸.

Par rapport au management stratégique de la recherche, la fixation de priorités, les contingences de moyens et les impératifs d'efficacité et d'efficience peuvent-ils influencer sensiblement l'indépendance du magistrat du ministère public ?

La réponse est en fait nuancée et dépend souvent de la sensibilité du magistrat.

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

Au niveau des Procureurs du Roi, le management de la recherche est devenu une réalité quotidienne depuis la création du Collège des Procureurs Généraux et l'édition croissante par celui-ci et les Ministres de la Justice et de l'Intérieur de directives (dont le PNS) et de circulaires, qui doivent être intégrées dans la politique criminelle des parquets locaux.

Ce management s'est encore renforcé suite à la réorganisation de la justice en 2014 ; les Procureurs du Roi l'ont intégré dans leur lettre de mission respective comme nous l'avons déjà écrit plus haut.

Pour les magistrats du parquet ; leur réaction au flux quotidien de dossiers entrants est variable et différenciée. Certains appliquent de manière claire et stricte les directives du Collège ou de leur Procureur du Roi²⁹ et mettent en place un réel management des priorités et des enquêtes à leur niveau en interaction avec les policiers. C'est souvent le cas des magistrats de références dans leurs domaines spécifiques tels que les stupéfiants, la Traite des Etres Humains (TEH), la criminalité économique et financière...

D'autres magistrats, plus guidés par un traitement équivalent des affaires, appliquent un traitement chronologique et systématique des dossiers sans prendre en considération la nécessité de faire des priorités et sans faire systématiquement une évaluation d'efficacité ou d'efficience ce qui entraîne parfois des devoirs couteux et

chronophages. Cette approche peut aussi relever d'une volonté d'indépendance de magistrats qui estiment devoir accorder la même importance à chaque dossier et ainsi assurer leur mission de ministère public.

Sans vouloir se lancer ici dans le débat, cette vision peut aussi remettre en cause la notion du Parquet « un et indivisible » dès lors que la mise en œuvre d'un management des enquêtes et des priorités décidée par les procureurs du Roi, par leurs procureurs de division ou chefs de section et, dans certains arrondissements, par une cellule de gestion³⁰ peut entrer en contradiction avec l'indépendance d'un magistrat en charge d'un dossier spécifique.

Cette vision indépendante de l'enquête est naturellement plus largement défendue par les juges d'instruction, qui, une fois saisis d'un dossier par le parquet, commencent à charge et à décharge, ne se sont pas tenus par les directives et circulaires du Ministre de la Justice ou du collège des Procureurs Généraux. Pour un juge d'instruction, chaque enquête est particulière et requiert la même priorité, seule la jurisprudence peut influencer sa décision car le fruit d'une décision d'un tribunal.

On le voit, ces deux limitations de principe sont parfois de nature à réduire la pertinence du management de la recherche mis en œuvre au sein de la police et voulu par ses autorités de tutelle.

François Farcy

En effet, d'un point de vue stratégique et du management des enquêtes, la fixation de priorités et l'engagement de capacités spécifiques deviennent difficiles dès lors qu'un parquet ou certains magistrats continuent à poursuivre et à requérir des suites d'enquête pour tout type de dossiers sans distinction d'importance et de priorité³¹.

Certes, certains dossiers, comme les constitutions de partie civile et les affaires avec un préjudice important identifié, sont pratiquement incontournables³².

Par contre, d'autres affaires clairement non prioritaires car non reprises dans le PNS, dans les circulaires du Collège des Procureurs Généraux ou même dans la politique criminelle du parquet local, hypothèquent parfois une capacité non négligeable des PJF. Il est alors difficile de mettre œuvre un management efficace de la recherche si, in fine, tout peut paraître prioritaire.

On peut alors se poser la question de l'utilité de mettre en place autant d'outils de suivi et de tenter de fixer des objectifs de recherche. En effet, ces limitations du management de la recherche peuvent se reporter sur l'attitude d'une partie du personnel policier qui ne voit dès lors plus toujours l'utilité de limiter la recherche et les investissements dans certains dossiers, si de son côté l'autorité judiciaire, qui dirige les enquêtes, ne fait pas la même démarche.

Finalement, pourrait-on en conclure que le management de la recherche n'est qu'un

concept qui reste trop souvent de l'ordre du vœu pieux ?

Pour le management stratégique de la recherche, des objectifs sont atteints dans le cadre de la mise en œuvre des priorités ciblées par le PNS, par les circulaires et par la politique criminelle. Ce résultat est le fruit de l'engagement dans le travail proactif (ILP) dans les domaines prioritaires et par un engagement de capacité plus limité enréactif dans les autres matières. C'est à ce niveau que la différence se marque le plus et qu'une efficacité certaine et une efficacité globales sont garanties.

On regrettera cependant l'absence régulière de synchronisation des différents rapports et plans d'actions notamment par le décalage entre la publication de la NCSI (document politique), le PNS (document policier) et les PZS (documents locaux).

Au niveau européen, la coordination du cycle de politique (« policy cycle ») avec les plans de sécurité des Etats-membres est encore plus difficile car liée à des cycles de gestion différents ou dépendant des aléas de la vie politique de chaque pays.

Pour le management de l'enquête, la pertinence des outils et la mise en œuvre de l'approche n'est plus à démontrer. En effet l'approche développée avec l'appui des outils mis en place a amélioré sensiblement la qualité des dossiers. Elle assure un suivi permanent de ceux-ci et renforce l'efficacité et l'efficacité de la stratégie des en-

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

quêtes menées en concertation entre les magistrats et les policiers. Le contenu de l'application GES, par exemple, permet une gestion complète et professionnelle d'une enquête et facilite la continuité de celle-ci même en cas d'absence du chef d'enquête.

Le travail doit cependant être poursuivi afin d'amener chaque service et chaque enquêteur à un « niveau de maturité » suffisant pour optimiser le management de l'enquête³³. Cette évolution est nécessaire à l'amélioration de la qualité ainsi qu'à la réduction des délais de traitement (lutte contre l'arriéré judiciaire).

Pour le management des enquêtes, les avancées sont importantes au sein de la police mais les limitations exposées ci-avant sont parfois plus marquées dans l'intégration de l'approche avec la justice.

Ainsi, un outil comme « Itinera » permet un suivi très efficace des dossiers par la hiérarchie de la police judiciaire fédérale, tant au niveau des arrondissements (PJF) qu'au niveau de la direction générale. Les capacités engagées, un nombre important d'indicateurs et la vue générale sur les affaires en cours permettent à l'outil d'assurer un rapportage et une transparence à l'égard des autorités.

L'interaction et la coordination avec la magistrature sont facilitées et rendent la gestion de nombreux dossiers plus efficaces même si les parquets ont encore souvent des difficultés à concrétiser de véritables priorités³⁴.

La multiplication de lois spéciales fixant chacune des procédures spécifiques et le renforcement des procédures de recours et de contrôle³⁵ ont également un impact sur l'efficacité du management de la recherche au niveau tactique et opérationnel.

Le cas typique de cette perte d'efficacité et surtout d'efficience apparaît notamment dans le difficile équilibre à trouver entre opportunité, proportionnalité et subsidiarité des ordonnances d'interception téléphonique ou data. L'opportunité et la proportionnalité guident le policier à exploiter directement des informations recueillies par la mise sous écoute d'un suspect connu et récidiviste du milieu criminel alors que le magistrat par souci (obligation) de tenir compte de la subsidiarité, souhaitera vérifier l'information par une enquête classique avant d'ordonner des mesures plus coercitives ; au risque que les informations initiales soient dépassées³⁶.

L'impact des législations européennes et le caractère international grandissant de la recherche judiciaire, surtout en matière de crime organisé et de terrorisme, facilitent tantôt le management de et des enquêtes, tantôt le compliquent. Ne citons ici que deux exemples récents :

- La décision d'enquête européenne en matière pénale³⁷ simplifie au sein des Etats-membres l'exécution de commissions rogatoires par l'adoption d'une procédure et d'un formulaire unique de requête que le magistrat peut adresser directement à son homologue étranger au sein de l'UE.

François Farcy

– L’obligation d’accréditation selon la norme ISO 17025 des laboratoires de police technique et scientifique³⁸ pour certaines de leurs activités internes rend le management de l’enquête, dans son volet « forensic » plus complexe par une multiplication des services intervenants (création de services accrédités distincts) et une procédure formelle de traitement des pièces à conviction, certes plus fiable mais encore plus lourde administrativement.

L’ensemble peut avoir des conséquences négatives sur les délais de la justice, ce qui, et c’est là un autre débat, réduit parfois l’impact positif de celle-ci sur le droit des victimes et sur la criminalité (temps réel versus temps de la justice), ce qui est un élément difficilement maîtrisable au niveau policier.

Au-delà de ce monitoring des dossiers, la concrétisation de réelles priorités peut aussi être compromise car chaque dossier entamé doit en principe être mené à terme.

En effet, une fois des devoirs lancés dans un dossier, une décision de classement, d’abandon ou de report d’enquête apparaît souvent difficile pour des raisons de pure procédure. C’est essentiellement le cas pour les dossiers à l’instruction. Le juge, saisi d’une instruction sur des faits précis doit absolument mener un minimum d’investigations à charge et à décharge avant de pouvoir décider d’un renvoi du dossier soit vers le parquet soit vers la chambre du conseil. Ces devoirs, s’ils apparaissent rapidement non

pertinents devront néanmoins être menés à terme avant une clôture d’enquête.

Conclusion : les défis pour l’avenir en Belgique ... et en Europe !

Le management de la recherche est sans nul doute devenu un processus prioritaire tant pour les services de police que pour les autorités judiciaires. Il a permis une avancée majeure au niveau stratégique par le développement d’une vision plus claire des priorités de politique criminelle et des objectifs de la recherche.

Au niveau tactique et opérationnel, le management de la recherche a permis l’amélioration de la qualité et du suivi du travail des PJF et de plus en plus de services d’enquête de la police locale.

Des limitations existent mais sont surmontables, certaines ne le sont pas car elles relèvent vraisemblablement d’une certaine vision utopiste de certains qui ont rêvé de pouvoir contrôler le travail judiciaire comme on contrôle la production d’une usine de pièce de rechange.

Pour l’avenir, les défis ne manquent pas, nous en donnons un aperçu non exhaustif.

1. Il faut poursuivre le développement des niveaux opérationnels et tactiques du management des enquêtes en utilisant mieux encore les outils existants et en les faisant

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

évoluer avec la technologie en concertation et en symbiose avec le fonctionnement de la justice et de la police. L'augmentation du niveau de maturité des enquêteurs et des services, évoqué supra, est à poursuivre.

2. Liée au premier point mais constituant un défi urgent, l'intégration du monde virtuel dans le management de la recherche (« virtualisation de l'enquête ») doit être développée.

Le travail judiciaire sur internet et sur les médias sociaux ouvrent, en effet, un éventail de possibilités qui devront être maîtrisées pour ne pas engendrer une surcharge de travail insurmontable en volume de données à traiter et surtout pour maintenir l'efficacité et l'efficience du travail de recherche, notamment en gardant à l'esprit l'objectif de toute enquête, « faire cesser l'infraction et en arrêter les auteurs », bien réels eux.

Le développement d'un réel management de la recherche virtuelle devra voir le jour afin de imiter les risques de dérives liées notamment à la tentation du big data³⁹.

Ce sera et c'est déjà une priorité au niveau stratégique dans les objectifs de la NCSI et le PNS dont il faut garantir un cycle de mise en œuvre synchronisé mais suffisamment souple pour pouvoir l'adapter rapidement aux évolutions.

3. Les interactions et la coordination avec la magistrature doivent être renforcées notamment avec les juges d'instructions et les auditorats du travail.

4. L'intégration d'autres partenaires de la chaîne pénale et sécuritaire dans le management de la recherche doit également être tentée. Je pense ici au domaine de l'approche administrative renforcée de certains phénomènes (fraude sociale et fraude fiscale organisées, le démantèlement des bandes criminelles de motards, la lutte contre le radicalisme...).

Le renforcement de l'efficacité et de l'efficience de la recherche peut également mener à développer des interactions avec les tribunaux d'application des peines, l'administration pénitentiaire et les maisons de justice notamment dans le domaine du suivi des condamnations et des auteurs (exemple : optimiser les procédures de révocation des libérations conditionnelles de suspects condamnés afin d'éviter la réouverture inutile de nouvelles enquêtes).

5. Au niveau technologique, la virtualisation et l'automatisation des échanges et des flux entre les maillons de la chaîne pénale (police, parquet, juge d'instruction, tribunal, administration) sont d'une importance capitale pour augmenter l'efficacité et l'efficience du management des enquêtes. A titre d'exemple, la mise en œuvre tant attendue de la signature électronique et donc de la transmission informatique de tous les procès-verbaux permettrait à elles seules un gain de temps et de capacité important.

6. Au niveau international et européen en particulier, le chemin vers un management de la recherche au niveau stratégique est en marche à travers la mise en œuvre du « po-

François Farcy

licy cycle » mais nécessite encore une plus grande adhésion des pays membres dans la réalisation d'objectifs concrets de lutte contre le crime organisé notamment⁴⁰.

Un effort important de synchronisation des politiques doit également voir le jour avec une plus grande réactivité aux évolutions rapides des problèmes de sécurité et de criminalité.

Côté management tactique et opérationnel de la recherche judiciaire, la coordination internationale reste un vaste chantier à explorer tant les différences d'approche, chacune avec leurs avantages et leurs inconvénients sont différentes et parfois difficiles à concilier.

Un exemple concret auquel sont confrontées la France et la Belgique au quotidien réside dans l'approche des objectifs d'en-

quête. En France prédomine la culture du flagrant délit qui mène à penser l'enquête en termes de résultat immédiat, d'arrestations et de saisies. En Belgique, la culture du flagrant délit existe moins et le management de l'enquête vise parfois plus la procédure et le démantèlement d'une structure criminelle avec, pour conséquence, des enquêtes parfois plus longues. La coordination de tels objectifs dans un cadre transfrontalier est parfois complexe car les deux approches se défendent.

L'augmentation importante à court terme de décisions d'enquête européenne en matière pénale, la mise en œuvre d'équipes communes d'enquête (ECE⁴¹), l'idée, certes encore théorique, d'un parquet au niveau européen renforcent la nécessité de trouver à moyen terme un concept de management de la recherche unique au niveau européen.

48

Notes

¹ Directeur judiciaire de la Police fédérale belge.

² C'est à cette époque qu'est créé au sein de la Gendarmerie en Belgique le BND (Bureau National des Drogues) qui essuiera les plâtres avec de nombreux succès mais parfois aussi des échecs retentissants mettant en cause les méthodes policières utilisées.

³ En Belgique, l'enquête proactive est aujourd'hui consacrée par la loi du 12 mars 1998 qui a inséré un article 28bis du C.I.Cr.

⁴ Loi belge du 6 janvier 2003 concernant les méthodes particulières de recherches et quelques autres méthodes d'enquête, plusieurs fois amendée. M.B. 12 mai 2003.

⁵ A l'origine l'analyse criminelle est apparue aux USA dans les années 60 dans le cadre de la lutte contre le crime organisé. Il s'agissait de disposer d'une méthode de travail pour analyser des éléments d'enquête, recouper des informations et découvrir les liens entre des criminels suspects.

⁶ « Huggy les bons tuyaux » fait référence à un informateur de police emblématique popularisé par la série américaine Starsky et Hutch dans les années 80.

⁷ Sépot : Droit du Parquet de classer un dossier judiciaire sans suite pour diverses raisons techniques (auteurs inconnus, réparation du dommage...) ou d'opportunité.

⁸ Loi du 10 janvier 1999 relatives aux organisations criminelles insérant les articles 324 bis et 324 ter du Code d'Instruction Criminelle (C.I.Cr.) - M.B. 26 février 1999

⁹ Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et protocoles s'y rapportant. Résolution n°55/25 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 15 novembre 2000, soumise

Recherche judiciaire - projets européens, expérience belge

à la signature des pays membre lors de la convention de Palerme jusqu'au 12 décembre 2000. Elle est entrée en vigueur le 29 septembre 2003 et comptait, en 2008, 147 Etats parties l'ayant ratifiée.

¹⁰ Le Collège des Procureurs Généraux a été créé par la loi du 4 mars 1997 insérant l'article 143bis du Code Judiciaire.

¹¹ Loi du 1^{er} décembre 2013 portant réforme des arrondissements judiciaires et modifiant le Code judiciaire en vue de renforcer la mobilité des membres de l'ordre judiciaire. M.B. 10 décembre 2013. Modifiée par la loi du 21 mars 2014 (M.B. 24 mars 2014) et entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014.

¹² Voir notamment Maurice CUSSON, « Les territoires de la délinquance » in *Revue Internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, Octobre-Décembre 2003, volume LVI, pages 387-396.

¹³ Le policy cycle créé par une décision du Conseil européen des 8 et 9 novembre 2010, durant la présidence belge, a été mis en place progressivement à partir de 2012 par la définition des premières priorités en matière de lutte contre le crime organisé. Ces priorités ont été traduites chacune dans un plan pluri-annuel (Multi-Annual Strategic Plan - MASP) puis opérationnalisées dans des plans d'actions annuels (Operational Action Plan - OAP) à partir de 2013.

¹⁴ Le « Serious Organised Crime Threat Assessment » (SOCTA), première étape du cycle de politique (« policy cycle ») est une analyse réalisée par Europol notamment sur base des informations fournies par les Etats-membres. Le SOCTA 2017 sous titré « le crime à l'âge de la technologie » prépare le nouveau cycle de politique. Depuis 2007 un rapport « Terrorism Situation and Trend Report » (TE-SAT) est également publié par Europol. Il vient d'être actualisé en juin 2017 suite aux différents attentats de 2015 et 2016. (www.europol.europa.eu).

¹⁵ Note DGJ/PO/JLD/2015-1602 du 7 avril 2015.

¹⁶ La réforme de la Justice de 2014 (loi du 13 décembre 2013, op.cit.) a réorganisé complètement le paysage judiciaire belge, passant de 27 à 14 arrondissements judiciaires et formalisant l'autonomie de gestion des nouveaux magistrats mandataires dans ces juridictions (présidents de tribunaux, procureurs du Roi et Auditeurs du travail)

¹⁷ Une étude du Collège des Procureurs Généraux, basée sur les lignes de force de la stratégie du ministère public du 25 juin 2007, avait notamment pointé des délais de traitement des dossiers anormalement longs dans une majorité des anciens arrondissements.

¹⁸ La Circulaire n°12/2010 du Collège des Procureurs Généraux datée du 18 mai 2010 a fait sa priorité de la lutte contre l'arriéré judiciaire et les délais de traitement des dossiers judiciaires.

¹⁹ Ces directives formelles, propres à chaque PJF, mais basées sur la note-cadre de la DGJ du 7 avril 2015, prévoient une mise en place progressive pour tous du management de l'enquête suivant six « degrés de maturité » à atteindre. Ceux-ci vont, schématiquement du respect des normes de codage et d'administration d'un dossier jusqu'à la gestion intégrale, automatisée et dynamique de celui-ci.

²⁰ Terme utilisé dans le jargon des policiers et magistrats pour désigner la manière dont un dossier va être constitué et dont la stratégie d'enquête va être menée.

²¹ Au sein de l'arrondissement du Hainaut, tant sur les divisions de Charleroi que de Mons-Tournai ces « interventions » entre le procureur du Roi et le directeur judiciaire sont devenues périodiques. Au sein de l'arrondissement d'Anvers, le procureur du Roi a même désigné un magistrat en charge de ce management des enquêtes en permanence, celui-ci ayant droit de regard sur ses collègues dans la gestion des priorités et la dynamisation des enquêtes.

²² Créée par la loi sur l'optimalisation de la police intégrée du 26 mars 2014, insérant un article 8 quater à la loi sur la police intégrée (LPI) du 7 décembre 1998.

²³ Article 9 de la loi sur la fonction de police (LFP)

²⁴ Depuis plusieurs années, le nombre de priorités à mettre en œuvre dans le cadre des PNS successifs fait débat. En effet, le choix d'un nombre important de priorités couvrant presque l'ensemble des phénomènes criminels finit par rendre tout prioritaire. Cela risque donc parfois de mener à l'inefficacité de ces PNS.

²⁵ La justice est un droit reconnu par l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'homme

François Farcy

et l'article 10 de la Constitution qui donne à chacun le droit à un procès équitable et donc un accès équivalent pour tous.

²⁶ Rappelons ici les trois principes du service public (ou loi de Rolland) : Egalité, mutabilité ou adaptabilité et continuité

²⁷ A. Masset, « La loi du 4 mars 1997 instituant le Collège des Procureurs Généraux et créant la fonction de magistrat national : que reste-t-il de l'indépendance du ministère public ? », *J.T.*, 1997, pp. 649 à 651.

²⁸ I. de la Serna, « Rentrée solennelle de la Cour d'appel de Mons, Discours prononcé par Monsieur le Procureur général : Quel ministère public pour le futur ? », Mons, 1^{er} septembre 2017, page 6.

²⁹ C'est souvent le cas en matière de classement sans suite.

³⁰ C'est notamment le cas au Parquet d'Anvers.

³¹ On note clairement une évolution ces dernières années dans la volonté des magistrats d'appliquer des règles de priorités et de solliciter eux-mêmes de la part de la police un suivi accru des dossiers qu'ils estiment prioritaires. De plus en plus d'arrondissements ont d'ailleurs mis en place une interaction régulière entre le parquet et la PJF au travers de réunions périodiques de suivi des dossiers en cours.

³² Il va de soi que toute enquête concernant des faits portant gravement atteinte aux droits fondamentaux et à l'intégrité physique ne soulève aucune discussion.

³³ Dans la note générale de la DGJ reprise en référence 10, des niveaux de maturité à atteindre sont repris comme objectifs de la mise en œuvre du management de l'enquête.

³⁴ Lors de coordinations entre la PJF et le ministère public, le choix de priorités se limite encore souvent à simplement reporter dans le temps l'exécution de certains devoirs ou de certaines enquêtes pour soulager les capacités d'enquête de la police. De nombreux dossiers restent donc pendant ce qui participe à l'allongement des délais et à la charge de l'arriéré judiciaire.

³⁵ Nous citerons ici la législation relative à l'assistance de l'avocat au stade de l'information et de l'instruction du 13 août 2011 dite loi Salduz, les contrôles de la Chambre des mises en accusation dans le cadre de la loi sur les méthodes particulières de recherche ou les droits de la défense à solliciter des devoirs complémentaires en fin de procédure organisé par la loi sur l'amélioration de la procédure pénale au stade de l'information et de l'instruction, du 12 mars 1998, dite loi Franchimont.

³⁶ L'impact est flagrant dans les enquêtes sur les trafics de drogues où les suspects changent très régulièrement de portables et de numéros d'appel. Le temps de vérifier classiquement le contenu d'une information par l'exploitation des contacts entre le suspect et ses fournisseurs ou clients et son numéro d'appel a changé obligeant les enquêteurs et le magistrat à recommencer les recherches, ce qui peut allonger considérablement la durée des enquêtes en la matière.

³⁷ Directive 2014/41/UE du Parlement Européen et du Conseil du 03-04-2014, traduite en droit belge par la loi du 22-05-2017

³⁸ Décision-cadre 2009/905/JAI du Conseil de l'Europe du 30 novembre 2009.

³⁹ A titre d'exemple, la mise en œuvre, sur base de la loi du 25 décembre 2016, de l'interaction Internet, permettant d'enquêter sur la toile via de faux profils peut mener, notamment dans des domaines infractionnels sensibles comme la pédophilie sur internet, à une augmentation exponentielle du nombre de procédures judiciaires qui deviendraient simplement ingérables (un contact suspect = un procès-verbal)

⁴⁰ On vise ici l'investissement souvent très variable des pays membres dans les plans opérationnels annuels (OAP).

⁴¹ Les Equipes Communes d'Enquête (Joint Investigation Teams – JIT) ont été créées par la décision-cadre 2002/465/JAI du Conseil de l'Europe le 13 juin 2002. Elles permettent sur base de protocoles d'accords entre les autorités judiciaires et policières des pays signataires de créer, pour une enquête particulière, un team composé d'enquêteurs et de magistrats des pays concernés avec compétences d'investigation et validation des procédures menées par les membres nommément désignés.

Orientations criminologiques

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

Xavier Raufer

Pensé et rédigé en 2009, ce projet a été révisé en 2015.

Voici le plan d'un enseignement concret et pratique ayant pour objet de :

1. Discerner les dangers et menaces de demain,
2. Cibler - diagnostiquer - évaluer - analyser,
3. Identifier tôt des tendances nouvelles,
4. Détecter des « ruptures d'ambiance », les faux-positifs, suivre des évolutions,
5. Ouvrir des perspectives (à un horizon X).

Considérations préliminaires

A un moment historique donné, celui qui s'impose n'est ni le plus fort, ni le plus riche, mais celui qui :

- Est le plus lucide, connaît le mieux ses forces et faiblesses,
- Accède le mieux au réel, puis sait le décrypter,
- Souffre le moins de l'aveuglement,

- Cède le moins aux modes et lubies,
- Se bloque le moins devant les tabous,
- Tombe le moins souvent dans les pièges de l'époque.

Ainsi, nonobstant sa taille ou sa force c'est le pays *visionnaire* qui prédomine ; pas le *gestionnaire*. Or aujourd'hui, la France dispose d'écoles de pensée en géopolitique et criminologie travaillant de longue date sur le décèlement des dangers et menaces. Elle peut donc (seule dans ce cas en Europe) proposer un modèle opérationnel de sécurité globale.

Dans la recherche française divers centres ont envisagé les menaces improbables et les dangers non mesurables, ce que l'informatique ne sait (pas encore) faire. Elaborant et diffusant des concepts neufs ; proposant un tour de pensée original, une façon de voir nouvelle aux alliés et amis,

Xavier Rauffer

un tel laboratoire d'idées permettrait à la France de jouer un rôle majeur en matière de renseignement, de sécurité globale, de recherche stratégique.

Ce laboratoire d'idées servirait d'abord à éviter les pièges

Un texte stratégique israélien (The IDF : adressing the failures of the second Lebanon war¹⁾ donne à la fois l'épithète de la « seconde guerre du Liban » (été 2006) ; mais aussi celle de la guerre américaine d'Irak, alors inachevée - et enfin, et surtout, il ouvre d'importantes pistes de recherche et de réflexion. Voici les trois raisons majeures de l'échec israélien face au Hezbollah :

- *Open-minded thought, necessary to reduce the risk of sticking to preconceived ideas and relying on unquestioned assumptions, was far too rare.*
Commentaire : au fil des ans, l'armée même qui inventa jadis le rôle de l'avocat du diable a sombré dans le conformisme...
- *Commanders also relied too much on technology (« the plasma culture ») which created the impression that it was possible to wage a tactical land battle without actually being in the field.*
Commentaire : la « culture de l'écran plasma »...
- *Military activity at the most senior levels is a complex intellectual challenge that necessitates a connection between a*

theoretical and abstract system of concepts and 'the reality base'. It demands correct identification of changes, even when they occur imperceptibly. »

Commentaire : comme dans toute l'activité humaine, il est fort difficile d'ajuster la théorie à la pratique et à valider les concepts sur le terrain. Surtout quand les changements sont imperceptibles.

L'auteur ne dit pas cela au hasard : les deux ennemis majeurs d'Israël, le Hezbollah (chi'ite) et le Hamas (sunnite) sont tous deux héritiers de fortes cultures de la dissimulation et du secret (*takiya* chi'ite ; héritage des *tarika* soufies pour les Frères musulmans) et ont donc une diabolique pratique du changement imperceptible...

Voici donc des pistes ouvertes pour un laboratoire d'idées et de formation au renseignement

- Ouverture d'esprit, contre l'ordre convenu des représentations habituelles,
- Dénonciation du fétichisme technologique - d'ailleurs déjà en partie répudié sur le terrain, du Sud-Liban à l'Irak,
- Observation du peu visible, de **l'insidieux** - en transposant à la culture du renseignement une pensée philosophique consacrée à l'inapparent, peu exploitée dans ce domaine.

Principes de la prévision opérationnelle et du décèlement précoce

1 - Dans l'actuel désordre mondial l'ennemi (le péril) ne va pas de soi. Déceler à temps les dangers et menaces réels du monde vrai exige ainsi une double et préalable rupture : avec la sphère du convenu, comme avec le fétichisme technologique.

2 - Dans la « société de l'information », le plus dangereux est l'aveuglement : n'avoir pas pu ou pas voulu voir. Or, la génération spontanée n'existant pas (non plus) en criminologie, l'acte terroriste ou criminel résulte forcément de préalables, eux-mêmes détectables et observables.

3 - Détecter-Prévoir-Prévenir : cette démarche vise à accéder au réel périlleux, en explorant le champ du *latent*, non du *patent*, du *possible*, non de *l'effectif* ; en observant et analysant tôt les signaux faibles et ruptures d'ambiance.

L'état du monde est chaotique

En termes d'hostilité, les caractéristiques majeures de notre monde instable et brutal sont les suivantes :

- *L'ennemi* et le *criminel* tendent à se confondre, l'hybride s'impose.
- Entre belligérants réels du monde vrai, nul accord même minime n'existe sur ce que sont la guerre et la paix, le temps et l'espace.

Toute stratégie de sécurité globale consistant à prolonger les courbes du passé vers l'avenir ; se référant à des normes, précédents et règles caducs est donc d'emblée inopérante, car aujourd'hui le danger réel pour l'Etat ne se manifeste plus comme dans un passé historique - dont il ne provient plus. Rien de ce qui constitue aujourd'hui pour nous un réel danger ou menace n'existait en effet comme tel avant l'abolition de l'ordre bipolaire mondial.

Ce qui nous menace aujourd'hui n'existait qu'à bas bruit, loin d'Europe, et a surgi depuis lors, après une mutation (de la résistance à l'invasion US de l'Irak, à l'Etat islamique) ; ou après une dégénérescence (de la guérilla idéologique des FARC à une narco-guérilla. Désormais contrant de penser sa sécurité selon une logique chaotique, l'Etat souverain doit donc concevoir une doctrine pertinente fondée, par nécessité physique, sur la vigilance et l'alerte précoce.

Quels principes fondamentaux pour ce nouvel enseignement ?

- Distinction claire entre *catastrophes* (naturelles) et *tragédies* (actes d'origine humaine, attentats, massacres, etc.),
- Importance déterminante du concept de frontière, de limite,
- Usage d'une logique tridimensionnelle entités-territoires-flux,
- Nécessité du décèlement précoce des dangers et menaces.

Xavier Raufé

• *Décèlement précoce des dangers et menaces*

Par *danger*, nous entendons ce qui relève du présent, du manifeste ou du grave. Par *menace*, ce qui nous concerne directement, mais dans le domaine du possible et du plausible. Pour l'essentiel, dans un avenir raisonnable, les dangers et menaces réels s'inscrivent dans le champ du terrorisme et/ou du crime organisé (ou de combinaisons des deux, à dosages variables).

L'essence commune de ces entités dangereuses est la suivante :

- Structures réelles difficiles à appréhender,
- Décisions prises dans le secret,
- Fréquent usage de masques ou de leurres,
- Imprévisibilité par les méthodes d'investigation classiques (renseignement, archives, etc.) car avec elles, prolonger les courbes est inutile, voire futile.

En matière de terrorisme et de crime organisé cependant, il y a stabilité - voire immuabilité - dans les réflexes, méthodes et techniques des entités en cause.

Les terroristes et les mafieux ne sont pas des surhommes. Certes, ils contrôlent tout ce qu'il peuvent contrôler (le secret les entourant, l'omerta, etc.). Mais comme tout homme, les criminels et fanatiques ont un inconscient - et même, les entités criminelles ou terroristes durables ont-elles un *inconscient collectif*. Comme pour tout homme, cet inconscient (particulier ou col-

lectif) pousse les criminels et fanatiques à agir par réflexe ou routine.

Or tout ce que ces malfaiteurs font par habitude, paresse intellectuelle ou manque d'imagination - et dont ils ignorent eux-mêmes qu'il s'agit d'une procédure caractéristique - trahit une manière de faire, un tour de main, laisse des traces, se décèle ou se repère. Tous ces comportements typiques sont une *signature* ayant valeur d'avertissement. Les experts savent reconnaître ces signatures ; pour eux, ce qui précède est analysable, systématisable et transmissible - donc *enseignable*. Ainsi, nulle menace, violente ou insidieuse, pesant sur notre pays, notre société, nos entreprises et sur l'Europe, n'est-elle vraiment aléatoire (hormis l'acte isolé d'un dément ; là, pas de parade - même psychiatrique),

Au milieu d'un chaos d'apparence hostile, imprévisible et incompréhensible, existent toujours des éléments ordonnés, des rythmes interprétables et des logiques compréhensibles. Le plus souvent, les méthodologies ici employées sont répétitives, donc prévisibles. Le laboratoire s'intéressera donc aux territoires et populations dangereux et proposera à ses étudiants et stagiaires des cas concrets sur ce qui peut prévenir le danger - ou permettre de riposter.

Quels dangers et menaces étudier ?

Qu'est-ce qui est aujourd'hui dangereux ou menaçant ? Qu'est-ce que l'ennemi en

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

2015 ? Sommes-nous en guerre - et si oui contre qui ? En matière de sécurité - à epsilon près - tout le continent européen a les mêmes problèmes, se heurte aux mêmes difficultés ; est victime des mêmes prédateurs, des mêmes terroristes et/ou criminels issus du chaos mondial.

Le chaos mondial étant un kaléidoscope d'Etats effondrés, de terrorismes apocalyptiques, de guerres tribales, de zones de narcotrafic, où s'entremêlent, en vrac, les mafias, de grands trafics mondiaux (êtres humains, stupéfiants, armes, véhicules volés), des guérillas dégénérées, des zones hors-contrôle, des fanatismes meurtriers, une vaste finance criminalisée.

Nous connaissons aussi - certes, pas assez - les figures dangereuses du chaos mondial : « gangsterroristes », sectes, cartels, entités irrationnelles violentes, milices fanatiques, armées criminelles, etc. Pris ensemble, ces dangers du monde actuel représentent la face noire de la mondialisation ; une réaction au brutal effondrement de l'ordre mondial bipolaire en 1990-91.

C'est tout cela, dans son présent, ses évolutions et ses perspectives qu'il faut dépeindre, étudier analyser. Confrontée à des dangers de niveau stratégique, la société humaine doit trouver solution à ses problèmes par la production de diagnostics. Et quiconque, au niveau français, puis européen, propose des diagnostics clairs, des perspectives intéressantes et réalistes, est

sûr de trouver une audience assidue parmi tous ceux qu'intéresse la sécurité globale.

Important sujet d'étude critique : le fétichisme technologique

Quelle est l'essence de l'informatique ? Que fait - seulement - un ordinateur ? Il programme. Il insère le réel dans la sphère du calculable. Or dans toute situation impliquant l'homme, le paramétrage informatique appauvrit et simplifie : le programme d'une soirée au théâtre et la pièce elle-même sont-ils bien différents. Programmer expulse de l'esprit humain l'immémorial, le non-maîtrisable, l'incalculable.

L'informatique ne peut non plus maîtriser les situations-limite - bien moins encore, déceler ses signes avant-coureurs. Bornée à ce qui est calculable, la programmation gêne le décèlement précoce. Elle conduit à prolonger les courbes, à croire que l'on connaît les comportements, les mœurs, des terroristes, mafieux, miliciens et bandits, alors qu'on se contente de projeter sur eux, par voie électronique, son propre paysage mental.

Enfin, une méthode de travail

Une réflexion ouverte vers l'avant nous ouvre l'accès au *possible*, ce 3^e mode de la pensée humaine, certes abstrait, mais offrant aussi la vue la plus longue :

- 1 - l'existant,
- 2 - le nécessaire,
- 3 - le *possible*.

Xavier Raufer

Prendre le possible comme limite, comme ligne d'horizon : ce mode de pensée riche et quasi-inexploré en termes de renseignement est l'absolue antidote à l'aveuglement, en ce qu'il détermine un *savoir qui pressent*.

L'objet du laboratoire sera ainsi de former ses étudiants à savoir et pouvoir :

- Percevoir tôt les menaces émergentes,
- Identifier tôt des tendances nouvelles inquiétantes,
- Détecter des ruptures, des faux-positifs et suivre des évolutions,
- Ouvrir des perspectives (à un horizon X)
- Travailler dans une logique entités-territoires-flux,
- Discerner tôt les dangers de demain,
- Déterminer des priorités.

56

Idées pour un programme

Un enseignement de la prévision opérationnelle s'intéressera à des flux, des territoires, des populations sensibles ou dangereux. De là, Il apprendra à ses étudiants à former des diagnostics permettant de prévenir la menace - ou de riposter. Un danger précis se dessinant, ces diagnostics précoces permettront au renseignement de concentrer ses observations sur une zone,

un groupe, etc. - ce, à temps, avant tout passage à l'acte.

Décèlement et positionnements précoces, puis renseignement

Pressentir/décélérer/projeter est le mode de pensée du décèlement précoce. Il offre de considérables avantages en matière de perception des dangers et menaces émergents :

- D'abord, *il avantage l'Europe continentale*, étant moins compréhensible dans un monde anglo-saxon pragmatique et cantonné à la « sphère du calculable »,
- Il permet la détection précoce des menaces (s'intéresser au bourgeon, pas au baobab) ; donc le pré-positionnement, le choix d'orientations majeures, la sélection dynamique de cibles très en amont du processus de décision. S'établir dans la proximité des choses même autorise les stratégies dans la profondeur ; facilite les embuscades de tous ordres.
- Détecter tôt, c'est éviter de tout balayer et vérifier systématiquement, ce qui génère des économies et permet de concentrer ses forces sur des territoires, des populations à haut risque. Par croisement et échange d'informations, il évite aussi au renseignement d'errer vers des risques hypothétiques - ou illusoire.

(Rentrée 2014) Alain Bauer – Xavier Raufer – Pour le MASTER criminologie du CNAM, notre perspective : la criminologie véritable

Voué à donner à la criminologie française une place éminente dans le monde scienti-

fique, ce Master ambitionne de fédérer une discipline unitaire comprenant : la psycho-

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

logie et la psychiatrie criminelle, la médecine légale, la criminalistique et la police technique et scientifique, la démographie et la sociologie criminelle, la pénologie, la victimologie, etc.

Ce, pour consolider une discipline féconde, s'irriguant de sciences ouvertes sur le large : géopolitique, relations internationales, droit, ethnologie, sociologie, sans qu'aucune d'entre elles ne la domestique.

Dépassant la seule étude des déviances d'individus isolés selon des normes sociales étroites, ce Master s'intéresse à ce qui est aujourd'hui *essentiel* et le sera plus encore demain :

- Les formes *collectives* de criminalité (crime organisé, terrorismes),
- Les formes *transnationales* de criminalité (cartels, mafias, etc.),
- Les criminalités économiques et financières, (la "face noire de la mondialisation").

En s'appuyant sur une méthodologie élaborée et sur des orientations et principes comprenant :

- l'approche géopolitique des études criminelles,
- l'analyse des phénomènes criminels dans un esprit d'anticipation,
- l'attention particulière portée aux risques peu visibles.

Cette criminologie refondée entreprend de déchiffrer la complexe dimension criminelle du monde ; de penser les mutations et transformations du milieu criminel.

Avec l'assurance qu'une criminologie de plein exercice, retrouvant ses racines véritables, servira utilement les étudiants, les professionnels du monde policiers et judiciaire, les citoyens, les élus et les journalistes, les instances internationales (d'abord européennes), les ministères régaliens, les ONG actives dans un monde dangereux et les grands groupes mondialisés.

(Rentrée 2014) Alain Bauer - Xavier Raufer - Société et crime : deux visions

Alors qu'un Master en criminologie se crée au Conservatoire National des Arts et Métiers, nous estimons utile d'exposer notre vision de cette discipline, désormais portée par ce diplôme nouveau. Il sera ici évoqué :

- 1 - Ce que nous constatons,
- 2 - Ce que nous rejetons, et
- 3 - ce que nous prônons.

L'indéniable mondialisation du crime

De toute la planète, par millions, des voix s'élèvent pour constater, signaler ou déplorer les ravages du crime organisé. Se peut-il seulement que toutes ces victimes, toutes ces ONG, toutes ces entités internationales telle l'ONU drogue & crime, tous les ser-

Xavier Rauffer

vices officiels de cent pays, tous ces journalistes s'exprimant par mille médias, s'obnubilent d'une seule voix, en même temps et identiquement, sur une fictive "construction" ? Est-il imaginable que tous conspirent à intoxiquer la planète ? A répandre d'odieux "stéréotypes" - et d'ailleurs, pourquoi le feraient-ils ?

Non bien sûr : le réel existe - le réel criminel, autant que les autres. Passé le classique mégotage sur les définitions, nous constatons ainsi qu'en France comme à travers le monde, le crime organisé existe bel et bien.

Voici d'abord le sens d'"organisé" en matière criminelle. Soit un gang s'adonnant au placement de "machines à sous" illicites. Dans le Midi de la France, de tels gangs contrôlent couramment de 100 à 200 de ces machines (par eux nommées "baragues"). Or cela suppose une structure complexe et rodée : importation de cartes électroniques spéciales d'Espagne, d'Italie ou d'Amérique latine ; intervention de techniciens-installateurs, de placiers démarchant les cafetiers ; d'équipes de "releveurs de compteurs" et de protection-sécurité en cas de "guerre" territoriale ; enfin, création de sociétés-écran couvrant l'activité illicite. Même le banal *deal* de cannabis nécessite une structure pyramidale avec chef et "état-major", approvisionneurs un cran en dessous et à la base, *dealers*.

Voici maintenant ce que disent du crime organisé planétaire des voix autorisées² :

(ONU-DC) : pour l'an 2013, le chiffre d'affaires du crime organisé mondial est d'environ 870 milliards de dollars. C'est plus que le PNB de l'Indonésie - si le crime organisé était un pays, il entrerait donc dans le G20.

(Sources officielles, Etats-Unis) : pour 2013 toujours et part du total précité, le chiffre d'affaires mondial estimé du trafic international de biens contrefaits s'élève à environ 250 milliards de dollars.

(Times Magazine - Fortune 5 - 15/09/2014, *chiffre d'affaires des principales mafias mondiales en 2013*) : Yamaguchi Gumi (Japon), environ 80 milliards de dollars ; Solntsevskaya Bratva (Russie), 8,5 milliards de dollars ; Camorra (Naples, Italie), 4,9 milliards de dollars ; Ndrangheta (Calabre, Italie), 4,5 milliards de dollars ; Sinaloa Cartel (Mexique), 3 milliards de dollars.

(Sources officielles et ONG, Italie) : dans ce pays, leurs crimes en matière d'environnement (bâtiments hors-normes, abandon de déchets toxiques, incendies criminels, crimes archéologiques, etc.) ont en 2013 rapporté aux mafias 16,7 milliards d'euros. Preuve qu'il s'agit de crime organisé, non d'un banal effet d'aubaine : les 34 120 crimes à l'environnement réprimés en 2013 par la justice ont *tous été commis par les 300 mêmes clans et "familles"*.

(Sources officielles, Italie et Etats-Unis) : mondialisation du crime, la preuve. Les quatre mafias historiques du *Mezzogiorno*

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

ont 3 000 “opérateurs” à l’œuvre aux seuls Etats-Unis, mafieux ou “associés”.

(Europe, tribune libre de magistrats italiens, New York Times international, 30/04/2014) “Les mafias ont profité de la crise pour accentuer leur infiltration dans les entreprises licites, hors de leurs fiefs du sud de l’Italie, à Rome et à Milan ; mais aussi en France, en Allemagne, en Espagne et au-delà.”

(Stéphane Gatignon, maire écologiste de Sevran, 93 ; Le Monde du 12/04/2011), l’emprise des gangs sur cette ville de 50 000 habitants, sise à quinze kilomètres de Paris : “La prochaine étape, ce sont des entreprises (*sous contrôle criminel ndr*) qui répondent aux marchés publics, y compris dans le BTP, les sociétés de nettoyage ou de sécurité privée. Ils pourront alors être tentés par l’influence politique locale en considérant qu’il faut avoir des élus dans son jeu pour obtenir des marchés publics.” Dès 2011, voilà l’avertissement lancé par un élu de gauche dans un quotidien de gauche.

Le sociologisme : fantasmes et méfaits

Les signataires aiment le dialogue et la confrontations des idées ; pour faciliter ces échanges, il ont ainsi proscrit jusqu’à ce jour toute attaque *ad hominem* ou usage de la disqualification. Les auteurs ne critiquent ou rejettent pas des hommes, mais surtout trois idées, qu’ils estiment fausses et dangereuses :

1 - L’idée puéride et prétentieuse qu’on peut, de son bureau, avoir raison contre le monde entier, vu comme peuplé de niais manipulés par des paranoïaques. Ce, hormis quelques sociologues, tenanciers du Vrai et du Bien, s’estimant tellement supérieurs qu’ils refusent toute évaluation externe de leurs travaux ³. Dans leur négation de l’existence même du crime organisé, le classique réflexe réactionnaire joue à plein : est inexistant ce qu’on ne peut ou ne veut pas voir - ou qu’on ne comprend pas. Rappel : au XIX^e siècle, l’académie royale britannique se vit présenter un ornithorynque *vivant*. La bestiole avait un bec, une fourrure, une queue de castor, pondait des œufs mais allaitait ses petits ? L’académie décréta froidement qu’elle n’existait pas.

2 - L’idée que notre vampirique et féroce société est haïssable, et qu’il faut chérir ses victimes, injustement qualifiés de “malfaiteurs”, plutôt que sévir ; les excuser plutôt que leur “faire violence” en les sanctionnant. S’agissant par exemple des vendeurs de cigarettes “à la sauvette” du quartier de Barbès, à Paris, cela donne : “Le commerce de la misère préempte l’espace et génère des désagréments pour les riverains, mais, pour les plus fragiles, c’est une des dernières manières d’avoir une place dans la société” (*Un sociologue, dans le Journal du Dimanche, 22/05/2011*).

3 - L’idée que la “jeunesse des quartiers populaires” est de l’extérieur poussée-au-crime par des déterminismes sociaux :

Xavier Rauffer

misère, exclusion, racisme, chômage ; sans que jamais ne joue son libre arbitre. Ce qui, dans *Libération* du 11/09 2012, donne : “Marseille, la précarité, pré-carré du crime... La carte des règlements de compte recoupe assez celle de la grande précarité et de l'échec scolaire...”. C'est possible - mais *quid* de l'élémentaire principe selon lequel “corrélation n'est pas causalité” ? ⁴

Avec Philippe Robert et Renée Zauberman, nous constatons que la richesse suscite plutôt le crime, que l'inverse. Lors des Trente Glorieuses, ces auteurs montrent ainsi qu' “une puissante vague de délinquance patrimoniale (1960-1985) correspond à l'entrée dans la consommation de masse qui, dans le même temps, devient une société de prédateurs de masse”⁵. Ce, à l'inverse du cliché sociologiste sur la misère-provoquant-le-crime.

Et même les libéraux rejettent désormais cette vulgate sociologiste : “On a longtemps cru que la criminalité violente augmentait quand l'économie était en crise - ce qui s'est passé dans la décennie 1970. Mais les criminologues ont eu du mal à expliquer les récents reculs [*du crime, en pleine crise, ndr*] et certains les ont simplement attribués à une meilleure performance policière”.

Oui, la criminologie

De longue date, deux conceptions du crime s'opposent : la vision sociologiste et la vision criminologique. Pour le sociologisme, pauvreté et inégalités rendent violents ceux

qui y sont soumis. Dans une société coupable d'exclusion sociale, des facteurs sociaux, émotionnels, psychologiques (rage, frustration...), poussent-au-crime la victime, ainsi assignée au rôle de “criminel”.

A l'inverse, la criminologie implique la responsabilité de l'individu - même si bien sûr, la misère sociale peut fournir un terrain favorable. Mais les calculs et choix d'un individu arbitrant entre le profit qu'il tirera d'une activité criminelle ou non, en un analogue laps de temps, lui dictent en fin de compte sa conduite.

Partant de là, nous affirmons notre engagement pour la criminologie réaliste avec au départ, l'observation qu'une situation normale est indispensable pour que les normes de droit soient reconnues, et applicables : “Toute norme présuppose une situation normale ; il n'est pas de norme qui puisse faire autorité dans une situation totalement anormale par rapport à elle”⁶.

Ainsi, seul le fait d'établir ou rétablir un ordre permet ensuite de résorber la misère - le bien-être social et la justice sont naturellement l'objectif suprême, mais l'établissement d'un ordre par des moyens légaux est préjudiciel.

Pour un malfaiteur, nous estimons que la voie criminelle peut être, à un moment de son existence ou sur un territoire donné, un choix de vie - même, un choix rationnel. Pour un individu sans perspectives, plongé dans un univers de ruse et de violence, vio-

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

ler la loi est immédiatement avantageux, tandis que les risques liés à sa déviance sont lointains, mal perçus - donc négligés. Frisson de l'aventure, défi à l'ordre et transgression des interdits : la vie criminelle offre ainsi au jeune "sans repères", une excitante stratégie alternative de production de revenus.

Dans ce cadre, les phénomènes criminels sont d'autant plus nécessaires à étudier que, bien sûr, ils imposent une double charge à la société, qui doit :

- Payer une première fois pour prévenir le crime et réprimer ses méfaits, et
- Payer encore pour protéger l'économie et la finance légitimes de la gangrène des milliards du crime et de la circulation de l'argent terroriste.

Enfin, nous plaçons humblement notre entreprise criminologique débutante dans la

voie du plus magistral ouvrage de généalogie criminelle jamais écrit en France "Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, pendant la première moitié du XIXe siècle" ⁷. Observation passionnée et savante du réel social et criminel, grand pouvoir d'évocation - mais aussi, incompréhension de bienséants qui, à avoir lu un titre sans ouvrir le livre, pensèrent que Chevalier opposait deux classes en en condamnant une - ce qui est tout sauf le cas.

Quel modèle ! Là est le souffle qu'il faut retrouver. Ce sont de tels matériaux qu'il faut désormais savoir brasser à l'échelle mondiale. De la longue histoire à l'horizon prévisible, par la recherche de terrain et le décèlement précoce.

Au travail.

Annexe 1 - L'origine des "classes dangereuses"

En 1840, paraît chez J. B. Baillière, éditeur, un ouvrage en deux volumes de Honoré-Antoine Frégier, intitulé "Des *classes dangereuses* de la population dans les grandes villes, et les moyens de les rendre meilleures", inspirateur de Louis Chevalier, mais aussi de Victor Hugo ("Les Misérables" paraît en 1862). Rappelons d'abord qu'à l'époque, le mot "classes" s'utilise au pluriel (comme on dit aujourd'hui "catégories") : d'usage, les socialistes français du XIX^e siècle parlaient des "classes ouvrières". Voilà

ce qu'on lit sur la page de garde du livre de Frégier :

"Cet ouvrage contient des documents et des traits de mœurs propres à bien faire connaître les *classes dangereuses* et *misérables* qui existent dans la ville de Paris, et dans d'autres capitales du monde civilisé. (...) "A côté de la population riche, à côté des classes laborieuses et des classes pauvres, les grandes villes renferment forcément des *classes dangereuses*. L'oi-

Xavier Rauffer

sivété, le jeu, le vagabondage, la prostitution, la misère, grossissant sans cesse le nombre de ceux que la police surveille et que la justice attend. Ils habitent des

quartiers particuliers ; ils ont un langage, des habitudes, des désordres, une vie qui leur est propre.”

Orientations criminologiques et stratégiques

1. Permanence d'une conception tournée vers l'avenir : deux textes de l'automne 1986

Du début 1986 à la fin 1996, a opéré au sein de l'Institut de criminologie de Paris (Université Panthéon Assas - Paris II) le CERVIP (Centre de Recherches sur la Violence Politique), dont l'activité consistait à publier les *Notes & Etudes de l'Institut de Criminologie* et à organiser des séminaires réservés aux cadres et agents de l'Etat (civils et militaires) engagés dans la lutte antiterroriste.

Sur demande du Ministère des universités, le CERVIP est ensuite devenu le “Département de recherche sur les menaces criminelles contemporaines”, 1997-2014 ; lequel s'est enfin fondu dans le Master national de criminologie du CNAM, couronnant ainsi 20 ans de coopération avec notre collègue et ami Alain Bauer.

Retour au CERVIP. En novembre 1986 (déjà !) le thème de mon séminaire était “Peut-on anticiper les vagues de terrorisme ? Comment ? Partant de quelles sources ?”. Voici l'annonce de ce séminaire :

“Il est banal de dire que, lorsqu'on s'intéresse à une personne, celle ci s'intéresse à vous en retour. C'est ainsi que diverses gué-

rillas urbaines actives sur notre sol national éprouvent un vif intérêt pour le travail des instances de répression. Nous consacrerons donc notre séminaire au regard terroriste sur le continuum police-justice, et tenterons notamment d'apporter une réponse à une question centrale : les techniques de police classique peuvent-elles permettre le démantèlement durable d'une organisation terroriste ? Seront envisagés :

- *Les Organisations communistes combattantes* (Action directe, Fraction armée rouge, etc.) devant la répression, à partir des archives du “Groupe Olivier” de Lyon et de documents inédits provenant d'Allemagne,
- *Les groupes transnationaux issus du Moyen-Orient* (Fatah-CR, FARL, Asala, etc. et les instances de lutte antiterroriste.

Extraits de deux exposés prononcés par XR à l'ouverture de ces séminaires :

“Culture” des terrorismes et lutte antiterroriste⁸

“On ne peut combattre un phénomène qu'on ne comprend pas. Or dans notre

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

pays, à mon avis, la lutte antiterroriste n'étudie pas assez la "culture" propre aux groupes terroristes, ni la logique interne de ces groupes, issues en grande partie de la psychologie et des conditions d'existence de leurs "combattants".

La culture des terroristes : quelques exemples

Je doute fort des théories voulant que les terroristes soient des marionnettes et rien d'autres, simplement manipulées. Je constate à l'inverse que ces groupes ont une vie propre, vie organisationnelle d'abord, mais aussi - et surtout - une intense vie "conceptuelle".

Nos archives le prouvent⁹ : autour de l'idée de lutte armée, de guérilla urbaine, en Europe et dans le monde libre en général, on constate un grouillement, un foisonnement sans précédent. Non seulement les groupes terroristes produisent un abondant matériel de propagande - communiqués, tracts, affiches, brochures, journaux imprimés ; mais aussi des textes théoriques sous forme de cahiers, voire de livres.

Ces centaines de documents de nos archives ont été, soit achetés directement par moi en France et dans divers lieux où ces groupes sévissent, soit commandés par courrier. Nul d'entre eux n'est strictement secret-clandestin. Tout individu curieux, disposant des moyens d'un simple citoyen, aurait pu, ces dernières années et s'il l'avait voulu, constituer une telle collection.

Il est clair que la collecte, le criblage, le décryptage de tels documents est d'une immense importance pour la lutte antiterroriste. Usons d'une image : de tels textes constituent un énorme fruit qu'une structure antiterroriste digne de ce nom devrait presser, assimiler, digérer avant de songer à s'équiper d'hélicoptères et de cascadeurs - si séduisants au journal télévisé - mais tellement moins utiles qu'un renseignement efficace, conçu comme un instrument *d'anticipation* de l'activité des groupes terroristes eux-mêmes.

La logique des actions terroristes

Hors les actes de déments - par définition isolés et imprévisibles - nul attentat terroriste, qu'il soit national ou international, pas la moindre bombe basque, pas le dernier véhicule piégé au Koweït, pas le plus banal tir de mortier sur Beyrouth, n'est dû au hasard ou à la fantaisie. Il y a toujours une logique à l'œuvre. Nous pouvons la juger folle ou l'ignorer : elle n'en existe pas moins et joue avec le contexte dans lequel elle opère un jeu dialectique. Elle le prend en compte, ce contexte, mais aussi tente de le transformer.

Cette logique est quasiment toujours intelligible par l'observateur attentif, au-delà du brouillard médiatique, des intérêts politiques et de la désinformation. Au fond, la principale difficulté conceptuelle avec le terrorisme, c'est de réaliser qu'il est simple. De Kadhafi aux Brigades rouges, de Hafez el-Assad aux Cellules communistes com-

Xavier Rauffer

battantes, de l'IRA à Abou Nidal, on a *toujours* affaire à des entités ou individus ayant un projet, le publiant sans trop s'en cacher et le réalisant enfin le plus méthodiquement possible.

La planète des desperados

Des actes comme le détournement sur Malte du Boeing d'Égyptair s'inscrivent dans ce contexte¹⁰. Bien sûr, de tels actes sont atroces, mais l'horreur qu'ils inspirent aux opinions publiques et aux médias occidentaux ne doivent pas obérer quelques points fondamentaux dont la compréhension est cruciale, pour prévoir ce qui peut advenir demain.

64

– Chaque mouvement diplomatique ou militaire un peu brusque ou rapide bouleverse le fragile équilibre Moyen-Orient. S'ensuit une période de chaos où tous les coups sont permis - d'abord, les attentats terroristes. Puis la poussière retombe et un équilibre, plus fragile encore qu'auparavant, tend à se réinstaurer - en attendant le prochain choc.

Nous sommes aujourd'hui [automne 1986] au milieu d'un de ces épisodes chaotiques. Tant que l'équilibre ne sera pas rétabli, *il n'y a aucune raison pour que les attentats s'arrêtent*. D'autant que la redistribution régionale des cartes semble la plus importante depuis la guerre israélo-arabe de 1967.

– Les attentats-massacres les plus monstrueux obéissent (on l'a vu) à une logique précise, participent de stratégies froidement

et lucidement élaborées. Ils peuvent nous sembler affreux, mais ces plans n'en existent pas moins.

– Ceux qui élaborent ces plans, tout comme ceux qui les exécutent (au péril de leur vie) baignent depuis dix ans et plus dans une ambiance quotidienne de sauvagerie et d'horreur, avec la mort comme inéluctable issue.

Exemple : pour une broutille¹¹, de violents combats éclatent à la fin novembre 1985 entre milices de Beyrouth. 65 morts, 250 blessés en deux jours. A la fin, Walid Joumblatt (chef des Druzes) s'excuse par ces mots : "J'ai fait une gaffe". Comme s'il avait renversé son café sur les genoux de sa voisine de table...

Alors, périr au combat, emmener avec soi dans la mort le plus possible de ces occidentaux haïs, responsables des malheurs qui accablent les déshérités, les sans-terre, du Liban et de Palestine, est un sort enviable. Il fait de vous un "martyr" dont les hauts-faits alimentent les veillées et font briller les yeux de futurs guérilleros de six ans...

Ce monde morbide et fanatisé n'est pas à cinq années-lumière de la Terre, mais à cinq heures d'avion de Paris : en sommes-nous bien conscients ?

Je souhaite que ce rapide survol de la culture et de la logique du monde des terroristes éveille votre intérêt pour l'antiterrorisme conceptuel. Il faudrait demain que cette ap-

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

proche conceptuelle soit favorisée, au lieu d'être négligée ou embrouillée comme à loisir - ce qui est encore trop souvent le cas aujourd'hui.

Les terrorismes issus du Moyen-Orient et la France : Qui ? Pourquoi ? Comment ?

(novembre 1986)

(...) "Dans un domaine aussi mouvant et en apparence insaisissable que le terrorisme transnational, il importe de partir des faits, de vérifier leur exactitude et leur authenticité et d'en faire une analyse rigoureuse.

Une famille, un service, un Etat peuvent toujours, comme le mentionne le célèbre panneau de nos gares campagnardes, en cacher d'autres. Communiqués et revendications peuvent émaner de brouilleurs de pistes voire, cela s'est vu, de mauvais plaisants : les *méthodes*, elles, ne mentent pas et sont d'usage révélatrices.

Prendre les méthodes comme point d'ancrage fiable importe d'autant plus que la plupart des terrorismes issus du Moyen-Orient ont suscité et développé une extraordinaire batterie de techniques de restriction mentale, de dissimulation, de manœuvres obliques, visant à instituer entre l'acteur terroriste et sa victime un épais nuage de brouillard ; à épuiser l'enquêteur qui doit arracher un masque après l'autre, sans jamais atteindre le visage réel.

Ces brouillages ont la vitale fonction de priver l'adversaire de l'intelligence et de la visibilité du réel. Insistons : si ce réel - qui finalement n'est pas si complexe - nous semble abscons et impénétrable, ce n'est ni par accident, ni par constitution aléatoire, mais du fait d'un massif usage de techniques de tromperie vieilles, pour certaines, de plus d'un millénaire..."

(La lenteur de l'appareil d'Etat à comprendre et réagir avantage les terroristes)

"L'usage fait [par les terroristes] de ces temps de latence conduit à s'interroger sur la fiabilité des techniques policières encore trop *réactives* (un crime est commis, j'enquête, j'arrête). Seules les méthodes fondées sur l'anticipation de la menace et la présence dans les zones sensibles (situées ou non sur le sol national) avant la commission de l'attentat peut, dans l'avenir, éviter à un gouvernement d'affronter une épreuve qui ressemble (la terreur en plus) à celle du tir des penalties d'un match de football. Ce jeu sur les temps de latence n'a pas même le mérite de la nouveauté : sans remonter aux Horaces et aux Curiaces, les responsables du maintien de l'ordre, durant la guerre d'Algérie, se souviennent de l'usage par le Fln de ces temps de latence pour frapper (le contexte était différent, bien sûr).

Xavier Rauffer

La vague de terreur, son articulation, son exploitation

[Le cas du Jihad islamique au Liban et alentours, 1984-1985¹²]

“Une campagne du Jihad islamique est conçue en trois actes :

- Avertissement,
- Frappe impressionnante,
- Effet “caisse de résonance”.

Développons un peu :

- La cible est clairement avertie et menacée, parfois par des personnages de haut rang - en tout cas, de façon solennelle,
- Le passage à l’acte témoigne d’une violence écrasante,
- Juste après, quand l’opinion et les médias sont à vif, se déclenche une vague d’intoxication en écho, visant à décupler l’effet de terreur.

66

De cette pratique, voici des cas concrets :

Menaces :

- Le 6 septembre 1984, les Etats-Unis opposent à l’ONU leur veto, à une résolution modérée du Conseil de sécurité demandant à Israël de cesser ses “pratiques anormales” contre les civils, au Sud-Liban occupé.
- Le 8 septembre, communiqué du Jihad islamique “Ce défi flagrant et continué à la nation arabe recevra la réponse qu’il mérite. Bientôt, nous frapperons l’un des centres vitaux des Etats-Unis au Moyen-Orient... Nous héros sont prêts à sacrifier

leur vie pour détruire les implantations américaines et sionistes”.

- Le 15 septembre, menace directe du Jihad islamique au président Reagan “Toi, gouverneur de la Maison-Blanche, attends-toi à un coup douloureux avant ta réélection, pire que ceux visant ton ambassade et la caserne de Beyrouth”. Le même jour, petite annonce dans un quotidien de Beyrouth “Ambassadeur des Etats-Unis : recherché mort ou vif”.
- De même, le 15 mai 1985, le Jihad islamique adresse au gouvernement du Koweït un “dernier avertissement”, exigeant la libération de 17 de ses moudjahidine (échange contre des otages français et américains au Liban).

Action :

- (Liban) Le 20 septembre, un véhicule-bombe percute l’annexe de l’ambassade des Etats-Unis à Beyrouth-est (le canton chrétien, supposé sûr pour les occidentaux), 14 morts, 60 blessés.
- Juste après, communiqué du Jihad islamique “Au nom de Dieu tout-puissant... par cette opération, nous prouvons que nous tenons nos promesses d’interdire le sol libanais à tous les Américains”.
- (Koweït) Le 25 mai 1985 un véhicule-bombe percute le cortège de l’émir du Koweït : 4 morts, l’émir est blessé.

Chambre d’écho :

Après chaque méga-attentat du Jihad islamique, les services spéciaux américains, libanais, etc. sont submergés de “tuyaux” et

Décèlement précoce : pour un enseignement stratégique

d' "informations", issus de cent sources, annonçant bien pire encore et pour bientôt. Ce qui se prépare ? Des attentats en delta-plane, en ballon, des nageurs-suicide, des pêcheurs-suicide... Des chiens-suicide ! On a "vu", dans des camps de la vallée de la Bekaa, des "avions en pièces détachées venant d'Iran" ! Des kamikazes s'entraînent !

Les chefs du Hezbollah multiplient les menaces "La flotte américaine ne nous effraie pas. Nous lui donnerons une leçon qu'elle n'oubliera jamais, grâce à notre foi et notre force". (*Middle-East Reporter*, 1/11 1983, cheikh Mohammed Yazbeck).

Le quotidien iranien *Kayhan* annonce le recrutement de "commandos-suicide au sein des masses islamiques, pour chasser les Américains et les Français du Liban".

Au Moyen-Orient d'abord, tout cela suscite un extraordinaire climat d'hystérie - et bien

au-delà : le portail de l'Elysée est renforcé contre les véhicules-bombes, des batteries anti-aériennes agrémentent les pelouses de la Maison-Blanche...

(...) Ces analyses, à condition d'être fiables, permettent aux dirigeants de l'Etat de trier entre les menaces sérieuses et les tentatives d'intoxication, ce qui n'est pas négligeable.

Elles impliquent, ces études une mémoire longue et un effort prolongé et méthodique d'approche du réel. Oui mais : naguère et comme bien d'autres avant lui, le philosophe Jean Baudrillard constatait que "le réel n'a jamais intéressé personne"¹³. Faudra-t-il d'autres vagues d'attentats encore pour qu'un gouvernement, au moins, dans un secteur stratégique, au moins, vienne lui donner tort ?"

Notes

¹ Institute for National Security Studies - The Middle-East Strategic Balance, 2007-2008, Tel Aviv University, June 2008.

² Par exemple : *The Economist* - 17/01/2014 - "As globalised gangs profit from new regulations and markets, governments are struggling to keep up" ; et *2013/2014 Kroll Global Fraud Report* - Organized crime infiltration in the supply chain, etc.

³ Voir l'explicite communiqué de l'Association des sociologues enseignants du supérieur, du 4 juillet 2012, selon lequel "l'évaluation des enseignants-chercheurs favoriserait les risques psychosociaux, démissions, suicides, arrêts longue maladie pour longue dépression", et qui rejette tous "formats imposés à travers des calendriers ou des indicateurs bibliométriques et quantitatifs" - bref, tout travail conceptuel tant soit peu concret ou mesurable.

⁴ L'été, les gens mangent plus de glaces ET il y a plus d'incendies de forêt : oui, mais quel rapport direct ?

⁵ PR et RZ, "Mesurer la délinquance", Presses de Sciences Po, Paris, 2011.

Xavier Raufer

⁶ Sandrine Baume “Carl Schmitt penseur de l’Etat, genèse d’une doctrine”, Presses de Sciences-Po, Paris, 2008.

⁷ Louis Chevalier, Perrin, 2002.

⁸ Suite à la publication (chez J.J. Pauvert-Carrère, 1985) de mon livre “Terrorisme, violence : réponses aux questions que tout le monde se pose”

⁹ Sous forme de scans, l’essentiel de ces archives est toujours en notre possession en 2017.

¹⁰ (*Note de septembre 2017*) Le 23 novembre 1985, un Boeing 737 d’Egyptair (Athènes-Le Caire) est détourné par trois terroristes (du Fatah-Conseil révolutionnaire d’Abou Nidal) sur Malte-La Valette. Les pirates assassinent 6 passagers ; le lendemain, des commandos égyptiens donnent l’assaut, qui vire au massacre et à l’incendie : 57 morts, dont les trois terroristes.

¹¹ (*Note de septembre 2017*) Du 20 au 24 novembre 1985, la milice chi’ite Amal et celle des Druzes s’affrontent à l’arme lourde. Motif (?) : les Druzes refusent que le drapeau libanais flotte sur les bâtiments publics pour le 42^e anniversaire de l’indépendance du pays...

¹² Le nom générique “Jihad islamique” a été maintes fois utilisé comme “faux-nez” pour revendiquer des attentats au Moyen-Orient ou en Europe. Le “Jihad islamique” opérant au Liban dans la décennie 1980 est clairement une opération conjointe du Hezbollah et des Gardiens de la révolution iraniens.

¹³ “De la séduction, Galilée, 1979.

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

Xavier Raufer

De façon toujours plus alarmante, les médias-des-milliardaires tordent les mots en tous sens, en usent étourdiment, jusqu'à leur faire perdre toute signification, à mi-voie entre la *novlangue* de George Orwell et le *gloubiboulga* du "dinosaur" Casimir.

Spécialement, le vocabulaire criminologique.

Constamment, ces journalistes et médias édulcorent, affadissent : plus de *criminels* mais des *délinquants*, on ne *vole* plus mais on *dérobe*, on *subtilise* - sans parler de formules alambiquées tirées des *Précieuses ridicules* ou le prisonnier devient une "personne-en-situation-de-privation-de-liberté". Bref, vocabulaire aidant, on noie le poisson criminel dans l'eau tiède du gnan-gnan bienséant, façon Abbé-Pierre-gaga-terminal.

Or bien sûr ces jeux de mots sont lourds de conséquences : car comment examiner, analyser, prévenir ou guérir, ce qu'on ne veut pas ou ne sait pas NOMMER ? En mé-

decine, où la vie humaine est tout autant en jeu qu'en criminologie, ces journalistes oseraient-ils - appeler "panaris" un cancer, ou l'inverse ? Non bien sûr.

Récemment, le terme criminologique soumis à cette bienséante torture est le mot *mafia*. Au quotidien on lit qu'il "y a une *mafia* à Marseille", ou qu'existe une "éco-*mafia*", récemment même, un journal évoquait la "mafia des sardines" ! Se rendent-ils compte, les niais qui torturent ainsi le vocabulaire, qu'AUCUN Etat au monde n'a jamais réussi à anéantir une mafia ? Que ces entités criminelles spécifiques sont au jour d'aujourd'hui INDESTRUCTIBLES ; et que, pour filer la métaphore nosographique, le virus mafieux est bien plus intraitable encore que celui du SIDA ?

Réalisent-ils ces pauvres individus bousculés et uberisés, qu'en rendant anodin et incompréhensible le terme mafia ("mafia des sardines"....) ils jouent le jeu de la mafia ? Déjà les exécutants zélés de milliardaires

Xavier Rauffer

faisandés, sont-ils conscients d'embrouiller les choses au point d'agrémenter la vie des pires entités criminelles au monde ?

Que ceux que le réel criminel intéresse ou concerne prennent le temps de lire les pages qui suivent. Ils réaliseront qu'une mafia, une vraie, n'a rien à voir avec une banale entité criminelle, bande ou gang.

Petite image pour conclure, à l'usage des médias-des-milliardaires - en espérant qu'ils sortent parfois du *Red Bull* ou du *Coca* : une bande criminelle normale, c'est du beaujolais nouveau et une mafia, du Château Latour 1982. Est-ce clair ?

Ce qu'est VRAIMENT une mafia

(2001-2018)

1. La permanence mafieuse, fruit d'un aveuglement séculaire

70

- Vers 1830, Pietro Calà Ulloa, haut magistrat napolitain en poste en Sicile, décrit ainsi les sociétés secrètes siciliennes : ce sont des « fraternités » ou des « sectes », dirigées par un « capo, ici un propriétaire terrien, là un prêtre... Sociétés criminelles mais pratiquant aussi le trafic d'influence et la médiation sociale. Elles ont des amis dans l'aristocratie et la magistrature, qui les protègent. Ces « fraternités » sont liées entre elles sur le sol sicilien et forment une puissante et secrète toile d'araignée, invisible et pratiquant l'omertà ».

- En avril 1865, le comte Gualtiero, préfet de Palerme et Piémontais, conclut ainsi un rapport à ses autorités : « L'ordre public sicilien est gravement perturbé par une profonde et durable incompréhension entre la région et l'autorité centrale. C'est cela qui permet à cette société criminelle connue

sous le nom de mafia d'être toujours plus audacieuse ».

- En 1874, toujours à Palerme, le préfet Rasponi écrit ceci : « La mafia a infiltré toutes les classes sociales. Les riches l'utilisent pour protéger leurs personnes et leurs biens, ou encore pour maintenir une oppression déclinante. Les classes moyennes ont adopté la mafia et coopèrent avec elle, pour se faire remarquer ou s'enrichir. Enfin, le prolétariat adhère aisément à la mafia par haine de l'autorité gouvernementale et de ses lois. Par des pratiques clandestines, la mafia accorde et reçoit tout à la fois une protection et se renforce à mesure que les gens lui demandent son aide, au lieu de s'adresser aux autorités. La puissance de la mafia est égale dans les villes et dans les campagnes... C'est un pouvoir caché qui fait régner le silence là où un crime a été commis, qui rend les témoins muets, qui terrifie les jurés et s'est placé en position

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

d'impunité, convaincu qu'il est que la loi ne peut l'atteindre ». Réponse concrète des autorités italiennes : pour l'essentiel, néant. Les décennies passent.

- En 1937, Melchiorre Allegra, médecin de Castelvetrano, révèle à la police qu'il appartient à une association criminelle très puissante, comprenant beaucoup de monde de toutes les catégories sociales, y compris les meilleures, et dont les adhérents sont appelés « hommes d'honneur ». Cette association nommée « mafia » est très connue, mais de façon vague car nul, sauf ses adhérents, ne peut en certifier l'existence. Les officiels haussent les épaules. Le rapport de la police est exhumé en janvier 1962 et publié dans le quotidien *L'Ora* de Palerme. Réactions : néant.

- Leonardo Vitale a été initié à 17 ans dans la famille mafieuse d'Alterello di Baida par son oncle, Giovan Battista Vitale, alors chef de la « famille ». Le père de Leonardo, Francesco Paolo Vitale, a dirigé jadis cette même « famille » d'Alterello, à laquelle des Vitale appartiennent depuis 1890. En 1973, en crise de conscience religieuse, Leonardo révèle à la police le rituel, la hiérarchie et la composition de sa famille. Déclaré fou, il passe dix ans entre prison et asile psychiatrique. Libéré en juin 1984, il est fort symboliquement assassiné le jour de Noël de la même année. Côté officiel, nul ne bouge.

Ce qui inquiète le plus le public - et dérange les officiels - ce qu'ils s'efforcent le plus ne pas voir, c'est *l'architecture* de la

mafia. Ses normes, ses rites, son règlement intérieur - finalement, son ordre. Il est tellement plus commode d'imaginer avoir affaire à de simples ruffians, à des gangsters ordinaires. Il est tellement plus rassurant de penser que la mafia a peut-être existé dans un lointain et légendaire passé, mais qu'aujourd'hui elle agonise - voire qu'elle a tout bonnement disparu.

Mais le criminologue ne peut adhérer à cette attitude oublieuse, ni accepter ces discours anesthésiques. Il constate au contraire qu'en l'état actuel des lois nationales et internationales, si des mafieux sont certes arrêtés et condamnés chaque jour dans le monde, les mafias, elles, sont *en tant que telles* indestructibles. Le criminologue constate aussi que cette vitalité durera au moins jusqu'à ce que la Convention de Palerme sur le crime organisé (adoptée en décembre 2000) ait acquis sa pleine efficacité à l'échelle mondiale, c'est à dire pas avant une à deux décennies. Le criminologue explique enfin cette formidable capacité de survie et de régénération de la mafia par... justement ce que le public et les officiels s'efforcent le plus de nier, c'est à dire par la force de ses normes, de ses rites, de ses règlements intérieurs - bref, par l'ordre mafieux.

Ce « codex mafieux » sicilien, nous tentons de le présenter ici, pour la première fois sous une forme raisonnée - en soulignant immédiatement que :

- Ce code est bien sûr incomplet : sa transmission purement orale fait que nul,

Xavier Rauffer

- même au sommet de l'organisation, ne le possède ou ne le connaît complètement,
- Il évolue constamment, comme on le verra plus bas. Ce qui est exposé ici représente un forage, une « carotte géologique » prélevée dans les diverses couches de loi mafieuse en vigueur au long des trente dernières années,
 - Nul ne l'observe en tout point et partout, pas plus d'ailleurs que le citoyen honnête ne respecte à la lettre les divers codes en vigueur dans son pays (lesquels, conjugués, interdisent à peu près tout sauf de respirer, et encore, en cas de « pic de pollution »...). Ainsi le repenté Salvatore Contorno dit ironiquement du serment mafieux « il est du genre Dix Commandements... ne pas regarder la femme des autres, toujours dire la vérité »... Comme tout règlement intérieur, celui de la mafia est surtout fait pour rappeler à l'ordre celui qui dépasse les bornes - ou pour abattre celui qui a dépli.

72

2. La mafia comme archétype, Cosa Nostra de Sicile, aujourd'hui : radiographie d'un ordre

Un monde existe entre une bande criminelle ordinaire (par exemple, celle d'un voyou marseillais, même un poids-lourd du Milieu) et une mafia.

Car une mafia est une *société secrète* et non un *gang*. On n'y rentre pas par copinage, mais par initiation. Voici ce que dit par

exemple de son initiation un « soldat » repenté de la famille mafieuse Colombo (de New York), Michael Franzese. Il s'agit d'une cérémonie lors de laquelle le « novice » est piqué au doigt par son « parrain » ; lorsque coule une goutte de sang, ce dernier avertit « Ceci est un lien de sang. Ton allégeance à *Cosa Nostra* (Notre Chose) est scellée par le sang. Si tu violes ton serment, ton sang coulera ».

A travers les âges et à peu de chose près, de la Sicile aux Etats-Unis, la cérémonie est analogue. Avant qu'elle ne débute, le parrain (ici, Thomas Di Bella, sous-chef des Colombo), instruit Franzese des règles intangibles de la mafia : « *Cosa Nostra* passe en premier, avant tout le monde. Si tu deviens l'un des nôtres, ton père [« Sonny » Franzese, père de Michael, est un *capo mafiosi*] et toi serez égaux. Chez nous, un père n'a nulle priorité sur son fils ; un frère ne passe pas avant l'autre. Nous ne faisons qu'un, unis par le sang. Il n'existe pas de lien plus fort entre les hommes que l'entrée dans notre famille ».

Règles, lois : voilà ce qui différencie une mafia d'une bande criminelle. Ces lois, on les connaît mal. C'est pourquoi, nous débutons en présentant les grandes règles régissant la plus structurée, la plus ancienne (en Europe) la plus célèbre - la plus méconnue aussi : *Cosa Nostra*, la mafia de Sicile.

L'assassinat

La mafia sicilienne tue, parfois beaucoup, mais plutôt en ultime recours, confirmant

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

ce que dit un directeur adjoint d'Europol des sociétés criminelles en général : *“Les entités criminelles et organisations mafieuses recourent d’abord à la corruption et à l’intimidation, pas à la violence. La corruption et l’intimidation servent contre des individus et des institutions, privées ou publiques. Les entités criminelles n’usent de la violence qu’en dernière instance, car elle les rend visibles, révèle leur nature dangereuse et inquiète l’opinion. Corruption et intimidation permettent en revanche aux criminels d’atteindre leurs objectifs à moindre risque, et sapent de l’intérieur les services publics”*.

En tout cas, la mafia ne tue jamais sous le coup d’une émotion ou par hasard. Bien au contraire, sauf rare exception, l’assassinat s’entoure d’un luxe de préalables, de conditions, de règles et de protocoles :

- Pour tout assassinat en Sicile, le consentement du chef du canton territorial (*sur l’architecture mafieuse, voir plus bas “structures”*) où le meurtre est prévu est obligatoire, après préavis ;
- Pour l’assassinat d’un “homme d’honneur”, l’approbation de la commission provinciale est obligatoire, après préavis.

Qui tue ? “Dans une famille de la mafia, tout le monde doit pouvoir commettre un meurtre. Les soldats obéissent volontiers à l’ordre de tuer ; cela accroît leur réputation, accélère leur carrière... Un homme que le sang n’impressionne pas, qui reste calme et froid en ôtant la vie à quelqu’un est tenu en haute considération” (*témoignage du repentino Tommaso Buscetta*). Parfois le *représentant* (chef

de famille en langage mafieux sicilien) met lui-même la main à la pâte si l’affaire est délicate, ou relève de sa responsabilité.

Antonino Calderone (*autre repentino*) narre à ce propos l’anecdote suivante. Vers 1980, Stefano Bontate (chef mafieux de Palerme) arrive en retard à un rendez-vous avec Michele Greco (autre chef mafieux palermitain) et Giuseppe “Pippo” Calderone (chef mafieux de Catane). Bontate se lave les mains, puis s’excuse ainsi “pardonnez mon retard, mais j’ai dû changer une roue et étrangler Stefano Giacomina”.

Comment tue-t-on ? “La victime est d’usage approchée par un ami qui dissipe tous ses soupçons, la tranquillise, la rend accessible et facilite ainsi son élimination”... “Il peut arriver que la famille, à travers le chef de dizaine, informe un soldat qu’il doit tuer un de ses amis. Si le soldat n’a pas le courage d’exécuter physiquement le meurtre, la famille en charge un autre, un compagnon, de tirer, d’étrangler, de poignarder, etc. Mais le premier doit collaborer en aidant le tueur à approcher sa victime sans éveiller les soupçons, par ce qu’ils sont amis justement, en exploitant la confiance créée par la relation d’amitié” (Calderone, Buscetta).

Qui ne doit-on pas tuer ? précision : les règles suivantes sont appliquées depuis le XIX^e siècle, à la fin des années 70 du XX^e siècle, dans la mafia de tradition. Ces règles, les Corléonais les ont bafouées, ce qui a indigné Tommaso Buscetta : “j’ai appartenu à une mafia qui avait des règles, ses

Xavier Raufer

codes d'honneur, qui respectait les femmes, les enfants. C'était une bonne mafia. L'actuelle (celle des Corléonais) a transgressé ces règles. Elle règne par la férocité et la terreur". Mis à part l'épisode dictatorial et sanguinaire de Salvatore "Toto" Riina, *Cosa Nostra* :

- ne tue pas de femmes innocentes (sœurs, épouses, filles, etc. de mafieux condamnés ou assassinés). Les délatrices, oui ;
- ne s'en prend pas aux enfants d'un mafieux condamné ou assassiné ;
- ne s'attaque pas au personnel subalterne de l'Etat (gardiens de prison, policiers, auxiliaires de justice, etc.).

74

Aux Etats-Unis, l'assassinat est aussi un dernier recours. Lisons un expert, *Joey the Hitman*, longtemps tueur à gages au service des "familles" mafieuses de New York : "la violence ? Ca coûte cher. Les tueurs et les gardes du corps sont hors de prix. Donc, la violence ne sert qu'en ultime ressort". Et, comme en Sicile, la mafia italo-américaine évite de mêler les gens à ses règlements de compte : "On laisse les civils tranquilles. On ne s'en prend pas à eux et on ne travaille pas pour leur compte".

Le contrôle social mafieux

La mafia sicilienne est strictement catholique et voue un culte à la chasteté et à la modestie féminine ; elle a même sa sainte patronne : la vierge de l'Annonciation (fêtée le 25 mars) ; même, les mafieux évitent de tuer le vendredi. Dans la mafia, seul le mariage catholique compte ; le divorce

est interdit ; l'initiation dans la "famille" est vécue comme un second baptême et ce lien est indissoluble.

Le mafieux est un "animal territorial" ; enraciné dans sa ville, son quartier, sa rue. Même richissime, il bouge le moins possible. Voici ce que dit Antonino Calderone (à propos de Stefano Bontate, chef de la "famille" de Santa Maria di Gesù et de Salvatore Inzerillo, de celle de Bellolampo) : "Les mafieux palermitains... naissent, vivent et meurent au même endroit. Le quartier est leur vie ; leur famille vit là depuis des générations et ils sont tous parents... ils n'ont pas bougé d'un mètre de leur royaume, où ils sont les maîtres absolus depuis des dizaines et des dizaines d'années".

Les mafieux mènent une existence sociale quasi-endogamique : tous leurs faits, actes, paroles, sont en permanence soumis à un contrôle social rigoureux, pour jauger leur respect du statut d'homme d'honneur. Ce contrôle s'étend aux parents et même aux proches, tous contraints de se conformer aux coutumes mafieuses, mener des vies "irréprochables" (selon le "codex").

La famille (biologique, ou criminelle)

Dans la tradition méditerranéenne, la famille est tout, l'individu, rien. Buscetta s'est donc irrité du libéralisme des fils de vieux mafieux américains comme Carlo Gambino ou Joe Bonanno, parlant encore sicilien : "Fort américanisés, leurs enfants raisonnaient à l'anglo-saxonne, en termes de

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

droits et de devoirs de l'individu. Ils parlaient sans cesse de "l'individu". C'était presque une obsession. Chez nous en Sicile, cet "individu" n'existe pas. La "famille" prime tout le reste. Même la vraie famille, celle du sang".

Chaque "famille" mafieuse de Sicile est indissociablement liée à une *borgata* (bourgade), un territoire. Là se trouve son terreau, son dense réseau de relations et d'amis. C'est dans sa *borgata* que la famille mafieuse recrute. La famille mafieuse traditionnelle est peu nombreuse : la famille palermitaine de Porta Nuova a en moyenne 25 initiés tout au long du XX^e siècle. Le chef de la famille est son "représentant", un soldat du clan mafieux choisi par ses pairs. Quelle est son autorité ? "elle était acceptée de bon gré, on obéissait à ses ordres sans discuter. Mais ceux-ci devaient découler de principes et consentements mutuels ; ils ne pouvaient être extravagants ou absurdes" (Buscetta).

Si le "représentant" ne peut diriger, l'autorité passe à un "régent", un homme d'honneur qui remplace le chef de famille ou de canton. Ainsi Bernardo "Binnu" Provenzano fut-il nommé "régent" de la famille de Corleone au début 1993, après l'arrestation de "Toto" Riina, avant d'en devenir le "représentant" plein. Aux côtés du "représentant", un conseiller (*consigliere*) et un vice-chef. Les soldats sont organisés en "dizaines" (*decina*), dirigées par un *capodecina* (chef de dizaine).

D'autre part :

- Un Catanais ne peut intégrer une famille de Palerme, et vice versa. Quand un natif de la ville A s'installe dans la ville B, la "famille" de cette ville ne peut initier l'intéressé sans enquête généalogique préalable, puis approbation, de la famille de la ville A.
- Sous peine de mort, une famille, ou l'un de ses soldats, ne peut intervenir ou opérer dans la *borgata* d'une autre famille.
- Une famille comptant des traîtres, ou peu fiable, peut être dissoute pour un temps ou pour de bon, par son autorité directe (chef de canton, représentant provincial). Ainsi, vers 1980, la "famille" de Palerme-Centre est dissoute par la Commission de Palerme. Son "représentant", Angelo La Barbera, est "déposé" (exclu en langage mafieux). Cette *borgata* n'a plus de famille mafieuse. Constitués en *decina* (dizaine), les hommes d'honneur récupérables de la famille abolie sont affectés à une famille contiguë.

Surtout, une famille mafieuse n'est pas un gang ; et un mafieux, tout sauf un bandit banal. Pour preuve, le portrait que dresse Buscetta d'un voyou : "c'était un gangster typique : fanfaron, extraverti, généreux... Il donnait de l'argent à tout le monde, offrait bijoux et voitures comme des cigarettes. Il aimait le luxe, la belle vie et les femmes. C'était un mégalomane : le parfait contraire de l'homme d'honneur, réfléchi et mesuré".

Xavier Rauffer

L'homme d'honneur

Il englobe toute la "philosophie" mafieuse. Comme en politique - ou tout groupe humain - la mafia est avant tout les hommes qui la composent. Ici, les hommes d'honneur. On verra plus bas comment ses membres sont recrutés. Voyons maintenant quelles règles de base les mafieux doivent - au péril de leur vie - respecter, comment ils se voient eux-mêmes, quels rapports ils entretiennent avec les affaires, la politique, etc.

Un "règlement intérieur" impératif - Avant tout : un homme d'honneur ne doit révéler à personne sa qualité - sous peine de mort immédiate. Ni à un non-mafieux, bien sûr, ni à un confesseur, ni même à un autre mafieux, s'il ne lui a pas été formellement présenté par un tiers, mafieux connu des deux intéressés et informé de leur commune adhésion à l'honorable société. D'où, en langage mafieux (voir *Omertà*, plus bas) l'expression *Cosa Nostra* ("notre chose") qui dit implicitement - un mafieux n'emploie à aucun prix, le mot *mafia* - que les deux hommes présentés l'un à l'autre "s'intéressent tous deux à notre chose". D'où la phrase de Buscetta : "Après que je lui fus présenté par les maîtres de maison comme homme d'honneur, il commença à parler".

Ensuite - tout aussi crucial et lourd de conséquences : l'homme d'honneur doit la vérité à ses "collègues" ; il est interdit aux mafieux - sous peine de mort encore - de se mentir entre eux, même lors de discussions d'affaires. D'où une profonde et constante méfiance au sein même l'entité :

la parole d'un homme d'honneur vaut celle d'un collègue, ni plus, ni moins. De cette règle découle l'interdit d'initier un proche d'une victime de *Cosa Nostra*. Ayant droit à la vérité, l'initié nouveau saurait vite le nom du meurtrier de son parent, ce qui déclencherait de meurtrières vendettas dans les familles - ou entre elles.

Bien sûr, rompre *l'omertà* est aussi puni de mort, même des décennies après la sentence, s'il le faut. Cela implique donc que le mafieux n'écrive jamais rien, sous aucun prétexte, sur *Cosa Nostra*. Vers 1970, le jeune et brillant "représentant" de la "famille" palermitaine de l'Acquasanta, Michele Cavataïo discute du redécoupage territorial des *borgata* de Palerme avec des membre de la commission provinciale. Pris par son sujet, il saisit une feuille de papier et, devant ses collègues abasourdis et outrés, il expose son idée en crayonnant un schéma. Condamné à mort par la commission, il est tué peu après. Dans la mafia, on n'écrit jamais rien - du tout. Sont enfin strictement interdits :

- *L'adultère ostensible*. Coureur de jupons, Tommaso Buscetta avoue "j'avais déjà été suspendu six mois [de *Cosa Nostra*] du fait de mes relations extra-conjugales" puis il rappelle la règle : "Pour nous, le choix d'une femme, prise pour épouse et mère de nos enfants, implique de la garder pour toujours... De grands chefs mafieux comme Vincenzo Rimi n'ont jamais trompé leur femme".
- *L'alcoolisme*. "L'ivresse est sévèrement prohibée. Un ivrogne n'a pas de secret et

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

un mafieux doit en toute occasion conserver le contrôle de soi et être digne. Je n'ai jamais connu, en Sicile ou ailleurs, un homme d'honneur alcoolique". (Buscetta).

- *Le prêt usuraire*, le proxénétisme, activités "déshonorantes".
- *Les enlèvements*, du moins en Sicile. Ailleurs, ils sont tolérés.

Comment se voit un mafieux - Dans l'idéal, *Cosa Nostra* se perçoit comme ordre, règle, droit, justice, une institution "née pour défendre les faibles contre les injustices des puissants et pour affirmer les valeurs de l'amitié, de la famille, du respect de la parole donnée, de la solidarité et de *l'omertà*. En un mot, le sens de l'honneur" (Buscetta).

Maire de Villalba, et colonel honoraire de l'armée américaine, du fait de son rôle-clé lors du débarquement allié en Sicile en 1943, Don Calogero Vizzini fut l'icône de la mafia des années 40. Impuissante - comment poursuivre un ami des libérateurs ? - la justice italienne le soupçonnait de 39 assassinats, 6 tentatives, 36 vols et 63 extorsions. Don Calo mourut dans son lit en juillet 1954. Or pendant toute sa carrière mafieuse - comme nombre de ses collègues - il s'est appliqué à ressembler à un innocent oncle de campagne. Au grand journaliste Indro Montanelli qui l'interviewa au début des années 50, il répondit ainsi : "Je parle peu parce que je connais peu de choses. J'habite un village et ne viens que rarement à Palerme. Je connais peu de monde". Fait-on plus inoffensif ?

Quelle épitaphe lit-on sur la pierre tombale de Calogero Vizzini ? "Défenseur des faibles, ennemi de l'injustice". Sur la tombe de Ciccio Di Cristina, chef de la famille de Riesi, est inscrit (vers 1950) : "Sa mafia n'avait rien à voir avec la délinquance, mais avec le respect de la loi de l'honneur, la défense de tous les droits, la grandeur d'âme". Et que déclare un mafieux d'Agri-gente à son juge, en avril 1986 ? "Je suis né et je mourrai mafieux, si par mafia on entend (comme je l'entends moi-même) faire du bien à son prochain, donner à ceux qui sont dans le besoin, trouver un travail à qui est sans emploi".

Cette touchante déclaration illustre la tradition du mafieux - Robin des Bois. Loin-tain héritage historique réel, ou fantasme rétrospectif ? Le mafieux "de tradition" se veut défenseur de la veuve et de l'opprimé, soutien des misérables. Dans les années 20 "Al" Capone faisait déjà fonctionner des Soupes populaires, au frais de la famille mafieuse de Chicago ("*The Outfit*"). 50 ans plus tard, *Joey the Hitman* déclare encore : "Là où règne la mafia, les rues sont sûres pour les honnêtes gens. Même aujourd'hui [*ses confessions remontent à 1973*], on est plus en sûreté à *Little Italy* [quartier italien de New York] que dans les bras de sa maman".

Un mythe tenace puisqu'en janvier 1995, la fédération yakuza N°1 (Yamaguchi-Gumi, 36 300 "soldats" et "cadres") donne au Japon une leçon de charité organisée, après qu'un terrible séisme ait ravagé Kobe :

Xavier Raufer

5 000 morts, 50 000 bâtiments détruits, 300 000 sans-abris. La Yamaguchi-Gumi (dont Kobe est la “capitale”) mobilise : sur le champ, ses “soldats” distribuent de l’eau minérale, du pain, du lait, des couches. Les services de l’Etat japonais n’ont réagi qu’une semaine après le désastre...

Homme d’honneur et business - La mafia n’est pas un métier. Tout mafieux a un emploi. Parmi les *capi* mentionnés ici : Luciano Liggio était métayer, Stefano Bontate avait un commerce d’agrumes, Michele Cavataio dirigeait une PME du bâtiment, Gaetano Badalamenti vendait des fromages de chèvres, Nitto Santapaola était concessionnaire Renault à Catane, etc. S’agissant des affaires, les mafieux ont pleine liberté d’action - dans le cadre du code d’honneur, bien sûr. “*Cosa Nostra* reconnaît sans réserve la liberté à ses associés de conclure des affaires entre eux ou avec des gens extérieurs. On ne peut obliger un homme d’honneur à acheter ou à vendre à qui que ce soit. La libre concurrence est de règle, à condition de ne pas heurter les intérêts établis d’autres hommes d’honneur et de ne pas travailler dans des secteurs “deshonorants” (usure, prostitution).” (Buscetta).

Homme d’honneur et politique - “Le mafieux en tant que tel n’est pas un politique et ne se passionne pas pour la politique. Il n’a pas de couleur et choisit selon les intérêts du moment. Sa seule idée : la sicilianité” (Buscetta). Seule exception à cet opportunisme : la mafia sicilienne craint les

extrêmes et ne soutient jamais communistes ou fascistes.

Homme d’honneur et répression - L’homme d’honneur peut avoir des contacts limités, à distance, avec des policiers ou magistrats - pour les corrompre, “arranger” un procès ou recueillir du renseignement. Aller plus loin dans ces contacts, c’est la mort assurée. L’homme d’honneur ne doit jamais porter plainte auprès de la justice - sauf si on lui vole sa voiture, par souci de sécurité. Car la police trouverait aisément les mafieux d’une ville, en cherchant les victimes d’un vol de véhicule ayant négligé de le signaler aux autorités... Sinon, “Un homme d’honneur n’entre jamais dans les locaux de la police, sauf s’il est arrêté... Un homme d’honneur ne demande justice à personne, moins encore à l’Etat. La justice, on doit savoir se la faire tout seul”. (Buscetta).

Pour l’homme d’honneur, l’avocat est sacré. Mafieux ou pas, il est traité avec la même déférence et le même respect que ceux dus à un homme d’honneur. Incarcéré, le mafieux ne s’évade jamais, pour ne pas gêner sa “famille”, ni les autres hommes d’honneur détenus ; “les mafiosi sont des prisonniers modèles ; ils observent une discipline de fer” (Buscetta). Mais le “représentant” assiste ses soldats incarcérés, couvre leurs frais en prison, soutient leurs familles s’ils sont dans la gêne.

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

L'omertà

“Nun sacciu, nun vidi, nun ceru ; e si ceru, dormivu” (Je ne sais rien, je n'ai rien vu, je n'étais même pas là et si j'y étais, je dormais). Diction sicilien exprimant l'omertà

Le mot *omertà*, comme mafia, est d'origine incertaine ; mais si son étymologie est confuse, son sens est clair. *L'omertà* est bien plus qu'une injonction à se taire, plus qu'une loi du silence ; c'est un art de vivre, une culture - le centre de la vision mafieuse du monde, pétrie de méfiance et de mystère “l'interprétation des signes, des messages est l'une des principales activités de l'homme d'honneur” (Giovanni Falcone).

Comment l'édifice mafieux tient-il debout ? Par la fragmentation obligatoire, systématique et constante de l'information qui irrigue l'honorable société et ne doit jamais, sous peine de mort immédiate, filtrer hors de la mafia. C'est le fait “qu'aucun homme d'honneur ne connaît toute la vérité des faits de Cosa Nostra” (Buscetta). Ou pour citer le juge Falcone “Cosa Nostra est le royaume des discours incomplets”.

Qui dit discours, dit langue. Il y a un langage mafieux. A New York, on appelle *mobspeak* ce dialecte à la fois argot, langage codé et idiome secret. Il s'utilise au téléphone, dans les lieux publics, devant des non-mafieux. Plus de vingt mots ou métaphores du *mobspeak* désignent ainsi l'action de tuer. Aux Etats-Unis, *mobspeak* est en outre fort brutal. En juin 2002, Primo Cassarino est interpellé. Ce “soldat”, et

deux “chefs d'équipe” de la famille Gambino, Peter Gotti et Anthony “Sonny” Ciccone, sont accusés de contrôler le syndicat des dockers de Brooklyn. Lors d'une audience, les procureurs diffusent une écoute téléphonique, où le mafieux menace ainsi une de ses victimes : “Ecoute bien : quand je donne un ordre, putain, t'obéis. J'en ai rien à foutre que ça te plaise ou pas... Si t'es pas heureux, t'as qu'à le dire : je débarque et je te fous par ta putain de fenêtre...”

La langue mafieuse de Sicile est plus riche et subtile. “Ces conversations [entre mafieux] accumulent les phrases à demi-mot, les sous-entendus, allusions, monosyllabes et silences éloquentes. Un langage trouble et prudent, presque codé, destiné à camoufler des activités illégales, mais ne révélant rien” (Le magistrat Ferdinando Imposimato). “Les hommes d'honneur sont peu loquaces. Ils parlent par phrases ramassées, par courtes expressions résumant de longs discours. L'interlocuteur (s'il est perspicace ou lui aussi homme d'honneur) comprend ce que l'on veut dire. Le langage de l'Omertà se fonde sur l'essence des choses. Les hommes d'honneur n'aiment pas les détails”... “Le secret impose de réprimer sa curiosité sur les faits illicites, au sujet desquels il est interdit de poser des questions. Il implique de tenir cachés les réseaux particuliers par lesquels on peut influencer les juges, la police et le monde politique. Cela signifie une mentalité empreinte de discrétion, de silence et de méfiance”. (Buscetta).

Xavier Raufer

Le secret a encore une autre fonction : protéger les innocents et les parents des hommes d'honneur. *Cosa Nostra* ne compte que des hommes d'expérience, souvent d'âge mûr. Les femmes, épouses, enfants et parenté en demeurent exclus, ne doivent pas même comprendre ce que les mafieux se disent entre eux, à la maison.

Exemple concret de "langage *d'Omertà*", lors du premier maxi-procès de Palerme : parmi les inculpés, Luciano Liggio, chef des Corleonais, muet depuis le début des débats. Un jour, devant plus de 400 mafieux, il jette à un magistrat qui l'interroge "Bernardo Provenzano est toujours dans mon cœur". Puis fait silence tout le procès ; il s'abstient notamment de prononcer le nom de Salvatore Riina, alors chef de la "famille" de Corleone. Libres ou détenus, les mafieux ont tous compris le sens de cette brève sentence. Magistrats, policiers et experts se disputent toujours sur ce qu'elle pouvait bien signifier...

Le recrutement

Sans exagération, il est plus aisé d'entrer au Jockey-club que dans la mafia sicilienne. D'abord, les obligations absolues : être sicilien de père et de mère, de sexe masculin et catholique. Ensuite, les interdits formels. Ne sont admis ni :

- les fils de policiers et de magistrats,
- les fils illégitimes, ou de parents divorcés, ou même séparés,
- les fils, ou frères, de femmes "légères",

- les communistes ou fils de militants communistes,
- les homosexuels,
- les fils d'hommes d'honneur tués par la mafia (le vœu de vérité entre hommes d'honneur révélerait le nom de l'assassin de leur père, déclenchant des vendettas).

L'entrée dans la mafia sicilienne se fait jeune (17 ans, parfois) "par l'observation que font les vieux, des meilleurs parmi les jeunes. Les *mafiosi* anciens, amis du père, parents de la mère, suivent les petits, et quelques-uns ressortent du lot" (Buscetta). Dès l'enfance, l'impétrant est subtilement imprégné de "valeurs mafieuses". Le jeune "intéressant" est observé, jaugé longuement par les anciens ; puis abordé prudemment : on lui parle par allusions, sous-entendus et demi-silences : ce mode d'expression typique des mafieux s'appelle "parler *l'omertà*".

Si les réactions de l'intéressé sont positives, commence alors une longue investigation. "Avant d'admettre quelqu'un, nous effectuons des enquêtes remontant à deux générations en arrière, sur les antécédents du candidat, côté hommes et côté femmes" (Buscetta). Durant cet examen de sa famille biologique, le nom de l'impétrant est transmis, pour contre-indications éventuelles (orales bien sûr), aux "représentants" des familles de toute la "province" concernée.

Parmi les motifs de refus :

- disputé avec un homme d'honneur,

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

- avoir eu une conduite “infamante” (pour un mafieux : avoir porté plainte en justice, avoir dénoncé quelqu’un, etc.),
- être indécis, fourbe, ou affecté d’un autre défaut de caractère,
- moralité incertaine des parents,
- famille biologique ayant subi des torts de la part d’un mafieux.

Si tout est “positif”, l’impétrant est invité à rejoindre *Cosa Nostra*. D’abord, il est averti que la voie est à sens unique : on entre dans l’honorable société par prestation de serment et l’on n’en sort que mort, ou “déposé” (exclu, et là, l’espérance de vie est courte...).

Durant son initiation, le nouveau se voit édicter le code d’honneur suivant :

- Ne pas courtiser les femmes d’autres hommes d’honneur,
- Ne pas voler, ne pas se livrer au proxénétisme,
- Ne pas tuer d’autres hommes d’honneur, sauf ordre exprès et motivé,
- Ne jamais évoquer *Cosa Nostra* devant des “civils”,
- Ne pas se désigner soi-même comme homme d’honneur, même à d’autres mafieux,
- Respecter l’omertà.

Puis le néophyte subit le rituel d’initiation. Selon un magistrat de Palerme il “est conduit dans un lieu isolé, devant trois “hommes d’honneur” ; le plus âgé de ceux-ci lui dit que “cette chose” sert à protéger les faibles et interdire qu’on les vole. Le néo-

phyte se pique un doigt, fait couler son sang sur l’image d’un saint, qu’il tient en mains lorsqu’elle brûle. Le néophyte doit subir la douleur et jurer : que mon corps brûle comme cette image, si je trahis mon serment. Puis le nouvel homme d’honneur est présenté aux autres membres de la famille, il apprend sa hiérarchie et son règlement”.

Aux Etats-Unis, le rituel est analogue. En mars 2002, mourait (crise cardiaque) le mafieux George Fresolone, “soldat” de la famille de Philadelphie. Lâché par ses frères mafieux durant un séjour en prison, Fresolone informe le FBI vers 1989-90 et enregistre en secret sa propre initiation, devant son chef Nicodemo “Lil Nick” Scarfo. Là encore, le doigt piqué au sang, et le serment : que je brûle en enfer, si je trahis mes amis de la famille.

La première épreuve post-initiation est souvent un meurtre : “tout homme d’honneur débutant doit exécuter sans hésiter la victime désignée en signe de soumission et d’obéissance à l’organisation. Les ordres ne sont jamais discutés”. (Buscetta). Sont dispensés d’assassinat ces entrepreneurs, fonctionnaires, membres des professions libérales ou ecclésiastiques, formant ensemble “la face insoupçonnée de la mafia”. Enfin, on est souvent mafieux de père en fils. Le repenté Leonardo Messina est ainsi un mafieux de la 7^e génération en ligne directe, dans la “famille” de San Cataldo, dont son grand-père fut même le “représentant”.

Xavier Raufer

Les structures mafieuses

D'abord l'essentiel : *Cosa Nostra* est une organisation. Elle se compose de "structures hiérarchiques avec un sommet et un épiceutre à Palerme, siège de l'organe de direction de l'association, dénommé "coupole" ou "commission". Contrairement à une idée reçue, la mafia de l'île n'est pas composée d'associations indépendantes et diversifiées, mais forme bien une organisation qui, même articulée et complexe, n'en a pas moins une unité substantielle" (Acte d'accusation des magistrats au maxi-procès de Palerme, 1986).

Mais l'architecture mafieuse évolue au gré des opportunités économiques et financières, du niveau de la répression et des méthodes de ses chefs (dictatoriale, centralisée, terroriste pour Riina - discrète, plus consensuelle, décentralisée - quasi féodale - pour Provenzano). Le processus décrit ci-dessous correspond donc à des prises de vues successives du "bâtiment mafia", en constante mutation.

À l'échelle sicilienne

L'île de Sicile est nommée la "région" par les mafieux. L'instance suprême mafieuse est la "Commission régionale". L'île est découpée en départements, ou "provinces", certaines plus mafieuses que d'autres. La "province de Palerme" possède ainsi sa "commission provinciale". Participent à cette commission, non des émissaires directs des "familles", mais ceux d'une instance intermédiaire, le canton ou *mandamento*, ras-

semblant trois *borgata* (bourgs) contigus. D'usage, le "représentant" d'un *mandamento* à sa commission provinciale n'est ni le chef d'une des trois familles du canton, ni son *consigliere*, mais un homme d'honneur jouissant de la confiance des *capi* des trois familles en cause.

La Commission régionale

Sur la suggestion de mafieux italo-américains plus organisés, *Cosa Nostra* de Sicile a créé en 1957 une première "commission provinciale" de Palerme. Elle est dissoute en 1963, suite à une violente "guerre inter-mafieuse" et reconstituée en 1970 sous l'autorité du triumvirat Gaetano Badalamenti, Luciano Liggio, Stefano Bontate. La commission régionale (ou interprovinciale) est elle, créée en 1975. A l'origine, c'est une instance collégiale dotée d'un simple secrétaire-coordonateur (lieu et heure des réunions, etc.) ; le cumul des postes chef de famille-membre d'une commission (provinciale ou régionale) y est alors interdit.

Mais à la fin des années 70, lors d'un véritable bain de sang, les Corléonais - que les mafieux de Palerme nomment avec mépris *U Viddanu* (les ploucs, les pèquenots) - prennent le pouvoir dans la province de Palerme, puis à la commission régionale. Ce sont les années-fric, les années-frime de la mafia : les milliards de l'héroïne inondent la Sicile. Les chefs corleonais, Luciano Liggio, puis Toto Riina, sont pris d'un délire d'omnipotence : ils croient pouvoir tout corrompre, tout acheter, tout manipuler - à

Vocabulaire criminologique : non à la torture médiatique !

Rome ou Palerme. Ou même frapper, par des attentats terroristes, au cœur de l'Etat Italien. Pendant ces presque quinze ans, et jusqu'à sa capture (janvier 1993), Riina dirige d'une main de fer la commission régionale d'où il exerce une véritable dictature sur toute la mafia sicilienne - au mépris de ses traditions bien établies.

Des policiers baptisent alors "coupole" cette instance suprême, comme le dôme sur une cathédrale. Mais l'image est trompeuse, en dehors des années de domination absolue de Riina sur cette coupole, et de celle-ci sur toute la mafia. Car d'usage, la coupole n'est qu'un organe de coordination et d'arbitrage, disposant des seuls pouvoirs que les familles mafieuses - vraies puissances territoriales - veulent bien lui concéder.

Toutes les questions stratégiques pour *Cosa Nostra* relèvent de la commission régionale. Ses décisions sont sans appel et exécutées à tout prix, même des décennies après l'ordre initial. La Commission régionale décide aussi du délicat problème des "transferts" (réorganisation des affiliations aux familles mafieuses). Elle valide enfin toute sanction envers un mafieux, sur une échelle des peines qui ne compte que deux barreaux :

- Le mafieux est "déposé" (exclu). Il ne peut plus approcher aucun membre de *Cosa Nostra*, et nul parmi ceux-ci ne

peut plus lui parler. Seule solution : l'exil.

- Bien plus fréquemment, le mafieux est condamné à mort et abattu.

La Commission de la mafia italo-américaine

"Les grandes décisions au sein de la *Cosa Nostra* sont prises par une commission où siègent les chefs des familles majeures... Entre autres, la commission règle les disputes, régule, facilite et contrôle les relations entre les familles et dans celles-ci ; la commission approuve le recrutement de nouveaux membres et le choix de nouveaux chefs de familles" (U.S. District Court, Northern District of Illinois, 1997). Ainsi, la commission règle les grands arbitrages territoriaux et financiers ; valide le choix de nouveaux "hommes d'honneur" et autorise (ou non) l'assassinat de tout mafieux initié. Dans le langage de *Joey the Hitman* : "c'est un conseil d'administration réuni en cas d'urgence, pour décider de l'élimination d'un type important ou régler un litige territorial". Le FBI de New York croit savoir que la commission (fondée en 1931) se réunit encore parfois, tout ou partie, pour "ouvrir les livres", c'est à dire autoriser et contrôler le recrutement de nouveaux "soldats" dans les cinq familles mafieuses de la ville.



Œuvres et travaux



Le droit face à la disruption numérique

Editions Gualino-Lextenso, 2018

3 questions, 3 réponses de Myriam Quéméner,
auteur du "Droit face à la disruption numérique"

Myriam Quéméner, *magistrat, docteur en droit, est actuellement avocat général près la Cour d'appel de Paris après avoir été conseiller juridique sur les questions de cybercriminalité au ministère de l'Intérieur.*

* * *

1. Pourquoi avoir choisi le mot « disruption » et non pas révolution ou transition numérique pour votre nouvel ouvrage ?

J'ai voulu à travers ce terme souligner que le numérique était bien sûr un progrès, un levier économique, sociétal et culturel mais aussi qu'il marquait une rupture totale avec le passé et que son incidence sur le droit, les droits, était majeure. Les règles juridiques classiques (qu'il s'agisse du droit civil, pénal, commercial ou social) tentent constamment de s'adapter aux nouvelles fonctionnalités de l'Internet et du numé-

rique, que ce soit face aux objets connectés, aux smart et safe cities ou par exemple la blockchain.

J'ajoute que cette disruption vise aussi les institutions régaliennes qui s'adaptent progressivement en créant par exemple des services spécialisés de la police et de la gendarmerie et la justice s'est vu attribuer par le législateur au niveau de la juridiction parisienne une compétence territoriale en matière d'infractions informatiques. Les organisations, les autorités administratives indépendantes, les entreprises et aussi les citoyens doivent aussi s'adapter face à toutes ces perturbations numériques.

De plus les grands acteurs de l'internet ont développé des modèles économiques qui bouleversent les Etats et il est temps de réagir – ce qui est en train de s'opérer avec les enjeux liés aux fuites de données et à

Myriam Quémener

leur revente au détriment des citoyens et sur ce point le vent tourne.

2. Votre ouvrage est-il un manuel de droit, essentiellement pénal ?

Absolument pas – même si je suis un magistrat pénaliste et que j'y ai consacré de plus amples développements en raison notamment de l'actualité, le point de départ de ma réflexion a été de constater une atténuation progressive des frontières entre les droits. Par exemple, face à une infraction pénale comme l'apologie du terrorisme, le législateur a prévu désormais des réponses administratives de blocage ou de déréfèrement outre les peines classiques d'emprisonnement et d'amende. J'ai aussi abordé les tendances numériques en matière de droit civil, droit commercial, droit social, droit administratif en présentant les jurisprudences les plus significatives et actuelles. Il faut aussi souligner l'importance des travaux du Conseil d'Etat par exemple à travers ses rapports annuels sur le numérique et l'ubérisation qui donnent des pistes pour définir progressivement une politique publique en matière de numérique.

3. Qu'est-ce qui distingue votre ouvrage des autres livres sur ces sujets de la cybercriminalité et du numérique en général ?

Tout d'abord ma démarche est celle d'un juriste bien sûr mais aussi celle d'un praticien du droit qui observe et qui analyse depuis des années des procédures et qui en tire des conclusions ; d'abord sur deux sujets fondamentaux en matière de numérique : l'identité et la preuve qui sur le plan du numérique doivent être renforcées pour devenir incontestables. Si les frontières entre les droits s'atténuent, elles s'estompent aussi entre institutions et des liens se créent entre le public et le privé. Mon ouvrage présente aussi un plan, d'action avec des préconisations très pragmatiques et peu coûteuses, afin d'améliorer les réponses juridiques et opérationnelles en matière numérique visant à définir une véritable stratégie et une gouvernance ambitieuse en ce domaine. Ce n'est pas uniquement une question de coût financier mais bien plutôt des modifications de comportements humains et une culture nouvelle à insuffler dans l'ensemble de l'écosystème. Bonne lecture !

La prolifération NRBC non étatique

Alexis Deprau¹

« Il semblerait que le terrorisme de destruction massive soit encore un phénomène virtuel, mais ses effets sont déjà très réels puisque le but du terrorisme est de faire planer un sentiment de peur sur la psyché collective »². Si la prolifération des armes de destruction massive est souvent citée dans les médias, notamment pour ce qui concerne les « Etats voyous », sans forcément qu'une analyse y soit incluse d'ailleurs, la prolifération des armes de type nucléaire, radiologique, biologique et chimique, ne fait, quant à elle, l'objet que de peu de développements. Pourtant, cette prolifération non étatique existe bel et bien, en raison soit d'une aide officieuse de certains Etats, soit d'une tentative de fabrication artisanale, mais encore avec la présence des réseaux criminels.

La prolifération nucléaire non conventionnelle

Si aucun attentat terroriste n'a été commis au moyen d'une arme nucléaire, lors d'un entretien avec la chaîne d'information *Al Jazeera*, Oussama Ben Laden n'avait nullement caché son intention de faire l'acqui-

sition de telles armes³. La prolifération nucléaire non-conventionnelle est largement tributaire d'Abdul Khan, un chercheur pakistanais qui aida le Pakistan pour obtenir l'arme nucléaire : sur un studio de télévision à Islamabad le 4 février 2004, il reconnut officiellement le fait qu'il était « entièrement responsable des activités du marché noir international de matériel d'armement nucléaire »⁴.

Cette hypothèse suppose des moyens financiers et logistiques énormes nécessaires pour extraire et enrichir l'uranium, éventualité qui semble quasi-impossible pour des groupes terroristes même bien financés. Cela ne leur empêche pas d'essayer de fabriquer une arme nucléaire grossière, comme l'avait prouvé l'expérience d'un étudiant américain en physique dans les années 1970⁵. L'acquisition non-conventionnelle de l'arme nucléaire peut en revanche être possible de trois autres manières :

- La première méthode est l'achat. La mafia russe et les narcotrafiquants colombiens sont les acteurs de ce genre de

Alexis Deprau

vente : le 10 août 1994 à l'aéroport de Moscou, un coursier travaillant pour les colombiens a été intercepté avec une valise contenant 200 grammes de plutonium d'une valeur de 50 millions de dollars, matière fissile vendue par un scientifique russe au chômage⁶. Par ailleurs, de 1993 à 2003, pas moins de 300 personnes ont été arrêtées pour avoir tenté de vendre ou avoir été en lien avec la vente de matières radioactives⁷ ;

- La seconde méthode est le vol de matières fissiles. Par exemple, une partie des matières fissiles russes a été volée dans les anciens stocks de l'armée soviétique, de l'uranium 235 a ensuite été retrouvé chez trois criminels basés à Paris et liés au parrain de la mafia russe Semion Moguilevich⁸. Ce sont aussi respectivement 19 kilos en 2003 et 30 kilos en février 2005 qui sont « *portés manquants* » de la centrale nucléaire de Sellafield au Royaume-Uni⁹. Plus récemment, du vol de matériel radioactif a eu lieu à l'automne 2015 en Irak laissant soupçonner l'État islamique derrière ce vol afin de produire des armes chimiques¹⁰ ;

Enfin, il est possible d'acquérir des armes nucléaires grâce au don par un État, hypothèse jugée comme une option sérieuse par les experts israéliens et américains¹¹.

Le risque d'un acte terroriste nucléaire s'observe aussi à travers l'hypothèse d'un avion ou aéronef qui irait s'écraser contre une centrale nucléaire provoquant une explo-

sion et une réaction en chaîne¹². Ainsi, en traquant le cerveau des attentats du 13 novembre 2015, les services de sécurité européens ont découvert que ce dernier surveillait le domicile d'un physicien du Centre d'études nucléaires (CEN) en Belgique et ont donc relevé le niveau d'alerte autour de leurs centrales nucléaires¹³.

Une autre hypothèse probable est l'utilisation d'une bombe sale ou « *dirty bomb* », à savoir « *un simple dispositif de dispersion de matériaux radioactifs par un explosif classique* »¹⁴. Cette menace se cristallise sur la dernière hypothèse car une bombe radiologique même de portée réduite pourrait contaminer tout un quartier ou une zone urbaine avec un engin de taille réduite. Les Américains en ont fait un rapport officiel et détaillé, démontrant les dangers et les conséquences d'une telle arme parmi la population¹⁵. La seule tentative d'attentat à la bombe radiologique a échoué le 23 novembre 1995 à Moscou, l'acte ayant été revendiqué par les terroristes tchéchènes¹⁶.

La prolifération non conventionnelle des armes bactériologiques

Ce qui peut caractériser le bioterrorisme est « *la menace d'emploi ou l'emploi illégal d'agents biologiques infectieux ou de toxines, contre les personnes, les animaux et les plantes* »¹⁷. Par exemple, la secte Rajneesh a procédé à un empoisonnement bactériologique (gastro-entérites) dans des

La prolifération NRBC non étatique

restaurants de l'Oregon le 11 septembre 1984¹⁸. En 1990, avant de se faire connaître pour son attentat meurtrier au Sarin dans le métro de Tokyo, la secte Aum Shinri Kyo avait déjà pulvérisé de la toxine botulique près du parlement japonais, et avait ensuite tenté de nouveau avec le *Bacillus anthracis* ; la secte avait même tenté d'obtenir des souches du virus Ebola au Zaïre en 1992¹⁹.

La peur de l'utilisation d'armes bactériologiques concerne aujourd'hui le terrorisme islamique, notamment quand l'ex-directeur de la CIA George Tenet avait prévenu dès 1999 qu'Al-Qaïda cherchait à se procurer des armes bactériologiques²⁰.

Au lendemain du 11 septembre 2001, le *Center for Disease Control* (CDC) a repéré le premier cas de maladie pulmonaire du charbon en Floride le 4 octobre 2001, cette date est un équivalent du 11 septembre 2001 pour les Américains²¹. Au total, les lettres piégées à l'anthrax entre octobre et novembre 2001 ont tué 5 personnes. Cette forme d'anthrax de la souche *Ames* – pour certains des cas rencontrés – provenait du centre de recherche biologique britannique de Porton Down²². L'origine de cette souche amena à une enquête du FBI ainsi qu'une visite du MI-5, car au fur et à mesure, les soupçons se sont tournés vers un « *savant fou* » équipé d'un bon laboratoire²³. Il aura fallu attendre le 6 août 2008 pour que le FBI et le ministère de la Justice confirment que l'auteur de ces lettres piégées était le scientifique Bruce Ivins, qui travaillait à

l'Institut de recherche médicale pour les maladies infectieuses de Fort Detrick (Maryland)²⁴.

En France, la police française a trouvé en 1980, dans une cache de la Fraction Armée Rouge, des cultures de toxine botulique²⁵. La dernière alerte a eu lieu en 1995 quand les policiers de la préfecture de police de Paris ont enquêté au siège de la secte de l'Église du Christ à Sceaux, où ce groupe apocalyptique avait accumulé des combinaisons de protection et des masques à gaz ; parmi les membres il y avait « *un docteur en biologie, un docteur en biochimie, un agronome, un docteur en chimie, un mathématicien, deux ex-salariés du CEA* »²⁶.

La menace chimique non-conventionnelle

La menace chimique non-conventionnelle s'observe sous le prisme du terrorisme chimique, aujourd'hui dans le cadre du conflit syrien.

Le terrorisme chimique

Le terrorisme chimique a connu quelques occurrences durant la seconde moitié du vingtième siècle, comme la contamination au mercure des agrumes destinés aux marchés européens par des Palestiniens à la fin des années 1970²⁷. De 1992 à 1995, plusieurs rapports font état d'empoisonnements de transfuges ou opposants irakiens par du thallium²⁸.

Alexis Deprau

Le 1^{er} janvier 1995, au moins 9 militaires et 6 civils meurent au Tadjikistan après avoir bu du champagne empoisonné au cyanure ; l'acte terroriste aurait été commis pour nuire aux militaires russes²⁹.

Le 20 mars 1995 a marqué la reconnaissance d'une nouvelle menace terroriste non-conventionnelle, quand, des récipients de plastique, contenant du sarin, ont répandu ce produit toxique dans le métro de Tokyo, dans 16 stations différentes. La secte Aum Shinri Kyotuant tuant 12 personnes, et en blessant 5 500 (certaines avec des séquelles à vie)³⁰.

92

Cette menace chimique a été observée en France, non pas à cause d'un groupe terroriste, mais lors d'un conflit social, où l'impasse des négociations a amené les employés de l'usine Cellatex, à Givet dans les Ardennes en juillet 2000, à menacer d'utiliser « 56 000 litres d'acide sulfurique, 90 tonnes de soude et 46 tonnes de sulfure de carbone »³¹. Finalement, ils ont déversé dans la Meuse 5 000 litres d'acide coloré³².

La menace chimique dans le conflit syrien

La menace de l'utilisation d'armes chimiques dans le conflit syrien s'est d'abord manifesté par l'idée que l'auteur était le régime syrien (1.), même si aujourd'hui il est reconnu que l'utilisation de telles armes revient au Front al-Nosra et surtout à Daech (2.).

1. Le débat sur les armes chimiques de l'armée régulière syrienne

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté le 7 août 2015 la résolution 2235³³ demandant au Secrétaire général de l'Organisation des nations unies (ONU) de mettre en place un mécanisme d'enquête conjoint avec l'Organisation internationale contre les armes chimiques (OIAC) concernant les accusations du régime syrien d'utiliser des armes chimiques au combat³⁴. Cette volonté d'enquêter sur l'utilisation des armes chimiques a été confirmée lors de nouvelles attaques au chlore en septembre 2015, les soupçons se portant vers l'armée régulière syrienne qui serait la seule à disposer d'hélicoptères, origine de l'attaque³⁵. Mais il ne faut pas non plus minimiser le potentiel militaire de l'État islamique, qui pourrait disposer d'un matériel militaire aérien conséquent dans la mesure où il dispose déjà de blindés, de mortiers et même de missiles Milan français³⁶. La livraison d'armes par la France aux rebelles a été confirmée par le Président de la République française en août 2014³⁷.

De plus, la France affirme depuis août 2013 que le régime syrien est bel et bien à l'origine d'attaques chimiques, comme le montre le ministère des Affaires étrangères en publiant un renseignement déclassifié³⁸. Cette inquiétude a été dissipée par la vérification des inspecteurs de l'Organisation internationale contre les armes chimiques qui ont affirmé en janvier 2016 que tous les stocks d'armes chimiques de l'armée syrienne avaient été détruits³⁹. Le docteur

La prolifération NRBC non étatique

David Kelly est mondialement reconnu dans le milieu de la prolifération, il a affirmé ne pas avoir trouvé d'armes de destruction massive lors de ses visites en 2003, alors même que la Grande-Bretagne l'y avait envoyé pour affirmer leur existence et justifier l'intervention britannique⁴⁰. La France a usé du même stratagème pour la Syrie en déclarant que la Syrie détient et use d'armes chimiques dans le cadre de sa guerre civile⁴¹ alors que les inspections prouvent aujourd'hui le contraire.

Enfin il s'est dit – mais quel crédit accorder à ces affirmations ? – qu'un témoin du Quai d'Orsay avait fourni une autre vérité quant aux armes chimiques de l'armée régulière syrienne. En effet un médecin aurait donné des échantillons à des journalistes du *Monde* pour les remettre à l'ambassade française, puis ces journalistes ont été aidés par un service spécial européen pour rentrer en Europe et servir de mule, dans l'idée d'afficher devant les médias la preuve que le régime de Bachar El-Assad use d'armes chimiques alors qu'il s'agit « *de prélèvements appartenant aux services* »⁴².

Cette histoire a un précédent avec l'affaire des armes de destruction massive en Irak qui s'est révélée être un mensonge⁴³ où Colin Powell, l'ex-secrétaire d'État américain reconnaît officiellement que les preuves étaient fausses⁴⁴. Autre élément corroborant l'idée d'une manipulation de la part du pouvoir exécutif français, c'est le fait que « *la synthèse DRM-DGSE aurait été « musclée » par un conseiller du ministre de la Dé-*

fense »⁴⁵. Les services de renseignement concernés avaient en effet laissé des interrogations sur la certitude des auteurs des attaques au sarin, interrogations supprimées par le rapport final de l'Élysée pour laisser place à la certitude que l'auteur était Damas et non Daech : « *l'une des hypothèses – celle d'un tir classique de l'armée d'Assad sur un laboratoire clandestin – a purement et simplement été rayée du texte final* »⁴⁶.

2. Le constat de l'utilisation d'armes chimiques par Daech

La menace chimique a été avérée dans le cadre du conflit syrien car non seulement Daech est fortement soupçonné d'avoir utilisé des armes chimiques au combat⁴⁷, mais il serait en outre capable d'en fabriquer par ses propres moyens⁴⁸. A plus forte raison, le député turc Eren Erdem⁴⁹ a affirmé que la Turquie avait fourni à l'État islamique du gaz sarin⁵⁰. En effet, dès octobre 2013 l'utilisation d'armes chimiques avait déjà été admise par des rebelles de la Ghouta dans leur guerre contre le régime syrien de Bachar Al-Assad⁵¹ et pointée du doigt par un rapport du *Massachusetts Institute of Technology* (MIT) publié le 14 janvier 2014⁵².

Cette position a été confirmée par la suite par la CIA qui estime que les armes chimiques sont non seulement fabriquées mais aussi utilisées par l'État islamique en Irak et en Syrie⁵³. De même, le ministre russe des Affaires étrangères déclara que le terrorisme chimique est devenu une réalité

Alexis Deprau

avec l'État islamique⁵⁴. Ce constat fait pour la Syrie l'est aussi pour l'Irak depuis que les milices irakiennes ont découvert un stock d'armes chimiques très toxiques appartenant à Daech et devant servir pour armer des roquettes ou des obus⁵⁵.

Un autre exemple réside dans la récente attaque par Daech d'un village irakien près de Bagdad le 8 mars 2016 à l'aide d'armes chimiques qui aurait blessé près de 600 personnes⁵⁶. Les forces spéciales américaines ont d'ailleurs capturé un cadre de Daech⁵⁷ spécialiste des armes chimiques, ses révélations ayant permis de détruire deux sites d'armes chimiques appartenant à Daech⁵⁸ mais aussi de confirmer les pro-

pos de l'Organisation internationale contre les armes chimiques, à savoir l'utilisation d'ypérite par Daech en Irak en août 2015⁵⁹.

Ainsi, il est prouvé aujourd'hui que ce sont le Front Al-Nosra⁶⁰ et l'État islamique qui usent d'armes chimiques dans le cadre des combats⁶¹.

La menace de l'utilisation d'armes chimiques reste prégnante avec l'avertissement du Maroc qui a déjoué un attentat au gaz moutarde fomenté par Daech en avril 2016, le Maroc ayant averti que ce groupe terroriste envisageait même d'attaquer l'Europe à l'arme chimique⁶².

94

Notes

¹ Alexis Deprau est docteur en droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas. Il enseigne le droit administratif en Travaux Dirigés à l'Université Paris II Panthéon-Assas et en classe préparatoire au Lycée Sainte-Croix de Neuilly. Il est actuellement élève-avocat à l'école de formation des barreaux de la Cour d'appel de Paris (EFB).

² BLIN (A.), « Vers un « terrorisme de destruction massive » ? », pp. 73-78, *Questions internationales*, n° 13, mai-juin 2005, p. 74.

³ LEPICK (O.) et DAGUZAN (J.-F.), *op. cit.*, p. 31.

⁴ THOMAS (G.), *Mossad : les nouveaux défis*, Nouveau Monde éd., 2006, p. 94-95.

⁵ *Ibid.*, p. 142.

⁶ Gordon THOMAS, *op. cit.*, 1999, p. 141.

⁷ LE GUELTE (G.), *Terrorisme nucléaire. Risque majeur, fantasme ou épouvantail ?*, IRIS, PUF, 2003, p. 78.

⁸ THOMAS (G.), *op. cit.*, 2006, p. 51.

⁹ CÉCILE (J.-J.), *Espions et terroristes. Les liaisons dangereuses*, Nouveau Monde éd., 2008, p. 238.

¹⁰ <https://francais.rt.com/international/15906-materiel-radioactifs-vole-irak-daesh>, consulté le 18 mars 2016.

¹¹ LEPICK (O.) et DAGUZAN (J.-F.), *op. cit.*, p. 35.

¹² LE GUELTE (G.), *op. cit.*, 2003, p. 22.

¹³ <http://www.leparisien.fr/faits-divers/menace-terroriste-en-belgique-des-centrales-nucleaires-ciblees-23-03-2016-5653657.php>, consulté le 25 mars 2016.

La prolifération NRBC non étatique

- ¹⁴ KIFFER (D.), « Quid du terrorisme nucléaire ? », pp. 43-45, *Défense et sécurité internationale*, N°7, septembre 2005, p. 44.
- ¹⁵ *NCRP Report n°138 on Management of Terrorist Events Involving Radioactive Materials*, Bethesda, NRC Publications, novembre 2001.
- ¹⁶ *Défense et sécurité internationale*, n°7, septembre 2005, p. 45.
- ¹⁷ Colloque du Haut comité français pour la défense civile (HCFDC) sur « Le bioterrorisme, la riposte sanitaire », 23-24 octobre 2003.
- ¹⁸ *Défense et sécurité internationale*, n°7, septembre 2005, p. 45.
- ¹⁹ LEPICK (O.) et DAGUZAN (J.-F.), *op. cit.*, p. 48.
- ²⁰ GUISNEL (J.), *op. cit.*, p. 58.
- ²¹ LEGLU (D.), *La menace. Bioterrorisme : la guerre à venir*, Éd. Robert Laffont, Paris, 2002, p. 26
- ²² THOMAS (G.), *Les armes secrètes de la CIA. Tortures, manipulations et armes chimiques*, Nouveau Monde éd., 2006, p. 476.
- ²³ *Ibid.*, p. 477.
- ²⁴ BETTATI (M.), *op. cit.*, p. 125.
- ²⁵ MEYER (C.) et LEGLU (D.), *La menace chimique et biologique*, Ellipses, Paris, 2003, p. 175.
- ²⁶ MASSEY (J.), *op. cit.*, 2003, p. 82.
- ²⁷ LEPICK (O.) et DAGUZAN (J.-F.) (J.-F.), *op. cit.*, p. 67
- ²⁸ *Ibid.*, p. 69.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 68.
- ³⁰ *Ibid.*, p. 47-48.
- ³¹ CÉCILE (J.-C.), *op. cit.*, 2008, p. 212.
- ³² *Ibid.*, p. 213
- ³³ S/RES/2235 (2015) du 7 août 2015.
- ³⁴ *Ibid.*, §5.
- ³⁵ <http://www.france24.com/fr/20150911-onu-va-enqueter-utilisation-recente-armes-chimiques-syrie>, consulté le 6 avril 2016.
- ³⁶ LAURENT (S.), *L'État islamique*, Seuil, Paris, novembre 2014, p. 51.
- ³⁷ http://www.lemonde.fr/politique/article/2014/08/20/la-france-a-bien-livre-des-armes-aux-rebelles-en-syrie_4473715_823448.html, consulté le 6 avril 2016.
- ³⁸ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/la-france-et-la-syrie/actualites-2013/article/renseignement-declassifie-attaque>, consulté le 6 avril 2016.
- ³⁹ <http://www.france24.com/fr/20160105-syrie-armes-chimiques-detruites-oiac-gaz-sarin-moutarde>, consulté le 6 avril 2016.
- ⁴⁰ THOMAS (G.), *op. cit.*, 2006.
- ⁴¹ <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/desarmement-et-non-proliferation/evenements-lies-au-desarmement-et-a-la-non-proliferation/evenements-lies-aux-armes-chimiques/article/syrie-declaration-de-laurent-108430>, consulté le 9 mai 2016.
- ⁴² CHESNOT (C.) et MALBRUNOT (G.), *Les chemins de Damas. Le dossier noir de la relation franco-syrienne*, Ed. Robert Laffont, Paris, 2014, p. 348-349.
- ⁴³ <http://tempsreel.nouvelobs.com/l-enquete-de-l-obs/20130308.OBS1260/l-incroyable-histoire-du-mensonge-qui-a-permis-la-guerre-en-irak.html>, consulté le 23 mars 2016.

Alexis Deprau

⁴⁴ <http://tempsreel.nouvelobs.com/debat/20130301.OBS0470/exclusif-colin-powell-comment-la-ciam-a-trompe.html>, consulté le 23 mars 2016.

⁴⁵ CHESNOT (C.) et MALBRUNOT (G.), *op. cit.*, 2014, p. 354.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 354.

⁴⁷ <http://www.france24.com/fr/20150814-etat-islamique-utilisation-armes-chimiques-chlore-gaz-moutarde-kurdes-irak>, consulté le 26 août 2016.

⁴⁸ <http://www.bbc.com/news/world-us-canada-34211838>, consulté le 26 août 2016.

⁴⁹ <http://fr.sputniknews.com/international/20151217/1020354087/turquie-traffic-sarin-accusations-depute-trahison.html>, consulté le 18 mars 2016.

⁵⁰ <https://francais.rt.com/international/12156-exclusif--daech-se-serait>, consulté le 26 août 2016.

⁵¹ <http://www.almanar.com.lb/french/adetails.php?eid=127928&cid=18&fromval=1>, consulté le 22 mars 2016.

⁵² http://www.lepoint.fr/monde/attaque-chimique-en-syrie-le-rapport-qui-derange-19-02-2014-1793755_24.php, consulté le 2 mars 2016.

⁵³ <http://www.lesechos.fr/monde/afrique-moyen-orient/021693293587-le-groupe-etat-islamique-a-utilise-des-armes-chimiques-en-irak-et-en-syrie-1199840.php>, consulté le 6 avril 2016.

⁵⁴ <https://francais.rt.com/international/16515-extremistes-possedent-capacites-produire-armes>, consulté le 22 mars 2016.

⁵⁵ <https://francais.rt.com/international/16311-stock-armes-hautement-toxiques-daesh-decouvert>, consulté le 22 mars 2016.

⁵⁶ <https://francais.rt.com/international/17089-bilan-attaque-chimique-daesh>, consulté le 16 mars 2016.

⁵⁷ <http://www.rts.sn/articles-de-presse/international/irak-capture-dun-expert-en-armes-chimiques-du-groupe-etat-islamique.html>, consulté le 16 mars 2016.

⁵⁸ <http://www.ouest-france.fr/monde/syrie/la-coalition-frappe-des-installations-darmes-chimiques-de-daech-4086707>, consulté le 16 mars 2016.

⁵⁹ <http://www.24heures.ch/monde/Les-aveux-de-l-expert-chimique-de-Daech/story/27036693>, consulté le 16 mars 2016.

⁶⁰ <http://www.solidariteetprogres.org/actualites-001/armes-chimiques-syriennes-seymour.html>, consulté le 9 mai 2016

⁶¹ <http://www.atlantico.fr/decryptage/armes-chimiques-etat-islamique-etats-unis-et-france-sont-en-train-se-rendre-compte-erreur-commise-en-prenant-bachar-el-assad-2330188.html>, consulté le 9 mai 2016

⁶² <http://www.directmatin.fr/france/2016-04-05/attaque-chimique-de-daesh-le-maroc-avertit-leurope-726594>, consulté le 26 août 2016.

Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine économique-industriel de la Nation

Thèse effectuée, par Alexis Deprau sous la direction du Professeur Olivier Gohin, Université Paris II Panthéon-Assas

• **Résumé de la thèse**

La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement a permis de créer un cadre juridique du renseignement, tout en mettant en lumière la communauté du renseignement. Cet encadrement juridique des activités de renseignement s'exerce dans le but de faire face aux menaces à la sécurité nationale. Cet encadrement est aussi une avancée qui a permis d'ériger le renseignement comme une politique publique, nécessaire pour protéger les intérêts fondamentaux de la Nation, et a été complété par un contrôle concret de ces activités de renseignement.

• **Modalités de la soutenance**

La soutenance de thèse a visé pour la première fois dans un travail de recherche, le lien ombilical qui unit le renseignement à la sécurité nationale. Il fallait donc démon-

trer que les missions de renseignement avaient pour finalité de concourir à la stratégie de sécurité nationale, telle que définie dans le Code de la sécurité intérieure, cela grâce à des moyens humains, financiers et techniques.

La soutenance a eu pour but d'exposer les avancées du renseignement public au regard de la sécurité nationale, notamment et majoritairement grâce à la loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement.

La difficulté soulevée a été de montrer la complexité d'écrire sur le renseignement, par essence un sujet opaque, relevant pour grande partie du secret de la défense nationale, mais l'enjeu était aussi bien d'avoir une analyse théorique du droit du renseignement, que sa confrontation dans la pratique par les agents des services de renseignement.

Alexis Deprau

La stratégie de sécurité nationale au regard de la protection du patrimoine économique et industriel de la Nation

Alors qu'il existe une ingérence liée à l'espionnage classique, de type politique, une autre forme d'ingérence consiste dans l'espionnage du patrimoine économique et industriel de la Nation. Cette atteinte à la sécurité nationale est appréhendée dans le Code de la sécurité intérieure, comme une raison impérieuse justifiant d'utiliser des techniques de renseignement, afin de protéger « *les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France* »¹. Au regard des intérêts économiques et scientifiques de la Nation, cette mission de surveillance par les services de renseignement suppose aussi la protection des informations liées au patrimoine économique et industriel. De la sorte, cette mission est justifiée par la protection des informations qui passe, outre par les missions de surveillance en vue la protection des industries françaises (§ 1), mais aussi par la préservation des secrets et informations industriels (§ 2).

Les missions de surveillance en vue de la protection des industries françaises

L'espionnage économique est la « *recherche clandestine de renseignements industriels, commerciaux ou technologiques, effectuée pour le compte d'un Etat ou d'une entreprise* »². Afin de protéger les industries françaises, et à plus forte raison, de proté-

ger les intérêts économiques majeurs de la France³, la sécurité économique est impulsée par l'exécutif (A), puis la mission de protection du patrimoine économique est effectuée par le renseignement intérieur (B). Mais, en plus du renseignement intérieur, la lutte contre l'espionnage industriel est exercée par les services du ministère des Armées (C).

La sécurité économique impulsée par l'exécutif

Avec le décret du 29 juin 1962 relatif à l'organisation de la défense dans le domaine économique⁴, une Commission permanente des affaires économiques de la Défense assista le ministre de l'Economie⁵, même si, depuis sa création en 1962, la Commission ne s'est réunie que trois fois : en 1962, 1966 et 1986⁶. Puis, avec la décision du Premier ministre Edouard Balladur, le Comité pour la compétitivité et la sécurité économique fut créé par le décret du 1^{er} avril 1995⁷, mais il ne se réunit lui aussi qu'en décembre 1996 pour disparaître en 1998⁸. Concernant le Premier ministre, il fut d'ailleurs indiqué dans la loi du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la Défense⁹, que le Premier ministre « *coordonne l'action gouvernementale en matière d'intelligence économique* »¹⁰. A charge donc pour le chef du Gouvernement de réussir à impulser la sécurité économique de la Nation afin de préserver les intérêts économiques et industriels de la Nation.

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

Le rapport d'information sur la stratégie de sécurité économique nationale du 9 juin 2004 insistait pour sa part sur la création d'un Conseil de sécurité économique¹¹ à l'image du Conseil de sécurité intérieure, créé le 15 mai 2002¹², ou à défaut une formation de ce Conseil siégeant sur les questions économiques¹³. Si le rapport parlementaire proposait un Conseil à part entière sur la sécurité économique, le 22 décembre 2003, il fut institué un Haut responsable chargé de l'intelligence économique auprès du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) placé sous l'autorité de cette autorité administrative¹⁴, dont la mission était d'effectuer « *la synthèse de l'information rassemblée par les différents services dans le domaine de l'intelligence économique et [d'organiser] sa diffusion* »¹⁵. Etant donné l'importance de la sécurité économique, ce fut Alain Juillet, ancien directeur du renseignement à la Direction générale de la sécurité extérieure, qui a été le premier Haut responsable à l'intelligence économique¹⁶. Cependant, le rapport de juin 2004 permit une impulsion au sein du ministère de l'Economie et des Finances, avec la création, fin 2004, d'une Délégation générale de l'intelligence économique¹⁷. Ce même ministère disposait, à partir du 8 août 2006, d'un coordonnateur ministériel à l'intelligence économique¹⁸ ayant pour rôle d'être l'interlocuteur avec le Haut responsable chargé de l'intelligence économique au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale nationale mais aussi de « *travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des directions et ser-*

vices du Minéfi et à mutualiser leurs compétences multiples en matière d'intelligence économique »¹⁹.

Par la suite, le décret du 24 décembre 2009²⁰ a été une nouvelle avancée dans la prise en compte de la sécurité économique, puisqu'il a été prévu de donner compétence au Conseil de défense et de sécurité nationale pour ce qui a trait à l'orientation de la politique de sécurité économique²¹. En outre, il fut aussi créé, en 2009, la Délégation interministérielle à l'intelligence économique²², de nouveau modifiée en 2013²³, dont le but était d'assurer la politique publique d'intelligence économique et de sécurité économique nationale, avec la création du poste de délégué interministériel à l'intelligence économique, précisé par la circulaire du 15 septembre 2011²⁴ sur l'action de l'Etat en matière d'intelligence économique²⁵.

Depuis le 29 janvier 2016, il existe un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques (CISSE)²⁶, remplaçant le délégué interministériel à l'intelligence économique²⁷, et dirigeant le Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE)²⁸. Dépendant de la Direction générale des entreprises au sein du ministère de l'Economie, ce service travaille en collaboration avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale et les autres ministères qui pourraient être concernés sur « *la politique publique en matière de protection et de promotion des intérêts économiques, industriels et scien-*

Alexis Deprau

tifiques de la Nation »²⁹. Les orientations fixées en matière économique pour les intérêts fondamentaux de la Nation doivent s'orienter prioritairement vers la protection juridique et physique des entreprises françaises, surtout dans le cadre d'un libéralisme mondialisé, de la concurrence très forte des entreprises étrangères, et de l'action des services de renseignement étrangers exerçant de l'espionnage industriel. Cet effort doit aussi se tourner vers une politique publique de lutte contre la corruption, que ce soit sur le territoire national, ou au regard des liens entre les entreprises françaises et les Etats étrangers³⁰.

De nombreuses structures ont été successivement créées, puis modifiées et dissoutes. Au-delà de la volonté de créer de nouveaux organismes en matière de sécurité, il est désormais important de veiller à appliquer une politique pérenne de sécurité économique, dans l'intérêt des entreprises françaises, et donc, *in fine*, des intérêts économiques de la Nation. Ce sujet est de la compétence du Conseil de défense et de sécurité nationale, dans le cadre du Conseil national du renseignement. Si la lutte contre le terrorisme est une priorité, les moyens des services de renseignement ne doivent pas être engagés au détriment des intérêts économiques, scientifiques et industriels de la Nation, et doivent rester aussi une mission prioritaire pour le renseignement³¹.

La mission de protection du patrimoine économique effectuée par le renseignement intérieur

La lutte contre l'espionnage industriel résulte d'une mutation de l'espionnage politique classique à une ingérence dans les milieux économiques et industriels français, nécessitant une adaptation, et la prise en compte progressive de l'espionnage industriel (1). Cette mission est fondée sur la surveillance et la sensibilisation (2). Par ailleurs, et eu égard aux enjeux de l'espionnage industriel, la protection économique a été maintenue avec les réformes de 2008 et 2014 (3).

La prise en compte progressive de la menace de l'espionnage industriel

Il est apparu, dès les années 1960, le besoin de mettre en place un véritable service de contre-espionnage industriel au sein de la Direction de la surveillance du territoire (DST) catégorisé en tant que sous-direction D³². Puis, dans le décret du 22 décembre 1982 fixant les attributions de la Direction de la surveillance du territoire, il figura ainsi une notion de protection du patrimoine économique et industriel de la Nation à travers la participation de la Direction de la surveillance du territoire « *à la sécurité des points sensibles³³ et des secteurs clés de l'activité nationale* »³⁴. La Direction de la surveillance du territoire avait en effet constaté l'évolution vers la guerre économique et l'espionnage économique, opérés notamment par les Américains et les Soviétiques, et en avait conclu logiquement que « *la protection du patrimoine est fille du contre-espionnage,*

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

comme *l'intelligence économique* »³⁵. Finissant le modèle de référence qu'était l'espionnage classique, le renseignement intérieur prit donc rapidement en compte l'évolution de la menace constituée par l'ingérence économique, en faisant émerger un nouveau type de renseignement.

L'affaire *Farewell* fut emblématique des conséquences de l'espionnage industriel et technique avec les informations divulguées par le colonel Vladimir Vetrov, qui travaillait pour la direction T du renseignement extérieur soviétique (KGB), à savoir la direction technique et industrielle³⁶. A la suite de ces divulgations, il a été découvert que près de 250 entreprises françaises furent espionnées par les agents soviétiques³⁷, et plus 4 000 documents dupliqués³⁸. Pour illustrer les conséquences de l'espionnage russe au début des années 1980, il faut savoir que dans le domaine informatique, « 42% de la production électronique ont bénéficié de la technologie occidentale »³⁹. Le rapport du transfuge Vetrov permit de mettre en avant l'organisation très structurée faite pour procéder à l'espionnage⁴⁰, mais aussi l'ampleur de l'état des connaissances acquises par les Soviétiques sur l'industrie militaire française comme, par exemple, « la compromission de la technologie du 'mirvage' de la tête du missile M4 équipant nos sous-marins nucléaires »⁴¹. Les informations du colonel Vetrov permirent enfin de dévoiler l'identité des agents recrutés par les espions du KGB de la ligne X aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne, mais encore, en France⁴².

Alors que la Direction de la surveillance du territoire vit ses attributions réorganisées dans le cadre du décret du 22 décembre 1982⁴³, elle commença par ailleurs un travail de collaboration avec la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) en matière de lutte contre l'espionnage économique : tandis que la Direction générale de la sécurité extérieure avait une mission de renseignement opérationnel, le renseignement intérieur participait quant à lui, à la mission d'espionnage par des systèmes d'écoutes, à l'image de celles du personnel présidentiel américain quand le Président Ronald Reagan vint en voyage officiel à Paris, en 1982⁴⁴.

Une mission fondée sur la surveillance et la sensibilisation

Juste avant l'effondrement de l'URSS, l'espionnage économique était donc très sérieusement pris en compte par la Direction de la surveillance du territoire, étant donné le savoir-faire reconnu à l'international des industries françaises⁴⁵. Alors que les moyens et agents du contre-espionnage étaient réaffectés en grande partie dans la lutte contre le terrorisme, des agents de la surveillance du territoire officiant auparavant au contre-espionnage classique, travaillèrent dès lors à lutter contre l'espionnage industriel avec un travail affiché d'information, de sensibilisation et de collaboration avec les entreprises françaises⁴⁶. En ce sens, la mission d'information et de sensibilisation était une continuation de ce qui avait débuté, dès les années 1970, car

Alexis Deprau

cette Direction travaillait en collaboration avec le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN), pour sensibiliser les scientifiques à la culture du secret lors de conférences⁴⁷ magistrales sans avoir les effets escomptés, car la vision de protection des intérêts économiques et industriels du renseignement intérieur s'opposait à une vision de partage de l'information scientifique et industrielle liée à la recherche⁴⁸. Alors que ce service avait pour mission d'avertir les scientifiques des risques encourus, notamment en les alertant par un papier dans la revue de l'Ecole polytechnique *La jaune et la rouge*, en 1987, par opposition et en réaction, le Directeur de l'Ecole plaida quant à lui, dans le même numéro de la revue, à la libre communication des informations scientifiques « *quelques grands que soient les risques, respectivement commerciaux ou politiques* »⁴⁹. Au-delà de la sécurité industrielle, il a donc fallu combattre une culture qui n'avait pas encore appréhendé les conséquences d'une telle menace.

Ces policiers formés afin d'avoir une expérience dans les milieux économique et scientifique disposent, à partir de ce moment, d'un réseau relationnel important avec les entreprises françaises, sans compter le fait qu'il fut mis en place auprès du directeur de la Direction de la surveillance du territoire, un Comité scientifique, technique et industriel, une « *instance, composée de 23 P-DG, ingénieurs, chercheurs et cadres, [qui] se réunit tous les trimestres pour examiner et critiquer les actions, les*

discours et les méthodes' de la Maison [la DST] »⁵⁰. Le développement progressif de la lutte contre l'espionnage industriel permit de lutter efficacement contre cette forme d'ingérence puisque, pour la seule année 1993, la Direction de la surveillance du territoire expliqua avoir découvert un millier de cas d'espionnage industriel⁵¹.

Autre illustration du travail de sensibilisation, en 2002, la Direction de la surveillance du territoire, assistée par les Renseignements généraux, alerta le Gouvernement par de nombreuses notes sur le changement du conseil d'administration de l'entreprise Gemplus fabriquant des cartes à puces notamment pour le milieu français de la Défense et, sur le fait que le nouveau président du conseil d'administration de Gemplus était Alex Mandl, un ancien d'AT&T (entreprise qui a aussi noué des liens avec la NSA)⁵² et un administrateur d'*In-Q-Tel*, un fonds d'investissement créé par la CIA⁵³, en 1999, ce fonds ayant pour objectif de « *détecter des technologies innovantes susceptibles d'être utilisées par les services de renseignement* »⁵⁴. Malgré des alertes données aux autorités françaises qui restèrent silencieuses face à l'ingérence économique brillamment opérée, cette société perdit de nombreux emplois et permit ainsi aux Etats-Unis d'obtenir le brevet pour la carte à puce, une technologie pour laquelle la France était alors en pointe⁵⁵.

De manière complémentaire au travail du service de renseignement intérieur, les Renseignements généraux « *ont créé, en 1999,*

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

un observatoire de l'intelligence économique, instance de réunion et d'échange, qui, en mai 2000, a publié un référentiel, une sorte de bréviaire de l'IE (et qu'ils) ont fait de l'intelligence économique un sujet d'étude au même titre que l'actualité sociale ou les banlieues »⁵⁶. Si la surveillance contre l'espionnage industriel revenait par principe à la Direction de la surveillance du territoire, et concernant essentiellement les grandes entreprises, les Renseignements généraux complétèrent néanmoins ce travail à l'égard des petites et moyennes entreprises innovantes dans le domaine technologique⁵⁷.

Au final, entre 2006 et 2012, grâce au travail de surveillance « *la DCRI a détecté 5 200 actions d'ingérence économique touchant plus de 3 300 entreprises françaises et 150 secteurs d'activités différents* »⁵⁸. De cette même étude, il résulta que l'ingérence était principalement menée par les partenaires européens de la France, qu'elle touchait pour environ 30% aux secteurs stratégiques et pour plus de 70% aux petites et moyennes entreprises de moins de 500 salariés⁵⁹. La sensibilisation et la lutte contre l'ingérence économique est donc une priorité, aussi bien pour les grandes entreprises françaises, que pour les petites et moyennes entreprises, qui constituent le tissu économique français car étant souvent des prestataires ou des sous-traitants des grandes industries des secteurs stratégiques visés.

La protection économique maintenue avec les réformes de 2008 et 2014

Le décret du 27 juin 2008 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction centrale du renseignement intérieur a bien envisagé le contre-espionnage industriel, puisqu'à la différence du décret du 22 décembre 1982, il a été expressément inscrit que cette nouvelle Direction devait participer « *à la prévention et à la répression des actes terroristes ou visant à porter atteinte à l'autorité de l'Etat, au secret de la défense nationale ou au patrimoine économique du pays* »⁶⁰. Par cette inscription large de patrimoine économique, le renseignement intérieur pouvait donc agir pour protéger les secteurs stratégiques de l'industrie, mais encore tout ce qui pouvait porter atteinte, de près ou de loin, aux intérêts économiques et industriels de la Nation. Qui plus est, en 2011, cette Direction centrale disposait d'une sous-direction de la protection économique appelé sous-direction « *K* »⁶¹. Néanmoins, la réorientation des personnels et des moyens pour lutter contre le terrorisme s'est aussi faite au détriment du contre-espionnage industriel : d'une part, « *99% du budget alloué aux renseignements est monopolisé par la lutte anti-terroriste* »⁶² et d'autre part, la lutte contre l'espionnage industriel a été reléguée au second plan pour faire face aux menaces à court terme qui nécessitaient une réponse dans l'urgence⁶³.

Pourtant, ces menaces persistaient et persistent encore, puisque l'espionnage industriel est le terrain de prédilection du SVR,

Alexis Deprau

le service de renseignement extérieur russe successeur du KGB⁶⁴. Cette menace est aussi valable pour l'espionnage industriel de la part des Etats-Unis, même si, en 2011, il n'y avait seulement que deux agents affectés au département « H 3 » pour lutter contre l'espionnage économique et technique des Américains⁶⁵. L'attention quant à l'espionnage industriel américain doit être encore plus grande, eu égard aux moyens technologiques, *a fortiori* quand c'est la *National Security Agency* (NSA)⁶⁶ qui a pour mission de récolter, par le biais technologique, toute l'information économique sur l'ensemble de la planète, dont celle de la France⁶⁷. Cette agence américaine dispose en effet des plus grands moyens technologiques pour pratiquer l'espionnage des grandes industries françaises⁶⁸.

Avec la réforme du 30 avril 2014 créant la Direction générale de la sécurité intérieure, la mission de lutte contre l'espionnage industriel est appréhendée à travers, non seulement sa mission de lutte contre toute forme d'ingérence étrangère⁶⁹, mais aussi et surtout par le fait qu'elle « *concourt à la prévention et à la répression des actes portant atteinte au secret de la défense nationale ou à ceux portant atteinte au potentiel économique, industriel ou scientifique du pays* »⁷⁰. Outre la mission de prévention et de répression, l'activité de sécurité économique et de contre-ingérence doit aujourd'hui s'observer à travers le prisme de l'intelligence économique, raison pour laquelle la protection du patrimoine économique et industriel est aussi effectuée dans

le cadre d'une politique publique d'intelligence économique⁷¹. De cette manière, et si le renseignement est une politique publique qui concourt à la sécurité nationale, dans le cadre de la lutte contre l'ingérence économique, l'intelligence économique est une des politiques publiques comprises dans la politique publique plus globale du renseignement, toujours à des fins de protection de la sécurité nationale. C'est en ce sens que la vision défensive de l'intelligence économique doit être appréhendée, facilitant aussi le travail du service de renseignement intérieur. L'illustration de cette prévention/répression est la mise en place par cette Direction générale du document « *Flash ingérence économique* » disponible sur Internet et répercuté par les régions sur leurs sites⁷², dont le but est de relater « *un fait, anonymisé, dont une entreprise française a été victime* »⁷³.

Le travail de prise en compte par les autorités françaises de la menace du renseignement économique est encore timide⁷⁴ et relative⁷⁵, par rapport à l'importance de l'appréhension du renseignement économique dans les Etats étrangers qui l'associent logiquement à une doctrine de puissance. La sous-estimation du renseignement économique par les autorités françaises est issue d'une analyse comparée avec les autres puissances comme les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou le Japon⁷⁶. Cette analyse ne doit pas être une comparaison, mais, au contraire, être le résultat d'une étude sur les forces et faiblesses de la France en matière de sécurité

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

économique, sous l'angle d'une défense des intérêts économiques, mais aussi à travers une vision offensive de l'économie, surtout dans un domaine où l'attente et la réaction, par opposition à la prospective et l'action, sont préjudiciables pour les intérêts économiques nationaux.

La lutte contre l'espionnage industriel exercée par les services du ministère des Armées

La lutte contre l'espionnage industriel au sein du ministère des Armées est une mission permanente contre les tentatives d'ingérence, avec un rôle défensif de la Direction générale de la sécurité extérieure dans la lutte contre l'espionnage industriel (1), et rôle de protection des industries de défense assuré par la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (2).

Un rôle défensif de la Direction générale de la sécurité extérieure dans la lutte contre l'espionnage industriel

Le contre-espionnage a été envisagé dans le décret non publié du 4 janvier 1946 instaurant le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage, sans qu'il y ait eu de référence explicite à la protection du patrimoine⁷⁷. Pourtant, les services français travaillèrent sérieusement sur ce sujet, et c'est lors du crash de l'avion Tupolev au salon du Bourget, en 1973, que les agents français purent récupérer un train d'atterrissage et se rendirent compte qu'il était totalement identique à celui fabriqué dans

l'usine française Snecma pour l'avion Concorde⁷⁸. De manière inverse, le Mossad dispose d'un Bureau des relations scientifiques, appelé *Lakam*, qui vola « en 1968, des plans du Mirage F-1 français, avion que les Israéliens fabriqueront sous le nom de *Kfir* »⁷⁹. Ces illustrations montrèrent ainsi que lors de la guerre froide, ennemis ou partenaires pratiquaient l'espionnage économique à l'encontre de la France et qu'il était nécessaire que le renseignement extérieur français pratique le contre-espionnage.

La Direction générale de la sécurité extérieure vit sa mission de contre-espionnage industriel fixée par le même article 2 du décret du 2 avril 1982, lui donnant pour mission la lutte contre l'espionnage⁸⁰. Le renseignement extérieur s'intéressait ainsi au renseignement économique, notamment sur la question des marchés conclus par les grandes firmes françaises à l'étranger⁸¹, à l'image de Thierry Imbot⁸², cet agent de la DGSE, qui surveillait le contrat de la France avec Taïwan pour l'achat des frégates à partir de 1991, en se faisant passer pour un attaché commercial^{83,84}.

Au début des années 1990, le Département économie, sciences et technologie de ce service de renseignement fut rattaché à la Direction des opérations, afin de faire évoluer cette structure qui existait depuis la réforme de ce service en août 1981, par le Directeur de l'époque, Pierre Marion⁸⁵. Cette mission de contre-espionnage industriel a été maintenue avec l'arrêté du 4 décembre 2002 et était expressément du

Alexis Deprau

ressort de la direction du renseignement⁸⁶. Elle se retrouve désormais à l'article D. 3126-2 du Code de la défense depuis le décret du 25 novembre 2009⁸⁷. Avec l'arrêté du 21 décembre 2012, le service de la sécurité économique apparut expressément au sein de l'organigramme de la Direction générale de la sécurité extérieure en tant que service de la direction du renseignement⁸⁸, et n'a pas changé avec l'arrêté du 10 mars 2017 portant organisation de la Direction générale de la sécurité extérieure⁸⁹.

Un rôle de protection des industries de défense assuré par la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense

Ce rôle de protection s'explique par le cœur de métier de ce service dans la contre-ingérence économique (1°) et s'observe par une action proactive de contre-ingérence (2°).

1° Le cœur de métier de ce service dans la contre-ingérence économique

Si la Direction de la surveillance du territoire s'attela, dans les années 1960, à une protection du patrimoine économique et industriel de la Nation des sites sensibles non militaires, ce fut à la Sécurité militaire d'assurer cette protection des sites sensibles militaires contre les agents étrangers⁹⁰. Par exemple, à la Foire internationale de Bordeaux, dans les années 1980, cette Direction militaire surveillait les Chinois qui étaient présents pour tout photographier et filmer⁹¹. La référence explicite de la protection du patrimoine apparut avec l'arrêté du

29 novembre 2001 citant dans l'organisation de ce service de renseignement la Sous-direction de la protection du patrimoine industriel et des systèmes d'information et de la surveillance du commerce des armements⁹². La mission de protection du patrimoine économique était précisée par le fait que « *l'organisation des postes de la DPSD en métropole a été intelligemment calquée sur la cartographie des 'pôles de compétitivités' définis par le Gouvernement* »⁹³. Ce domaine d'action et de surveillance a été précisé par l'arrêté du 5 février 2007 : alors que l'article 6 de l'arrêté du 29 novembre 2001 fixait à la Sous-direction du patrimoine industriel et des systèmes d'information et de la surveillance du commerce des armements la mission « *de participer à l'élaboration et au contrôle des mesures de sécurité nécessaires à la protection du patrimoine industriel lié à la défense, des installations sensibles et des systèmes d'information* », l'article 5 de l'arrêté du 5 février 2007⁹⁴ disposait quant à lui que « *la Sous-direction de la protection est chargée : - de participer à l'élaboration et au contrôle des mesures de sécurité nécessaires à la protection du patrimoine industriel, scientifique et technologique lié à la défense, des installations sensibles et des systèmes d'information* ». L'arrêté du 22 octobre 2013 comprend aussi dans le cadre de la Sous-direction de la contre-ingérence la mission tendant « *à l'élaboration et au contrôle des mesures de sécurité relatives à la protection des installations militaires et industrielles de défense* »⁹⁵, avec pour exemple la surveillance du salon du Bour-

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

get pour protéger les entreprises françaises présentes contre toute tentative d'espionnage industriel⁹⁶.

2° Une action proactive de contre-ingérence

A l'image de la lutte contre l'espionnage industriel appliquée par la Direction générale de la sécurité intérieure consistant en de l'information et de la surveillance, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense eut aussi ce rôle pour ce qui concerne le milieu industriel de la défense, concernant en 2012, plus de 2 000 entreprises⁹⁷ : « rôle d'information, de conseil et de contrôle, mais aussi rôle d'identification, d'anticipation sur le moyen terme sur le positionnement de nos supports classifiés »⁹⁸. Au regard de l'article R2311-7 du Code de la défense disposant que « nul n'est qualifié pour connaître des informations ou supports protégés s'il n'a pas fait au préalable l'objet d'une décision d'habilitation et s'il n'a pas besoin de les connaître pour l'accomplissement de sa mission », la Direction du renseignement⁹⁹ et de la sécurité de la défense appuyée par le Service de la sécurité de défense et des systèmes d'information de la Direction générale de l'armement¹⁰⁰ (DGA/SSDI) va traiter les dossiers d'habilitation des industriels nécessitant un avis de sécurité pour des habilitations allant du « *confidentiel défense* » au « *secret défense* », ce qui a représenté, en novembre 2011 « environ 2 000 entreprises pour un volume de 4 000 contrats d'un montant annuel de quelque 10 millions d'euros »¹⁰¹. Cette mission est menée par le Centre national des habilitations dépendant

de la Sous-direction des centres nationaux d'expertises¹⁰². La procédure d'habilitation a été facilitée et plus aboutie avec une autorisation légale d'accès aux fichiers de l'Etat, hors fichiers de renseignement, depuis la loi du 23 janvier 2006¹⁰³ relative à la lutte contre le terrorisme¹⁰⁴. Désormais¹⁰⁵ inscrite à l'article L. 222-1 du Code de la sécurité intérieure, les agents habilités de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense ont, à l'instar des agents habilités de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale, la possibilité d'accéder aux traitements de données automatisés comme les fichiers sur les passeports, cartes d'identités ou permis de conduire, pour mener à bien leurs enquêtes.

Si les industries liées à la défense doivent avoir un officier de sécurité en leur sein, cette disposition fonctionne seulement pour les grandes entreprises liées à la défense et auparavant nationalisées, raison pour laquelle la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense s'est adaptée avant la privatisation des industries de défense¹⁰⁶. Dorénavant, un inspecteur du renseignement et de la défense intervient en se déplaçant dans les entreprises concernées¹⁰⁷. Le rôle d'information et de conseil de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense à l'égard des entreprises s'effectue sous le pilotage du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), notamment dans les entreprises et industries de taille modeste ne disposant pas de dispositif de sécurité adéquats¹⁰⁸. Pour ce faire, cette Direction organise des

Alexis Deprau

simulations d'attaques informatiques ou des séminaires et essaie de favoriser le rapprochement continuuel entre les entreprises et ses antennes locales¹⁰⁹. Pour illustration de ce rôle d'information, la structure régionale de la DRSD basée à Rennes, a organisé un forum sur la sécurité industrielle, le 13 juin 2014, introduit par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian¹¹⁰.

La contre-ingérence économique touche enfin à la question de la surveillance du partenariat¹¹¹, mais surtout du rachat des entreprises françaises liées à la défense par des entreprises étrangères, comme la Direction de la surveillance du territoire avait alerté la prise de contrôle de la société Gemplus, en 2002. Ici, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense a eu à traiter l'affaire du 2 février 2004, quand le ministère de la Défense avait lancé un appel d'offres pour sécuriser les réseaux informatiques : une solution fut proposée par la société Thalès associée à la société Baltimore, cette dernière étant spécialisée dans les logiciels de chiffrement pour sécuriser les communications électroniques. Seulement, *Baltimore* avait été elle-même rachetée par *One Equity Partners* (OEP), un fonds d'investissement très largement suspecté de « mener des missions pour le compte du gouvernement américain », ce qui conduisit à un grave problème de sécurité touchant au potentiel économique et scientifique, puisque la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense n'avait rien détecté à l'époque¹¹².

Ce travail de surveillance peut enfin avoir lieu avec des entreprises qui ne sont pas liées à la défense, dès lors qu'un contrat sensible est en jeu, ce service de renseignement se substituant alors à la compétence Direction générale de la sécurité intérieure¹¹³.

Il y a donc un travail discret mais complet de contre-ingérence qui est effectué par ce service de renseignement, beaucoup moins célèbre que la Direction générale de la sécurité extérieure ou la Direction du renseignement militaire. Mais peut-être est-ce là le point de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense, qui, aujourd'hui, peut totalement assumer son rôle de membre de la communauté du renseignement.

Au-delà de la menace importante représentée par l'espionnage politique classique, les services de renseignement, mais aussi les autres services de l'Etat, doivent s'adapter à l'évolution des menaces. Pour la protection des industries françaises et du patrimoine économique et scientifique, des avancées ont pu être observées. Celles-ci restent néanmoins timides, tant que la sécurité économique n'est pas une politique publique à part entière, mais encore, que la guerre économique soit officiellement reconnue, quitte pour cela, à « s'affranchir de l'écueil incantatoire qui se retrouve très souvent à la lisière de la mise en œuvre des politiques publiques de sécurité »¹¹⁴. Pour ce faire, et à l'image des Etats-Unis, où le Congrès a adopté le « *Cohen Act* » en 1996¹¹⁵, leur permettant de porter atteinte au patrimoine informationnel des entre-

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

prises étrangères, sur le sol américain, la France doit se doter d'une législation solide, à l'image de la loi américaine de 1996, dans le but de protéger le savoir-faire français, ses secrets de fabrique, et tout le potentiel économique et scientifique existant. C'est

aussi la raison pour laquelle un renforcement des moyens humains de la Direction générale de la sécurité intérieure, mais encore de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense en ce domaine est nécessaire.

Notes

¹ CSI, art. L. 811-3 2°.

² CORNU (G.), *Vocabulaire juridique*, 7^e éd., PUF, Paris, 2005, p. 364.

³ CSI, art. L. 811-3 3°.

⁴ D. 62-729 du 29 juin 1962 relatif à l'organisation de la Défense dans le domaine économique, *JORF*, 3 juillet 1962, pp. 6435-6436.

⁵ Elle pouvait être « saisie des questions relatives à l'élaboration et à la mise en application des plans économiques de la Défense, chaque fois que ces questions nécessitent une coopération entre les divers départements ministériels intéressés, soit à l'échelon central, soit aux différents échelons de l'organisation territoriale », *Ibid.*, art. 2.

⁶ BAUDE (F.) et VALLÉE (F.), *Droit de la défense*, Ellipses, Paris, 2012, p. 1 008.

⁷ D. n°95-350 du 1^{er} avril 1995 portant création d'un Comité pour la compétitivité et la sécurité économique, *JORF*, n°80, 4 avril 1995, p. 5 376.

⁸ DASQUIÉ (G.), *Secrètes affaires. Les services secrets infiltrèrent les entreprises*, Flammarion, Paris, 1999, p. 115.

⁹ L. n°2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la Défense, *JORF*, n°175, 31 juillet 2009, p. 12 713, texte n°1.

¹⁰ C. déf., art. L. 1131-1.

¹¹ CARAYON (B.), *Rapport d'information sur la stratégie de sécurité économique nationale*, Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, Assemblée nationale, n°1664, 9 juin 2004, p. 28.

¹² D. n°2002-890 du 15 mai 2002 relatif au Conseil de sécurité intérieure, *JORF*, n°113, 16 mai 2002, p. 9246, texte n°3.

¹³ Il « aurait un champ d'action beaucoup plus large que le conseil interministériel du renseignement consacré à la défense économique », in CARAYON (B.), *op.cit.*, p. 28.

¹⁴ Ce Haut responsable voyait ses attributions inscrites à l'article D*1132-11 du Code de la défense, mais cette disposition fut abrogée avec le D. n°2009-1122 du 17 septembre 2009 relatif au délégué interministériel à l'intelligence économique, *JORF*, n°216, 18 septembre 2009, p. 15 229, texte n°23.

¹⁵ D. n°2003-1230 du 22 décembre 2003 instituant un Haut responsable chargé de l'intelligence économique, *JORF*, n°297, 24 décembre 2003, p. 22 056, texte n°2, art. 2.

¹⁶ D. du 31 décembre 2003 portant nomination du Haut responsable chargé de l'intelligence économique, *JORF*, n°2, 3 janvier 2004, p. 301, texte n°30.

¹⁷ <http://www.infoguerre.fr/france-europe-puissances/creation-d-une-delegation-generale-de-l-intelligence-economique-a-bercy-755>, consulté le 26 juin 2016.

¹⁸ Arr. du 8 août 2006 portant nomination du Coordonnateur ministériel à l'intelligence économique, *JORF*, n°193, 22 août 2006, texte n°64.

¹⁹ Circ. du 21 mars 2007 relative au dispositif d'intelligence économique mis en œuvre au sein des services du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, *JORF*, n°108, 10 mai 2007, p. 8 265, texte n°21, art. 2.1.1.

Alexis Deprau

²⁰ D. n°2009-1657 du 24 décembre 2009 relatif au Conseil de Défense et de sécurité nationale et au Secrétariat général de la Défense nationale, *JORF*, n°301, 29 décembre 2009, p. 22 561, texte n°1.

²¹ Ce Conseil « définit les orientations en matière de programmation militaire, de dissuasion, de conduite des opérations concourant à la sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme », C. déf., art. R. 1122-1.

²² D. n°2009-1122 du 17 septembre 2009 préc.

²³ D. n°2013-759 du 22 août 2013 relatif au délégué interministériel à l'intelligence économique, *JORF*, n°195, 23 août 2013, texte n°2.

²⁴ http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/09/cir_33781.pdf, consulté le 26 juin 2016.

²⁵ Elle « coordonne la veille visant à anticiper les risques et menaces susceptibles d'affecter les organismes et les entreprises [des secteurs économiques porteurs d'intérêts nationaux stratégiques] et propose toutes mesures susceptibles de les prévenir et de renforcer les capacités nationales en ce domaine », in *Ibid.*, art. 6.

²⁶ « Le Commissaire et le service qu'il dirige ont pour vocation d'examiner toutes les questions qui concernent les atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation en matière économique, et faire des propositions pour accroître la sécurité en ce domaine. Ils entretiennent un lien étroit avec les services de renseignement », in ADAM (P.), *Rapport relatif à l'activité de la Délégation parlementaire au renseignement*, Assemblée nationale, n°4573, Sénat, n°448, 2 mars 2017, p. 36.

²⁷ Le commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques est Jean-Baptiste CARPENTIER, qui a assuré par intérim le poste de délégué interministériel à l'intelligence économique, mais qui a aussi été auparavant le directeur du service de renseignement financier TRACFIN. D. du 4 février 2016 portant nomination du commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques à l'administration centrale du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, *JORF*, n°30, 5 février 2016, texte n°68.

²⁸ D. n°2016-66 du 29 janvier 2016 instituant un commissaire à l'information stratégique et à la sécurité économiques et portant création d'un service à compétence nationale dénommé « Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques », *JORF*, n°25, 30 janvier 2016, texte n°67.

²⁹ *Ibid.*, art. 2.

³⁰ La Délégation parlementaire au renseignement a préconisé, en ce sens, « que le Commissaire à l'information et à la sécurité économiques puisse définir les bases juridiques nécessaires à la création d'une organisation référente en matière de conformité anti-corruption ; cette structure servirait de conseil aux entreprises entretenant des relations commerciales soutenues avec l'étranger », in ADAM (P.), *op. cit.*, 2 mars 2017, p. 37.

³¹ Les services spécialisés de renseignement peuvent utiliser les techniques de renseignement « pour le recueil des renseignements relatifs à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation suivants : [...] 3° les intérêts économiques, industriels et scientifiques majeurs de la France », CSI, art. L. 811-3.

³² WARUSFEL (B.), « Le contre-espionnage : compléments d'ordre juridique et institutionnel », pp. 411-439, in LACOSTE (P.) (dir.), *Le Renseignement à la française*, Economica, Paris, 1998, p. 429, p. 429.

³³ Cette notion de protection des points sensibles date de 1953 : « luttant contre les agents des Services étrangers, il faut, non seulement les suivre pour les empêcher de nuire, mais également les « attendre » là où ils risquent de se rendre, c'est-à-dire les attendre sur leur cible », in *Ibid.*

³⁴ D. n°82-1100 du 22 décembre 1982 fixant les attributions de la direction de la surveillance du territoire, *JORF*, 26 décembre 1982, p. 3 864, art. 2 al. 3.

³⁵ PASCAL (J.-J.), in GUISEL (J.) et KORN-BRZOZA (D.), *Au service secret de la France. Les maîtres de l'espionnage se livrent enfin*, Ed. de La Martinière, Paris, 2014, p. 373.

³⁶ Plus précisément, l'espionnage industriel soviétique fut coordonné par le comité militaro-industriel (VPK) qui pilote à la fois la direction T du KGB, le GRU mais aussi le Comité d'Etat pour la science et la technique (GKNT), in MARIE-SCHWARTZENBERG (N.), *Le KGB*, PUF « Que sais-je », Paris, 1993, p. 70.

³⁷ FALIGOT (R.) et GUISEL (J.) (dir.), *Histoire secrète de la Ve République*, Ed. La Découverte, Paris, 2006, p. 412.

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

³⁸ Rien qu'en 1980 « le VPK a commandé 3 617 acquisitions de matériel scientifique et technologique destinés aux projets militaires soviétiques. 61,5% des renseignements les plus utiles provenaient des Etats-Unis, 10,5% de RFA, 8% de France », in MARIE-SCHWARTZENBERG (N.), *op. cit.*, 1993, p. 70.

³⁹ WOLTON (T.), *LE KGB en France*, Ed. Grasset & Fasquelle, Paris, 1986, p. 257.

⁴⁰ Il y a « 215 officiers de la ligne X (renseignement scientifique, technique et technologique) du KGB qui participent, à partir des résidences dans nos pays, à l'animation des réseaux d'agents infiltrés dans les laboratoires, centres de recherche, entreprises civiles et militaires. A l'échelon central, le directeurat T avec des effectifs équivalents traite les renseignements recueillis pour les orienter vers les utilisateurs », in NART (R.) et DEBAIN (J.), *L'affaire Farewell vue de l'intérieur*, Nouveau Monde éd., Paris, 2013, p. 192.

⁴¹ *Ibid.*, p. 193.

⁴² WOLTON (T.), *op. cit.*, 1986, p. 249.

⁴³ D. n°82-1100 du 22 décembre 1982 fixant les attributions de la direction de la surveillance du territoire, *JORF*, 26 décembre 1982, p. 3 864.

⁴⁴ SCHWEIZER (P.), *Les nouveaux espions. Le pillage technologique des USA par leurs alliés*, Bernard Grasset, Paris, 1993, p. 111.

⁴⁵ « La menace la plus insidieuse, la plus grave pour notre avenir, est celle émanant de pays convoitant nos potentialités économiques : la cible s'étend et recouvre toutes les facultés d'innovation de production, mais aussi de gestion », in Document officiel de la DST de 1987 émanant du Préfet Bernard Gérard, directeur de la DST de 1986 à 1990, in WARUSFEL (B.), *Contre-espionnage et protection du secret. Histoire, droit et organisation de la sécurité nationale en France*, Editions Charles Lavauzelle, 2000, p. 86.

⁴⁶ « Une équipe de commissaires et d'inspecteurs élabore des diaporamas appuyés sur des cas concrets vécus et confectionne des films et cassettes vidéo pour diffusion et informations périodiques des entreprises », in ZAMPONI (F.), *La police. Combien de divisions ?*, Ed. Dagorno, Paris, 1994, p. 85.

⁴⁷ En 2014, la DGSI a donné plus de 1 400 conférences touchant un public d'environ 70 000 personnes, in <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI/La-protection-du-patrimoine-economique>, consulté le 17 juin 2016.

⁴⁸ Ainsi, les scientifiques étaient rétifs et souhaitaient « pour leur part, à l'inverse, de plus larges échanges entre toutes les structures de recherche du monde entier, dans pratiquement tous les domaines », in GUISEL (J.) et VIOLET (B.), *Services secrets. Le pouvoir et les services de renseignements sous François Mitterrand*, Ed. La Découverte, Paris, 1988, p. 237.

⁴⁹ MOINET (N.), *Les batailles secrètes de la science et de la technologie. Gemplus et autres énigmes*, Charles Lavauzelle, Paris, 2003, p. 90.

⁵⁰ ZAMPONI (F.), *op. cit.*, 1994, p. 86.

⁵¹ *Ibid.*, p. 86.

⁵² DELESSE (C.), *NSA. National Security Agency*, Tallandier, Paris, 2016, p. 165.

⁵³ MOINET (N.), *op. cit.*, 2003, p. 41-42.

⁵⁴ CARAYON (B.), *op. cit.*, 9 juin 2004, p. 12.

⁵⁵ http://www.liberation.fr/futurs/2002/08/19/gemplus-la-puce-fratricide_412892, consulté le 21 août 2017.

⁵⁶ <http://owni.fr/2011/01/24/poles-de-competitivites-souriez-vous-etes-fliques-par-la-dcri-et-la-dpsd/>, consulté le 22 juin 2016.

⁵⁷ <http://www.lefigaro.fr/eco-entreprises/20051130.FIG0257.html?073748>, consulté le 22 juin 2016.

⁵⁸ DELBECQUE (E.) et LAFONT (A.) (dir.), *Vers une souveraineté industrielle ? Secteurs stratégiques et mondialisation*, Vuibert, Paris, mars 2012, p. 164.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 164.

⁶⁰ D. n°2008-609 du 27 juin 2008 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction centrale du renseignement intérieur, *JORF*, n°150, 28 juin 2008, texte n°4, art. 1.

⁶¹ RECASENS (O.), HASSOUX (D.) et LABBÉ (C.), *L'espion du président. Au cœur de la police politique de Sarkozy*, Robert Laffont, Paris, 2012, p. 93.

⁶² http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/la-france-est-elle-championne-de-l-espionnage-industriel_1444595.html, consulté le 22 juin 2016.

Alexis Deprau

⁶³ « L'orientation des missions de renseignement français a été fortement marquée par la tendance du pouvoir politique à privilégier les menaces asymétriques. La polarisation des missions de renseignement sur les besoins d'ordre sécuritaire et la gestion des crises internationales a relégué au second plan les autres facteurs de menaces », in HARBULOT (C.), « Le renseignement au service de la puissance », pp. 201-208, in KIRSCH (H.) (dir.), *La France en guerre économique. Plaidoyer pour un Etat stratège*, Vuibert, Paris, avril 2008, p. 206.

⁶⁴ MARIE-SCHWARTZENBERG (N.), *op. cit.*, 199, p. 74.

⁶⁵ RECASENS (O.), HASSOUX (D.) et LABBÉ (C.), *op. cit.*, Paris, 2012, p. 103.

⁶⁶ Agence nationale de renseignement américain qui effectue toutes les écoutes électromagnétiques.

⁶⁷ Cette Agence est un « organe responsable de la coordination, de la conduite et de l'exécution de toutes les mesures cryptologiques pour le gouvernement américain [qui] rassemble, exploite et distribue les informations issues de l'exploration électronique pour les besoins du Département de la Défense ou d'autres services », in BAUD (J.), *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Charles Lavauzelle, Paris, 2002, p. 486.

⁶⁸ <https://fr.sputniknews.com/international/201506301016776669/>, consulté le 16 juin 2016.

⁶⁹ D. n°2014-445 du 30 avril 2014 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction générale de la sécurité intérieure, *JORF*, n°102, 2 mai 2014, texte n°23, art. 2 a).

⁷⁰ *Ibid.*, art. 2 d).

⁷¹ <http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/DGSI/La-protection-du-patrimoine-economique>, consulté le 16 juin 2016.

⁷² http://intelligence-economique.normandie.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=87:les-flash-info-ingerence-economique-par-la-dcri&catid=21, consulté le 18 juillet 2016.

⁷³ LEONETTI (X.), *Guide de cybersécurité. Droits, méthodes et bonnes pratiques*, L'Harmattan, Paris, 2015, p. 122.

⁷⁴ « La sous-direction 'K', chargée du renseignement économique et commercial, prospère très discrètement. Ce département dirigé par Jean-Philippe Couture tire grandement profit des nouvelles embauches décidées (en 2015). 'K', qui avait pu être critiqué par le passé pour ne pas avoir su anticiper des offensives économiques, tel le rachat d'Alstom, bénéficie en outre de l'ouverture de ces postes à des contractuels non-issus du corps policier, ce qui élargit son vivier potentiel de compétences. Cependant, des ombres subsistent au tableau. Il faudra encore du temps pour que cette sous-direction atteigne son rythme de croisière », in *Intelligence online*, n°770, 9 novembre 2016.

⁷⁵ « Si l'essaimage de l'intelligence économique au sein de l'appareil d'Etat est devenu une réalité durable, les mesures prises depuis 2003 sont principalement défensives. Aucune démarche n'a pour l'instant abouti sur le plan offensif. Autrement dit, le pouvoir politique ne sait toujours pas formuler dans les instances compétentes une ligne claire en matière de doctrine de puissance », in HARBULOT (C.), *op. cit.*, avril 2008, p. 206-207.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 206.

⁷⁷ D. non publié du 4 janvier 1946 portant création d'un service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

⁷⁸ http://admi.net/archive/www.bakchich.info/spip8ba7.html?page=imprimer_articulo&id_article=12214, consulté le 23 juin 2016.

⁷⁹ CALVI (F.) et PFISTER (T.), *L'œil de Washington*, Albin Michel, Paris, 1997, p. 122.

⁸⁰ D. n°82-306 du 2 avril 1982 portant création et fixant les attributions de la Direction générale de la sécurité extérieure, *JORF*, 4 avril 1982, p. 1 035, art. 2.

⁸¹ Francis ZAMPONI, *op. cit.*, 1994, p. 88.

⁸² Il est le fils du général René Imbot, qui fut directeur général de la sécurité extérieure de 1985 à 1987.

⁸³ Cet agent est mort en octobre 2000, en tombant de la fenêtre de son appartement du quatrième étage avec pour conclusion de l'enquête que sa mort résultait d'un accident de « réparation de fenêtre », in <http://www.leparisien.fr/faits-divers/fregates-les-confessions-du-general-imbot-18-06-2002-2003174092.php>, consulté le 1^{er} novembre 2016.

⁸⁴ Alors même que l'affaire des frégates des Taïwan faisait la polémique en France, « la version accidentelle de sa mort est tenue pour une sombre plaisanterie », http://www.liberation.fr/societe/2002/06/20/ces-morts-qui-hantent-les-fregates_407629, consulté le 9 juin 2016.

Thèse : Stratégie de sécurité nationale et protection du patrimoine de la nation

⁸⁵ ARBOIT (G.), *Des services secrets pour la France*, CNRS éd., Paris, 2014, p. 385.

⁸⁶ Arr. du 4 décembre 2002 portant organisation de la Direction générale de la sécurité extérieure, art. 5.

⁸⁷ D. n°2008-1219 du 25 novembre 2008 relatif à certaines dispositions réglementaires de la troisième partie du Code de la défense, *JORF*, n°276, 27 novembre 2008, p. 39 061.

⁸⁸ Arr. du 21 décembre 2012 portant organisation de la Direction générale de la sécurité extérieure, *JORF*, n°9, 11 janvier 2013, texte n°45, art. 3.

⁸⁹ « *La direction du renseignement comprend : - le service de sécurité économique* », Arr. du 10 mars 2017 modifiant l'arrêté du 10 mars 2015 et portant organisation de la Direction générale de la sécurité extérieure, *JORF*, n°97, 25 avril 2017, texte n°24, art. 1.

⁹⁰ WARUSFEL (B.), *op. cit.*, 1998, p. 429.

⁹¹ FALIGOT (R.), *Les services secrets chinois. De Mao à nos jours*, Nouveau monde éd., Paris, 2010, p. 455.

⁹² Celle-ci a pour mission : « - de participer à l'élaboration et au contrôle des mesures de sécurité nécessaires à la protection du patrimoine industriel lié à la défense, des installations sensibles et des systèmes d'information ; - [...] de conduire les études visant à identifier et à suivre toutes les formes de vulnérabilités et de risques pouvant menacer les entreprises œuvrant au bénéfice de la défense et de mettre en œuvre les mesures visant à y remédier », Arr. du 29 novembre 2001 portant organisation de la Direction de la protection de la sécurité de la défense, *JORF*, n°278, 30 novembre 2001, p. 19 039, art. 6.

⁹³ CARREZ (G.), *Rapport sur le projet de loi de finances pour 2006*, Annexe n°9, Défense. Environnement et prospective de la politique de défense, Commission des Finances, de l'Economie générale et du Plan, n°2568, Assemblée nationale, 12 octobre 2005.

⁹⁴ Arr. du 5 février 2007 modifiant l'arr. du 29 novembre 2001 portant organisation de la Direction de la protection de la sécurité et de la défense, *JORF*, n°32, 7 février 2007, p. 0, art. 5.

⁹⁵ Arr. du 22 octobre 2013 portant organisation de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense, *JORF*, n°270, 21 novembre 2013, texte n°13, art. 4 4°.

⁹⁶ <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/le-salon-du-bourget-est-aussi-un-nid-d-espions-18-06-2015-4870945.php>, consulté le 23 juin 2016.

⁹⁷ URVOAS (J.-J.) et VERCHERE (P.), *Rapport d'information en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement*, Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, n°1022, Assemblée nationale, 14 mai 2013, p. 172.

⁹⁸ Général Jean-Pierre BOSSER, Directeur de la DPSD, in ADAM (P.), Commission de la défense nationale et des forces armées, Assemblée nationale, compte rendu n°54, 13 février 2013, p. 9.

⁹⁹ Conforme à sa mission de contre-ingérence et de renseignement, cette Direction a changé d'appellation pour devenir, le 7 octobre 2016, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense, voir D. n°2016-1337 du 7 octobre 2016 portant changement d'appellation de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense, *JORF*, n°236, 9 octobre 2016, texte n°13.

¹⁰⁰ De plus, « dans le cadre de sa mission de contre-ingérence, la DRSD contribue directement, en liaison avec la Direction générale de l'armement, à la politique de protection du potentiel scientifique et technique de la Nation (PPSTN), lorsque ce dernier intéresse la défense ; cette action s'inscrit dans un cadre interministériel et suppose une coordination avec le SGDSN et avec le Service de l'information stratégique de la sécurité économique (SISSE) », in ADAM (P.), *op. cit.*, 2 mars 2017, p. 45.

¹⁰¹ <http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:bwoSzo15H8wJ:www.defense.gouv.fr/content/download/147353/1473337/file/>, consulté le 5 juillet 2016.

¹⁰² Arr. du 22 octobre 2013 portant organisation de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense, *JORF*, n°270, 21 novembre 2013, texte n°13, art. 8.

¹⁰³ L. n°2006-664 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, *JORF*, n°20, 24 janvier 2006, p. 1 129, art.9.

¹⁰⁴ Les traitements automatisés concernés sont : le fichier national des immatriculations, le système national de gestion des permis de conduire, le système de gestion des cartes nationales d'identité, le système

Alexis Deprau

de gestion des passeports, le système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France.

¹⁰⁵ Cette disposition a été codifiée par l'ord. n°2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du Code de la sécurité intérieure, *JORF*, n°62, 13 mars 2012, p. 4533, texte n°16, elle-même ratifiée par la L. n°2014-1353 du 13 novembre 2014 renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme, *JORF*, n°263, 14 novembre 2014, p. 19 162, texte n°5.

¹⁰⁶ Ces industries « étaient toutes contrôlées financièrement par l'Etat, la situation était simple : la DPSD disposait d'un bureau à la Direction générale et de tous les pouvoirs d'enquête. Aujourd'hui, nul PDG, désormais sous l'autorité de ses actionnaires, n'accepte une telle situation. La DPSD doit donc s'adapter, notamment en suivant les évolutions du capital des entreprises liées à la défense et de leurs sous-traitants, en entretenant des liens étroits avec les directeurs sécurité de chacune de ces entreprises, voire en plaçant un ancien à ce poste. Et surtout en réorganisant son implantation territoriale, et en la calquant sur la carte des pôles de compétitivité, ces zones géographiques où doivent s'organiser la collaboration entre universités, entreprises et pouvoirs publics dans différents secteurs high tech », in JUNGHANS (P.), *Les services de renseignements français*, Ed. Edmond Dantès, collection « De l'ombre à la lumière », Paris, 2006, p. 26-27.

¹⁰⁷ Général Jean-Pierre BOSSER, Directeur de la DPSD, in ADAM (P.), *op. cit.*, p. 9.

¹⁰⁸ HESSENBRUCH (P.), Les entreprises de défense sous surveillance, *Armées d'aujourd'hui*, n°384, novembre 2013, p. 36.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p. 36.

¹¹⁰ <http://operationnels.com/2014/06/12/un-forum-sur-la-securite-industrielle-a-la-dpsd/>, consulté le 23 juin 2016.

¹¹¹ Pour un cas concret : « Dans la perspective d'un éventuel partenariat et suite à un salon international, un groupe étranger souhaite visiter un des établissements d'une société française en lien avec la défense. Le site abrite une zone à régime restrictif (ZRR), dans laquelle sont détenus des savoir-faire innovants et sensibles relevant du potentiel scientifique et technique de la Nation (PSTN). Alerté par l'officier de sécurité de l'établissement, le Service mène des investigations préalables à la visite de la délégation étrangère. L'analyse des informations recueillies permet d'identifier en son sein des personnes animées d'une volonté manifeste de captation de savoir-faire et, par ailleurs, connues pour leurs liens avec des services de renseignement étrangers. Des mesures de protection appropriées sont donc mises en place... », in Plaquette de présentation de la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense.

¹¹² JUNGHANS (P.), *op. cit.*, 2006, p. 25.

¹¹³ Général Jean-Pierre BOSSER, Directeur de la DPSD, in Patricia ADAM, *op. cit.*, 2013, p. 6.

¹¹⁴ PARDINI (G.), « Guerre économique, politiques publiques et renseignement », *Cahiers de la sécurité*, n°14, octobre-décembre 2010, p. 115.

¹¹⁵ http://archives.lesechos.fr/archives/cercle/2010/11/15/cercle_31892.htm, consulté le 8 juin 2017.



Rubriques & chroniques





Faits & Idées

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

Régulièrement, *Sécurité Globale* propose des chiffres et données récents, collectés par sa base documentaire internationale. Vérifiés et recoupés, ces faits couvrent tout le champ du crime, du terrorisme, plus tout élément contextuel pertinent. D'où l'objectif et le nom de cette chronique : donner aux lecteurs des *faits*, pour qu'ils aient (plus et mieux encore) des *idées* ; ce, pour enrichir notamment le débat criminologique.

• Faits & données criminels à l'échelle mondiale¹

Ici, les faits et données d'envergure mondiale ; au minimum, transcontinentale.

Éléments contextuels : selon la Banque mondiale, à l'échelle planétaire, près de 1,1 milliard de gens (surtout en Afrique et Asie) n'ont aucun document d'identité - donc aucun accès à la société ; ce sont "les invisibles".

Homicides : mondialement, on en compte environ 385 000 en 2016 (+ 8 000 sur 2015) ; Les 5 pays aux plus hauts taux

d'homicides en 2016 : **Syrie**, Salvador, Venezuela, Honduras, **Afghanistan** (seuls deux pays en guerre, ici, en gras). Selon la Banque mondiale, en 2016, la moyenne planétaire des homicides est de 5,3/100 000.

Pour 2015, nombre de morts dus au terrorisme : environ 29 000 ; dus au crime organisé (morts directes ou indirectes, guerres de la drogue, surdoses létales, empoisonnements, etc.) : ± 256 000, la même année.

Trafic des êtres humains : (2016, Organisation internationale du travail, Office international des migrations) Il y a au monde quelque 40 millions d' "esclaves", dont 1/4 d'enfants. L'esclavage moderne c'est le travail forcé, ± 25 millions (ci après m.) de victimes ; le mariage forcé, ± 15 m. de victimes.

Sur les 25 m. de "travailleurs forcés" : 25% servent des particuliers ou plus largement, des usines, chantiers, champs, sur des navires, etc. ± 5 m. sont prostitués (99% de femmes) ; ± 4m travaillent dans des camps, etc., de leur pays d'origine. Dans ces "es-

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

claves modernes” \pm 71% de femmes et jeunes filles (\pm 29 m.) et \pm 10 m. d’enfants. La zone Asie-Pacifique compte 62% des esclaves modernes.

Piraterie : (Bureau maritime international) De 2013 à 2017, la piraterie maritime a diminué de 30% dans le monde. On compte 180 de ces actes (entrepris ou réussis) en 2017, pour 169 en 2016. Des actes commis à 42% en Asie du sud-est (43 en Indonésie, 22 aux Philippines). Afrique : 57 attaques en 2017, 33 au Nigeria, 6 en Somalie. Amérique latine, 24 attaques. Navires attaqués, majorité de tankers (61) et de porte-conteneurs (23). Asie : majorité des attaques sur des bateaux à l’ancre ; Afrique, 60% sur des navires à la mer.

118

Impact du crime organisé sur le secteur public (2016)

. Chiffre d’affaires du crime organisé transnational touchant le secteur privé ²: une fourchette de 2600 milliards (md) de dollars US (md\$), à 4800 md\$, \pm 7% du Produit Brut Mondial.

- Blanchiment mondial d’argent criminel : 2% du Produit Brut Mondial, environ 1500 md\$,
- Vol de cargaisons (sur la chaîne logistique) : \pm 3 md\$/an,
- Contrefaçon/contrebande (tous secteurs), pour l’OCDE, \pm 460 md\$; de 2010 à 2017, on est passé de \pm 250 md\$ à 460 md\$,
- Cyber-crime affectant le secteur privé : \pm 500 md\$.

Marché mondial des biens et produits contrefaits et illicites, principaux types de produits (hors pharmacie, par importance et nombre de saisies) : 1 - vêtements, 2 - mode, accessoires, 3 - objets électroniques, 4 - téléphones portables et accessoires, 5 - textile, autre que vêtements, 6 - jeux et jouets, 7 - cosmétiques et toilette, 8 - montres, 9 - chaussures, 10 - ordinateurs et accessoires, 11 - pièces détachées, 12 - nourriture, 13 - produits de l’audiovisuel.

Produits contrefaits de pharmaceutiques et de santé, saisies 2016 (par quantité et importance) : 1 - médicaments pour la sphère urogénitale (érections, reins...), 2 - métaboliques (stéroïdes, diabète...), 3 - anti-infectieux (malaria, antibiotiques...), 4 - système nerveux (analgésiques, sédatifs...), 5 - respiratoires (asthme, toux...), 6 - suppléments de santé (vitamines...), 7 - matériel médical, 8 - gastro-intestinaux (laxatifs...), 9 - vétérinaires, 10 - psychothérapeutiques (dépressions, addictions...), 11 - système musculo-squelettique (anti-inflammatoires...), 12 - dermatologiques.

• Faits & méfaits de la DGSI (Davos-Goldman-Sachs-Ideologie)³

Si le “libéralisme” façon DGSI est clairement une piraterie financière, celui prôné à l’origine par Margaret Thatcher et Ronald Reagan mérite peut-être le bénéfice du doute. Reagan n’a-t-il pas déclaré “Le marché libre n’est pas un permis de chasse” ? Depuis bien sûr, les vampires-DGSI ont pié-

tiné ces prudentes réserves. Quant à Mme Thatcher, son erreur de jugement fut énorme ! Dans la Grande-Bretagne de la décennie 1990-2000, la solution pour combattre le socialisme-collectivisme corrompu consistait à privatiser les entreprises publiques, d'abord, les réseaux de transport terrestres.

Massivement, les lignes de trains et de bus furent vendues au privé. Qui a acheté ? Margaret Thatcher, John Major et Tony Blair rêvaient d'entreprises capitalistes de qualité, dirigées par d'efficaces *managers* britanniques. Or en 2017, qui possède les lignes britanniques de chemins de fer ? Des sociétés *d'Etat* de l'Union européenne et deux, propriété de la Chine *communiste* ! 23 opérateurs de trains, 18 étrangers, 16 de l'UE, 2 de la RPC ; des sociétés d'Etat de France (RATP), d'Allemagne (Deutsche Bahn) d'Italie et des Pays-Bas, plus Eurostat (Etat français et belge). Toutes ces sociétés étatiques font des profits sur le dos des Britanniques (Rail britannique dans son ensemble, 420 m\$ en 2016). La pauvre *Maggie* doit s'en retourner dans sa tombe...

Tandis que les mégaserveurs-Gafa n'ont que l'information à la bouche - société de l'information, etc. - notons que de 1990 à 2016, 53 000 postes de journalistes ont été supprimés dans les rédactions américaines.

Récemment, MM Jacques Attali et Richard Attias ont présenté leur vision du capitalisme-DGSI, façon Petit Chaperon Rouge à *Silicon Valley* : "nouvelle conception du

développement humain, durable et altruiste... Initier un bouleversement de mentalités, d'engagement, de comportement... Faire connaître les initiatives positives... Lutter contre la pauvreté, pour l'inclusion économique⁴... Agréger toutes les initiatives positives dans l monde" ! En français, ça donne "*Positive Planet*", "*Global Positive Forum*"... "*Tech For Good*"... DGSI ? mais non "la révolution positive appartient à tous", disent ces deux humanistes. Plus direct, Mark Zuckerberg, Pdg de *Facebook* : à ses débuts, un journaliste lui demande pourquoi le public lui confierait toutes ses données privées. Réponse de M. Zuckerberg "*They trust me - dumb fucks*" ("les pauvres cons me font confiance"). Là, tout devient clair.

Mais voyons ce que cachent les alléchantes idées de MM. Attali et Attias :

- Aujourd'hui, les 1% les plus riches du monde possèdent plus que les 50% les plus pauvres ; aux Etats-Unis les 1% les plus riches possèdent \pm 40% de la richesse du pays, et le "Top 20%", 89,9% de cette même richesse.
- En 2008, les 1% des plus riches du monde détenaient 42,5% de la richesse mondiale ; aujourd'hui, c'est 50,1% ; Les 10% les plus riches possèdent 88% de la fortune mondiale ; et la moitié du bas, les 3,5 milliards les plus pauvres, possèdent 2,7% de cette fortune. 400 milliardaires possèdent plus que les 64% du bas de la population mondiale. A eux trois, Jeff Bezos, Bill Gates et Warren Buffett possèdent plus que les 53 millions de mé-

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

nages les moins riches des Etats-Unis (160 millions de personnes...).

- Les Américains pauvres : 41 m. d'Américains vivent dans la pauvreté (13% de la population, c'était 15% en 2010). Américains en âge de travailler (18-64 ans), 23 m. dans la pauvreté (12% de la tranche d'âge). Revenu moyen d'une famille de 4 aux Etats-Unis, 91 000 dollars ; d'une famille pauvre de 4, 24 300 \$. Deux fois plus de familles noires pauvres, que de blanches. Noirs : 22% de la pop. Familles Latino, 19% de la pop.

Evolution des inégalités (Rapport sur les inégalités mondiales, *Wealth and Income Database*, 175 m. immense compilation mondiale de données fiscales et statistiques, sur lesquelles travaillent une centaine de chercheurs de 70 pays) :

- De 1990 à 2016, les 1% les plus riches ont profité deux fois plus de la croissance des revenus, que les 50% les plus pauvres. Ces même années, les revenus des classes moyennes stagnent ou baissent. Si la pente perdure, en 2050, la part du patrimoine des 0,1 les plus riches du monde égalera celle de la classe moyenne mondiale. De 2018 à 2050 encore, la part du revenu national des 50% les plus riches au monde passera de 33% à 39% ; la part de la classe moyenne mondiale s'érodera de 29% à 27%.
- ÉTATS-UNIS : en 1980, la part du revenu national des 1% les plus riches est de 10% ; elle atteint 20% en 2016 : *doublement*. En 1980, les 50% les plus pauvres ont 20% du revenu national ; 13% en

2016 : *nette baisse*. Pire: de 2014 à 2015, la mortalité a augmenté de 1,2% - première hausse dans ce domaine depuis 2005 ; et 2^e fois depuis 1980 que la mortalité augmente de plus de 1%. Causes majeures de mortalité : obésité, alcoolisme, surdoses létales de stupéfiants, suicides, etc., 1/3 de tous les Américains en capacité de travailler, travaillent encore de 65 à 69 ans ; 20% de 70 à 72 ans. de 2014 à 2016 l'espérance de vie des retraités américains diminue de - 0,2%. Bref : dans le prototype du paradis Attali-Attias, on travaille plus tard et on meurt plus tôt.

En général, ces deux-trois années passées, la fortune mondiale a cru de $\pm 3\%$ l'an. Mais celle des 1% les plus riches a augmenté, elle, de + 7 à 8% l'an.

Janvier 2018, les 10 plus grandes fortunes mondiales, en md\$: 1 - Jeff Bezos, 99,6 (+ 34,2 md\$ en 2017 - sa société Amazon emploie 540 000 personnes dans le monde) - 2 - Bill Gates, 91,3 (+ 8,9...) - 3 - Warren Buffett, 85 (+ 11,8) - 4 - Amancio Ortega, 75,5 (+ 3,4) - 5 - Mark Zuckerberg, 72,6 (+ 22,6) - 6 - Bernard Arnault, 62,8 (+ 23,6) - 7 - Carlos Slim, 61,7 (+ 11,8) - 8 - Larry Elison, 52,9 (+ 11,4) - 9 - Larry Page, 52,9 (+12,9) - 10 - Ingvar Krampad, 52,4 (+8,4).

En 2017, la fortune des milliardaires (en général) a augmenté en moyenne de 17%, pour atteindre les 6 000 md\$. Il y a en Asie 637 milliardaires, 563 aux Etats-Unis.

Fin 2017 (*Bloomberg Billionnaire Index* des 500 plus riches du monde, dont 159 Américains (Chine, 38, France, 13). Leur collective fortune a cru en 2017 de plus de 1 000 md\$ (+ 23% sur leur fortune, fin 2016). Sur ces 500 milliardaires, 440 ont vu leur fortune augmenter.

Fortune collective des 500 :

- 4 400 md\$ fin 2016
- 5 300 md\$ fin 2017 (+ de 2 fois le PIB de la France).

Secteur Tech : + 35% en 2017, les 57 milliardaires Tech des 500 ont ensemble gagné 26 md\$. La société *High-Tech* phare Apple dispose de 368 md\$ de réserves en liquidités ; sa capitalisation (11/2017) dépasse les 900 md\$.

Les milliardaires français : 76% des Français pensent que notre société est inégalitaire et que pauvres (47%) et victimes de l'insécurité (souvent les mêmes... 38%), méritent des efforts particuliers.

Les faits ? 54 ultra-riches français vivent en Suisse. Familles les plus notoires : Drahi, Castel, Wertheimer, Baud, Leven, Degorce, etc. Ils possédaient ensemble 65,2 md€ en 2016 ; 73, 2 en 2017 (+ 12%).

- [*Bloomberg*, Global CEO Pay Index] Les patrons du CAC 40 gagnent en moyenne 2,3 m€/an, 70 fois le revenu français moyen (\pm 33 000 €/an). Des amateurs à côté des grands patrons américains, \pm 265 fois le revenu moyen US ; les pa-

trons norvégiens sont les plus sobres d'Europe, 20 fois le revenu moyen.

- Les millionnaires ? La France en compte 579 00 (5^e rang mondial). L'Allemagne est au 3^e rang mondial, 1 280 000 millionnaires.

En général, ces super-riches trichent-ils ?

Oui. Les 1% les plus riches cachent en partie leurs fortunes dans les "sociétés fiduciaires" de centres financiers offshore, dans des trusts et sociétés-écran, des "fondations charitables" ou des *holdings*, loin de la vue du fisc et de l'opinion publique. Fin 2017, la fiduciaire Appleby, des Bermudes, se fait pirater près de 7 millions de documents, ensuite en partie exposés dans les médias. Qui trouve-ton parmi les (environ) 140 000 clients d'Appleby (une moitié d'Américains) ? L'inévitable George Soros (oui, l'humaniste-moraliste...) Le chanteur Bono (lui aussi, moraliste à éclipses), Madonna, divers magnats de casinos de Las Vegas, des prédateurs financiers, des milliardaires de la Tech, des princes du Qatar, etc.

De 21 000 à 32 000 md\$ seraient cachés dans les paradis fiscaux du monde (plus que le PIB joint du Japon et des Etats-Unis). L' "optimisation fiscale" des seuls pays de l'OCDE leur fait perdre de 86 à 207md€/an. Au niveau mondial, l'évasion fiscale des grandes fortunes et des entreprises fait perdre aux Etats \pm 350 md de recettes fiscales/an. L'Union européenne perd \pm 1 000 md€/an du fait de l'évasion/fraude fiscale. Pour la France, la perte est de 30 à 36 md€/an. Des ménages français auraient

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

caché environ 300 md€ dans des paradis fiscaux.

Les sanctions ? De 2012 à 2017 inclus, les régulateurs financiers du monde ont infligé 26,4 md\$ d'amendes pour fraudes financières sur les marchés. 80% de ces amendes sont le fait du régulateur américain, 47% des amendes américaines frappant des banques britanniques, françaises allemandes et suisses. Le régulateur britannique a lui, infligé 3,1 md\$ d'amende à divers fraudeurs.

• La criminalité, par continents

Ici, les faits et données, classés par continent.

Afrique⁵

Selon un ancien ministre de l'aviation du Nigeria, diplômé de Cambridge, depuis la mort de Kadhafi, les migrants d'Afrique noire arrivant en Libye sont couramment vendus comme esclaves, assassinés, mutilés, torturés ou tués à la tâche. Leurs organes sont même parfois prélevés. Dans cette florissante entreprise de trafic humain, un grand gaillard costaud, pout travail à la ferme, est vendu environ 800 dollars US.

Asie - Pacifique⁶

AUSTRALIE - Etat de Victoria (Melbourne), *Crime Statistics Agency* :

40% des infractions commises dans l'Etat le sont par des moins de 25 ans.

Origine des malfaiteurs (issus de l'immigration) dans l'Etat : Soudanais, 1,4% (les Soudanais font 0,14% de la pop. de l'Etat) - Néo-Zélandais, 2,8% - Indiens, 1,5% - Vietnamiens : 1,4%.

Pour les émeutes, les gangs juvéniles noirs ("*youth of African appearance*") forment 6% des mis en cause. Infractions qu'ils commettent : *carjackings*, Vols à main armée et vols avec violence, cambriolages, agressions de policiers et déprédations diverses.

AZERBAIDJAN - En 2017, 26 113 infractions ont été commises dans le pays, dont 13,7% de crimes graves. Moins 2,7% sur 2016. Crimes graves, moins 9% (homicides vols à main armée ou avec violence, fraudes, extorsions, usage criminel d'armes à feu, etc.). En 2017, 1 028 gangs ou bandes, coupables de 2 698 infractions, ont été démantelés.

BAKOU : 11 940 infractions signalées en 2016, 12 122 en 2017. Dont vols à main armée ou avec violence, 68. Crimes graves à Bakou : 1 890, moins 3,4% sur 2016. Homicides à Bakou, 59 en 2017, 62 en 2016.

Amériques

- Amérique du Nord

États-Unis

(*Statistiques du FBI portant sur 2016, publiées fin 2017*)⁷ : Crime violent, 2016, par rapport à 2015 (homicides, viols, bra-

quages, vols violents, etc. ; l'homicide représente 1% de cet ensemble) : + 3%; une croissance de 3%, deux années de suite, auparavant, il y avait eu déclin des crimes violents sur plus de deux décennies.

Crimes commis par des étrangers

D'octobre 2011 à septembre 2017, 372 098 étrangers criminels condamnés pour crime aux Etats-Unis ont été expulsés.

*Tueries de masse, sites éducatifs*⁸ : de 2012 à 2017 il y a eu 283 tirs d'armes à feu, souvent avec blessés ou morts, dans des écoles, ou tout près. Du 1^{er} janvier 2018 au 20/01 : 11 tirs. Sur toutes les tueries de masse confondues, 24% adviennent sur des sites éducatifs ; dans 70% des cas, ces tirs durent 5 minutes ou moins.

De 2012 (14/12) et la tuerie de la *Elementary school Newtown*, à Sandy Hook (26 morts dont 20 enfants et 6 enseignants), jusqu'à la fin 2017, 994 enfants sont tués par balle aux Etats-Unis, dans diverses circonstances ; 1 enfant tué par balles tous les deux jours.

Tuerie du Mandalay Casino hotel de Las Vegas (octobre 2017, 58 morts, centaines de blessés) : le tueur (64 ans, gros joueur de casinos) s'étant suicidé, nul depuis n'a la moindre idée du motif du massacre - à supposer qu'il en ait eu une. On sait seulement que la tuerie a été méticuleusement préméditée. Dans une seule de ses maisons, à Mesquite et dans une voiture, la police a

trouvé 19 armes à feu de tout type et plus de 1 000 munitions.

Tueries de masse, l'explication : en 2013, les Etats-Unis ont connu 32 888 morts par armes à feu (21 175 suicides, 11 208 suicides, 505 accidents de tir, etc. Au Japon la même année (population : 1/3 de celle des Etats-Unis) : 13 morts par armes à feu. Le risque pour un Américain de mourir ainsi est 300 FOIS PLUS ÉLEVÉ que celui d'un Japonais.

*Abondance des armes à feu*⁹ - Possession d'armes à feu pour 100 personnes : 1 - Etats-Unis : 88,8/100 - 2 - Suisse, 45,7/100 - 3 - Suède, 36,1/100 - 4 - France, 31,2/100 - 5 - Canada, 30,8/100. Les Américains forment 4,43% de la population mondiale et possèdent 42% des 644 m. de pistolets, revolvers, etc., du monde.

Aux Etats-Unis (265 m. d'armes à feu aux mains de civils, en 2016), 78% des Américains n'en possèdent aucune ; 3% de la population possède la moitié des armes en circulation (\pm 132 m.) soit 17 armes en moyenne pour ces 3%.

*Homicides par armes à feu*¹⁰ : Etats-Unis : 29,7/1 million - Suisse, 7,7/1 m. - Canada, 5,1/1 m. - Pays-Bas, 3,3/1 m. - Allemagne, 1,9/1m. - Australie, 1,4/1m. Un citoyen américain court 16 fois plus de risque d'être tué par armes à feu qu'un Allemand.

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

Victimes d'armes à feu aux Etats-Unis, de 2014 à 2017

Année	2014	2015	2016	2017
Morts	12 563	13 510	15 088	15 549
Blessés	23 010	27 041	30 619	31 157
Tuerie de masse	273	333	383	344
Tués, blessés, 17-21 ans	2 330	2 696	3 128	3 232
Tués, blessés, 0-11 ans	609	696	673	732

Mort violente par arme à feu en 2015 aux Etats-Unis : un mort toutes les 15 minutes ; \pm 37 000 morts, dont 22 018 suicides par arme à feu. Cette année-là, environ 6 000 enfants se sont fait tirer dessus (dont 1 300, morts).

124

Chaque jour de 2017, \pm 300 Américains se sont fait tirer dessus. Tués en 2017 : + 3% sur 2016. 1^{re} semaine de janvier 2018 : 307 morts.

Fusillades aux Etats-Unis (échanges de coups de feu, avec mort, blessé ou pas) : janvier à fin octobre 2017, 52 404 - 2016, 58 796 - 2015, 53 701 - 2014, 51 881.

Le drame des armes de poing volées¹¹

Souvent, les armes à feu sont volées chez des particuliers par des toxicomanes, qui les échantent ensuite pour des narcotiques ; ainsi, ces armes arrivent directement, en circuit court, dans le milieu criminel.

- Vols d'armes de poing aux Etats-Unis, de 2005 à 2016 inclus (12 ans) : 2006, \pm 150 000 - 2008, \pm 165 000 - 2010, \pm

175 000 - 2012, \pm 185 000 - 2014, \pm 200 000 - 2016, \pm 230 000. Vols par an d'armes de poing : + 65% de 2005 à 2016.

- Vols d'armes de tous types chaque année aux Etats-Unis, \pm 350 000, soit + de 3,5 m. en une décennie (armes de poing = \pm 77% du total).

- Modèles d'armes de poing les plus volés : Smith & Wesson, \pm 15% de l'ensemble - Glock, \pm 11% - Ruger, \pm 10,7% - Taurus, \pm 6,7% - Springfield, \pm 4% - Beretta, 3,8% - Sig Sauer, 3,4% - Remington, 3,3% - Colt, 3%, Hi-Point, 2,4%.

- Calibres d'armes de poing les plus volés : 9 mm, 28,5% - cal. 40, 15,4% - cal. 45, 10,4% ; cal. 22, 8,7% - cal. 38, 8,6%.

Homicides dans les métropoles¹²

NEW YORK (pop : \pm 7 m. d'habitants) - 2 245 homicides en 1990, 290 en 2017 (334 en 2016) ; au plus bas depuis le début de la série statistique en 1951.

Au delà, la criminalité violente baisse sans discontinuer à New York depuis 27 ans sans discontinuer :

“*Robberies*” (Vols à main armée + vols avec violence, au 25/12/2017) : ± 13 700 ; année 2016 entière, 15 500 ; année 1990 entière : 100 280 !

Cambriolages (25/12/2017) : - de 12 000 ; 1990, 122 055.

CHICAGO - Les Noirs y représentent 30% de la population et 80% des victimes d’homicides par armes à feu¹³. 650 homicides en 2017, 771 en 2016. Fusillades dans la ville : ± 3 500 en 2017, - 21% sur 2016 ; blessés par armes à feu, ± 3 600, - 20% sur 2016. En taux d’homicides/100 000, font PIRE que Chicago : Atlanta (Ga), Washington DC, Oakland (Ca), Memphis (Ten), Kansas City (Mi), notamment :

WASHINGTON - 116 homicides en 2017, 135 en 2016.

BALTIMORE - 343 homicides en 2017, 318 en 2016 (56 hom/100 000), 340 en 2015.

En 2017, à l’échelle nationale, les polices américaines ont tué 987 personnes par armes à feu (963 en 2016), dont 19 Noirs désarmés. Sur les 987 tués de 2017, 75% étaient armés.

(*National Law Enforcement Officers Memorial Fund*¹⁴) Policiers tués en service : en 2017 (au 28/12) 128 policiers américains (fédéraux, locaux, des Etats) sont tombés dans l’exercice de leurs fonctions (tous motifs, accidents aériens, de la route, crises

cardiaques, en opération de police, par armes à feu, etc. ; âge moyen, 42 ans).

2016 : 143.

Canada¹⁵

Service de police de la ville de Montréal, homicides

Année	tous homicides	crime organisé
2017	24 (au 29/12)	6
2016	23	7
2015	30	9

(*Statistiques Canada, 2016*) Tous homicides confondus, 611 (deux de plus qu’en 2015) - homicides par armes à feu en général : 223 (plus 44 sur 2015) - attribuables au crime organisé, 141 (plus 45 sur 2015).

Mexique¹⁶

[*National Public Security System, + ONG mexicaines*] Homicides au Mexique : de 2006 à 2017, plus de 200 000 homicides.

Taux officiel en 2017, 21/100 000 habitants (en réalité, sans doute 24/100 000). 2 371 homicides en octobre 2017, au plus haut en 20 ans. Taux de 2016 : 16,8/100 000.

En 2016, homicides au Mexique, ± 23 000, en Afghanistan, ± 17 000, en Irak, ± 16 000.

Scènes d’homicides relevées par la police en 2017 : 25 339 ; sur chacune de ces

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

scènes, un cadavre ou plus, selon les cas (total de ces cadavres, comptés à l'unité : 29 168. Là-dessus, 18 989 attribuées au crime organisé (cartels, etc.), 75% du tout. Plus de 80 homicides par jour. En 2006, les homicides du crime organisé faisaient 20% du total. Dans les Etats de Basse Californie du Sud (+ 192% d'homicides sur 2016) de Colima, de Guanajato, de Michoacan, de Nayarit (+ 554% d'hom. sur 2016), de Quintana Roo (+ 118% d'hom. sur 2016) et de Vera Cruz, les homicides du crime organisé représentent 90% et plus du total.

Vols à main armée + vols avec violence ("Robberies") : en 2017, + 37,5% sur 2016 ; Racket et extorsions, + 10% sur 2016 ; enlèvements, + 3% sur 2016.

Enlèvements sur 4 ans et 10 mois de présidence Pena Nieto : \pm 6 000 ; 1 280 de plus que sur les mêmes mois de la présidence Calderon.

Vols de fuel à la compagnie nationale PEMEX : 2017 : 9 509 cas de vol, 2016, 6 873 cas.

Vols à main armée de trains de marchandises : du 1/01/2017 au 30/09 : 1 032 au 3^e trimestre 2017, 510 "braquages" de trains, 7,6 fois plus qu'au 1^e trimestre de cette année. Dans les Etats de Puebla et de Vera Cruz, on passe d'un braquage de trains par mois, à un braquage par jour. Marchandises pillées : céréales, vin, alcool, pièces détachées de véhicules, etc.

Justice : une statistique hélas sérieuse montre qu'au Mexique, on a plus de chance de gagner le gros lot de la loterie, que de voir son procès aller à terme, et le criminel châtié. Crimes sans suite au Mexique : 93,6% du total. Sur 1 000 crimes commis, 9,7% sont pris en compte par la police puis la justice. sur ces 9,7%, 65% débouchent sur une enquête (6,4% du total). Et la "performance" baisse : en 2000, poursuite d'une infraction sous une forme ou une autre, 24% de chances ; en 2015, 14%.

• Amérique latine¹⁷

[CIPC - Villes, territoires et politiques de sécurité publique : une perspective latino-américaine, cf. note 15] - Amérique latine (Population urbanisée à 75% en 2000, à 80% en 2012 ; elle le sera à 85% en 2020.

Amérique latine (ONU, 2011) : déjà, 37 villes de plus de 2 m. d'habitants, 7 de plus de 9 m. d'hab. Dont Mexico (25 m. d'hab.), Sao Paulo (20 m. d'hab.), Buenos Aires (15 m. d'hab.)

Taux d'homicides en Amérique latine + Caraïbes : 3 fois la moyenne mondiale.

Brésil, Colombie, Mexique, Pérou, Salvador, Venezuela : la violence obère le PIB de ces pays d'environ 8%.

Homicides en 2017, par % décroissant :

Venezuela	: 89/100 000 hom (± 26 616 hom. en 2017)
Salvador	: 60/100 000 (3 947 ... 2017)
Jamaïque	: 55,7/100 000 (1 616 ... 2017)
Honduras	: 42,8/100 000 (3 791 ... 2017)
Brésil	: 29,7/100 000 (61 283 ... 2017)
Guatemala	: 26,1/100 000 (4 409 ... 2017)
Colombie	: 24/100 000 (10 617, jan-nov 2017)
Mexique	: 22,5/100 000 (29 168 ... 2017)
Puerto Rico	: 19,7/100 000 (?)
République dominicaine	: 14,9/100 000 (1 198 ... 2017)
Costa Rica	: 12,1/100 000 (603 ... 2017)
Panama	: 10,2/100 000 (383, jan-nov 2017)
Bolivie	: 8,5/100 000 (?)
Uruguay	: 8,1/100 000 (283 ... 2017)
Paraguay	: 7,8/100 000 (541 ... 2017)
Pérou	: 7,7/100 000 (2 435 ... <u>2016</u>)
Nicaragua	: 7/100 000 (437 ... 2017)
Argentine	: 6/100 000 (2 605 ... <u>2016</u>)
Equateur	: 5,8/100 000 957 ... 2017)
Chili	: 3,3/100 000 (550, jan-nov 2017)

127

Amérique latine + Caraïbes en 2016, Homicides des hommes jeunes (15-24 ans) : 92/100 000 (selon la Banque mondiale).

• Amérique centrale & Caraïbes¹⁸

Salvador, homicides (en majorité du fait des méga-gangs MS13 et Barrio 18) : en 2005 (pic), 103/100 000 ; en 2017, 60/100 000,

Honduras, [UNAH Violence Observatory] homicides : en 2011 (pic), 87/100 000 ;

début 2017, 46/100 000, fin 2017, 42/100 000 ; de janvier-octobre 2017 sur jan-oct 2016, 26, 3% d'homicides en moins. En 2016, 429 hom./mois, en 2017, 338 hom./mois.

Guatemala, homicides : en 2009 (pic), 46/100 000 ; en 2017, 26/100 000.

Jamaïque, homicides : 1^{re} semaine de 2018, 38 hom. ; même semaine de 2017, 23 hom.

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

• Amérique du Sud

Brésil¹⁹

Il y a eu en 2016, 61 169 homicides (connus) dans ce pays (de + de 200 m. d'habitants), 29,9/100 000 hom., 58 870 hom. en 2015 (+ 3,8% en 2016). Selon l'ONU, le seuil de la violence endémique est de 10/100 000. 99,3% des victimes sont des hommes ; 81,88% ont de 12 à 29 ans ; tranche d'âge dans laquelle, 76,2% des victimes sont des Noirs. Un homicide toutes les 8 minutes dans le pays. 437 policiers (civils ou militaires) assassinés en 2016 (+ 17,5 sur 2015). Citoyens brésiliens tués par la police : 4 224 + 25,8 sur 2015.

128

Adolescents avant 19 ans : 4/1 000 des urbains sont assassinés avant 19 ans par actes de violence entre jeunes mâles (ONU) ; Nord-Est, du Brésil, 6,5/1 000 ; Ville de Fortaleza, 10,9/1 000.

Colombie²⁰

En Colombie, durant le dernier demi-siècle, les guerres entre *Narcos*, militaires, paramilitaires, guérillas, etc., ont provoqué environ 260 000 morts, 60 000 disparus et 7,4 m. de déplacés, temporaires ou durables.

Homicides en 2017 : au plus bas depuis 40 ans, ± 11 200 (de 20 à 24/100 000, selon les sources), 320 hom. de moins qu'en 2016 (Institut de médecine légale, 2016 = 11 532 hom.) Moyenne de la décennie 2000 : ± 25 000 hom./an.

Europe

Ici, les faits et données, classés par pays de l'Europe (sauf la France).

Niveau européen

Selon Europol, les activités financières suspectes dans l'Union européenne (UE) représentent entre 0,7 et 1,28 du produit brut de l'UE.

Selon Europol toujours, grave échec de la lutte de l'UE contre le blanchiment d'argent : les fonds criminels confisqués dans le trafic de stupéfiants représentent environ 1% de ces fonds²¹. Tout contribuable apprécierait d'être taxé à un tel taux...

Allemagne²²

501 néo-nazis sont recherchés par la police, mais libres et en fuite, dont 114 pour crimes violents et 100 pour infractions politiques.

Belgique²³

Importante vague de vols de vélos haut-de-gamme dans le pays en 2017, du fait de "criminels itinérants", le butin filant d'usage vers la Roumanie, la Moldavie, etc. Certains de ces vélos de luxe coûtent de 6 000 à 8 000 euros. En un an, 34 000 vols de ces vélos ont été déclarés, environ 93 par jour ; 15% des vélos neufs sont volés par an. Un seul raid peut rapporter aux voleurs environ 100 000 euros.

Région bruxelloise (la ville et les 18 communes alentours) : Infractions constatées en 2016 : 63 324 (- 8,4% sur 2015) ; Vols à main armée en 2016 : 861, 1047 en 2015, soit - 17% ; vols avec violences, 6 435 en 2016, 7 374 en 2015 (-12%) ; cambriolages en 2016, - 19% sur 2015.

Grande-Bretagne²⁴

Blanchiment, fraudes, etc.

Dans le Royaume-Uni, environ 760 sociétés blanchissent et recyclent de l'argent illicite issu de 13 pays du monde. *Company House*, la société privée qui enregistre les sociétés sur le sol britannique (Plus de 4 m. déjà) dispose de... 6 inspecteurs pour détecter et signaler le blanchiment.

Les fraudes sont désormais les infractions les plus nombreuses au Royaume-Uni, du fait des externalisations et pertes de contrôle consécutives (fraudes de £ 50 000 et plus) : 212 cas en 2003 (préjudice moyen, £ 1,5 m.) 577 cas en 2017 (préjudice moyen, £ 3,6 m.). Toutes fraudes confondues, montant 2017 = £ 190 md. (entreprises, business, £ 140 md. ; secteur public, £ 40 md., particuliers, £ 6,8 md., ONG, £ 2,3 md.).

Fraudes visant les banques en ligne, + 226% de juillet 2016 à juillet 2017, la téléphonie mobile, + 178%, même période.

Justice laxiste

Criminels dangereux, imprudemment libérés sous caution et qu'il a fallu réincarcérer après récidive : 2014 : 903 ; 2017, 1 884.

Décriminalisation du vol à l'étalage, la police se désintéresse des vols de moins de £ 200 dans les commerces ("Anti-social behaviour, crime and police act", 2014). Ces vols coûtent cependant £ 6 md/an à l'économie britannique... Vols de ce type signalés en 2013 (avant), ± 300 000 ; en 2017 (après), ± 370 000. Or pour ces vols, le chiffre noir dépasse 90% du total.

Explosion des crimes et homicides à l'arme blanche

Au Royaume-Uni, ces crimes sont surtout commis par des bandes juvéniles aux membres d'usage issus de l'immigration : inculpés pour usage d'arme blanche à Londres : 65% d'Africains et Asiatiques, dont 42% de Noirs. Armes blanches ou à feu servent lors de "guerres de la drogue", entre bandes de narco-trafiquants.

Ces crimes explosent dès 2010, Mme Theresa May, alors ministre de l'Intérieur, ayant raréfié les fouilles ciblées (*stop and search*) comme étant "racistes". Réaction idiote, car politiquement correcte : pourquoi la police fouillerait-elle des octogénaires blanches, voir si elles portent un poignard ?

De mi-2016 à mi-2017, 37 000 usages criminels d'arme blanche sont enregistrés en

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

Angleterre + Pays de Galles (E+W), 13 000 dans le grand Londres, + 34% sur 2015-2016, au plus haut depuis 2000. 80 morts en 2017 dans le grand Londres, dont 20 jeunes.

Pas mieux pour l'usage des armes à feu. Pour le grand Londres (Metropolitan Police-Scotland Yard), décompte 2 542 usages criminels d'arme à feu en 2017, + 44% sur 2014.

Criminalité constatée au Royaume-Uni

Dans les années 2010-2017, les effectifs policiers en E+W ont été amputés de 21 000 emplois, pendant que les budgets des forces de police de terrain diminuaient de jusqu'à 25%. En septembre 2017 le nombre de policiers (E+W) tombe à 121 929, au plus bas depuis 22 ans. Résultat, de l'été 2016 à l'été 2017, la criminalité constatée augmente de 14% : 2016-2017 : 5,3 m. d'infractions, dont 1,3 m. d'atteintes aux personnes²⁵.

E+W - de septembre 2016 à sept. 2017 : 1,2 m. d'infractions visant les personnes ; 629 homicides (+ 46 sur un an) ; *robberies* (vols à main armée + vols avec violence), 68 968 (+ 29% sur les mêmes mois, 2015-2016) ; attaques à l'arme blanche : 37 443 (+ 21% ...) ; infractions violentes : 1 291 405 (+ 20% ...) Cambriolages, tous : 433 110 (+ 8% ...) ; cambriolages, domiciles privés, + 32% ; atteintes à l'ordre public : + 44% ; usage d'une arme : + 26%. Vols, + 29% ; agressions sexuelles : + 23%.

*Pays-Bas*²⁶

En 2016, la criminalité baisse pour la 2e année consécutive, 930 000 infractions constatées en 2016, - 5,1% sur 2015 ; - 29% en dix ans (sur 2007). Mais dans le pays, 1/4 des maires (municipalités de toutes tailles) disent avoir été menacés par des malfaiteurs et les cambriolages augmentent : ± 64 000 en 2016, contre 61 000 en 2015. Cambriolages signalés aux assureurs : 175 par jour en moyenne.

*Suisse*²⁷

Braquage de bijoux : de janvier à novembre 2017, 22 braquées : 12 pour toute l'année 2016, 10 en 2015.

*France**Criminalité & délinquance*²⁸

Sondage Odoxa-*Le Figaro*, décembre 2017 :
 - Avez-vous été vous-même cambriolé ? Oui, 27%
 - Avez-vous subi vous-même une agression physique ? Oui, 21%
 - Avez-vous subi un vol à l'arraché, un vol de voiture à main armée (car-jacking) ou un vol de pickpocket ? Oui, 12%

Ressenti de l'insécurité, évolution :

- Mai 2016, oui, 59%
- Décembre 2016, 62%
- Décembre 2017, oui, 66%

Chiffres “de la délinquance”, 2017 :

- Homicides et tentatives 2016 : 3 578 ; 2017, 3 647 (+ 1,93%) ; homicides seuls, hors attentats, 2016 : 802 ; 2017, 825 (+ 2%),
- Violences sur dépositaire de l'autorité publique : 2016, 31 741 ; 2017, 32 586 (+ 2,67%),
- Coups & blessures volontaires : 2016, 231 429 ; 2017, 239 473 (+ 3,48%),
- Cambriolages 2016 : 254 696 ; 2017, 259 434 (+ 1,9%) ; auteurs présumés des cambriolages (arrêtés, pas encore condamnés), 29% de mineurs, 4 fois plus que leur pourcentage de la population,
- Vols commis ou tentés avec usage d'une arme : 8 500 ; 1/3 par arme à feu, 2/3 par arme blanche ou arme par destination. Cibles : 11% de personnes morales,
- Vols de deux-roues : 2016 : 55 400 deux-roues à moteur volés ; Honda, 17% ;

BMW, 13% ; Harley-Davidson, 12 % ; vols dans des zones urbaines, 86% du total.

Victimation : vol ou tentative de moto ou scooter en 2016, 86 000 ménages victimes.

- Trafic de tabac : en France, 24 860 bureaux de tabac, pour environ 16 m. de fumeurs. Sur la consommation totale de tabac en France, 30% proviendrait du marché noir (cf. tableau).

Policiers, gendarmes et pompiers, la vi-
dure :

- Pompiers (professionnels, militaires ou volontaires) victimes d'agressions physiques, de 2008 à 2016 : 2008, 899 ; 2009, 1 080 ; 2010, 1 155 ; 2011, 1 210 ; 2012, 1 234 ; 2013, 1 569 ; 2014, 1 603, 2015, 1939, 2016, 2283.

Grands braquages de boutiques de luxe, ou de stars, 2002-2016

Date	Cible du braquage	Butin*
Janvier 2018	Vitrines du Ritz, Paris	4 m. €
Mai 2017	Bijouterie Buccellati, Paris	5 m. €
Janvier 2017	Bij. Harry Winston, Cannes	15 m. €
Octobre 2016	Kim Kardashian, Paris	9 m. €
Mars 2016	Bij. Chopard, Paris	6 m. €
Mai 2015	Bij. Cartier, Cannes	17,5 m. €
Mars 2015	Péage autoroute A6	9 m. €
Mars 2014	Magasin Collette, Paris	600 000 €
Octobre 2013	Vacheron-Constantin, Paris	1 m. €
Sept. 2013	Bij. Casty, Paris	2 m. €
Juillet 2013	hôtel Carlton	103 m. €
Juillet 2009	Bij. Cartier, Cannes	15 m. €
Mai 2009	Bij. Chopard, Paris	6,8 m. €
Décembre 2008	Bij. Harry Winston, Paris	79 m. €
Mai 2002	Joailler Fred, Paris	5,5 m. €

* Récupéré ou non ensuite, enquêtes abouties ou pas.

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

– Suicides de policiers et gendarmes (du 1/01/2017 au 14/11/2017) policiers, 47 ; gendarmes, 16. le chiffre de 2016 en entier est dépassé depuis le 30/09/2017. En moyenne de 2006 à 2016, on a compté 43 suicides de policiers par an, 55 en 2014.

Policiers et gendarmes tués en mission : 26 en 2016, 14 en 2015 ; là dessus, 2 policiers et 14 gendarmes tués en mission ; les autres, en service opérationnel. Policiers blessés par arme : 430 en 2015, 687 en 2016 ; total des blessés en mission (incluant les précédents, 5 767 en 2016.

• Migrants, Europe et domaine de l'illicite

Contexte²⁹

(Fin novembre 2017) depuis le lancement de l'opération maritime Sophia par l'Union européenne, 42 000 migrants ont été "secourus" et 119 passeurs arrêtés.

Depuis la côte libyenne, sur des Zodiac puis "secourues" par des entités plus ou moins désintéressées, des femmes nigérianes arrivent en Italie, en toujours plus grand nombre. Là, une majorité d'entre elles est récupérée par des proxénètes, en vue d'une prostitution - pas toujours volontaire. 2011 : 1 317 femmes nigérianes, 2012 : 85, 2013 : 433, 2014 : 1 454, 2015 : 5 633, 2016, 11 099.

Allemagne³⁰

[Polizeiliche kriminalistik 2016 - Gewaltkriminalität]

Populations vivant en Allemagne fin 2016 : Allemands, 73,5% ; étrangers, 9% ; demandeurs d'Asile³¹, 1,1%.

En 2014-2016, 1,6 m. de migrants sont arrivés en Allemagne, + 113% sur les deux années précédentes.

Sur 158 000 déboutés du droit d'asile devant être expulsés à la fin décembre 2016, car migrants en fait économiques issus de pays en paix (Maghreb), 30 000 ont été "perdus" par les autorités fédérales allemandes. Ils sont en Allemagne, mais nul n'a idée d'où, et de ce qu'ils font³².

Infractions violentes, par 100 000 personnes : Allemands, 153/100 000 ; étrangers, 768/100 000 ; demandeurs d'asile : 2 437/100 000 ; rapport de 1 à 16 entre Allemands et migrants...

Infractions aux biens connues de la police fédérale, Bundeskriminal Amt, BKA ; statistiques portant sur les mis en cause (*Tatverdächtige*) et non les condamnés - total, 181 509 :

- Commis par des Allemands : 112 346
- Commis par des étrangers : 69 153
- Commis par des demandeurs d'asile : 25 447

Infractions à caractère sexuel (connues : 6 476 en 2016) par acte/1m :

- Commises par des Allemands : 54/1m
- Commis par des étrangers : 279/1m
- Commis par des demandeurs d'asile : 875/1m

Infractions à caractère sexuel en nombre de mis en cause :

- Allemands : 3 946
- Etrangers : 2 512
- Demandeurs d'asile : 901

Rapport sur la criminalité et les migrants, commandé par le ministère allemand des affaires familiales, sur la Basse-Saxe (Brème, Göttingen...), réalisé par l'ancien ministre de la Justice de ce land. Il faut d'abord savoir qu'en Allemagne, la criminalité violente avait baissé de 22% de 2008 à 2015 - AVANT la vague migratoire. Selon ce rapport, la criminalité violente a augmenté de 10,4% entre 2014 et 2016, 92% de l'augmentation étant le fait de migrants déboutés du droit d'asile, de jeunes hommes de 14 à 30 ans. Ces 1% des demandeurs d'asile, surtout maghrébins, sont à eux seuls coupables de 17% des crimes violents, par exemple de 31% des vols à main armée et vols avec violences (Syriens, Irakiens, Afghans, 16% des "braquages"). Un tiers de leurs victimes sont des étrangers ou d'autres migrants, et deux-tiers, des Allemands.

Aggravation de la situation : de 2016 à 2017, le nombre de migrants mis en cause pour actes criminels a augmenté de 50 %.

Criminalité envers des migrants : du 1/01 au 23/10/2017, l'Allemagne connaît 226 attaques visant des réfugiés ou leurs résidences et abris, dont 213 émanant d'extrémistes de droite (graffiti, déprédations, attaques physiques, etc.). En 2015, 1 031 attaques ; en 2016, \pm 1 000.

Italie³³

Les filles du Nigeria arrivées en Italie on déjà payé, à l'origine, de 1 000 à 2 000 euros pour rejoindre l'Europe ; là, elles doivent de 25 000 à 60 000 euros à leurs proxénètes ; brutalisées, voire torturées, elles font jusqu'à 20 passes par jour. Des prêtres vaudou mais aussi de faux "pasteurs" exercent sur elles des sorcelleries, animistes (Juju) ou pseudo-chrétiennes pour les contraindre à obéir. Femmes nigérianes arrivant en Italie (Zodiacs, etc.) après avoir été "secourues" en mer : 2011 : 1387 ; 2012 : 85 ; 2013 : 433 ; 2014 : 1 454 ; 2015 : 5 633 ; 2016 : 10 099. A la fin de 2017, il y avait en Libye environ 250 000 migrants sub-sahariens, en majorité Nigériens.

Suède³⁴

Notons d'abord qu'en 2015-2016, \pm 200 000 migrants sont arrivés en Suède.

Viols en groupe à Malmö et ailleurs en Suède

Fin 2017, 4 viols en groupe successifs à Malmö, ville où l'immigration provoque une explosion criminelle, à base de guerres de

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

gags ethniques. 4^e victime en décembre 2017, une jeune fille de 19 ans attaquée par des hommes dans le quartier de Hogaholm et qui, blessée et traumatisée, parvient à fuir. Peu auparavant, une jeune fille de 17 ans est violée par “plusieurs hommes” dans le quartier de Hasselgatan et doit être hospitalisée. La police émasculée “n’écarte aucune hypothèse”, ne sait rien, n’arrête personne - malgré l’Adn trouvé sur les scènes de crime. Seule réaction policière : conseiller aux femmes de rester chez elles la nuit tombée. Hurlement des femmes de Malmö, ville où l’hiver la nuit tombe à 15h... La justice suédoise ? En décembre 2017, elle libère trois hommes accusés du viol en 2016 d’une jeune fille à Fittja (faubourg de Stockholm). Du sperme est recueilli sur la victime ? Insuffisant, pas probant, dit la justice. Le gouvernement suédois se dit “féministe” mais regarde ailleurs, tout en s’affirmant “contre les agressions de femmes, physiques ou verbales, où que ce soit et *quel que soit l’agresseur* (suivez mon regard...). La population de Malmö manifeste contre les viols et suscite des patrouilles de nuit de volontaires pour protéger les femmes. Intéressant : qui organise ces patrouilles ? Le Parti communiste suédois...

Et les féministes suédoises ? Aussi factices que les françaises, celles de MeToo-Suède donnent une grande interview (demi-page grand format) au *New York Times International* où elles vomissent les (certes condamnables) “porcs” suédois-de-souche : journalistes, juristes, médecins, professeurs, politiciens, militaires... Les dragueurs de

cocktails ou dîner en ville ! La suprématie masculine au boulot ! L’article fait 176 lignes, sans UN mot sur les viols de migrants...

Autres crimes à Malmö

Des zones de non-droit à Malmö et ailleurs en Suède ? Bien sûr. Pour la timide police suédoise, ce sont des “zones géographiques où l’activité des criminels impacte la population”. Décodeur : des champs de bataille où s’affrontent des gangs d’immigrés voulant contrôler les territoires de la drogue. Spécialité locale : les jets de grenades défensives, arme de guerre projetant de meurtriers *shrapnels*. Fin 2017, deux commissariats de police de Malmö reçoivent de telles grenades, plus un restaurant du quartier de Rosengård, dégâts importants. Grenades défensives nombreuses en Suède car les trafiquants d’armes locaux, ne sachant plus où les mettre, en offrent plusieurs en prime pour tout achat de Kalachnikov... Le 7 janvier 2018, un immigré est tué par une telle grenade traînant par terre et qui explose quand il la ramasse.

L’impuissance de la police est telle à Malmö qu’en octobre 2017, un gang immigré connu de la police investit un supermarché du centre-ville qu’il rackettait déjà depuis des mois. Passant au stade supérieur, il en chasse les vendeurs (trop épouvantés pour avertir la police) et exploite le magasin *vingt-quatre heures durant* à son profit ; fuyant enfin avec la recette.

La criminalité de certains migrants, ailleurs en Suède

[*Swedish police - Swedish Crime Prevention Council, Bra (novembre 2017) - Justice Department*] “Les armes affluent dans les quartiers immigrés de Stockholm, les attaques de gangs et fusillades y sont plus fréquents ; le nombre des quartiers ‘frappés par le crime, la violence sociale et l’insécurité’ augmente”. Advient désormais en Suède ce qui hier était impensable : tirs d’armes à feu dans les services d’urgence des hôpitaux, armes introduites dans les écoles, jets de grenades dans des banques pour intimider les employés devant détecter les fraudes. En 2017, la police suédoise a décompté 306 usages criminels d’armes à feu, ayant fait 41 morts.

Grenades défensives ayant explosé à Stockholm : 2015, 10 ; 2016, 35 ; 2017, 21.

Plus à Helsingborg (octobre 2017) un attentat à l’explosif visant un commissariat. Si bien qu’à la fin 2017, le premier ministre gémit qu’il sera bientôt contraint de faire intervenir l’armée. “L’intégration ne se fait pas” constate pour sa part la ministre des Finances ; elle conseille aux migrants d’aller désormais voir ailleurs en Europe et plaide pour des contrôles renforcés aux frontières et plus de contrôles d’identité dans le pays.

En 2014-2016, dit une enquête de “victimation”, 12 000 interviews de Suédois de 16 à 79 ans, les infractions visant les personnes (vols avec violence, coups et bles-

sures volontaires, crimes sexuels et harcèlement, escroqueries, ont fortement augmenté et sont au plus haut depuis le début du Swedish Crime Survey en 2006. Agres-sions (en 2016, sur 2015) : + 2,8% ; crimes sexuels : + 2,5% ; vols avec violence : + 1,5% ; fraudes : + 4%. Des infractions en nombre stable de 2005 à 2014, avant la vague migratoire.

Preuve de l’impuissance policière perçue par la population : moins de 50% des infractions signalées au *Swedish Crime Survey* ont fait l’objet de plaintes à la police.

L’imposture des “mineurs étrangers isolés”

En 2015-2016, 37 000 de ces “mineurs” sont arrivés en Suède. Vérifications d’âge faites par l’agence suédoise spécialisée (*Rattsmedicinalverket*) sur 7 858 de ces “mineurs” entre mars et octobre 2017, par radio des dents de sagesse et scanner des genoux, 6 628 d’entre eux avaient “certainement” plus de 18 ans, et 112 “sans doute” plus de 18 ans. Environ 80% de ces “mineurs” sont donc frauduleux.

Le nouvel antisémitisme en Suède

(Il y a environ 18 000 Juifs dans le pays). En décembre 2016, la Hannukah Synagogue de Göteborg a reçu des cocktails Molotov, lancés par deux Syriens et un Palestinien. Depuis, une analogue tentative a été déjouée sur une synagogue de Malmö. Au point que le Centre Simon Wiesenthal

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

déconseille désormais aux Juifs de visiter le sud de la Suède. Etude faite en 2013 sur les actes antisémites commis dans ce pays : 51% de ces actes sont le fait d'islamistes, 25%, de militants d'extrême-gauche, 5%, de néo-nazis.

Grande-Bretagne³⁵

[Home Affairs Select Committee] En janvier 2018, le gouvernement britannique doit avouer qu'il ignore - plutôt, qu'il ne veut pas savoir - combien de migrants clandestins vivent dans le royaume ; soit le solde de ceux qui, étant arrivés, restent ou repartent. Et il s'agit d'îles, hors-Schengen. En 2001, une ONG britannique décomptait 430 000 clandestins. En juin 2017, le rapport d'un *think tank* local estimait qu'environ 150 000 clandestins arrivaient par an. Rien de plus. Selon le porte-parole du ministère brit. de l'intérieur "By its very nature, it is not possible to estimate the size of the illegal population and so we cannot make any official estimates".

France³⁶

A l'automne 2017, de 300 000 à 400 000 clandestins bénéficient de l'Aide médicale d'Etat ; de 2011 à 2016, les bénéficiaires de cette AME sont 100 000 de plus. 2/3 des migrants arrivés en France sont dans une logique économique, pas une demande d'asile ; 95% sont de jeunes hommes non qualifiés. En 2016, le solde décisions d'expulsion-expulsions réalisées est de 75 600, clandestins de plus sur le sol français.

• Terrorisme, guérillas, etc.

A l'échelle mondiale³⁷

Selon Le *Jane's Global Attack Index*, le nombre d'attentats dans le monde a été de 22 487 en 2017 (dont \pm 700 attentats-suicide), 24 487 en 2016, donc moins \pm 7% ; les victimes ont été 18 475 en 2017 (moins 33% sur 2016). 65% de tous ces attentats sont advenus dans ces dix pays : Irak, Afghanistan, Pakistan, Inde, Nigeria, Philippines, Syrie, Turquie, Yémen, Somalie.

Dans le monde, récents attentats au véhicule-bélier

BARCELONE

- 08/2017 - Ramblas ; une camionnette fonce dans la foule 14 morts. Plus tard, autre voiture-bélier à Cambrils (station balnéaire au sud de Barcelone) ; les terroristes sont abattus par la police. Total, 18 morts.

PARIS

- 06/2017 - Champs-Élysées ; un islamiste fonce en voiture sur un fourgon de gendarmes et meurt d'arrêt du cœur. Pas de victimes.

LONDRES

- 06/2017 - London Bridge ; trois terroristes en camionnette renversent des piétons puis à pied, en poignardant d'autres à Borough Market ; les trois terroristes sont abattus par la police.

- 06/2017 - Finsbury Park ; un véhicule fonce dans la foule devant une mosquée ; un mort, dix blessés, l'assaillant est capturé.
- 03/2017 - Pont de Westminster, Londres ; 4 morts, plus un policier poignardé à mort, le terroriste est abattu devant le parlement.

NEW YORK

- 05/2017 - Times square ; un terroriste fonce en voiture sur les passants, 1 mort.

STOCKHOLM

- 7/04/2017 - Un terroriste fonce en camion dans un rue commerçante 5 morts, un terroriste ouzbek arrêté.

BERLIN

- 19/12/2016 - Un camion fonce dans un marché de Noël, 12 morts. Le terroriste est tué quelques jours plus tard, en Italie.

NICE

- 14/07/2016 - Un camion de 19 t. fonce dans la foule regardant un feu d'artifice sur le promenade des Anglais ; 86 morts dont 10 enfants. Le terroriste est abattu par la police.

Moyen-Orient³⁸

ARABIE SAOUDITE - En 2017, environ 400 terroristes étrangers ont été capturés par les forces de sécurité. Sur cet ensemble, les Saoudiens sont les plus nombreux (51) ; après viennent (sans ordre) : tchéchènes,

Marocains, Egyptiens, Jordaniens, Libanais, Syriens, Tadjiks, Turcs et Pakistanais.

EGYPTE - Principaux attentats djihadistes de l'histoire récente :

Novembre 1997, temple d'Hatsepsout, Louxor ; 62 morts.

2004-2006, Attaques dans le Sinaï :

- Octobre 2004, un camion suicide percute le Hilton de Taba, deux autres sites locaux sont également visés (34 morts)
- Juillet 2005, bombes à Charm el-Cheikh et autres sites touristiques alentours (88 morts)
- Avril 2006, bombes à Dahab et autres sites touristiques alentours (23 morts)

(2011-2017) Attentats visant des églises et fidèles coptes :

- Décembre 2011, Alexandrie, lors de la messe du Noël copte (± 20 morts)
- Octobre 2015, Sinaï ; bombe à bord d'un avion russe Metrojet (220 morts)
- Décembre 2016, bombe dans une église du Caire lors de la messe de dimanche (30 morts)
- Avril 2017, 2 églises visées à Alexandrie et Tanta, lors de la messe des Rameaux (43 morts)
- Mai 2017 sud de l'Egypte (Maghagha), embuscade contre un autocar de Coptes près d'un monastère (28 morts)

(2014-2017) Attaques islamistes majeures visant des forces de sécurité :

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

- Juillet 2014, frontière libyenne ; embuscade, 21 militaires tués
- Octobre 2014, Sinaï ; attaques sur des postes de contrôle, 30 militaires tués
- Juillet 2017, Sinaï ; attaque d'un barrage de contrôle, 23 militaires tués

Etats-Unis³⁹

Selon le rapport 2017 de l'Anti Defamation League "Murder and extremism in the US", en compilant tous les homicides dus à des extrémistes ou à des fanatiques, on en arrive au pourcentage suivant : suprémacistes blancs, 18 homicides, 59% du total (c'était 20% en 2016) ; islamistes, 9 homicides "seulement".

138

Le lendemain, le *Department of Homeland Security* (Ministère de l'Intérieur) publie un rapport selon lequel les individus condamnés depuis le 11 septembre 2001, par des cours fédérales, pour des crimes de terrorisme international - précisément du 11/09/2001 au 31/12/2016) sont 549, étrangers à 73%

France⁴⁰

L'arsenal des lois antiterroristes :

- Loi du 21/12/2012, sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme,
- Loi du 18/12/2013, de programmation militaire pour les années de 2014 à 2019 et concernant la sécurité nationale,
- Loi du 13/11/2014, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme,

- Loi du 24/07/2015 sur le renseignement,
- Loi du 30/11/2015, sur la surveillance des communications internationales,
- Loi du 22/03/2016, sur les transports collectifs de voyageurs,
- Loi du 3/06/2016, sur le crime organisé, le terrorisme et leur financement,
- Loi du 21/07/2016, prorogeant l'état d'urgence et renforçant la lutte antiterroriste,
- Loi du 28/02/2017, sur la sécurité publique.

Le FSPRT (Fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste)

Créé en mars 2015 par un décret non-public, d'abord pour recenser les islamistes pouvant posséder des armes légales (clubs de tir, etc.) ou exerçant des métiers en contact avec le public (vigile, etc.). Fin 2017, ce fichier recense environ 12 000 individus "actifs", évalués un par un pour voir s'ils sont bien dangereux et doivent subir un contrôle régulier et rigoureux. Ces sont les ± 4 000, "objectifs dangereux" suivis par le renseignement intérieur. Plus 7 000 noms environ, laissés au fichier au cas ou... ("inactifs"), pour 5 ans maximum, selon la CNIL. Hors les 4 000 de la DGSI, les autres relèvent de la responsabilité du Renseignement territorial.

Les attentats islamistes, 2012-2018

- 11-19 mars 2012, Toulouse et Montauban ; Mohamed Merah tue 7 personnes, 3 militaires, 4 civils dont 3 enfants,

- 7 janvier 2015, *Charlie-Hebdo*, Paris ; 17 morts au total,
- 9 janvier 2015, l'Hyper-Casher, porte de Vincennes, Paris ; 6 morts au total,
- 19 avril 2015, attentat raté d'un islamiste à Villejuif (94) ; une femme tuée dans la tentative de vol de sa voiture,
- 21 août 2015, attaque d'un Thalys Amsterdam-Paris bloquée par les passagers,
- 13 novembre 2015, tuerie à Paris, 129 morts, 300 blessés dont 100 graves - premiers attentats-suicide sur le sol français,
- 13 juin 2016, Magnanville, Yvelines ; deux policiers assassinés chez eux à l'arme blanche, le terroriste est abattu,
- 14 juillet 2016, Nice ; attentat au camion-bélier, 86 morts, 45 blessés, le terroriste est abattu,
- 26 juillet 2016, Saint-Etienne du Rouvray (Seine-Maritime) ; un prêtre est poignardé à mort lors de la messe, dans son église ; les terroristes sont abattus,
- 4 septembre 2016, Paris ; des bonbonnes de gaz sont découvertes dans une voiture, près de la cathédrale Notre-Dame, trois femmes djihadistes arrêtées par la suite,
- 3 février 2017, Paris ; des militaires poignardés (sans gravité) au Carrousel du Louvre ; le terroriste est interpellé, blessé,
- 18 mars 2017, Orly ; une patrouille militaire est attaquée à l'aéroport, le terroriste, connu de la police pour délits, est abattu,
- 20/04/2017, Paris ; un policier est assassiné sur les Champs-Élysées, le terroriste est abattu,
- 6 juin 2017, Paris ; attaque au marteau visant des policiers sur le parvis de Notre-Dame, le terroriste est arrêté,
- 19 juin 2017, Paris ; nouvelle attaque à la voiture-bélier sur les Champs-Élysées, visant un fourgon de la gendarmerie, le terroriste meurt dans l'action, pas de blessé,
- 9 août 2017 Levallois-Perret (92) ; voiture-bélier visant des militaires en patrouille, 6 blessés dont 3 graves, le terroriste est arrêté,
- 1^{er} octobre 2010, Marseille ; gare Saint-Charles deux femmes sont poignardées à mort dans la gare Saint-Charles, le terroriste est abattu,
- 23 mars 2018, à Carcassonne (Aude) un islamiste attaque des passants puis prend des otages dans un supermarché de Trèbes (banlieue de la ville). Un lieutenant-colonel de la gendarmerie (volontaire pour servir d'otage) est assassiné, le terroriste est abattu.

• Stupéfiants : production, trafics, etc.

*A l'échelle mondiale*⁴¹

Conventions internationales, stupéfiants, crime, etc.

1961-1972 - Convention unique des Nations-Unies sur les narcotiques, amendée par le protocole de 1972,

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

1988 - Convention des Nations-Unies contre le trafic illicite des narcotiques et substances psychotropes,

2000 - Convention des Nations-Unies contre le crime organisé transnational et protocoles additionnels :

- Protocole sur le trafic des personnes (femmes, enfants, etc.),
- Protocole sur le trafic des migrants,
- Protocole sur le trafic des armes à feu.

2003 - Convention des Nations-Unies contre la corruption.

Département d'Etat américain, INCSR - Pays majeurs de production et de transit de narcotiques : Afghanistan, Bahamas, Belize, Birmanie, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Dominicaine (République), Equateur, Guatemala, Haïti, Honduras, Inde, Jamaïque, Laos, Mexique, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pérou, Salvador, Venezuela.

Afrique⁴²

Usage accru du Tramadol, opioïde de synthèse très populaire en Afrique occidentale.

Amérique du Nord

Etats-Unis⁴³

Stupéfiants en général, les surdoses mortelles

(CDC, centre de contrôle et de prévention des maladies) On en compte à la fin 2016

175 par jour, 7 par heure, comme si *TROIS BOEING 747 s'écrasaient chaque semaine*. Au point que l'espérance de vie baisse : 2014, 78, 9 ans ; 2015, 78,7 ans ; 2016, 78,6 ans. La première fois depuis la décennie 1960 que l'espérance de vie baisse deux années de suite. Et le pire est à venir, selon le CDC, sans inflexion majeure, la période 2018-2022, 5 ans, subira 300 000 morts par surdose létale.

On compte en 2017 dans le pays ± 2 millions de toxicomanes sévères aux opioïdes sous toutes formes (analgésiques sur ordonnance (Oxycontin, etc.) ; stupéfiants chimiques de synthèse (Fentanyl, etc.) ; stupéfiants agricoles (pavot-opium-morphine-héroïne).

A la fin 2016, le taux de mortalité par surdose létale était de 19,8/100 000, + 20% en un an. En 2016 toujours, pour les adultes de 25-54 ans, ce taux de mortalité est de 35/100 000. Fin 2015, 16,3/100 000 ; fin 1999, 6,1/100 000.

- En 1970 (crise de l'héroïne) environ 3 000 morts dans l'année par surdose létale,
- En 1988 (crise du "crack") environ 5 000 morts dans l'année,
- En 2016 (crise des opioïdes) environ 64 000 morts dans l'année, plus que les homicides, les suicides et accidents routiers mortels.

Le bilan étant pire encore pour les minorités fragiles, tels les Indiens d'Amérique : Toutes drogues, mort par surdose, 2000-2015 : + 200% ; pour ces Indiens, + 500%.

Opioides

En 2016-2017, la majorité des surdoses létales aux opioïdes ne provient pas de la cocaïne, ni des amphétamines, ni de l'héroïne, ni des analgésiques type Oxycontin, mais des opioïdes synthétiques type Fentanyl⁴⁴. 75% des héroïnomanes en traitement ont commencé aux analgésiques (médicaments antidouleur détournés de leur usage) ; un toxicomane aux analgésiques type Oxycontin court 40 fois plus de risque de devenir héroïnomanes que la population générale.

[*JAMA-Psychiatry*] Surdoses létales en 2015 : 52 000 (dont 33 000, tous opioïdes confondus, 91 morts par jour) ; en 2016 : 64 000 ; surdoses létales au Fentanyl, 2015 : ± 10 000 ; en 2016 : ± 20 000 - pour la première fois, plus de morts que par analgésiques ou héroïne⁴⁵. De 2013 à 2016, les surdoses létales par Fentanyl augmentent de + 540%.

Mais le problème ne se limite pas aux morts : pour chaque décédé, on compte des dizaines de toxicomanes (plus ou moins) vivants et dépendants de leur drogue. En 2015, pour un mort par opioïde :

- 18 héroïnomanes,
- 62 dépendants d'analgésiques type Oxycontin,
- 337 Américains ayant essayé un opioïde au moins une fois dans l'année.

Cannabis

[NIDA - *National Institute on Drug Abuse*] sondage en 2017 sur 43 703 adolescents de 12 ans et plus (*teenagers*), résultat :

- Baisse de l'usage des opioïdes (depuis 2003), du cannabis de synthèse, etc.
- Usage augmentée du cannabis agricole : 1/3 de temps à autres, 6% au quotidien. 90% des héroïnomanes ou cocaïnomanes ont commencé par le cannabis.

Autre préoccupation : l'usage croissant du cannabis par des femmes enceintes (anxiété... nausées...). Or les effets du cannabis sur le fœtus sont inconnus.

Usage du cannabis par de futures mères : 2009, 4,2% ; 2016, 7,1%.

- 18-24 ans ; 2009, 9,8% ; 2016, 16%.
- 25-34 ans : 2009, 3,4% ; 2016, 5,1%.
- 35 ans + : 2009, 2,1% ; 2016, 3,3%.

Amphétamines

(*Crystal Meth*, stupéfiant chimique ; ou encore *Ecstasy*) En 2018, jamais ces amphétamines n'ont été aussi pures, aussi bon marché, aussi mortelles. Depuis que les Etats-Unis légalisent le cannabis, les cartels mexicains inondent le voisin du nord d'un *meth* ultra pur, au prix dérisoire de 5 dollars la dose. Résultat : 2015, 6 000 surdoses létales aux amphétamines, + 255% sur 2005. Il y avait aux Etats-Unis 314 000 toxicomanes réguliers aux stupéfiants chimiques (MDMA, etc.) ; il y en a 569 000 en 2014.

*Xavier Raufer & Stéphane Quéré*Canada⁴⁶

En 2000, les morts au volant par accident, sous emprise du cannabis : \pm 12% du total de ces morts ; en 2014, 19%. Conducteurs morts de 16 à 19 ans, 29,8% du total ; de 20 à 34 ans, 27,2%.

Colombie britannique : janvier-septembre 2017, surdoses létales dans la province, 1 103, presque le double de jan-sept 2016. 80 de ces surdoses du fait du Fentanyl. 80% des victimes sont des hommes, à 75% dans la tranche d'âge de 30 à 59 ans.

Détail significatif : la plupart de ces surdoses létales adviennent la semaine où sont versées les prestations sociales...

Amérique latine⁴⁷

BOLIVIE : Différence d'appréciation entre l'ONU DC et State Dept.-INCSR : INCSR 2016, 37 500 ha plantés en coca, ONU DC 2016, 23 100 ha (cf. tableau).

COLOMBIE / Différence d'appréciation entre l'ONU DC et State Dept.-INCSR :

INCSR 2016, 188 000 ha plantés en coca, ONU DC 2016, 150 000 ha. Pour l'ONU, la récolte la plus importante depuis 2001 (144 807 ha. cette année-là).

De 2014 à 2015, la production de cocaïne en Colombie a augmenté de + 60% ; de 2015 à 2016, les cultures en arbuste à coca ont augmenté de + 52% et la récolte de coca de 34%. Pour l'ONU, la Colombie a produit en 2016 710 T. de coca (520 T. en 2015).

En 2016, 92% de la cocaïne vendue aux Etas-Unis est colombienne.

PÉROU : en 2016, le Pérou a produit 106 000 T. de feuilles de coca séchées (+ 10% sur 2015) vendues sur place \pm 2,2 US\$ le kilo ; sur place, le kilo de cocaïne consommable (chlorhydrate de cocaïne) se vend US\$ 1 290 le kilo.

142

Production de coca / cocaïne par pays producteur

Pays	2008	2010	2012	2014	2016
Bolivie, ha. de coca	26 500	29 000	25 000	35 000	37 500
Bolivie, cocaïne *	190 T.	210 T.	190 T.	300 T.	320 T.
Colombie, ha. de coca	119 000	100 000	78 000	112 000	188 000
Colombie, cocaïne *	400 T.	380 T.	270 T.	420 T.	910 T.
Pérou, ha. de coca	41 000	53 000	50 500	46 500	44 000
Pérou, cocaïne *	265 T.	390 T.	395 T.	435 T.	470 T.

* Capacité de production de cocaïne, qualité export

Asie-pacifique

“Croissant d’Or”⁴⁸

AFGHANISTAN : (ONU DC) production d’opium en 2017, sur 2016, + 87% ; 9 000 T. en 2017, 4 800 T. en 2016) ; ha. plantés en pavot en 2017, sur 2016, + 63% d’hectares (328 304 ha. en 2017, + 127 000 ha sur 2016). Valeur marchande estimée de l’opium récolté : ± 1,4 md\$ (+ 55% sur 2016).

Les 4 800 T. d’opium de 2016 ont permis de produire de 290 T. à 510 T. d’héroïne pure.

Cf. tableau.

“Triangle d’Or”⁴⁹

Dans l’immense Chine voisine, on compte (officiellement) 2,2 m. de toxicomanes ; plus sûrement, disent des experts d’ONG, vers 14 m.

(ONU DC) BIRMANIE (Etats Shan) : 41 000 ha. de pavot en 2017, dont 37 100 dans les Etats Shan ; redement de 13,4 k. d’opium

par ha. ; production annuelle d’opium, ± 550 T. donc ± 50 T d’héroïne. Mais la meilleure héroïne du monde, la mieux raffinée et la plus pure (“China White”). De 2015 à 2017, les plantations de pavot ont diminué de - 25% (de 55 000 ha à 41 000 ha) ; ce du fait que le “Triangle d’Or” s’oriente désormais vers la production de stupéfiants chimiques (Meth+caféine = “Yaba”) ou opioïdes (Fentanyl).

(INSCR) LAOS : ± 5 700 ha plantés en pavot en 2015 (Source chinoise officielle : 5 328 ha) (6 200 en 2015).

Europe (sauf France)⁵⁰

(Europol) Les drogues illicites sont le marché criminel N°1 dans l’Union européenne (UE). Au prix de détail (vente dans la rue, par dose), c’est un marché de ± 24 md€ par an.

Le marché N°1 des drogues illicites est celui du cannabis, plus souvent désormais, produit dans l’UE (serres, ou extérieur). Résine de cannabis, Maroc ; “herbe”, Albanie.

(INCSR) Production d’opium et d’héroïne de l’Afghanistan, plus hectares

AFGHANISTAN			
Années	Hectares en pavot	Opium	Héroïne
2008	157 000 ha.	5500 T.	650 T.
2010	119 000	3 200	390
2012	180 000	4 300	510
2014	211 000	6 300	740
2016	207 000	5 800	680

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

Sur l'ensemble du crime organisé de l'UE, 35% des entités connues (gangs, etc.) se livrent à la production - trafic et distribution de drogues illicites. 75% de ces 35% trafiquent plusieurs types de stupéfiants. Ces entités comptent des membres issus de \pm 60 nationalités différentes.

65% des gangs trafiquant les stupéfiants sont polycriminels, se livrant aussi à la contrefaçon/contrebande, au trafic de migrants, etc.

Forte augmentation récente des gangs connus trafiquant la cocaïne.

La "Route des Balkans" reste la voie N°1 de pénétration de l'héroïne dans l'UE (en N°2 désormais, la "Route du Caucase").

Cocaïne : marché de détail dans l'UE, par an, \pm 5,7 md.€.

Stupéfiants sur le Dark Net

- \pm 62% des annonces du Dark Net concernent des stupéfiants ; si ces 62% forment un total de 100%⁵¹, il se décompose ainsi : 5%, médicaments détournés de leur usage (analgésiques, etc.) ; précurseurs, 18% ; stupéfiants, 77%.

(Systèmes d'accès au Dark Net : TOR, FreeNet, OpenBazaar, etc.) Sur le Dark Net accessible à partir de ces systèmes, stupéfiants les plus vendus au début de 2017 :

1 - Stimulants (hors cocaïne, MDMA, amphétamines...) ; 2 - Opioïdes ; 3 - Nouvelles

substances psychoactives (NSP) ; 4 - Hallucinogènes (LSD) ; 5 - "Substances dissociatives" ; 6 - Cocaïne ; 7 - Cannabis.

Principaux pays d'origine des sites vendeurs de drogues illicites : Allemagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas.

Stupéfiants vendus sur le Dark Web : UE+2, environ 79 m€ de chiffre d'affaires ; reste du monde : \pm 93 m€ de CA.

- Les 1% des sites du Dark Net les plus fréquentés pour le trafic des stupéfiants, assurent plus de 50% de l'ensemble des transactions en la matière.

Sur le Dark Net (fin 2016) il existe une centaine de marchés de stupéfiants illicites (MSI) de type Silk Road ; leur durée de vie moyenne est de 8 mois (de 4,3 ans à moins d'un mois). Début 2017 par exemple, 14 MSI fonctionnent sur le Dark Net, depuis 2 à 45 mois, pour le plus durable d'entre eux.

Dans l'UE (chiffres de 2015, derniers disponibles) les surdoses mortelles ont été de 8 441 (chiffre minimum, de nombreuses surdoses n'étant pas comptabilisées comme telles), + 6% sur 2014, 3^e année consécutive de hausse.

Analyse chimique des eaux usées de métropoles de l'UE (chromatographie liquide) : en 2017, analyse visant \pm 60 villes et métropoles de l'UE⁵², grandes tendances :

- Europe de l'ouest et du sud (Belgique, Pays-Bas, Espagne, Royaume-uni), la cocaïne prévaut ; usage stable ou en baisse de 2011 à 2015, en hausse légère en 2016-2017. Usage festif, plutôt dans les grandes villes et en fin de semaine.

- Europe du nord et de l'est : dominance des stupéfiants chimiques, amphétamines MDMA-Ecstasy, Tchéquie-Slovaquie, Finlande, est de l'Allemagne ; l'usage augmente de 2011 à 2017.

Pays-Bas

1% des Néerlandais fument du cannabis au quotidien ; 6,6 d'entre eux l'ont essayé au moins une fois. Usage stable sur 2014-2016.

France⁵³

COCAINE - (Réseau d'addicto-vigilance, médecins, urgences, hôpitaux) Signalements d'intoxication: 2010, 68 ; 2011, 62 ; 2012, 147 ; 2013, 159 ; 2014, 207 ; 2015, 206 ; 2016, 416 ; 1e semestre 2017, 221. Intoxications graves (réanimation... pronostic vital...) : 2010, 47 ; 2011, 49 ; 2012, 110 ; 2013, 137 ; 2014, 179 ; 2015, 188 ; 2016, 375. Décès : 2010, 25 ; 2011, 30 ; 2012, 32 ; 2013, 25 ; 2014, 33 ; 2015, 44.

CANNABIS : (OFDT, juin 2017) : usagers réguliers de cannabis (chaque semaine), ± 1,4 million ; usage quotidien, ± 700 000.

Stations du métro parisien les plus "squatées" par des dealers et autres bandits, pour y vendre de la drogue : Bonne-Nouvelle, Strasbourg-Saint-Denis, Gare de l'Est, Gare du Nord, Stalingrad, Château-Rouge, Jules Joffrin, Marcadet-Poissonniers - Simplon, Porte de la Chapelle.

• Prisons et pénitentiaire

Amérique du Nord⁵⁴

Etats-Unis

*** [Bureau of Justice Statistics] Les chiffres ci-après EXCLUENT les prisons locales (*jails*) des comtés, regroupant fin 2016 quelque 600 000 détenus. Prisons fédérales et des Etats : (pic) année 2009, 1,6 m. de détenus ; 2016, 1,5 m. de détenus. taux d'incarcération. Aux Etats-Unis, 87 détenus sur 100 le sont au niveau des Etats fédérés, ou local (comtés).

Il y a 3 100 comtés aux Etats-Unis, chacun relevant de situations et systèmes pénitentiaires différents. Prenons les 87% de détenus hors des prisons fédérales : 54,5% d'entre eux le sont pour crime violent et seuls 15,2%, pour affaires de stupéfiants.

Mexique

[National Security Commission, Mexico] En septembre 2014, le Mexique comptait 258 563 détenus. En décembre 2017, au milieu de la pire crise criminelle en vingt ans, ce

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

nombre de prisonniers avait baissé de 19,8%...

Amérique Latine⁵⁵

Brésil

Depuis 2017, ce pays est le 3^e au monde pour l'emprisonnement, après les Etats-Unis et la Chine, mais avant la Russie. Le taux d'incarcération au Brésil a doublé de 2005 à 2016 (de 361 400 à 726 712), avec une densité de détenu d'environ 20% dans les prisons (deux prisonniers par place disponible). En Juin 2016, 368 049 places en prison, pour 726 712 détenus. Dans ces prisons : 94% d'hommes et 40% de détentions préventives. Dans le système carcéral brésilien la vague de violence initiée par les méga-gangs style Premier Commando de la Capitale, ou Commando rouge, a fait environ 140 morts.

Europe⁵⁶

- En 2016, les établissements pénitentiaires les plus surpeuplés : Hongrie, Chypre, Belgique, France.
- % d'étrangers détenus dans les prisons européennes. Moyenne en Europe, 27,1%. Suisse, 72%, Belgique, 41%, Italie, 39%, Allemagne, 36%, Espagne, 28,5%, France, 21,5%.
- Détenus en Europe, pour affaires de stupéfiants : Italie, 31%, Luxembourg, 27%, Espagne, 21%, France, 17%. La proportion française est la plus basse d'Europe !

Et les médias-des-millionnaires parlent de tout-répressif face à la drogue...

- Détenus par 100 000 habitants en Europe (moyenne du continent, 127/100 000).

Espagne, 130/100 000, Luxembourg, 122/100 000, France et Belgique, 103/100 000, Italie, 89/100 000, Suisse, 83/100 000, Allemagne, 78/100 000.

*France*⁵⁷

Individus écroués en France au 1/12/2017 : 80 811 (+ 1,5% sur un an) ; incarcérés effectivement au 1/12/2017 : 69 714 (+ 1% sur un an). Ecroués sous surveillance électronique ou placement extérieur : 11 097.

Terroristes islamistes détenus : ± 500 ; en plus, les "droit-commun" radicalisés, ± 1 200.

Détenus par place disponible : 118/100 places, moyenne des 186 établissements pénitentiaires ; dans les 96 maisons d'arrêt (établissements ou quartiers), 142/100 places ; densité moyenne, 120/100 + ± 1 550 matelas au sol. Dans les DOM, densité carcérale, 126/100.

[Ministère de la Justice, janvier 2018]
Agressions physiques de personnel pénitentiaire de 2011 à 2016, moyenne de 4 158 par an, 11, chaque jour de l'année : 2011, 4 083 agressions ; 2012, 4 403 ; 2013, 4 192, 2014, 4 122 ; 2015, 4 070 ; 2016, 4 077.

De 2011 à 2017, on compte 51 prises d'otages en prison et 19 homicides. Détenus assassinés en prison, 2016, 6 ; 2017, 3.

L'avenir : le quinquennat commence mal.

Il faudrait au minimum 15 000 nouvelles places de prison, le quinquennat prévoit d'en réaliser ou d'en lancer 10 000.

L'administration pénitentiaire (début 2018) prévoit :

- Autorisations de rénovation du parc immobilier : crédits, - 33%
- Autorisations d'achat de bracelets électroniques : crédits, - 27%

(Il faudrait au minimum 500 magistrats de plus) - recrutement théorique sur dossier, hors concours de l'Ecole nationale de la magistrature, 93 ; concrètement, 50.

• Mafias, cartels : portraits et profils

Continent américain (nord, centre, sud)

*Etats-Unis, la mafia italo-américaine*⁵⁸

Passionnant document de la justice de New York en décembre 2017, sur la *famille* Bonanno de la mafia locale - dont cent fois dans les décennies précédentes, les médias new yorkais ont trompété l'issue fatale sous les coups de la police.

Or voici ce qu'en dit un juge américain en décembre 2017. C'est une "organisation permanente, dont les membres agissent continuellement pour un objectif commun", "composante d'une entité criminelle d'envergure nationale, connue sous divers noms, dont *La Mafia* ou *La Cosa Nostra*, qui opère en unités désignées comme *familles*"... La *famille* Bonanno comprend des groupes d'individus nommés *équipes* ou "*regimes*" (équipe en italien). Chaque équipe a son chef désigné comme *caporegime*, *capo* ou *capitaine*, un initié dans la famille ("*made man*") qui protège l'équipe, la dirige et reçoit une part du butin. Ce *capitaine* commande d'autres initiés connus comme *soldats*, *wiseguys*, *friends of ours* ou *goodfellows*. A leurs tour, ces soldats sont aidés par d'autres individus de confiance (non-initiés) connus comme "*associés*".

"Pour qu'un *associé* soit initié dans la *famille*, il faut qu'il soit d'ascendance italienne et qu'il démontre :

- sa capacité à générer de l'argent pour la *famille*,
- sa volonté de commettre des actes de violence".

"Au dessus des *capitaines*, se trouve la direction de la *famille* (*Boss*, *underboss*, *consigliere* - *chef*, *sous-chef*, *conseiller du chef*) qui commandent, arbitrent et reçoivent leur part du butin de chaque *équipe*. La direction d'une famille mafieuse doit :
- "préserver et protéger le pouvoir, l'emprise territoriale et les profits de la famille, par intimidation, violence et

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

menaces de désagréments physiques ou financiers.”

- “Enrichir les membres et associés de la *famille* par extorsion d’entreprises, d’individus et de propriétés par intimidation ou violence ; prêts usuraires, vente de stupéfiants, etc.

Dans le cas présent, sont inculpés par le juge : Joseph Cammarano jr “Joe C.”, *régent* de la famille (*acting boss*) en l’absence d’un chef titulaire “élu” par la *famille* ; Simone Esposito, *consigliere* ; John Zancocchio “Porty”, *capitaine* ; Joseph Sabella “Joe Valet”, *capitaine* ; George Tropiano “Grumpy”, *acting capo* (capitaine délégué) ; Albert Armetta “Al Muscles”, soldat ; Domenick Miniero, soldat ; Joseph Santapaolo, (?).

148

Fin 2017, la mafia à New York

Initiés vivants et actifs pour les 5 familles : de 660 à 740 *made men*.

FAMILLE GAMBINO

180/200 initiés. *Chef* nominal Peter “One Eyed Pete” Gotti ; *régent*, Francisco “Frankie Boy” Cali ; conseil de régence, Joseph “Sonny” Juliano et ? ; encadrement des *équipes* de rues (*street crews*) Anthony Gurino et Giovanni “John” Gambino ; *équipe* du New-Jersey, Nicholas “Nicky Mita” Mitarotonda.

FAMILLE GENOVESE

200-220 initiés. *Chef* : Liborio “Barney” Bellomo ; chef des *équipes* de rue, Peter

“Petey Red” DiChiara ; *capitaines* des quartiers de New York City : 13, dont un délégué (ou suppléant) ; *capitaines* du New-Jersey, 5, dont 1 délégué.

FAMILLE BONANNO

100-110 initiés. *Chef* nominal, Michael “Mickey Nose” Mancuso (en prison) ; *régent* John Palazzolo (en prison) ; *sous-chef*, Joseph “Joe C.” Cammarano jr ; *consigliere*, Anthony “Fat Tony” Rabito ; chef des *équipes* du New-Jersey, Joseph “Sammy” Sammartino sr.

FAMILLE LUCCHESI

90-100 initiés. *Chef nominal, régent, sous-chef et consigliere* : incarcérés, inculpés ou condamnés. Direction présente, inconnue. *Equipes* du new-Jersey : 5 capitaines ; *équipes* de Manhattan-Long Island : 3 capitaines ; *équipes* de Brooklyn : 4 capitaines.

FAMILLE COLOMBO

90-110 initiés. *Chef nominal* incarcéré. *Régent* : Andrew “Andy Mush” Russo ; *sous-chef*, Benjamin “The Claw” Castellazzo ; *sous-chef adjoint*, Dominick “Donny Shacks” Montemarano ; *consigliere*, Thomas “Mr. T”, Farese. *Equipes* de rue à New York : 10 *capitaines* dont 2 délégués.

***Les cartels du Mexique*⁵⁹**

Rapport détaillé du Parquet général du Mexique (PGM), fin 2017 : pour l’essentiel, malgré des soubresauts internes supporta-

bles, le Cartel du Golfe, le “Cartel Jalisco Nouvelle Génération”, les Zetas et le Cartel du Sinaloa sont bien vivants, stables, et agissent avec des moyens “militaires” et logistiques importants et sophistiqués : armes, véhicules terrestres, aéronefs, navires, sous-marins, etc. Leur capacité de transfert de la cocaïne par dizaine de tonnes, des drogues chimiques et de l’héroïne par tonnes, est constante et (fin 2017) intacte.

En direction de l’Europe, les routes africaines de ces cartels sillonnent les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Sénégal ; voies aériennes : Cap-Vert, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Sierra-Leone.

En Amérique centrale, le PGM s’alarme de ce que le Honduras doit devenir une sorte de “colonie des Cartels”, qui y possèdent d’importantes bases.

Cartel du Sinaloa (ou “du Pacifique”) - fondé en 1989-1990, dirigé par Ivan et Alfredo Guzman (fils de El Chapo Guzman, prisonnier aux Etats-Unis) et Ismael “El Mayo” Zambada. Présent dans 44 pays du monde : Canada, Etats-Unis, Salvador, Honduras, Costa-Rica, Panama, Rep. Dominicaine, Trinidad & Tobago, Colombie, Equateur, Pérou, Bolivie, Chili, Argentine, Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Leone, Liberia, Côte d’Ivoire, Cap-Vert, Ghana, Togo, Benin, Nigeria, Soudan, Royaume-Uni, Pays-Bas, Italie, Allemagne, France, Portugal, Espagne, Emirats Arabes

Unis, Inde, Chine, Philippines, Malaisie, Indonésie, Australie.

Cartel du Golfe - dirigé par José-Antonio Romo Lopez “Don Chucho” et José Alfredo Cardenas Martinez “Contador” ; présent : Etats-Unis, Guatemala, Honduras, Equateur, Italie.

Cartel de Juarez - dirigé par Carlos Arturo Quintana “el 80” et Julio Cesar Olivares Torres “El Sixto” ; présent : Etats-Unis, Colombie, Pérou.

Cartel de Tijuana - Dirigé par divers membres du clan Arellano Felix ; présent : Etats-Unis, Colombie, Pérou, Argentine.

Los Zetas - dirigés par Juan Gerardo Trevino Chavez “El Huevo” et Maxiley Bahadonna Nadales “El Contador” ; présents : Etats-Unis, Guatemala, Salvador, Costa-Rica, Panama, Nicaragua, Honduras, Belize, Venezuela, Colombie, Equateur, Argentine, Sierra-Leone, Espagne, Italie, Russie Emirats A. U., Chine, Japon.

Clan Beltran Leyva - dirigé par Fausto Isidro Meza Flores “El Chapito Isidro” et José Luis Ruelas Torres ; présent : Canada, Espagne.

Familia Michoacana et sa scission *Caballeros Templarios* (restes de...) - présents : Etats-Unis, Canada, Equateur, Espagne, Bulgarie, Pays-Bas, Inde, Chine.

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

La "gloire montante" des Cartels du Mexique : CJNG Cartel Jalisco Nueva Generacion

Fondé en 2007 dans l'Etat du Michoacan et dirigé dès l'origine par Ruben "Nemesio" Oseguera Cervantes "El Mencho", lui-même natif du Michoacan en 1966 ; son N°2 : Jorge Luis Mendoza Cardenas "La Garra". Désormais le fief du CJNG est dans l'Etat du Jalisco (Guadalajara). Vers 2012, le CJNG rassemble une fraction du "Milenio Cartel" et du clan Valencia, un temps vassaux du cartel de Sinaloa.

C'est un cartel "généraliste", plutôt spécialisé à l'origine dans les stupéfiants chimiques (MDMA, etc.) vers les Etats-Unis, le Canada et l'Australie. Depuis il vend tous les stupéfiants possibles et pratique en outre le vol d'hydrocarbures. Sa puissance au Mexique est telle qu'il publie désormais des offres d'emploi ! (Chercheurs en chimie, gardes du corps, etc.) en ciblant notamment les policiers et militaires corruptibles.

Devenu indépendant, il se développe très vite (après la capture du *Chapo* Guzman en juillet 2016) en usant d'une terrible violence meurtrière, aux dépens de ses rivaux. Fin 2017, le GJNG et sa branche financière "Los Cuinis" sont implantés :

- Au Mexique : Etats de Jalisco, Michoacan, Colima, Guanajato, Aguascalientes, Nayarit, Zacatecas, Baja California-sur, Mexico-city, Etat de Mexico, Morelos, Hidalgo, Guerrero, Veracruz, Puebla, Oaxaca, Quintana Roo, Chihuahua, Nuevo Leon, Tabasco, Tamaulipas.

- Dans le monde : Etats-Unis (Los Angeles, San José, New York, Atlanta, Charleston, Columbia (Sc), Roanoke (Va), San Diego, El Paso, San Antonio et Seattle), Brésil, Uruguay, Guatemala, Salvador, Costa-Rica, Panama, Nicaragua, Honduras, Belize, Colombie (alliance avec les dissidents des FARC), Bolivie, Inde, Chine, Japon.

Les méga-gangs d'Amérique centrale⁶⁰

"Mara Salvatrucha" ou MS13 et "18th Street Gang" ou Barrio18-M18 : au total dans le monde, de 50 000 à 70 000 de ces "gangsters", surtout dans l'hémisphère américain (Nord, Centre, Sud) - sans doute les gangs les plus nombreux au monde. Leurs fiefs, le "Triangle Nord" de l'Amérique centrale, Salvador, Honduras, Guatemala. Ce sont des gangs pauvres ; les experts du Salvador estiment ainsi que son activité principale, le racket, rapporte à MS 13 de 30 à 45 m.\$/an, ce qui est modeste.

MS13 et autres gangs centroaméricains ont été créés à en Californie dans la décennie 1970, lors des guerres civiles d'Amérique centrale, dans des communautés de migrants ayant fui ces guerres.

Barrio 18 a été créé à la fin de la décennie 1960, en Californie américaine à l'imitation des gangs juvéniles Noirs (*Crips*, *Bloods*).

Mara Salvatrucha signifie "fourmilière salvadorienne", référence aux dangereuses colonnes de fourmis rouges ravageant la

forêt équatoriale d'Amérique centrale. Ses deux pôles présents : Los Angeles et le Salvador.

Dans la décennie 1990, les Etats-Unis déportent massivement de jeunes gangsters centraméricains condamnés, vers leurs pays d'origine, ± 130 000 en tout, à 90% originaires du "Triangle du Nord". Peu après, des gangs "à l'Américaine" émergent et prolifèrent dans ces pays.

Très violents (entre eux ou à l'extérieur) ces gangs sont une communauté criminelle aux liens lâches : la direction (collective) énonce un code de conduite (sous peine de mort : interdit de quitter le gang, pas de crack), c'est à peu près tout. Sinon, les noms MS13 ou M18 sont une marque, et les gangs, une famille supplétive pour jeunes en rupture.

Chaque gang de base (ou clique, *Clica*) a son territoire (*el Barrio*). Au dessus, des "programmes". par exemple aux Etats-Unis (MS13) un "programme côte est" et un "programme côte ouest" (Total, de 8 000 à 10 000 gangsters). A Los Angeles on trouve ± 20 *clicas* de MS13 ; à Washington DC, ± 12 *clicas* ; à Long Island (NY), ± 10 *clicas*. Au delà de ces fiefs, MS 13 est implanté au Maryland et en Virginie. En Californie, MS13 est allié au gang de prison *Mexican Mafia (La Eme)*, constellation d'une centaine de puissants chef de gangs mexicains (*Los Senores*), incarcérés dans l'Etat, souvent à vie, mais régnant sur leurs gangs à

l'extérieur, capables de faire tuer un bandit indocile d'un claquement de doigt.

MS13 compte ± 250 clicas au Salvador même, avec, là aussi sur le modèle de *La Eme*, des gangs de prisons où sont souvent ses chefs historiques.

En Europe, MS 13 a été signalé en Espagne et en Italie.

Europe

Les mafias de l'Italie⁶¹

(Ministère de l'Intérieur et Centre d'études *TransCrime*) Effectifs estimés des mafias du sud de l'Italie ("soldats", cadres & directions) :

- Campanie (Camorra) : ± 6 500
- Calabre (Ndrangheta) : ± 6 000
- Sicile (Cosa Nostra) : ± 5 500
- Pouilles (Sacra Corona Unita, SCU) : ± 2 000

Total : de 18 000 à 20 000 mafieux et, mondialement ± 200 000 affiliés non-initiés.

Chiffre d'affaires annuel (2017) : Camorra, ± 3,8 md€ ; Ndrangheta, ± 3,5 md€ ; Cosa Nostra, ± 1,8 md€ ; SCU, ± 1,2 md€.

*Qui succèdera à Toto Riina à la tête de Cosa Nostra ?*⁶²

Les experts de la lutte anti-mafia s'interrogent sur la succession de Toto Riina, décédé le 17 novembre 2017, comme chef suprême de *Cosa Nostra*. L'actuel grand boss encore en liberté est Matteo Messina Denaro mais

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

malgré sa grande influence, il ne vient pas de Palerme, le cœur du pouvoir mafieux, mais de la région de Trapani, à l'ouest de la Sicile. Une liste de puissants parrains, de Palerme, a donc été établie pour tenter d'identifier le futur grand chef de la Mafia sicilienne.

Le principal candidat à ce poste serait Stefano Fidanzati, né en 1948, sorti de prison le 23 janvier dernier après un an et 4 mois de prison pour extorsion. Frère de Gaetano Fidanzati, *capo* du quartier de l'Arenella, décédé à Milan en 2013 à 78 ans, Stefano Fidanzati jouit de la confiance des clans calabrais de Reggio de Calabre, des principaux clans de la Camorra et dispose aussi de contacts dans la pègre romaine et des clans des Pouilles.

Un autre chef pourrait être Cosimo Vernengo, né en 1966, libéré en 2014 (il a fait un autre court séjour en prison de novembre à décembre 2017). Fils du boss Pietro Vernengo (chimiste de l'héroïne), il entretient d'excellents contacts avec la Mafia italo-américaine.

Autre candidat : Salvatore Giuseppe Raccuglia, sorti de prison et mis aux arrêts domiciliaires depuis le 23 janvier 2018. Né en 1959, caïd de la Famille d'Altfonte, il avait été incarcéré pendant 2 ans et 9 mois pour avoir aidé à fuir son cousin, Domenico Raccuglia, arrêté en 2009 et considéré comme le principal *capo* de Palerme.

Dernier candidat possible : Antonino "Scintilluni" Lauricella, né en 1954 et sorti de prison en novembre 2017 après condamnation à 7 ans et demi de prison pour extorsion. Considéré comme le chef du racket à Palerme-centre, "Nino il Bello" était en fuite depuis le 3 octobre 2005 mais avait été arrêté en septembre 2011.

Éléments biographiques

Gateano Fidanzati, né en 1935, est un *capo* historique de Cosa Nostra, parrain du quartier de l'Arenella à Palerme. "Don Tano" a été impliqué dans la disparition (et le meurtre) du journaliste Mauro De Mauro en 1970. Fidanzati était vu par la DEA comme un des pionniers de l'échange cocaïne contre héroïne avec les cartels colombiens. Il a d'ailleurs été condamné par défaut à 12 ans de prison pour trafic de drogue lors du "maxi-procès" de 1987. En février 1990, le parrain est arrêté en Argentine et condamné sur place à 3 ans de prison pour faux papiers. Fidanzati est extradé vers l'Italie en avril 1993 et sort de prison en 2006. Dans les années 1980, le Boss venait en France où il aurait investi. En 1981 et 1989, "Don Tano" aurait participé à Nice à des réunions mafieuses avec d'autres entités criminelles. Il est soupçonné d'avoir réorganisé *Cosa Nostra* à Palerme et a échappé à l'opération "Perseo". Il est aussi impliqué dans le meurtre d'un trafiquant de drogue en 2008, tué pour avoir "manqué de respect" à sa fille. Il a été arrêté à Milan en décembre 2009 et est décédé en octobre

2013 dans un hôpital milanais où il se trouvait aux arrêts domiciliaires.

Pour l'antimafia, Domenico Raccuglia (« le Vétérinaire », né en 1964, en fuite depuis 1994) était le chef suprême de *Cosa Nostra* depuis la capture de Salvatore Lo Piccolo en novembre 2007. Proche des Corléonais, vu comme homme de tradition, Raccuglia (*capo* d'Altofonte, près de Palerme) a renforcé son pouvoir sur Palerme en s'alliant avec Gianni Nicchi (né en 1981, *capo* du

mandamento de Pagliarelli). Raccuglia s'est aussi rapproché des « américains », clans perdants de la « Grande Guerre de la Mafia » du début des années 80, ayant fui la Sicile pour éviter la vindicte des Corléonais. Domenico "Mimmo" Raccuglia a été condamné à plusieurs peines à perpétuité pour homicides, notamment celui de Giuseppe Di Matteo, fils d'un repent. Ce garçon de 11 ans avait été enlevé, séquestré 779 jours puis étranglé et dissous dans l'acide.

Notes

¹ *La Croix* - 12/01/2018 "Les actes de piraterie en baisse dans le monde" - *The Week* - 8/12/2017 "Global murder rate rises for first time in a decade" - Global initiative against transnational organized crime - December 2017 "Transnational organized crime and the impact on the private sector: the hidden battalions" - AFP - 24/11/2017 "Le monde compte plus de 40 millions d'esclaves" - *Le Figaro+Afp* - 13/10/2017 "1,1 milliard de personnes sans identité" - World Customs Organization - Illicit trade report 2016 (published 2017).

² Services financiers, technologie, biens de consommation et commerce, construction et immobilier, transports et logistique, ressources naturelles.

³ *New York Review of Books* - 5/04/2018 "Beware the big five" - *New York Times International* - 29/01/2018 "Open society, in the jaws of a backlash" - *Business Insider* - 2/01/2018 "\$26 billion in fines and 28 jail sentences: how global regulators are cracking down on financial crime" - *Le Figaro* - 29/12/2017 "Les patrons du CAC 40 gagnent 70 fois plus que le revenu français moyen" - RT - 27/12/2017 "World's richest become \$ 1 Trillion richer in 2017, make four times more than last year" - *Le Figaro* - 27/12/2017 "Les milliardaires se sont enrichis de 1000 milliards de dollars en 2017" - *Le Monde* - 14/12/2017 "Les inégalités dans le monde en hausse depuis quarante ans" - *Libération* - 14/12/2017 "Pourquoi prospèrent les inégalités mondiales ?" - AFP - 14/12/2017 "Les inégalités se creusent dans le monde, en particulier aux Etats-Unis" - *L'Express* - 14/12/2017 "Trois Français sur quatre jugent la société française inégalitaire" - AFP - 14/12/2017 "Un rapport inquiétant sur la hausse des inégalités dans le monde" - *BBC News* + Brookings Institution - 11/12/2017 "Who are the poor Americans ?" - RT - 8/12/2017 "America's richest 1% own 40% of country wealth" - *Le Point* - 26/11/2017 "Les Français fortunés plébiscitent toujours la Suisse" - *La Tribune* - 25/11/2017 "Qui sont les ultra-riches Français vivant en Suisse ?" - *Daily Mail* - 24/11/2017 "Jeff Bezos' fortune breaks through \$ 100 Billion mark after Black Friday excitement causes Amazon's share to spike" - *L'Express* - 18/11/2017 "Jacques Attali et Richard Attias : manifeste pour une révolution positive" - RT - 14/11/2017 "Richest 1% have more money than poorest half of world's population" - *New York Times International* - 10/11/2017 "How the rich hide their wealth" - *USA Today* - 8/11/2017 "Billionnaires compared with the rest of us, by the numbers" - *Le Figaro* - 7/11/2017 "Les chiffres astronomiques de l'évasion fiscale" - *Daily Mail* - 2/11/2017 "Apple is worth almost a Trillion dollars" - *Daily Mail* - 27/10/2017 "Amazon CEO Jeff Bezos becomes the world's richest man (again) as stocks surge adds £ 7 Billion to his fortune" - *Le Figaro+Afp* - 26/10/2017 "La fortune des milliardaires en hausse en 2016, portée par l'Asie" - *Daily Mail* - 24/10/2017 "Spend it while you can! Americans are retiring

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

later at closer to 67 and dying sooner, new study finds” - *L'Express* - 3/10/2017 “Avec plus de 579 000 millionnaires, la France au 5^e rang de la richesse mondiale” -

⁴ La société inclusive “société sans privilège soucieuse d’intégrer tous ses membres” est le dernier appât fallacieux de la DGSI.

⁵ *Daily mail* - 29/11/2017 “African migrants being sold as slaves by Libyan human traffickers have their organs harvested, claims Nigerian ex-minister”.

⁶ *APA (Azerbaïdjan)* - 24/01/2018 “Baku city prosecutor: crime rates have increased in capital” - *BBC News* - 18/01/18 “African gangs debate polarises Australia” - *APA (Azerbaïdjan)* - 15/01/2018 “Interior minister: 1 028 criminal groups accused of committing 2 698 crimes, neutralized in Azerbaïdjan last year”.

⁷ *Vox* - 7/12/2017 “Federal report: violent crime rose in 2016”. Aux Etats-Unis, le FBI compile les infractions signalées par les polices (des Etats, et locales). De son côté le *Bureau of Justice statistics* fait chaque année, une enquête de victimation par sondage, la *National Crime Victimization Survey*, NCVS, qui bien sûr n’inclut pas les homicides.

⁸ *AP* - 24/01/2018 “Has the US become numb to school shootings ?” - *AFP* - 24/01/2018 “L’Amérique face à la litanie des tueries à l’école” - *AP+NBC News* - 13/01/2018 “FBI knew Las Vegas gunman Stephen Paddock had big gun stashes, record shows” - *NBC News* - 14/12/2017 “Since Sandy Hook, nearly 1000 kids under the age of 12 have died from guns”. *New York Times International* - 10/11/2017 “How to reduce shootings in the US” - *New York Times International* - 9/11/2017 “Only one thing explains US mass shootings”.

⁹ *Vox* - 15/02/2018 “America has 4,4% of the world population but almost half of the civilian-owned guns around the world”. *The Trace* - 9/01/2018 “Gun deaths increased in 2017, gun violence archive show” - *Gun Violence Archive* - 8/01/2018 “Updated comparison, end of year total of gun violence data in the US, pas four years” - *Vox* - 14/12/2017 “America’s gun problem, explained” - *France-Info* - 6/11/2017 “Fusillade au Texas : trois chiffres ahurissants sur les armes à feu aux Etats-Unis” - *The Trace* - 20/11/2017 “Missing pieces gun theft from legal owners on the rise, quietly fueling violent crime across America”, “Most common stolen guns calibers” - *The Week* - 22/10/2017 “America, armed ans dangerous”.

¹⁰ Chiffres de 2012, *Human Development Index*, dernier disponible en nov. 2017.

¹¹ National Crime Information Center, FBI.

¹² *AP* - 5/01/2018 “New York city ends the year with 290 murders” - *NY Daily News* - 5/01/2018 “Police nationwide fatally shot nearly 1 000 people in 2017” - *AFP* - 1/01/2018 “Three big cities saw homicides decline last year” - *Reuters* - 1/01/2018 “Chicago homicides fall 16% in 2017” - *AP* - 1/01/2018 “Chicago homicides fall 16% in 2017” - *AP* - 1/08/2017 “Baltimore breaks city record for killing par capita in 2017” - *Reuters* - 28/12/2017 “New York City murders seen dropping below 300 in 2017” - *Daily Mail* - 26/12/2017 “New York City reports lowest homicide rates in decade” - *Los Angeles Times* - 4/12/2017 “Crime rates down in California, up in LA county” - *AP* - 3/12/2017 - “Amid the bloodshed, Baltimore group seeks to break the circle” - *CNN* - 1/12/2017 “Chicago police tout 14% homicide drop, and concede there’s more to do”.

¹³ A l’échelle nationale, les Noirs forment 6% de la population, mais 22% des morts par balles.

¹⁴ *RT* - 29/12/2017 “Police fatality rate drastically drops to second lowest in more than 50 years”.

¹⁵ *Journal de Montréal* - 30/12/2017 “Les homicides liés au crime organisé en recul à Montréal”. *La Presse* - 22/11/2017 “Les homicides attribuables au crime organisé ont augmenté au pays en 2016”.

¹⁶ Justice in Mexico - Policy brief - 19/03/2018 - *Insight Crime* - 26/01/2018 “Study: 2017 was deadliest year in Mexico for homicides linked to organized crim” - *BBC News* - 25/01/2018 “Mexico’s war on drugs: arrests fail to drive down violence” - *AFP* - 24/01/2018 “Most Mexico murders organized crime linked” - *Le Figaro+Afp* - 24/01/2018 “Mexique : 19 000 meurtres commis par le crime organisé en 2017” - *Insight Crime* - 23/01/2018 “Mexico state oil company says fuel theft reached all-time high in 2017” - *CNN* - 22/01/2018 “Mexico reports highest murder rate on record” - *Business Insider* - 22/01/2018 “Mexico had its most homicides in decades in 2017 and 2018 is off to a gruesome start” - *Daily Telegraph* - 22/01/2018 “Mexico murder rates surges to highest in decades amid rise in drug trafficking violence” - *AFP* - 21/01/2018 “Mexique : 25 339 homicides en 2017, record en 20 ans” - *Mexico News Daily* - 28/12/2017 “Crime, impunity put investments at risk” - *Business Insider*

- 26/12/2017 "Violence in Mexico has reached record levels" - RT - 23/12/2017 "2017 could be Mexico's bloodiest year since records began, figures show." *Insight Crime - Mexico News Daily* - 5/12/2017 "Train robberies soared 7 fold in third quarter" - 30/11/2017 "Mexico's record high kidnappings fueled by fractured cartels" - *Borderland Beat-Proceso* - 8/11/2017 "You are more likely to win the lottery than see a crime solved in Mexico" -

¹⁷ *Insight Crime* - 19/01/2018 "Homicides round-up for 2017". Montreal 2016 - CIPC, Centre international pour la prévention de la criminalité - "5e rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne"

¹⁸ *BBC News* - 20/01/2018 "British tourists warned to stay in resorts in Jamaica security emergency" - *America's Quarterly* - 15/01/2018 "The good news about El Salvador". *Insight crime* - 15/11/2017 "7 keys to understanding Honduras' declining homicide rate"

¹⁹ *New York Times International* - 20/11/2017 "After a lull, a return to violence" - *Novinite* (Bulgarie) - 31/10/2017 "Nearly 62 000 people were killed in Brazil in 2016" - *Le Figaro+Afp* - 30/10/2017 "Brésil : sept homicides par heure en 2016". *Insight Crime* - 12/10/2017 "Brazil's youth violence crisis deepening, report" - Forum brasileiro de segurança publica, 2017 - Segurança publica in numeros, 2017.

¹²⁰ *AFP* - 27/01/2018 "Colombie et Equateur, attentats contre la police attribués aux narcotrafiquants" - *Colombia Reports* - 28/12/2017 "Deadly violence in Colombia barely dropped during peace process" *Paris-Match* - 26/12/2017 "En Colombie, baisse record des homicides en 2017".

²¹ Idem pour la drogue elles-même - Transform UK - 9/11/2017 "UK drug seizures less significant to organised crime than food wastage to supermarkets". Pertes de produits frais dans les supermarchés : 2% d'une livraison; police, douanes et Royal Navy confisquent ± 1% de l'héroïne entrant au Royaume-Uni. Or disent les experts officiels, il faudrait en confisquer plus de 60% pour ruiner les narcos...

²² *Anadolu* - 7/12/2017 "Over 500 neo-nazis still at large in Germany".

²³ *DH-Bruxelles* - 28/12/2017 "Bruxelles : plus de 16 braquages commis chaque jour en 2016" - *DH-Belgique* - 6/12/17 "173 faits de vol par jour dans la capitale en 2016" - *DH-Belgique* - 14/10/17 "La mafia des vélos de luxe frappe en Belgique : pour 15 millions d'euros volés en 2 ans" - *RTL-Belgique* - 14/10/2017 "Une véritable mafia du vol de vélos sévit en Belgique".

²⁴ *Le Figaro* - 26/01/2018 "La Grande-Bretagne fait face à une forte hausse de la criminalité" - *The Independent* - 25/01/2018 "Police officers numbers hit low record as reported crime rises by 14% in England and Wales" - *The Telegraph* - 25/01/2018 "Crime soared by 14% : big rise in robbery, muggings and knife crime, official figures show" - *BBC News* - 25/01/2018 "Crime statistics: violent crime and sex offenses rising, police figures suggest" - *BBC News* - 25/01/2018 "Recorded crime in Wales rises by 12%, police stats show" - *The Guardian* - 25/01/2018 "Surge in recorded crime spells trouble for Theresa May" - *BBC News* - 23/01/2018 "Nine charts on the rise of knife crime in England and Wales" - *The Guardian*, 23/01/2018 "London mayor urged to tackle gun crime as offences rise" - *City AM* - 14/01/2018 "Business fraud in the UK hits 15-year high" - *Daily Mail* - 14/01/2018 "Huge rise in number of released prisoners reoffending as critics blame cuts in police numbers" - *The Independent* - 2/01/2018 "London stabbings: 80 people stabbed to death in capital in 2017" - *The Sun* - 27/12/2017 "Huge surge in shoplifting blamed on cops not pursuing criminals who have stolen less than £200" - *Daily Mail* - 15/12/2017 "Youth knife crime now at its highest level since 2009" - *City AM* - 13/11/2017 "Fraud costs the UK economy £ 90 bn/year" - *City AM* - 9/11/2017 "UK's anti money-laundering system is failing, Transparency international claims" - *BBC News* - 1/11/2017 "On a knife edge: the rise of violence on London's streets" - *BBC News* - 19/10/2017 "Reality check: is crime up or down" - *BBC News* - 19/10/2017 "Crime rises by 13% in England & Wales, ONS statistics say" - *BBC-Wales* - 19/10/2017 "Reported crime up with hikes in harassment and sexual offenses".

¹²⁵ Cependant, sur la même période, l'enquête de victimation CSEW (Crime Survey for England & Wales), signale une baisse de 10% de la criminalité constatée par le public. Etrangeté à suivre.

²⁶ *NL Times* - 22/12/2017 "Burglaries in Netherlands rising for first time in years" - *NL Times* - 9/10/2017 "Crime reports, arrests fall in Netherlands for 2nd straight year" - *NL Times* - 5/10/2017 "Quarter of Dutch mayors threatened by criminals".

²⁷ *Xinhua* - 6/11/2017 "Hausse du nombre des braquages de bijouteries en Suisse".

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

²⁸ *Le Figaro* - 26/01/2018 "Les chiffres 2017 de la délinquance" - *Le Parisien* - 11/01/2018 "Place Vendôme : quinze ans de braquages de haut vol dans le milieu du luxe" - *Centre-Presse* - 11/01/2018 "Braquage du Ritz à Paris : rappel des plus gros vols de bijoux en France depuis dix ans" - *Interstats-Intérieur* - janvier 2018 "Insécurité et délinquance en 2017 - premier bilan statistique" - *Le Figaro* - 19/12/2017 "62% des Français ont déjà été victimes d'un vol ou d'une agression" - *Le Figaro* - 7/12/2017 "Le nombre de voitures volées reste stable" - *Le Figaro* - 4/12/2017 "30% des cigarettes seraient vendues illégalement, selon les buralistes" - *Le Parisien* - 15/11/2017 "Suicides chez les policiers : 2017 s'annonce comme une année noire" - ONDRP - novembre 2017 "Sapeurs-pompiers agressés, 2008-2016" - *Europe 1* - 5/10/2017 "26 policiers et gendarmes tués dans l'exercice de leur fonction en 2016" - *France2* - 4/10/2017 "Malgré un antivol, un deux-roues est volé toutes les dix minutes".

²⁹ OIM-CNN - dec. 2017 - Femmes nigérianes, arrivée clandestine en Italie.

³⁰ *RT* - 23/01/2018 "German city bans new refugees amid violence, residents doubt it will solve problems" - *BBC News* - 3/01/2018 "Germany: migrants may have fueled violent crime rise" - *RT* - 3/01/2018 "Spate of violent offenses in Germany linked to inflow asylum seekers - study" - *Novinite* (Bulgarie) 3/01/2018 "Violent crime rises in Germany and is attributed to refugees" *Reuters* - 3/01/2018 "Violent crime rises in Germany and is attributed to refugees" - *The Telegraph* - 4/01/2018 "Failed asylum seekers blamed for rise in violent crime in Germany" - *Libération-Checknews* - 10/01/2018 "Le taux de crimes violents et de viols est-il vraiment 15 fois plus élevé chez les réfugiés que chez les Allemands ?" - *DPA+The Local* - 6/11/2017 "Attacks on refugee homes still taking place almost daily - report" - *RT* - 2/11/2017 "Number of migrants seeking refuge in Germany doubles in 2 years" - *Le Figaro+Reuters* - 2/11/2017 "L'Allemagne a perdu la trace de 30 000 demandeurs d'asile" - *The Local Deutschland* - 1/11/2017 "Is Cologne becoming a more dangerous place to live ?".

³¹ Le terme officiel en usage en Allemagne est *Zuwanderer* : migrant... demandeur d'asile...réfugié... clandestin - en tout cas, non-détenteur du droit d'asile.

³² En 2017, 327 000 réfugiés ont été déboutés du droit d'asile ; 200 000 ont fait appel et attendent dans le pays, 22 000 ont été rapatriés. Le solde est clandestin en Allemagne, ou ailleurs dans la zone Schengen.

³³ *Afp* - 22/12/17 "Exploitation des migrants : passeurs nigériens et criminels libyens, main dans la main" - *CNN* - 4/12/2017 "The sex-trafficking trail from Nigeria to Europe"

³⁴ *New York Times International* - 6/03/2018 "Old weapons rattle Sweden" - *RT- Aftonbladet* - 22/01/2018 "2nd explosion rocks Malmo, Sweden, in less than a week" - *RT-Aftonbladet* - 18/01/2018 "Suspected hand grenade attack on police station in Malmo" - *RT* - 18/01/2017 "Military response to gang violence an option, Swedish PM" - *Daily Mail* - 17/01/2018 "Swedish police station is rocked by a hand grenade attack with multiple vehicles damaged" - *Daily Mail* - 9/01/2018 "Sweden investigates soaring number of rapes, as politicians demand to know if it is linked to migration" - *RT* - 30/12/2017 "Swedish police find no direct links after Malmo 4th gang rape in 2 months" - *RT* - 24/12/2017 "Go to other countries: Swedish finance minister says refugee integration capacity stretched" - *RT* - 24/12/2017 "Swedish volunteers patrol Malmo streets after wave of gang rapes" - *RT* - 20/12/2017 "No rapists on our streets: hundreds, mostly women, rally in Sweden and demand action over gang rapes" - *RT* - 18/12/2017 " Swedish police retract safety advice to women despite 3rd gang rape in 1 month" - *New York Times International* - 18/12/2017 "MeToo in the land of gender equality" - *New York Times International* - 16/12/2017 "An uncomfortable truth about Sweden" - *BBC News* - 5/12/2017 "Sweden child migrant tests reveal many adults" - *Bloomberg* - 16/11/2017 "Crime wave engulfs Sweden as fraud, sexual offences reach record" - " - *RT* - 16/11/2017 "Crime reach record high in Sweden, years after refugee crises - report" - *Daily Mail* - 13/10/2017 "Crooks hijack a Swedish supermarket and RUN it for 24 hours".

³⁵ *Daily Mail* - 15/01/2018 "Government's failure to identify the number of illegal immigrants is fueling anxiety about how many live in Britain, report warns".

³⁶ *L'Express+Afp* - 8/11/2017 - "Selon Collomb il y a 300 000 étrangers en situation irrégulière en France" - Rapport officiel N° 275 - 12/10/2017 - de la Commission des Affaires étrangères, Assemblée nationale.

³⁷ *La Croix* - 24/01/2018 "Le nombre des morts par attentats en 2017 a baissé d'un tiers" - *Le Monde+Afp* - 1/11/2017 "New York : les récentes attaques avec des véhicules".

³⁸ *AP* - 12/12/2017 "Saudis comprise highest number of terrorists arrested in Iraq: report" - *AP* - 24/11/2017 "A look at the deadliest militant attacks in Egypt".

³⁹ *RT* - 18/01/2018 "73% foreign-born: DHS terrorism report criticized for excluding domestic US attackers" - *Jerusalem Post* - 17/01/2018 "ADL: US white supremacists murdered more in 2017 than domestic islamists".

⁴⁰ *L'Express* - 14/11/2017 "Menace terroriste : 18 000 individus radicalisés sont suivis" - *Libération* - 8/11/2017 "Radicalisation terroriste : le FSPRT beaucoup de chiffres pour quelques lettres" - *Le Figaro* - 1/10/2017 "Terrorisme : de 2012 à 2017, la France durement éprouvée" - *Le Monde* - 18/07/2017 "Terrorisme : en cinq ans, neuf lois pour renforcer l'arsenal pénal et administratif" - *Le Parisien* - 6/07/2017 "Radicalisation et armes à feu : c'est quoi le FSPRT, ce fichier méconnu ?".

⁴¹ US Department of State - Bureau for international narcotics and law enforcement affairs - International narcotics control strategy report, 2017.

⁴² *CNN* - 15/12/2017 "Opioid Tramadol destabilizes, fuels terror in part of Africa, UN warns".

⁴³ *New York Times International* - 16/02/2018 "Meth, cheaper and deadlier, is surging back" - *Journal de Montréal* - 26/12/2017 "La marijuana plus populaire que jamais auprès des femmes enceintes" - *Vox* - 21/12/2017 "How Fentanyl became America's leading cause of overdose deaths" - *Daily Mail* - 14/12/2017 "A quarter of teens smoke marijuana: new figures reveal young people are shunning hard drugs and cigarettes for vaping and weed" - *Washington Times* - 4/12/2017 "Trump admin. says overdoses are tip of the iceberg in opioid crisis" - *L'Obs+Afp* - 22/11/2017 "Aux Etats-Unis, des overdoses en si grand nombre que l'espérance de vie baisse" - *The Week* - 30/10/2017 "The opioid epidemic is devastating native American communities" - *AP* - 28/10/2017 "Opioid epidemic shares chilling similarities with the past" - *Insight Crime* - 26/10/2017 "Greatest drug threat to the United States is homegrown" - US Gov. - 26/10/2017 "President Trump on Thursday outlined how his administration plans to tackle America's opioid epidemic" - *BBC News* - 25/10/2017 "Why opioids are such an American problem".

⁴⁴ Le Fentanyl est une héroïne de synthèse 50 fois plus concentrée, donc puissante, que l'héroïne agricole.

⁴⁵ 93% de l'héroïne utilisée aux Etats-Unis vient du Mexique.

⁴⁶ TIRF/Ca - 4/12/2017 "Le cannabis est plus présent dans le sang des conducteurs morts au volant" - BC Coroners service - nov. 2017 "Canada: explosion des overdoses mortelles en Colombie britannique".

⁴⁷ ONUDC - 12/2017 "Rapport sur la production de coca au Pérou" - *Foreign Affairs* - 11/2017 "Colombia's coca boom behind the failure to eradicate the crop".

⁴⁸ *AP* - 15/11/2017 "Opium production in Afghanistan hits record high: UN" - *Afp* - 15/11/2017 "Afghanistan : forte hausse de la récolte d'opium".

⁴⁹ International Narcotics Control Board (INCB-UN) - 1/03/2018 - report 2017 - *Reuters* - 6/12/2017 "Myanmar's opium crop plummets, but no victory over Asia's narco-boom : UN" - ONUDC - 12/2017 "Rapport sur les cultures de pavot en Birmanie".

⁵⁰ EMCDDA - 7/03/2018 "Perspectives on drugs - waste water analysis and drugs : a European multi-city study" - *NL Times* - 26/01/2018 "Drug overdose deaths rise in Netherlands, third linked to opiates" - Europol - décembre 2017 - Business fundamentals "How illegal drugs sustain organised crime in the EU" - Transform UK - 9/11/2017 "UK drug seizures less significant to organised crime than food wastage to supermarkets" - Europol+ EMCDDA - 2017 - Drugs and the dark net".

⁵¹ Si les 38% d'autres que stupéfiants font 100%, ce total se décompose ainsi : fraudes et contrefaçons, 44%, logiciels pirates et tutoriaux, guides, etc., 45% ; armes, munitions, explosifs, 2% ; autres, 19%.

⁵² Pays étudiés : Allemagne, Belgique, Chypre, Espagne, Finlande, France, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Tchéquie.

⁵³ *Le Parisien* - 25/01/2018 "Cocaïne, des chiffres alarmants" - *Le Parisien* - 18/01/2018 "Principales stations du métro touchées par la présence de toxicomanes" - *L'Express+Afp* - 27/12/2017 "Cannabis, plus de 11 tonnes saisies en décembre, un record".

Xavier Raufer & Stéphane Quéré

⁵⁴ *Vox* - 11/01/2018 "The US prison population fell in 2016, for the 3rd year in a row" - *Reuters* - 22/12/2017 "Mexico's prison population has dropped, but it's a sign of deeper criminal-justice problem".

⁵⁵ *Mediapart* - 16/01/2018 - "Le Brésil perd le contrôle de ses prisons" - *AFP* - 9/12/2017 "Brazil's prison population becomes third biggest in the world".

⁵⁶ Conseil de l'Europe, étude Space I 2016 (publiée en mars 2018) - Projet Space, Université de Lausanne, Suisse, pour le Conseil de l'Europe. Sur 52 membres du Conseil de l'Europe, 47 ont répondu (non réponse : Bosnie-Herzégovine, Liechtenstein, Russie, Ukraine). Les chiffres dans l'étude sont le plus souvent de 2015-2016.

⁵⁷ *Le Monde* - 19/01/2018 "Sous-effectifs, violence, insécurité, plusieurs surveillants racontent leurs conditions de travail" - *France-Info* - 18/01/2018 "Homicides, prises d'otages, agressions physiques, la violence au quotidien en prison" - *BFMTV* - 21/12/2017 "Nouvelle hausse du nombre des détenus au 1^{er} décembre 2017" - *Le Figaro* - 28/11/2017 "Pas plus de 10 000 places de prison effectives ou lancées durant le quinquennat" - Cour des Comptes - 13/11/2017 - France/Justice/DOM "Les services du ministère de la Justice dans les départements d'outre-mer".

⁵⁸ United States District Court - Southern district of New York - December 2017 "United States vs Joseph Cammarano jr et al, Cr15 (Akh)".

⁵⁹ *Borderland Beat* - *Zeta Tijuana* - 2/01/2018 "CJNG advances in 22 states" - *Blog del Narco* - 17/11/2017 "Carteles mexicanos dominan países hondureños y africanos" - *Blog del Narco* - 11/11/2017 "Carteles mexicanos, el dominio mundial de la droga".

⁶⁰ *Insight Crime* - 16/02/2018 "MS13 in the Americas".

⁶¹ *BBC News* - 28/01/2018 "Italian mafia: how crime families went global". *Euronews* - nov. 2017 "Crime syndicates in Italy".

⁶² Stéphane Quéré - BHC N°470 - *Anti Mafia Duemila* - 17 au 23 mai 2018.